

**Rapport sur la
solvabilité et
la situation
financière (SFCR)
Groupe Macif**



2020



Essentiel pour moi

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE	5

I

GRUPE MACIF 6

Synthèse du groupe Macif	7
I.A Activités et résultats	10
I.B Système de gouvernance	16
I.C Profil de risque	38
I.D Valorisation à des fins de solvabilité	43
I.E Gestion de capital	55
Annexes groupe Macif	61

II

MACIF 63

Synthèse Macif	64
II.A Activités et résultats	67
II.B Système de gouvernance	72
II.C Profil de risque	75
II.D Valorisation à des fins de solvabilité	77
II.E Gestion de capital	84
Annexes Macif	88

III

MACIFILIA 89

Synthèse Macifilia	90
III.A Activités et résultats	93
III.B Système de gouvernance	95
III.C Profil de risque	97
III.D Valorisation à des fins de solvabilité	99
III.E Gestion de capital	104

IV

THÉMIS 107

Synthèse Thémis	108
IV.A Activités et résultats	111
IV.B Système de gouvernance	113
IV.C Profil de risque	115
IV.D Valorisation à des fins de solvabilité	117
IV.E Gestion de capital	122

V

MUTAVIE 125

Synthèse Mutavie	126
V.A Activités et résultats	129
V.B Système de gouvernance	134
V.C Profil de risque	140
V.D Valorisation à des fins de solvabilité	144
V.E Gestion de capital	152
Annexes Mutavie	155

VI

APIVIA MACIF MUTUELLE 156

Synthèse Apivia Macif Mutuelle	157
VI.A Activités et résultats	160
VI.B Système de gouvernance	166
VI.C Profil de risque	171
VI.D Valorisation à des fins de solvabilité	174
VI.E Gestion de capital	180
Annexes Apivia Macif Mutuelle	183

VIII

MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (IBAMEO) 207

Synthèse IBaMéo	208
VIII.A Activités et résultats	211
VIII.B Système de gouvernance	215
VIII.C Profil de risque	219
VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité	222
VIII.E Gestion de capital	227

VII

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF) 184

Synthèse MNPAF	185
VII.A Activités et résultats	188
VII.B Système de gouvernance	192
VII.C Profil de risque	197
VII.D Valorisation à des fins de solvabilité	199
VII.E Gestion de capital	204

LEXIQUE 230

ANNEXES QRT 232

AVANT-PROPOS

Validé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en juillet 2017, ce rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « Solvency and Financial Condition Report » en anglais, est un SFCR unique pour le groupe Macif présentant huit chapitres, relatifs au groupe Macif et aux sept entités solos qui le composent.

Ce rapport traite, pour chacun d'eux, cinq parties distinctes :

- La **partie A** est consacrée à la présentation :
 - du groupe Macif et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
 - des résultats de souscription, des investissements et autres activités.
- La **partie B** est consacrée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - aux caractéristiques générales du système de gouvernance ;
 - aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - au système de gestion des risques ;
 - au système de contrôle interne ;
 - à la fonction clé d'audit interne ;
 - à la fonction clé actuarielle,
 - à la sous-traitance.
- La **partie C** présente :
 - les principaux risques auxquels le groupe Macif et ses entités rattachées sont exposés ;
 - les mesures pour évaluer les risques ;
 - les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La **partie D** explique la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La **partie E** est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - aux fonds propres Solvabilité II ;
 - aux exigences de capital et à leur couverture.L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :
 - minimum de capital de solvabilité requis (MCR) : niveau en deçà duquel le groupe d'assurance se voit retirer son agrément ;
 - capital de solvabilité requis (SCR) : niveau permettant au groupe d'assurance de faire face à des pertes significatives.

Il a été soumis pour avis au comité des risques d'Aéma Groupe le 10 mai 2021 puis validé par le conseil d'administration d'Aéma Groupe le 11 mai 2021.

Ce document complet est établi à destination du public. Il a été élaboré, comme tout rapport réglementaire, conformément aux processus de validation technique et décisionnel Groupe décrits en partie B.

Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le lexique en fin de document.

Les états réglementaires annuels quantitatifs (QRT) sont présentés dans le document en annexe.

Le rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio a été approuvé par les différentes instances de gouvernance compétentes en septembre 2020, a fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en novembre 2020 et a donné naissance à Aéma Groupe à compter du 1^{er} janvier 2021.



À la tête d'Aéma Groupe, la SGAM commune Aéma Groupe (ex Macif Sgam) a pour objet :

- ▶ de définir les orientations stratégiques et la Raison d'être du Groupe et de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques, de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- ▶ de piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis.

Lui sont affiliées :

- ▶ l'UMG Aésio Macif, (ex UMG Aésio), en charge des activités Santé/Prévoyance. Elle regroupe les quatre mutuelles du Groupe : Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), Ibaméo et AÉSIO Mutuelle ;
- ▶ la SAM Macif, en charge des activités IARD et Finance/Épargne. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de la Macif, sont toutes deux également en charge des activités IARD ; Mutavie, société européenne filiale de la Macif est en charge des activités Finance/Épargne.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a procédé à la désignation de :

- ▶ M. Adrien Couret (directeur général), Mme Sophie Elkrief (directrice générale déléguée), M. Jean-Philippe Dogneton (directeur général délégué), M. François Bonnin (directeur général adjoint) et M. Olivier Brenza (directeur général adjoint) en qualité de dirigeants effectifs de la société ;
- ▶ M. Dominique Chaignon en qualité de responsable de fonction clé Audit de la société ;
- ▶ Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé Actuariat de la société ;
- ▶ Mme Sandrine Avon en qualité de responsable de fonction clé Gestion des risques de la société ;
- ▶ M. Christophe Raballand en qualité de responsable de fonction clé Vérification de la conformité de la société.



Synthèse du groupe Macif	7
I.A Activités et résultats	10
I.A.1 Activités	10
I.A.2 Résultats de souscription	14
I.A.3 Résultats des investissements	15
I.A.4 Résultats des autres activités	15
I.B Système de gouvernance	16
I.B.1 Exigences générales de gouvernance	16
I.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	21
I.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	25
I.B.4 Système de contrôle interne	30
I.B.5 Fonction audit interne	34
I.B.6 Fonction actuarielle	35
I.B.7 Sous-traitance	36
I.B.8 Autres informations	37
I.C Profil de risque	38
I.C.1 Risque de souscription	39
I.C.2 Risque de marché	39
I.C.3 Risque de crédit	40
I.C.4 Risque de liquidité	40
I.C.5 Risque opérationnel	41
I.C.6 Autres risques importants	42
I.D Valorisation à des fins de solvabilité	43
I.D.1 Actifs	45
I.D.2 Provisions techniques	49
I.D.3 Autres passifs	52
I.E Gestion de capital	55
I.E.1 Fonds propres	55
I.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	59
I.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	60
I.E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	60
I.E.5 Non respect du MCR et non respect du SCR	60
Annexes du groupe Macif	61

SYNTHÈSE DU GROUPE MACIF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Les cotisations s'établissent à 6 651 millions d'euros fin 2020 après 6 489 millions d'euros fin 2019 (+2,5 %). Cette progression intègre la hausse de +3,6 % des cotisations du secteur Dommages, celle de +1,9 % du secteur Finance/Épargne et celle de +0,5 % du secteur Santé/Prévoyance.
- La marge technique progresse de +81 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires mais également avec la baisse des fréquences de sinistres automobile et une diminution en nombre et intensité des événements climatiques et des catastrophes naturelles.
- Le résultat net - part du Groupe s'affiche à 97 millions d'euros.



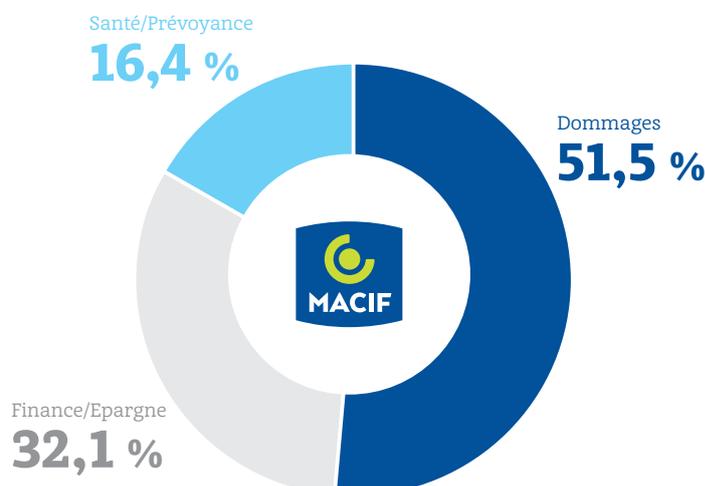
Chiffre d'affaires

6 651 M€

Résultat net - part du Groupe

97 M€

Répartition du chiffre d'affaires par métier



GOUVERNANCE

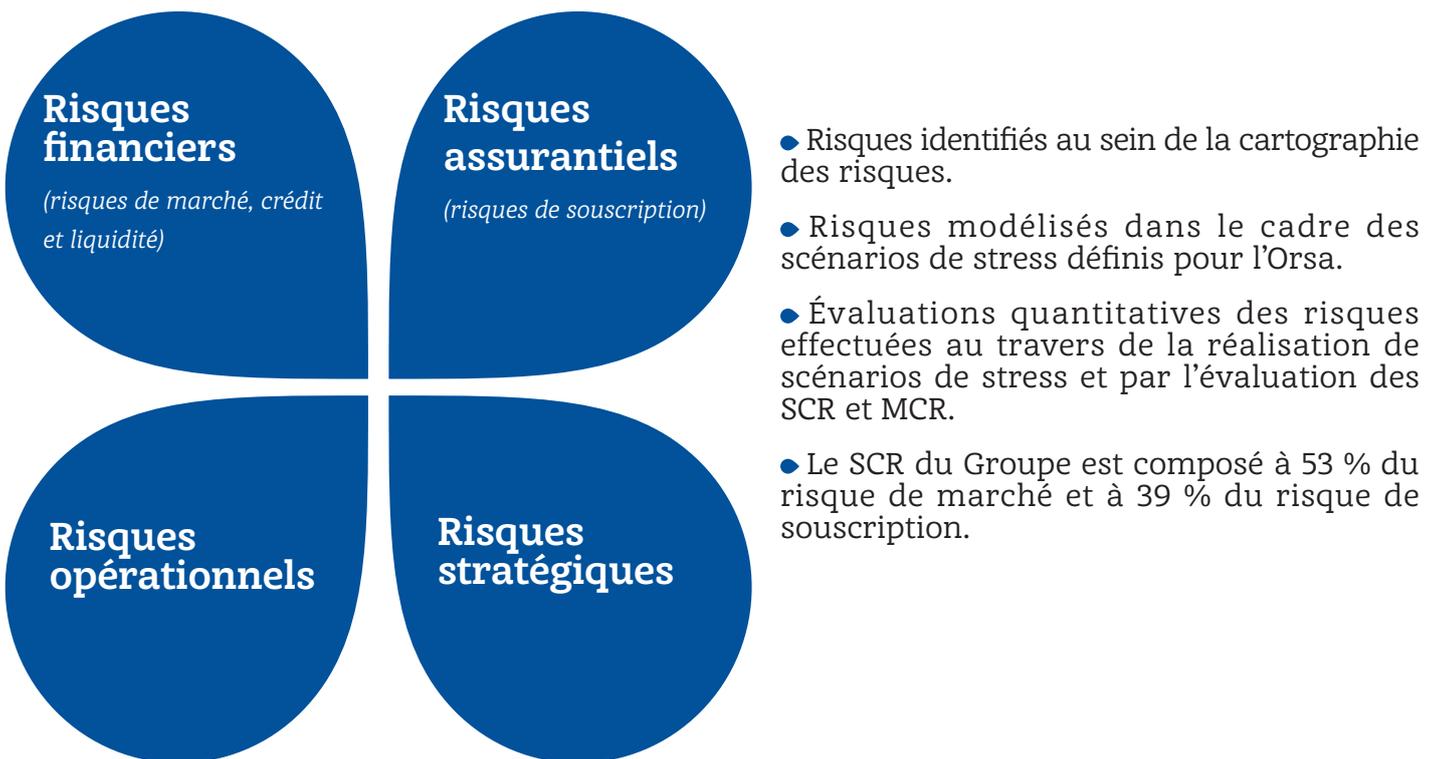
Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.

La Macif et l'UMG Macif Santé Prévoyance sont affiliées à Macif Sgam.

Aucune modification structurante n'est intervenue en 2020.

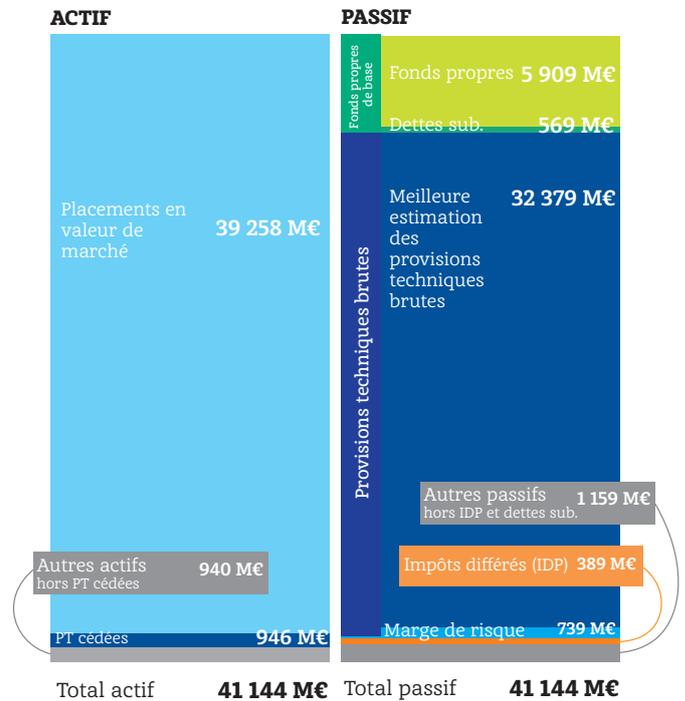
PROFIL DE RISQUE

Quatre grandes familles de risques :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Les placements en valeur de marché et les provisions techniques représentent respectivement 95 % et 80 % du bilan.
- Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 33 118 millions d'euros. La marge de risque représente 2,2 % du montant total, soit 739 millions d'euros.
- Les fonds propres de base Solvabilité II s'élèvent à 6 479 millions d'euros, en hausse de +378 millions d'euros sur un an. Cette hausse provient de la modification de méthode de prise en compte de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie, de la hausse des plus-values latentes sur placements et du résultat de l'année.

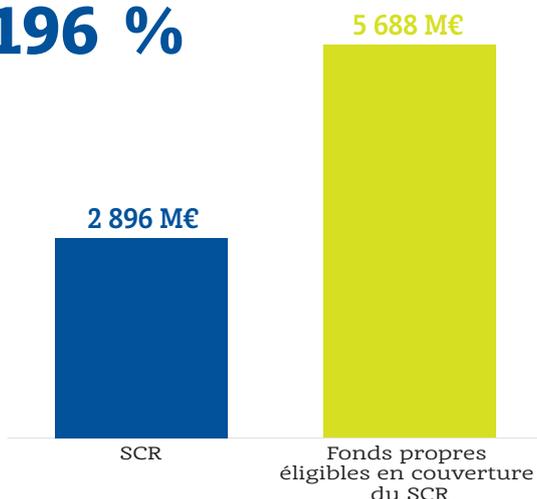


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR est de 196 % en diminution de -25 points entre 2019 et 2020, du fait d'une augmentation du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres.
- L'augmentation du SCR est principalement portée par la hausse du SCR marché (liée à la baisse des taux).
- La croissance des fonds propres éligibles en couverture du SCR Groupe (+129 millions d'euros) est moindre que celle des fonds propres de base Solvabilité II car une partie des fonds propres des entités (principalement Mutavie) n'est pas disponible pour le Groupe.

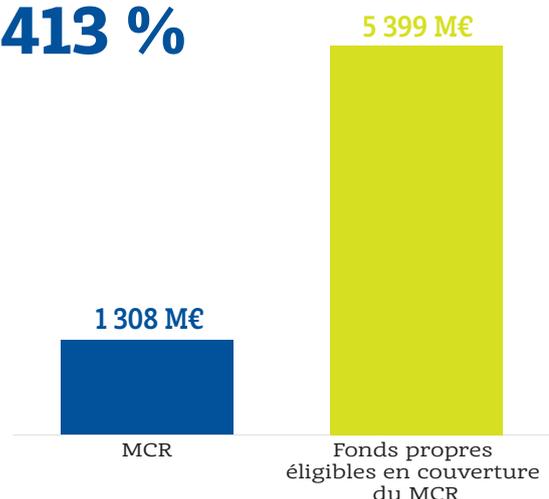
Couverture du SCR

196 %



Couverture du MCR

413 %



I.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.A.1 ACTIVITÉS

I.A.1.1 Présentation générale du groupe Macif

LE GROUPE MACIF

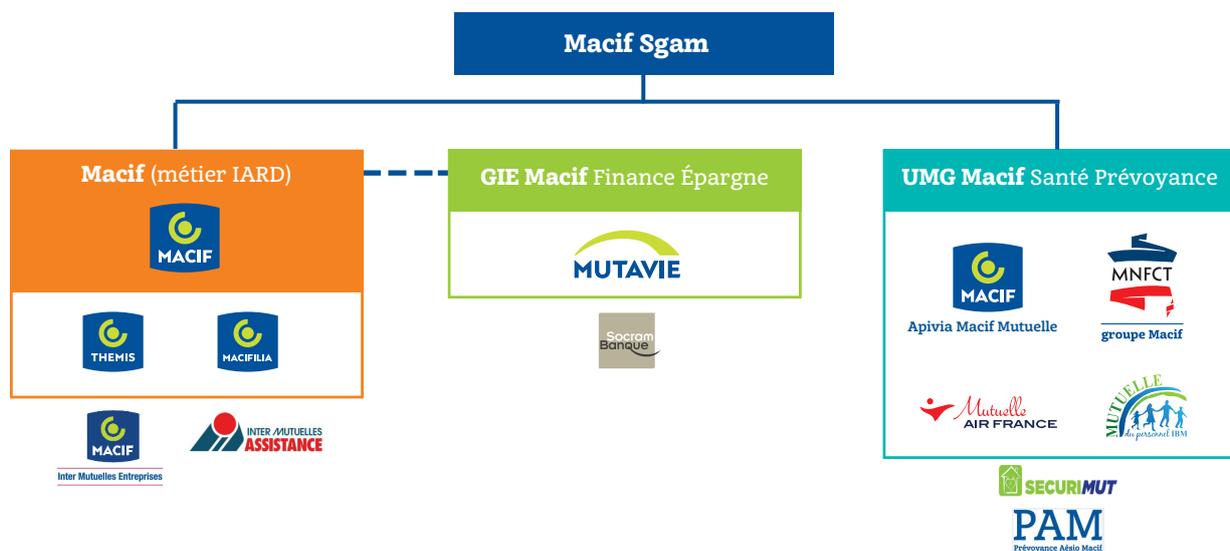
Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées depuis le 30 décembre 2017, par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du groupe Macif s'articulent autour de trois métiers :

- IARD (Incendie, accidents et risques divers) ;
- Santé/Prévoyance ;
- Finance/Épargne.

À ceux-ci s'ajoute la gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.



LA MACIF ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE DU GROUPE MACIF, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent le groupe Macif sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 4, place de Budapest dans le 6^e arrondissement de Paris.

AUDITEURS EXTERNES

Le contrôle externe du groupe Macif est assuré par les cabinets suivants :

	Commissaires aux comptes	
Macif Sgam	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macif	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macifilia	Groupe Y ⁽¹⁾	
Thémis	Mazars ⁽²⁾	
Mutavie	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Apivia Macif Mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
MNPAF	Groupe Y ⁽¹⁾	
IBAMEO	KPMG SA ⁽³⁾	KPMG Audit ⁽³⁾

1. Groupe Y : 53 rue du marais - Niort (79)

2. Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)

3. KPMG SA, KPMG Audit : 2 avenue Gambetta - CS60055 - Paris La Défense Cédex (92)

I.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entreprises liées au groupe Macif et celles des entités détenues directement ou indirectement par le Groupe, et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figure en annexe 1.

I.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU GROUPE MACIF

Les principales activités des entités qui composent le groupe Macif sont décrites dans les chapitres II à VIII.

AUTRES ACTIVITÉS DU GROUPE MACIF

Inter mutuelles assistance (IMA)

La Macif recourt aux services du groupe IMA pour réaliser les prestations d'assistance ainsi que des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2020, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 776 millions d'euros contre 836 millions d'euros en 2019, en diminution de -7,2 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 5,5 millions d'euros en 2020.

Inter mutuelles Entreprises (IME)

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2020, IME compte 128 776 contrats en portefeuille, en progression de +5,4 % sur l'exercice. Les cotisations acquises de l'exercice 2020 s'élèvent à 58,1 millions d'euros (62,5 millions d'euros hors mesures solidaires liées à la crise sanitaire) contre 63 millions d'euros à fin 2019 (-8 %). Le résultat net est bénéficiaire de 2,7 millions d'euros.

Sécurimut

Sécurimut réalise, pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2020, la société gère 125 300 contrats, soit une production nette de 18 800 contrats. Son chiffre d'affaires a progressé de +6,3 % pour atteindre 17,3 millions d'euros en 2020. Sécurimut dégage un résultat net de 6,2 millions d'euros.

Socram Banque

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2020, les montants d'encours sont les suivants :

- ▶ 1 178 millions d'euros pour les crédits (-8,5 %) ;
- ▶ 1 078 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (+10 %).

Au 31 décembre 2020, Socram Banque compte près de 157 600 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif. Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 1,4 million d'euros en 2020.

Groupe OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par le groupe Macif).

Fin 2020, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à 67 milliards d'euros (après 72 milliards d'euros fin 2019), dont 41 milliards d'euros sur les mandats, 18 milliards d'euros sur la gestion collective et 8 milliards d'euros sur le non coté.

Les résultats 2020 ressortent à :

- ▶ 12,4 millions d'euros pour OFI AM ;
- ▶ 7,5 millions d'euros pour OFI Holding ;
- ▶ -1,3 millions d'euros pour OFI Advisers.

Prévoyance Aésio Macif (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise relevant du Code des assurances qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Covid-19

L'exercice 2020 est marqué par la survenance d'un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. L'épidémie de Covid-19 apparue en Chine, s'est progressivement transformée en pandémie au niveau mondial. Les pouvoirs publics de nombreux pays, dont la France, ont été conduits à imposer des mesures strictes de distanciation sociale, avec notamment le confinement à domicile et la fermeture temporaire des commerces non essentiels.

Dans ce contexte exceptionnel, la priorité pour le groupe Macif a été :

- ▶ d'assurer une continuité de services vis-à-vis des sociétaires tout en préservant la sécurité des salariés. Dès le début de la crise, les équipes du groupe Macif ont majoritairement adopté le travail à distance, sans préjudice significatif dans la disponibilité et la qualité du service rendu. Cette agilité opérationnelle s'est mise en place sans recours au chômage partiel ou demande de soutien de l'État ;
- ▶ de participer à l'effort de solidarité nationale sous la forme de ristournes de primes pour certaines catégories de sociétaires et d'augmentations de la prestation chômage. Le groupe Macif a également contribué au Fonds de solidarité mis en place par l'État en faveur des TPE et des indépendants, et soutenu sous forme de subventions l'action d'organismes engagés dans la lutte contre la Covid-19 (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Samu social, Secours populaire, etc.).

Sur le plan financier, depuis le début de la pandémie, des premières tendances, même si difficilement quantifiables, ont pu être observées sur les résultats du Groupe :

- ▶ activité : ralentissement de la dynamique commerciale (diminution des affaires nouvelles pour les trois secteurs assurance, les flux téléphoniques ayant partiellement compensé la baisse de fréquentation des points d'accueil physique) ;
- ▶ sinistralité : baisse de la sinistralité avec cependant des différences sectorielles marquées :
 - en Dommages, le Groupe est faiblement exposé sur les risques professionnels et pertes d'exploitation. La sinistralité des risques des particuliers a enregistré une baisse des fréquences durant les périodes de confinement,
 - en Santé, une réduction des flux de sinistres (baisse des consultations de praticiens) a été constatée pendant les périodes de confinement, avec probablement un effet report à attendre en 2021. Cette tendance a été compensée par une contribution exceptionnelle (dite taxe Covid-19) à hauteur de 34 millions d'euros,
 - en Prévoyance, la charge de sinistre est pénalisée par la hausse du nombre des arrêts de travail et des décès,
 - en Assurance-vie, les retraits des épargnants faisant suite à un décès ont augmenté de l'ordre de 16 % ;
- ▶ financier : repli des produits financiers nets, en lien avec la diminution des dividendes perçus (33 millions d'euros) et la limitation des programmes de réalisation de plus-values dans un contexte de baisse des valeurs de marché. Aucune variation significative des dépréciations d'actifs cotés n'a toutefois été induite par la volatilité observée sur les marchés financiers.

Signature d'un Pacte fondateur Aésio-Macif

La volonté de constituer un nouveau groupe mutualiste de référence issu du rapprochement des groupes Macif et Aésio, déjà matérialisée en 2018 par la création d'une entreprise commune de prévoyance (Prévoyance Aésio Macif), a été réaffirmée en janvier 2020 par la signature d'un Pacte fondateur, document de référence formalisant l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance de ce futur groupe.

La vision commune développée s'articule autour de six grands principes :

- ▶ mettre en œuvre une complémentarité des expertises métiers à destination des sociétaires et adhérents des différentes marques du Groupe, en s'inscrivant dans un modèle producteur-distributeur ;
- ▶ conjuguer la complémentarité des communautés, au niveau des salariés, des délégués et des assurés pour apporter un niveau de service et de satisfaction toujours plus élevé auprès des différentes parties prenantes ;
- ▶ affirmer l'excellence relationnelle comme caractère distinctif du nouveau Groupe ;
- ▶ développer et mettre en œuvre une culture et un modèle de performance, dans le bon équilibre entre la subsidiarité des métiers et marques et le potentiel permis par l'appartenance à un Groupe plus large ;
- ▶ mettre en œuvre une politique d'innovation ambitieuse et une recherche de partenariats transformants ;
- ▶ construire une plateforme politique robuste, à même de s'ériger en Groupe mutualiste exemplaire par une gouvernance et une action des délégués qui concilient l'unité de Groupe et l'identité de ses mutuelles membres.

Au cours de l'année 2020, les équipes de la Macif et d'AÉSIO Mutuelle ont œuvré ensemble à la précision de ce dessein commun, et à la déclinaison opérationnelle des modalités de structuration et de gouvernance. Selon la volonté exprimée par les assemblées générales des deux Groupes, et avec l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Aéma Groupe, fruit de ce processus, a été constitué le 1^{er} janvier 2021.

Constitution d'Apivia Macif Mutuelle, issue de la fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Au cours de l'année 2020, les équipes des deux mutuelles ont conduit la déclinaison opérationnelle et technique de leur Pacte fondateur, adopté par leurs assemblées générales les 27 avril et 18 mai 2019, qui initiait leur projet de fusion ; au-delà des questions de gouvernance, les travaux menés par les équipes ont permis de définir une ambition stratégique commune. La fusion étant effective depuis le 27 novembre 2020, Apivia Macif Mutuelle porte l'ambition d'accompagner ses adhérents à chaque étape de leur vie, en leur offrant des solutions globales d'assurance et de services innovants répondant à leurs besoins, et de défendre les valeurs mutualistes en matière d'accès aux soins au plus grand nombre, de lutte contre le renoncement aux soins et de prévention. Forte d'environ 1 200 salariés, Apivia Macif Mutuelle compte désormais près de 1,5 million d'adhérents, assure la protection de 1,1 million de personnes en santé, et accompagne 12 000 entreprises.

I.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Résultat net par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2020				Total 31/12/2019	Total 31/12/2019
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs		
Cotisations acquises	3 421 131	2 137 550	1 092 629	-	6 651 310	6 488 622
Participation aux résultats	-	509 401	-	-	509 401	605 215
Charge des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur)	-2 745 172	-2 029 434	-868 037	-	-5 642 643	-5 721 106
Marge brute	675 959	108 116	224 592	-	1 008 667	767 515
Charges/produits nets des cessions en réassurance	57 164	-302	253	-	57 115	206 880
Marge nette	733 123	107 814	224 844	-	1 065 781	974 395
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-591 993	-103 362	-168 751	-	-864 106	-813 970
Autres charges et produits opérationnels courants	-95 421	-2 590	-40 255	11 475	-126 791	-165 949
Marge technique	45 709	1 862	15 839	11 475	74 885	-5 523
Marge financière	78 864	41 737	19 385	3 432	143 418	294 500
Résultat des autres activités	-45 678	-41 893	-23 502	-9 751	-120 823	-145 222
Résultat net - part du Groupe	78 895	1 707	11 721	5 156	97 479	143 755

Les cotisations passent de 6 489 millions d'euros fin 2019 à 6 651 millions d'euros fin 2020 (+2,5 %). Cette progression intègre la hausse de +3,6 % des cotisations du secteur Dommages, celle de +1,9 % du secteur Finance/Épargne et celle de +0,5 % du secteur Santé/Prévoyance.

La marge technique s'établit à 75 millions d'euros, contre -6 millions d'euros l'exercice précédent. Cette progression s'appuie principalement sur la hausse des cotisations acquises. Elle traduit également une diminution de la sinistralité brute en lien avec la baisse des fréquences de sinistres automobile et une diminution en nombre et intensité des événements climatiques et des catastrophes naturelles. Les charges/produits nets des cessions en réassurance ressortent positifs à 57 millions d'euros contre 207 millions d'euros en 2019, exercice particulièrement affecté par un excédent de sinistralité. Les charges de gestion enregistrent une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe.

Les éléments non techniques sont détaillés dans les parties suivantes (éléments financiers et résultat des autres activités).

Le résultat net - part du Groupe ressort à 97 millions d'euros, en baisse de 46 millions d'euros.

I.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019	Var 2020/2019
Produits des placements	703 932	794 580	-90 649
Charges des placements	-92 885	-92 431	-454
Plus et moins-values de cessions	-45 961	92 859	-138 820
Variation des dépréciations sur placements	-24 743	-3 414	-21 329
Participation aux résultats	-396 925	-497 094	100 169
Marge financière	143 418	294 500	-151 082

La marge financière s'élève à 143 millions d'euros, en repli de -151 millions d'euros sur l'exercice. Les produits des placements nets de charges sont pénalisés par la baisse tendancielle des revenus des produits de taux et la diminution conjoncturelle des dividendes perçus sur les produits actions. La correction des marchés financiers enregistrée courant 2020 a également conduit le groupe Macif à réviser à la baisse les plus-values réalisées dans le cadre de ses programmes de cessions. La variation par rapport à 2019 est d'autant plus importante que cet exercice se caractérisait par des cessions significatives de biens immobiliers et de titres de participations. Cela se traduit par une réduction des revenus courants, partiellement compensée par l'ajustement de la participation aux résultats. Enfin, la variation des dépréciations ressort négative, pénalisée par la baisse de valeurs de titres non cotés.

I.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019	Var 2020/2019
Autres produits et charges non techniques	-33 772	-28 725	-5 047
Résultat exceptionnel	-22 796	-12 677	-10 119
Impôt sur les sociétés	-24 939	-88 663	63 724
Autres éléments non techniques	-39 316	-15 157	-24 160
Dépenses et revenus non techniques	-120 823	-145 222	24 398

Le résultat des autres activités s'élève à -121 millions d'euros, en hausse de +24 millions d'euros sur un an. La hausse est principalement générée par une baisse de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2020 (64 millions d'euros), liée principalement au recul du résultat comptable.

Quelques effets notables limitent cette progression :

- ▶ le recul de 10 millions d'euros du résultat exceptionnel qui ressort à -23 millions d'euros, en lien avec les versements de solidarité effectués par le Groupe à des organismes participant à la lutte contre la Covid-19 (impact -15 millions d'euros) ;
- ▶ les autres produits et charges non techniques varient de -5 millions d'euros. Celles-ci intègrent notamment les subventions récurrentes (Fonso, skipper Macif, etc.) ;
- ▶ la baisse de 24 millions d'euros des autres éléments non techniques. Cette variation provient notamment de la dépréciation de Socram (impact -32 millions d'euros) mais également d'un retour à un niveau d'intérêts minoritaires plus habituel après un résultat 2019 exceptionnellement élevé dans le secteur gestion d'actifs (impact +10 millions d'euros).

I.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

I.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

I.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance du groupe Macif

MACIF SGAM, ENTREPRISE MÈRE DU GROUPE

Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe. Les principales activités du Groupe sont organisées au sein de trois métiers (IARD, Santé/Prévoyance et Finance/Épargne) :

- ▶ la Macif société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, incarne le métier IARD et est affiliée à Macif Sgam ;
- ▶ l'UMG Macif Santé Prévoyance, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité, incarne le métier Santé/Prévoyance et est également affiliée à Macif Sgam. Elle regroupe les quatre mutuelles du Groupe : Apivia Macif Mutuelle (fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité), MNPAF, IBAMEO, MNFCT ;
- ▶ le GIE Macif Finance Épargne coordonne les activités Finance Epargne du Groupe (Mutavie notamment). Le GIE n'est pas affilié à Macif Sgam, toutefois Mutavie est contrôlée par la Macif et, par conséquent, soumise à l'influence dominante de Macif Sgam.

Macif Sgam, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe, a notamment pour objet :

- ▶ d'établir, d'organiser et de gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- ▶ d'organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- ▶ d'exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des entreprises du Groupe ;
- ▶ de définir les orientations stratégiques du groupe Macif, de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques et de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises du Groupe ;
- ▶ de piloter le groupe Macif en faisant prévaloir une cohérence de direction et de pilotage de l'ensemble en opérant les arbitrages nécessaires et en prenant les décisions ou validations de nature politique, stratégique et opérationnelle (autorisations préalables des instances de gouvernance et validations techniques des responsables de filières) ;
- ▶ de veiller à la maîtrise des risques contribuant à la réalisation de sa stratégie et de ses activités et au fonctionnement du Groupe.

GOUVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Macif Sgam et la plupart des entités composant le groupe Macif ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste.

Comme le rappellent différents rapports, un système moniste dissocié permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale (incluant directeur général et directeurs généraux délégués).

Le conseil d'administration

Macif Sgam, en qualité d'entreprise mère, engage par ses décisions le Groupe dans toutes ses parties prenantes, dans une organisation structurée en pôles métiers.

Composition

Le conseil d'administration est composé, outre les deux administrateurs salariés, de dix-sept administrateurs représentant les entreprises affiliées à Macif Sgam.

La composition du conseil d'administration évoluera à compter de janvier 2021 et comprendra, outre les administrateurs salariés, vingt-six administrateurs.

Les administrateurs de Macif Sgam représentant les entreprises affiliées sont élus pour une durée de six ans par l'assemblée générale, après avis du comité en charge des sélections.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et combinés et examine les rapports exigés par la réglementation. Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 25 des statuts de Macif Sgam :

- ▶ il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social ;
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- ▶ il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives d'entreprise mère, le conseil d'administration de Macif Sgam a plus particulièrement pour rôle :

- ▶ de définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- ▶ de veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entreprise mère dans leurs instances ;
- ▶ d'apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordres financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- ▶ d'assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- ▶ de s'assurer de l'efficacité d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- ▶ de se saisir de toute question intéressant la bonne marche du Groupe ;
- ▶ de nommer et révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- ▶ de prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du Groupe et veille à son application. Il se réunit au minimum trois fois par an.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration de Macif Sgam assure la représentation du Groupe au plan politique.

Au nombre de trois, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

Composition et rôle du bureau

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, de la secrétaire du conseil et de quatre autres administrateurs. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

La direction générale du groupe Macif

La direction générale est décrite en partie B.1.3 ci-après.

La gestion des conflits d'intérêts

Le groupe Macif, du fait de sa gouvernance mutualiste reposant sur la représentation de sociétaires et d'adhérents, est peu exposé aux risques de conflits d'intérêts.

Le groupe Macif a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts par une application notamment de la réglementation sur les conventions réglementées.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

L'assemblée générale de Macif Sgam est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs ou membres du conseil de surveillance dûment mandaté ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

I.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MACIF SGAM

Le conseil d'administration étant décrit ci-dessus, seuls sont traités dans cette partie le comité exécutif et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

Afin d'assurer une homogénéité du processus décisionnel au sein du groupe, les principales entités du Groupe disposent de dirigeants communs à ceux de l'entreprise mère Macif Sgam.

Dans ce même objectif, les décisions stratégiques du Groupe sont instruites et préalablement autorisées par les instances de l'entreprise mère du Groupe.

COMITÉ EXÉCUTIF

Composition

Le comité exécutif est composé :

- ▶ des membres du bureau du conseil d'administration ;
- ▶ du directeur général et du directeur général délégué ;
- ▶ du directeur du cabinet du président du conseil d'administration.

Rôle

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

À ce titre, le comité exécutif est un organe :

- ▶ de réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- ▶ de coordination des différentes activités du Groupe structurées en pôles métiers ;
- ▶ de partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques ;
- ▶ d'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe ;
- ▶ d'information sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans les statuts.

Comités spécialisés

Pour éclairer ses prises de décisions, le conseil d'administration peut recourir à l'avis de ses comités spécialisés.

Le conseil d'administration de Macif Sgam s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil :

- ▶ audit ;
- ▶ risques ;

- ▶ sélection ;
- ▶ rémunérations/indemnisations ;

La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Les comités spécialisés de Macif Sgam, entreprise mère, sont des comités Groupe intervenant sur l'ensemble des entités du Groupe qui en reconnaissent la compétence exclusive en leur sein.

I.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlements intérieurs des comités).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif Sgam est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif Sgam. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités du Groupe au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

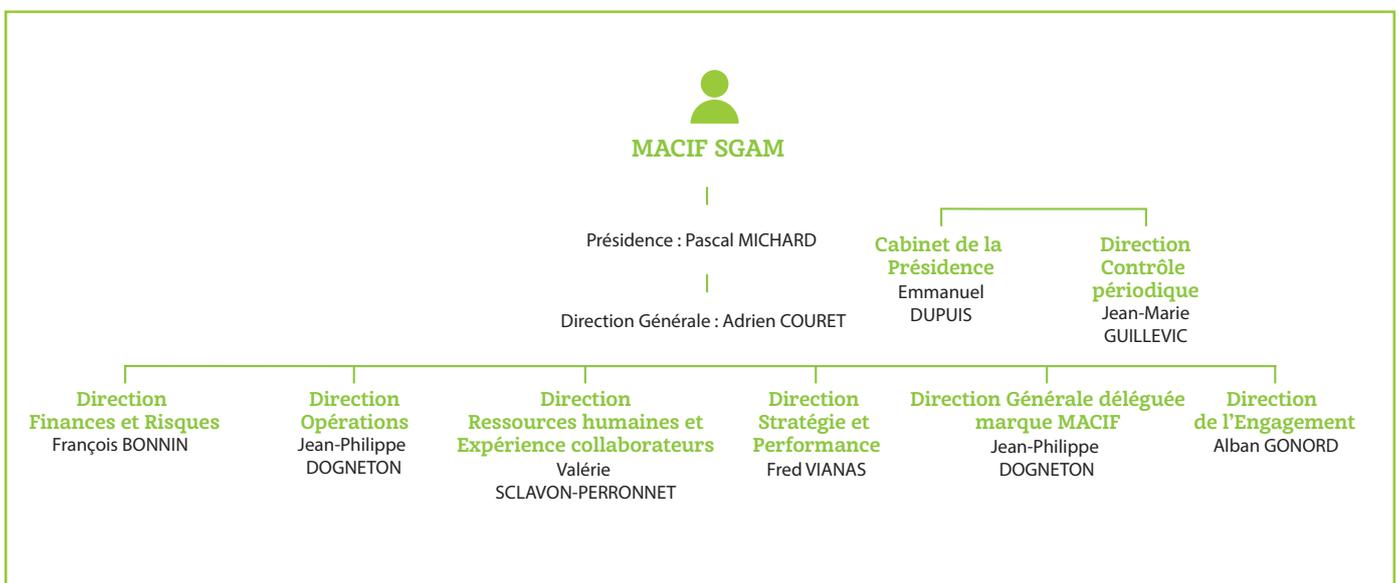
Le directeur général délégué

Conformément à la réglementation, le directeur général délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Sa nomination et sa révocation sont de la compétence du conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Les limitations de ses pouvoirs sont également de la compétence du conseil d'administration, en accord avec le directeur général.

Le directeur général, le directeur général délégué et le directeur Finances et risques Groupe sont dirigeants effectifs de la société.

L'organigramme du groupe Macif au 31 décembre 2020 est le suivant :



DÉLÉGATION DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus. Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions. Par exception, le directeur général délégué, de par son mandat social, n'a pas à signer une délégation de pouvoirs.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Afin d'assurer une cohérence groupe, le groupe Macif a mis en place un processus décisionnel décrit à l'article 6.1 des statuts de Macif Sgam. Dans ce cadre, à l'image de la pratique européenne en termes de gouvernance :

- ▶ l'entreprise mère définit les orientations stratégiques Groupe, les politiques Groupe et les positions sur les projets transverses, stratégiques et significatifs ;
- ▶ les entités appliquent ces orientations stratégiques, politiques ou positions Groupe ;
- ▶ en cas de spécificités de l'entité par rapport à la stratégie ou aux politiques groupe, l'entité « explique » ses spécificités à l'entreprise mère qui valide les spécificités ou non pour assurer la cohérence Groupe ;
- ▶ la tête de Groupe est tenue de prendre en compte les spécificités et risques des entités composant le Groupe ;
- ▶ la contribution des entités en amont, dans le cadre d'un processus itératif, doit éviter les situations de non alignement ou non cohérence Groupe.

Ce processus s'accompagne d'un processus d'instruction.

I.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

I.B.2.1 Liste des personnes qui assurent les fonctions clés

Les fonctions clés du groupe Macif ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions.

Au sein du Groupe, les responsables de fonctions clés et leurs équipes, sont ainsi organisés au niveau de l'entreprise mère. À ce titre, les entreprises d'assurance du Groupe désignent le responsable de la fonction clé Groupe comme responsable de la fonction clé de leur entité.

Le directeur général du Groupe nomme les responsables des fonctions clés. Ce choix est entériné par le conseil d'administration.

Chaque directeur général ou directoire des entreprises d'assurance du Groupe désigne également un correspondant pour les fonctions clés Vérification de la conformité, Actuarielle et Gestion des risques. Les correspondants des responsables des fonctions clés groupe rattachés aux entreprises d'assurance ont des liens fonctionnels avec chaque responsable de fonction clé.

La fonction clé et l'ensemble des équipes de l'Audit interne sont localisés au niveau de l'entreprise mère. Le responsable fonction clé a, au sein de chaque entité, un interlocuteur privilégié en la personne du directeur général de l'entité.

Cette organisation contribue à une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités au sein du Groupe qui responsabilise, limite les conflits de positions entre fonctions et favorise l'homogénéité de la gouvernance.

Au 31 décembre 2020, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein du groupe Macif sont les suivantes :

- ▶ fonction Audit interne : M. Jean-Marie Guillevic ;
- ▶ fonction Gestion des risques : M. Frédéric Prompt ;
- ▶ fonction Actuarielle : Mme Céline Fèvre ;
- ▶ fonction Vérification de la conformité : M. Christophe Raballand.

I.B.2.2 Informations sur la compétence et l'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Procédure d'évaluation avant la nomination

Cette procédure concerne toute personne désignée comme dirigeant effectif du Groupe par le conseil d'administration (les présidents des conseils d'administration et Dirigeants opérationnels des organismes régis par le Code de la mutualité, le directeur général du Groupe, les directeurs généraux délégués du Groupe) ainsi que les administrateurs du Groupe.

Concernant les dirigeants effectifs au sein du Groupe :

- ▶ le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du comité en charge des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- ▶ sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué ;
- ▶ le conseil d'administration peut également désigner comme dirigeant effectif une ou plusieurs personnes physiques avec un titre différent.

Ces nominations sont réalisées au regard des compétences et expériences du candidat au sein du Groupe. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des Ressources humaines et expérience collaborateurs du Groupe.

Les compétences suivantes sont évaluées collectivement au regard des qualifications acquises, de l'expérience et des connaissances sur, au moins, les thèmes suivants :

- ▶ organisation des activités du Groupe ;
- ▶ système de gouvernance ;
- ▶ modèle économique appliqué et stratégie de l'entreprise ;
- ▶ marchés de l'assurance, de la mutualité et des autres marchés sur lesquels le Groupe est présent ;
- ▶ analyse et planification stratégique ;
- ▶ analyse financière ;

- ▶ analyse actuarielle ;
- ▶ exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe.

Les candidatures sont proposées à l'instance en charge de l'évaluation au niveau du Groupe ou au sein des entités concernées. Les candidatures sont accompagnées d'une analyse permettant à l'instance en charge de l'évaluation d'émettre un avis, à destination du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- ▶ un curriculum vitae à jour, daté et signé, indiquant notamment les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des dix dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ une copie des diplômes et éventuellement des attestations de formation ;
- ▶ la liste des mandats exercés au sein, et en dehors, du groupe Macif ;
- ▶ la déclaration sur l'honneur attestant l'absence de condamnation prévue au I ou au II de l'article L. 322-2 du Code des assurances ;
- ▶ le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois (après la prise de mandat).

Les candidatures sont soumises au Comité des sélections qui formule un avis à destination du Conseil d'administration.

Le dossier de candidature est composé :

- ▶ d'une lettre de mission fixant le cadre du mandat, et les attendus associés, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ d'une évaluation de la candidature par rapport aux critères définis ci-dessus.

À l'issue du processus, le conseil d'administration soumet, pour chaque poste d'administrateur disponible, une candidature retenue au vote de l'assemblée générale.

Pour les entités qui ont des administrateurs représentant leurs salariés, ces derniers sont élus par les salariés concernés ou désignés et issus des organisations syndicales représentatives. Ces éléments ne permettent pas un contrôle de leur sélection avant nomination par le Groupe et par les entités concernées qui le composent. Ils bénéficient au même titre que tout autre administrateur de formations.

Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction

Un plan de développement individuel des compétences est mis en place.

Concernant la direction générale

L'objectif poursuivi par la politique « Compétences et honorabilité » est de permettre de s'assurer, au moment de sa prise de fonction ou de mandat et pendant toute la durée de sa fonction ou de son mandat, que la personne physique considérée remplit les critères de compétence et d'honorabilité donnant l'assurance raisonnable qu'elle pourra remplir de manière adéquate son mandat ou sa fonction.

Sur délégation de la direction générale, la direction des Ressources humaines et expérience collaborateurs Groupe met en place une politique de développement des compétences, pour ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis pour permettre l'exercice des responsabilités.

Concernant les administrateurs

Pour approfondir et élargir le champ de leurs compétences, un plan de formation collectif et individuel sur des thématiques adaptées à leur mandat est mis en place :

- ▶ des journées de formation en interne sur les thématiques : métiers de l'assurance (IARD, Vie, Santé/prévoyance), prospective et posture,
- ▶ des actions collectives ou individuelles adaptées aux mandats spécifiques (comités spécialisés notamment),
- ▶ des informations de la part des directions techniques et fonctions clés en préparation et lors des instances de gouvernance.

L'ensemble de ces formations s'intègre dans un plan d'accompagnement incluant un programme de formation pluriannuel adapté et personnalisable. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité des administrateurs à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité. La procédure d'évaluation des compétences au plan individuel et collectif

est renouvelée chaque année, et ce, pendant toute la durée du mandat.

Le comité des sélections s'assure du respect en continu de ces critères par des contrôles réguliers.

Formation des administrateurs

Avant leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, les administrateurs participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités.

Les ambitions du groupe Macif en matière de formation de ses administrateurs s'articulent autour de trois axes :

- ▶ une logique Groupe : les orientations de formation sont construites au niveau du Groupe avec un socle commun auquel s'ajoutent des spécificités pour les différentes entités ;
- ▶ une logique de parcours pluriannuel, qui gère les entrées en mandats des nouveaux administrateurs et permet une montée en compétence progressive ;
- ▶ une logique d'accompagnement individualisé, prenant en compte les spécificités des mandats.

Le groupe Macif poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs incluant :

- ▶ des rencontres avec les principaux dirigeants exécutifs du Groupe ;
- ▶ un fonds documentaire mis à leur disposition (textes fondamentaux du Groupe, accès à la base documentaire des instances) ;
- ▶ des conférences-débats sur des thèmes d'actualité (en 2020 : le pacte vert européen ; la protection sociale européenne) ;
- ▶ des formations spécifiques pour les membres des comités d'audit et des risques ;
- ▶ des parcours de formation « nouveaux administrateurs » ;
- ▶ des parcours de formation au cours de leur mandat pour approfondir et élargir leurs connaissances.

Ces formations mettent l'accent sur les comportements, outils, connaissances et compétences que l'administrateur doit posséder pour exercer son mandat :

- ▶ environnement socio-économique ;
- ▶ système de gouvernance ;
- ▶ environnement juridique et exigences réglementaires ;
- ▶ fondamentaux des sciences de gestion : comptabilité et analyse financière, maîtrise des risques, etc ;
- ▶ posture et comportements.

En 2020, les formations de niveau Groupe (communes à plusieurs entités) ont porté sur les thèmes suivants :

- ▶ Formations de socle commun (participants Sgam, SAM et mutuelles affiliées UMG) :
 - la gestion financière : fondamentaux et actualité,
 - la responsabilité individuelle de l'administrateur,
 - la conformité et le contrôle interne, la prévention de la corruption,
 - la transformation numérique,
 - l'environnement de l'assurance Santé,
 - l'assurance IARD ;
- ▶ Formations dédiées aux administrateurs des CA Sgam, CA SAM et CA UMG :
 - stratégies d'alliances et de partenariats,
 - résolution de problème et prise de décision ;
- ▶ Formations de l'UMG Macif Santé-Prévoyance :
 - actualité de l'assurance Maladie,
 - innovations en santé au service de tous,
 - la perte d'autonomie et la 5^{ème} branche de la sécurité sociale,
 - le parcours du pharmacien.

En plus des formations organisées au niveau du Groupe et de l'UMG, les administrateurs de chaque entité bénéficient de formations collectives répondant aux besoins spécifiques de ces entités, et de formations individuelles en inter-entreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

Pour les mutuelles du Groupe adhérentes à la FNMF, la Mutualité française met à disposition le « passeport de l'élu », un outil qui permet de renseigner notamment les formations suivies par les administrateurs.

Depuis 2012, le groupe Macif adhère à l'IFA (Institut français des administrateurs). Cette adhésion profite aux administrateurs qui bénéficient ainsi d'une information régulière via une lettre d'information et se voient invités à des conférences ou formations sur l'ensemble des sujets liés à la gouvernance.

Par ailleurs, afin de compléter et actualiser les connaissances de l'ensemble des représentants des sociétaires et adhérents élus du Groupe, ces derniers participent à des formations et journées d'information centrées sur leurs fonctions et responsabilités. Ces sessions visent à apporter aux élus une meilleure compréhension des activités et du fonctionnement du Groupe, de leur rôle, de leurs responsabilités et des outils de travail nécessaires au bon accomplissement de leurs mandats.

L'ensemble de ces formations s'intègrent dans un plan d'accompagnement des élus pluriannuel, adapté et personnalisable, déployé progressivement depuis 2013. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité des élus qui composent les différentes instances à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité. Cet objectif constitue un des enjeux majeurs pour le Groupe.

SITUATIONS DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES

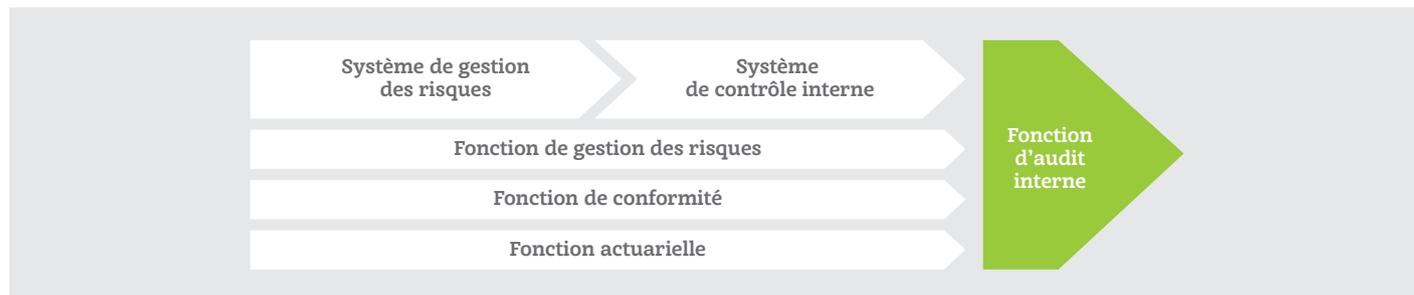
- ▶ nomination d'un nouveau titulaire d'une fonction clé. Dans le cas où le nouveau titulaire aurait exercé une fonction clé depuis moins de trois ans, la procédure qui serait appliquée antérieurement et dans ce délai, ne donnerait pas lieu à une nouvelle évaluation ;
- ▶ nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- ▶ nouveau mandat d'administrateur ou nouveau mandat au sein d'une nouvelle entité ou évolution vers une autre fonction/ mandat ;
- ▶ tout changement impactant l'activité ou l'environnement du Groupe qui doit être traité au travers de programmes de formation.

I.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

I.B.3.1 Système de gestion des risques

PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale est un préalable à la bonne insertion du système de gestion des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur deux systèmes et quatre fonctions clés :



Ces deux systèmes (de gestion des risques et de contrôle interne) concourent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques est « un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation ».

Il organise de manière structurée et formalisée la remontée des menaces ainsi que leur hiérarchisation. Sa finalité première est d'agir en anticipation de la stratégie.

Pour être efficace, le système de gestion des risques s'appuie sur trois composantes principales, et imbriquées :

1. un dispositif de gouvernance définissant les rôles et responsabilités ainsi que les normes et politiques (le cadre organisationnel) ;
2. un processus de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation, la surveillance, la gestion et le reporting des risques ;
3. une intégration de ces éléments au cœur des processus de gestion et de décision de l'entreprise.

INDICATEURS D'APPÉTENCE

L'appétence au risque correspond au niveau de prise de risque accepté par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle dans le but d'atteindre les objectifs déclinés dans le plan stratégique.

Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble de l'univers des dimensions stratégiques et prennent en compte les différentes problématiques des parties prenantes (agences de rating, régulateur et sociétaires).

GOVERNANCE DES RISQUES

Toutes les décisions prises dans la gestion quotidienne de l'entreprise doivent respecter la stratégie définie. L'intégration de la dimension « risque et solvabilité » dans les processus courants se fait de deux manières :

- ▶ par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau opérationnel, suivant les principes édictés par les politiques par domaine de risque (conformément aux articles L.354-2 et R.354-2 du Code des assurances) ;
- ▶ par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau stratégique et budgétaire, au travers du processus Orsa.

Par ailleurs, toute décision stratégique doit faire l'objet d'une analyse des risques préalable incluant l'identification des risques, leur évaluation, des recommandations de traitement ainsi qu'un suivi, conformément au processus décisionnel défini au niveau du groupe Macif et à la politique globale de gestion des risques.

LES ACTEURS

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB)

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est l'organe de décision ou instance dirigeante. Cet organe est décrit dans la partie I.B.1 du présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. Il définit également le cadre de la prise de risque en fixant les appétences, tolérances et limites de risques.

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel de la société ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques. Il s'appuie pour cela sur un directeur général délégué du groupe Macif également désigné comme dirigeant effectif de la société.

Les opérationnels

Les opérationnels et leur hiérarchie sont responsables de la gestion et de la prise de risque au quotidien, dans le respect des limites de risque qui leur sont accordées.

Ils participent à l'identification et l'évaluation des risques et réalisent, au niveau local, les premiers contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés. Ces contrôles doivent être intégrés à leurs processus et pratiques. En ce sens, ils contribuent à l'intégration des procédures de gestion des risques au sein des processus de gestion et de décision.

Les acteurs du contrôle et du suivi

Tous les acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi, incluant les « fonctions-clés », contribuent à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Pour cela, ils conçoivent, coordonnent et pilotent un cadre cohérent pour la prise de risque, sans être toutefois exposés directement aux activités à risque.

Les principaux acteurs du contrôle et du suivi sont :

- ▶ la direction Finances et risques et les directions associées au sein des entités ;
- ▶ la direction de l'Audit interne Groupe ;
- ▶ et plus largement les acteurs externes de contrôle (notamment les commissaires aux comptes, les auditeurs externes et l'autorité de contrôle).

Ces différents acteurs de contrôle permettent de fournir à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle une assurance raisonnable de la maîtrise des risques de la société.

COMITOLOGIE

Le Groupe est doté d'une réunion trimestrielle direction Générale Groupe et Responsables des fonctions clés.

Elle permet d'articuler et coordonner les principales actions des quatre fonctions clés au sein du Groupe, en s'assurant :

- ▶ de la cohérence des activités des fonctions de risques et de contrôle ;
- ▶ de l'amélioration continue et de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ;
- ▶ de la mise en place de la culture de risques, de conformité et de contrôle dans les entités du Groupe ;
- ▶ de l'adéquation du provisionnement prudentiel et des politiques de souscription et réassurance au profil de risques.

Elle est composée du directeur général Groupe, du secrétariat du comité, du directeur Finances et risques Groupe, des quatre fonctions clés. La coordination Présidence et la coordination direction Générale en sont les invités permanents.

Depuis novembre 2017, un comité de gestion des risques a été mis en place. Il centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière risque composée de la direction Gestion des risques Groupe et des directions maîtrise des risques dans les entités de tête, et réalise les principaux arbitrages en termes de gestion des risques du groupe Macif.

Il est composé du directeur Gestion des risques Groupe, des propriétaires des risques/politiques écrites Groupe et des correspondants filière des risques métiers.

Ses principales missions sont de :

- ▶ animer les propriétaires de politique au niveau Groupe ; animer les correspondants dans les métiers ;
- ▶ suivre l'appétence et le profil de risque ;

- ▶ suivre les risques majeurs et les plans de traitement ; exercer une veille sur les risques émergents.

POLITIQUES ÉCRITES

Dans la perspective de mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

Ces principes sont déclinés au sein d'un ensemble de politiques écrites de gouvernance générale, qui comprend notamment :

- ▶ des politiques associées à trois des quatre fonctions clés (politique de Conformité, politique d'Audit interne, politique de Gestion des risques) ;
- ▶ des politiques relatives à la communication d'informations (politique de Reporting et d'informations publiques) ; des politiques de gestion de situations de crise (politique de Risque stratégiques et de réputation, politique de Continuité d'activité) ;
- ▶ des politiques d'ordre RH (politique Compétence et honorabilité, politique Rémunération) ;
- ▶ des politiques traitant du capital (politique de Gestion du capital) ;
- ▶ une politique Qualité des données ;
- ▶ une politique Externalisation.

La politique Gestion des risques encadre la politique Orsa ainsi que d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risque et relève de la responsabilité de la direction Gestion des risques Groupe.

Les politiques entités s'appuient sur la politique Groupe selon une démarche « se conformer ou s'expliquer » validée en conseil d'administration du 20 avril 2015 (cf. partie B.1.3).

À ce titre :

- ▶ soit elles constituent une déclinaison conforme de la politique Groupe ;
- ▶ soit elles précisent des spécificités validées par le Groupe.

Le processus de révision des politiques du groupe Macif prévoit plusieurs étapes :

- ▶ la remontée des éventuelles spécificités que veulent faire valoir les entités ;
- ▶ une analyse technique et de cohérence par le propriétaire de la politique Groupe après échanges avec les entités ;
- ▶ la mise à jour d'indicateurs de risque permettant aux propriétaires de suivre les risques inhérents à leur activité ;
- ▶ une revue avec un administrateur référent intégrant un état des lieux sur les points clés et les indicateurs de suivi de risques ;
- ▶ un passage en comité des risques du Groupe pour avis ; une validation par le conseil d'administration Sgam ;
- ▶ une validation par les conseils d'administration ou de surveillance des entités qui composent le Groupe.

Les politiques doivent être mises à jour au minimum une fois par an.

LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

« Le dispositif de maîtrise regroupe les actions visant à réduire, transférer ou supprimer un risque. Les plans d'actions peuvent comprendre des actions à entreprendre, des contrôles supplémentaires à mettre en place, et/ou la recherche de transfert financier ou de responsabilité ».

Ces différentes actions de maîtrise ou réduction des risques peuvent être mises en œuvre en amont dans le but de limiter les risques, mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans ce dernier cas, il s'agit alors de décisions de gestion.

Celles-ci doivent avoir été définies en amont dans la mesure du possible.

Les couvertures en réassurance constituent le principal levier d'atténuation des risques mis en œuvre par le Groupe.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

I.B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment - Orsa) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un Orsa est réalisé au minimum une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (Orsa régulier). En complément de l'Orsa régulier, un Orsa ad hoc peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration Sgam joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'Orsa. Les AMSB des entités jouent un rôle similaire sur le périmètre qui leur est propre.

La direction Gestion des risques Groupe, en relation avec les correspondants des entités, a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'Orsa conformément à la politique Orsa.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- ▶ de la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- ▶ de scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes internes du Groupe et des entités ;
- ▶ de l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital (SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

Le besoin global de solvabilité (BGS) correspond, au-delà d'un capital, à l'ensemble des moyens dont doit disposer le Groupe pour faire face à sa stratégie, tenant compte de son profil de risque et de son appétence au risque.

Le besoin global de solvabilité du Groupe :

- ▶ reprend la même structure que la formule standard (modules et corrélations) ;
- ▶ intègre les risques de la formule standard ;
- ▶ intègre des risques non quantifiables (pilotage, réglementaire, image, etc.) ;
- ▶ n'intègre pas de risques quantifiables différents de ceux inclus dans la formule standard.

Sur le périmètre des branches non-vie et perte de revenus, le BGS s'appuie sur les paramètres propres au Groupe pour ses risques de prime et provisionnement.

L'analyse des projections de l'Orsa porte notamment sur :

- ▶ la suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- ▶ l'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR ;
- ▶ l'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- ▶ les risques clés touchant l'entreprise et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- ▶ la sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- ▶ l'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ;
- ▶ les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans le rapport Orsa rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'Orsa et lors de la réalisation d'un Orsa ad-hoc.

Le rapport Orsa intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise (cf. partie C du SFCR). Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques globale, mise à jour au moins une fois par an, et dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par le groupe Macif, ayant potentiellement des impacts importants pour ce dernier, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité, etc) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image, etc).

Cette cartographie des risques est une représentation structurée de l'ensemble des risques auxquels le groupe Macif est exposé, évalués sur des axes « probabilité de réalisation » et « gravité ». L'évaluation est dite « nette » car elle prend en compte des mesures de protection de ces risques.

Préalable à l'exercice Orsa, elle est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque générant la réalisation d'un exercice Orsa ponctuel.

Le rapport Orsa aborde notamment :

- ▶ l'organisation de l'entreprise et son plan stratégique (Stratégie) ;
- ▶ la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et les risques majeurs identifiés ainsi que leurs leviers de maîtrise (Profil de risque) ;
- ▶ le système de gouvernance et de gestion du profil de risque (Gestion du profil de risque) ;
- ▶ les évaluations de l'Orsa et la projection du besoin global de solvabilité sur l'horizon de projection selon les hypothèses du plan économique et selon des scénarios de stress (Évaluations).

Le dernier rapport Orsa unique du groupe Macif a été présenté pour avis en comité des risques Groupe et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors du conseil d'administration Sgam avant d'être transmis à l'ACPR. Le rapport unique Groupe a été approuvé par les conseils d'administration ou conseils de surveillance concernés.

I.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

I.B.4.1. Description du système de contrôle interne

OBJECTIFS

Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques avec des travaux d'identification, évaluation, traitement et surveillance des risques opérationnels. Ces risques sont définis comme la possibilité qu'un évènement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- ▶ aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- ▶ au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- ▶ à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité.

CADRE ET ORGANISATION

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) dans sa version actualisée de 2013 : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

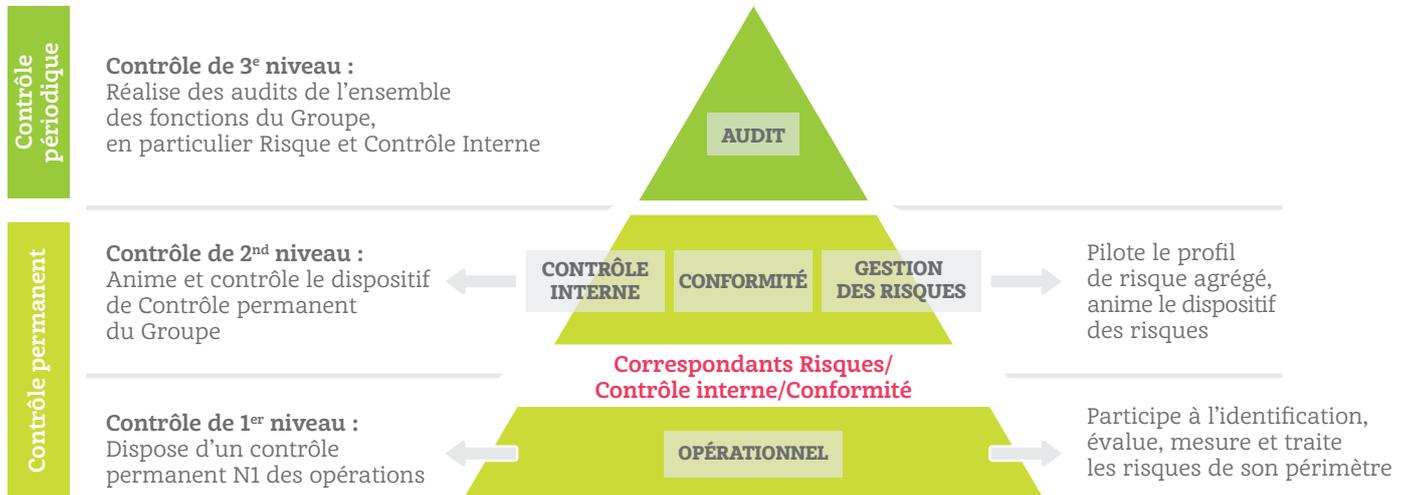
- ▶ il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories - objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- ▶ il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- ▶ il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- ▶ il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- ▶ il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- ▶ un environnement de contrôle ;
- ▶ une évaluation des risques ;
- ▶ des activités de contrôle ;
- ▶ une information et une communication ;
- ▶ un pilotage.

La politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel du groupe Macif. Elle est déployée et vise à assurer la cohérence de ces deux domaines au sein des entités du Groupe.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- ▶ contrôle de 1^{er} niveau : les collaborateurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- ▶ contrôle de 2nd niveau : la direction Contrôle interne et conformité Groupe (DCICG) anime la communauté métier contrôle interne et pilote le dispositif de contrôle permanent du Groupe. L'ensemble des contrôles permanents de niveau 2 sur les entités du Groupe sont réalisés par les équipes de contrôle interne de la DCICG. La DCICG assure ainsi la coordination et la réalisation du plan de contrôle permanent pour le Groupe. Elle est également en charge de la définition des principes et méthodologies Groupe relatifs au contrôle interne et à la gestion du risque opérationnel, ainsi que de leur déploiement. Elle administre les outils de contrôle Groupe, consolide l'ensemble des évaluations des risques opérationnels Groupe et assure la diffusion de la culture en la matière par des actions de formation et sensibilisation ;
- ▶ contrôle de 3^{ème} niveau : la direction Audit interne Groupe exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

La DCICG s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque entité du Groupe, des métiers, des territoires et des fonctions centrales. Ces correspondants peuvent être rattachés à un service de contrôle interne. Ils sont les relais opérationnels de la communauté. Ils sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

Les travaux de contrôle interne font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- ▶ commission contrôle interne Groupe : elle centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la communauté contrôle interne, que ce soit sur le suivi de la cartographie des risques opérationnels, des plans de contrôle de niveau 1, du plan de contrôle de niveau 2, les outils de contrôle, la gestion des incidents et la mise en place de reportings. Elle effectue des bilans d'activités, diffuse les règles et méthodes applicables et assure la transversalité des groupes de travail qu'elle a pu initier sur des sujets identifiés ;
- ▶ comités contrôle interne entité : il s'agit des comités propres aux entités (territoires, direction métier IARD, métier Finance/Épargne, métier Santé/Prévoyance, etc) qui ont notamment pour objectif de partager et suivre l'avancée des travaux de contrôle interne ;
- ▶ comité d'audit Groupe : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue également à l'exécution des décisions dudit conseil. Le comité d'audit Groupe, à ce titre, examine les actions conduites par la DCICG et le plan de contrôle pluriannuel ;
- ▶ réunions périodiques - direction générale - fonctions clés : elles permettent notamment d'articuler, de coordonner les principales actions des 4 fonctions clés au sein du Groupe et de reporter à la direction générale sur les sujets en responsabilité et le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, le directeur Contrôle interne et conformité Groupe intervient aussi régulièrement sur des sujets d'actualité en comité de direction Sgam.

DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE MACIF

Le dispositif de contrôle interne s'applique au groupe Macif et à ses affiliés, tout en étant adapté lorsque cela est pertinent (actionnariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité, etc). C'est ainsi qu'un périmètre de contrôle interne a été déterminé et est revu annuellement.

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis :

- ▶ le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne groupe Macif ;
- ▶ le dispositif « allégé » permet au Groupe d'avoir une vision globale du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- ▶ le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et participation financière du Groupe à l'entité.

I.B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le groupe Macif a fait de la conformité réglementaire une priorité, non seulement pour se préserver des risques de réputation et/ou de sanction judiciaire ou administrative, mais surtout pour assurer la protection de ses clients et sociétaires dans le respect des valeurs mutualistes renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

La fonction clé de Vérification de la conformité fait partie du système de Contrôle Interne.

Le directeur du Contrôle interne et de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé Vérification de la conformité.

La fonction Vérification de la conformité du groupe Macif, est une fonction clé autonome ce qui permet de garantir son indépendance et son impartialité vis-à-vis des opérationnels et renforcer l'efficacité de ses missions.

La politique de Conformité Groupe décrite en B.3.1 est partie intégrante du système de gouvernance.

MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction clé Vérification de la conformité a vocation à veiller à la bonne application des dispositions législatives, réglementaires et administratives au sein du groupe Macif, et au respect des règles professionnelles, internes et déontologiques.

Aux termes de la politique de Conformité Groupe, la fonction clé vérification de la Conformité est notamment en charge de :

- ▶ **conseiller** le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des obligations législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice ;
- ▶ **piloter le dispositif de conformité** : organisation, mise en place et animation de la communauté des correspondants au sein des entités du groupe Macif, diffusion d'une culture de la conformité, définition et suivi d'un plan de formation sur son périmètre, pilotage des reportings à l'ACPR sur les thèmes de la conformité ;
- ▶ **maîtriser les risques de non-conformité** : identification et évaluation des risques de non-conformité et plan d'actions, actualisation de la cartographie des risques de non-conformité ;
- ▶ **piloter et coordonner les actions de mises en conformité** : référentiel des obligations réglementaires, pilotage des travaux de mises en conformité réglementaire dans les domaines relevant du périmètre de la conformité ;
- ▶ **définir et réaliser le plan de contrôle permanent de conformité de niveau 2.**

Le périmètre de la fonction Conformité couvre essentiellement :

- ▶ les thèmes liés à **la sécurité financière** (dispositif LCB-FT, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- ▶ **la protection de la clientèle** (respect du devoir de conseil, conformité des produits et services, suivi des pratiques commerciales et de la publicité, suivi des contrats en déshérence, etc) ;
- ▶ **l'éthique** (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, le trafic d'influence) ;
- ▶ **la fraude** (fraude externe, interne) ;
- ▶ **la protection des données** (notamment les données à caractère personnel et données de santé).

Par ailleurs, la direction Conformité Groupe intervient dans l'élaboration des rapports réglementaires en tant que pilote (LCB-FT, déshérence, QPC) ou bien en tant que contributeur (RSR, SFCR, ORSA, DPEF, etc).

La direction Conformité Groupe est également contributrice sur les thèmes d'activités externalisées et de veille réglementaire. Le pilotage de ces domaines est du ressort de la direction Juridique Groupe.

Le groupe Macif s'assure que la fonction de Vérification de la conformité ait accès à toutes informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit au niveau du Groupe ou de ses entités.

Enfin, la direction Conformité Groupe s'appuie sur un réseau de correspondants et interlocuteurs conformité présents au sein des entités du Groupe, des métiers, des fonctions centrales ou des directions qui contribuent aux travaux de conformité. Le « Comité Conformité Métiers » est l'instance en charge de l'animation de la filière et de la diffusion d'une culture homogène de la conformité au sein du groupe Macif.

Les correspondants conformité des entités sont en charge de la déclinaison opérationnelle du plan de conformité Groupe et des rapports réglementaires propres à leur entité.

I.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'audit interne, troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe Macif.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance opérationnelle et informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

La fonction audit est exercée par la direction du Contrôle périodique du Groupe, dans le cadre de la politique d'Audit approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités le composant.

Son activité s'inscrit dans un plan annuel, émanation d'une vision pluriannuelle de l'univers d'audit priorisée en fonction des enjeux stratégiques et des risques majeurs du Groupe. La coordination avec les parties prenantes du Groupe traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié de la direction générale du Groupe, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants du Groupe, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

Rattaché à la direction générale du Groupe, l'audit interne est en relation permanente avec le comité d'audit Groupe, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit Groupe, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide par ailleurs le budget et le plan annuel de la direction du Contrôle périodique. L'audit interne établit également des liens privilégiés avec la direction générale du Groupe par la tenue d'échanges très fréquents permettant un partage d'information. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Certifiée aux normes professionnelles de l'audit interne depuis 2009, la direction du Contrôle périodique du Groupe inscrit ses pratiques dans les meilleurs standards de la profession.

I.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

MISSIONS

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle du groupe Macif est chargée :

- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ sur les provisions techniques Solvabilité II :
 - de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations,
 - d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées,
 - de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées,
 - de vérifier le caractère adéquat du calcul via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études « a posteriori »,
 - de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses,
 - d'informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul ;
- ▶ de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

ORGANISATION

La fonction actuarielle du groupe Macif et des entités d'assurance qui le composent (la Macif, Macifilia, Thémis, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, MNPAF et IBAMEO) est incarnée par une seule et même personne. Elle est rattachée au directeur finances et risques du Groupe, également dirigeant effectif du groupe Macif.

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur :

- ▶ les directions Actuariat, Réassurance et Gestion actif/passif du Groupe ;
- ▶ des correspondants et leurs collaborateurs dans chacune des entités du groupe Macif, qui lui sont rattachés fonctionnellement. Ils sont chargés de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les travaux de la fonction actuarielle sont réalisés tout au long de l'année.

La fonction actuarielle rédige, pour chaque entité d'assurance du Groupe et pour le Groupe, un rapport, qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration/de surveillance de l'entité concernée ou du Groupe, et tenu à disposition de l'ACPR. Les rapports rendent compte des travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, les éventuelles défaillances identifiées et les recommandations émises sur la manière d'y remédier. Leur mise en œuvre est priorisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi.

I.B.7 SOUS-TRAITANCE

La politique écrite a fait l'objet de deux révisions durant l'exercice 2020.

La première est composée des éléments suivants :

- ▶ externalisation de la réassurance : renvoi explicite à la politique de Réassurance (point 2.2) ;
- ▶ suppression de la référence au comité de coordination des fonctions de contrôle (CCFC) dans l'attente des réflexions sur une nouvelle comitologie permettant d'assurer la cohérence des travaux et le bon niveau de communication et d'information nécessaire à l'accomplissement des missions des responsables de fonction clé (point 2.5).

La nouvelle politique écrite a été validée par le conseil d'administration du Groupe lors d'une première révision en date du 28 mai 2020. Les modifications suivantes, de la politique, relatives aux orientations de l'Eiopa publiées le 31 janvier 2020 (EIOPA-BoS-20-002) relatives aux prestataires de services de Cloud¹ ont été présentées au conseil d'administration du 28 octobre 2020 :

- ▶ référence explicite aux prestataires de services de Cloud (points 1, 2.2, 2.3, 6, annexe points 1 et 2) ;
- ▶ intégration de nouveaux acteurs en charge du déploiement de la politique Externalisation :
 - le responsable des systèmes d'information (point 2.3.8),
 - le responsable en charge de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) (point 2.3.9),
 - le comité Externalisation Groupe (point 2.3.10) ;
- ▶ référence à l'élaboration à venir d'un registre des contrats relatifs aux activités externalisées et notamment, s'agissant des prestataires de services de Cloud (point 2.3.10) ;
- ▶ référence aux exigences contractuelles spécifiques aux prestataires de service de Cloud (point 5) ;
- ▶ référence aux exigences de réversibilité spécifiques aux prestataires de service de Cloud (point 8).

Malgré la situation sanitaire, le comité Externalisation a poursuivi sa mission en se réunissant par visioconférence à cinq reprises durant l'exercice 2020. En complément de ses missions récurrentes (suivi des évolutions de la politique écrite, suivi des dossiers d'externalisation d'Activités Importantes ou Critiques, alimentation de la base Externalisation, formations), le comité a notamment travaillé sur les points suivants :

- ▶ stabilisation du questionnaire d'évaluation à l'attention des prestataires en charge d'activités externalisées QAE et ouverture du projet relatif à l'automatisation de ce dernier ;
- ▶ déploiement du plan de contrôle triennal des prestataires en charge d'activités externalisées et rédaction de la procédure ad hoc ;
- ▶ création d'un groupe de travail spécifique en charge du contrôle et du suivi des prestataires prolongé en 2021 ;
- ▶ création d'un groupe de travail « Cloud » en charge de la mise en œuvre des orientations de l'Eiopa publiées le 31 janvier 2020 (EIOPA-BoS-20-002) relatives aux prestataires de services de Cloud ;
- ▶ actualisation de la procédure d'évaluation de la viabilité économique d'un prestataire.

¹ Services de Cloud : Services fournis au moyen du « cloud computing », à savoir un modèle permettant un accès au réseau omniprésent, pratique et sur demande à un groupe commun de ressources informatiques configurables (réseaux, serveurs, stockage, applications et services) qui peuvent être rapidement activés et désactivés au moyen d'efforts minimes en matière de gestion ou d'interaction avec le prestataire de services.

I.B.8 AUTRES INFORMATIONS

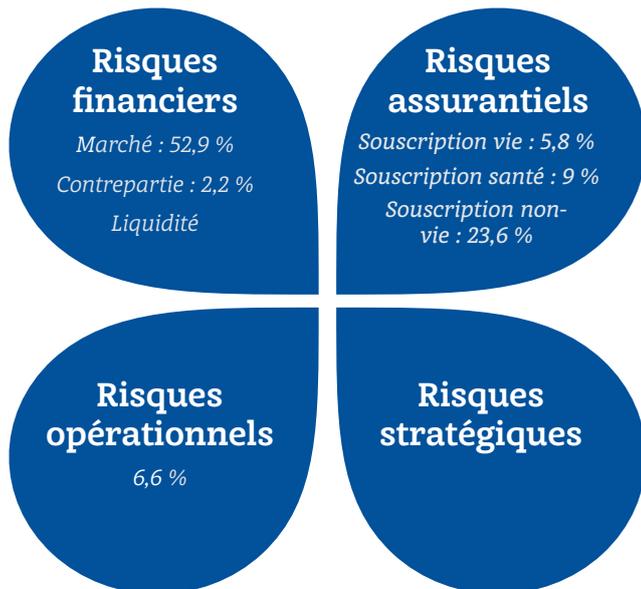
I.B.8.1 Cohérence de mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne dans le Groupe

La mise en place de filières métiers sur l'ensemble des domaines support, y compris pour la maîtrise des risques, permet de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe et de l'ensemble des entités le composant. Les ambitions de ces filières métiers sont de :

- ▶ disposer d'un pilotage et d'un contrôle métiers Groupe ; installer et animer des communautés métiers ;
- ▶ favoriser des évolutions organisationnelles et structurelles nécessaires pour obtenir une efficacité optimale sur la totalité du périmètre Groupe ;
- ▶ garantir les allocations de ressources nécessaires en compétences comme en effectifs.

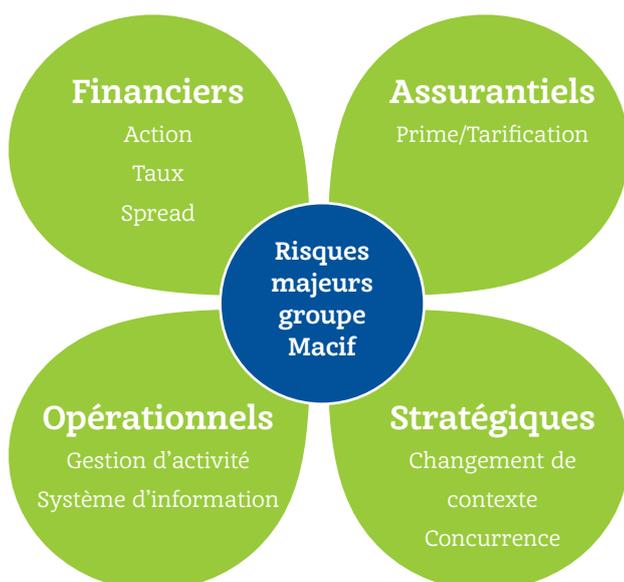
I.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR du groupe Macif :



- La formule standard conduit le groupe Macif à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Le groupe Macif a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres au Groupe (GSP) pour les risques « non-vie » et « perte de revenus » de la formule standard.
- Par ailleurs, le groupe Macif tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risque du Groupe a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Les risques de chute, dérive des frais généraux, non-conformité, gouvernance et pilotage, considérés comme majeurs en 2019, ne le sont plus en 2020.

I.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription recouvre les trois métiers du Groupe : IARD, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance.

Il est composé :

- ▶ de risques impactant les assurances de biens et de responsabilité civile, les risques non-vie et santé non similaire à la vie ;
- ▶ de risques relatifs aux assurances de personne, les risques vie et santé similaire à la vie.

PRINCIPAUX RISQUES

Parmi les risques de souscription, relatifs aux techniques d'assurance, on retrouve :

- ▶ le risque de prime/tarifification/anti-sélection ;
- ▶ le risque de provisionnement ;
- ▶ le risque de catastrophe ;
- ▶ le risque de rachat ;
- ▶ le risque de chute ;
- ▶ le risque de dérive des frais généraux ;
- ▶ le risque d'inadéquation des couvertures de réassurance ;
- ▶ le risque de modèle.

SUIVI DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement par les pôles métiers (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance, etc).

ATTÉNUATION DU RISQUE

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription et provisionnement par entité métier ;
- ▶ de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités du Groupe ;
- ▶ d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

PRINCIPAUX RISQUES

- ▶ le risque actions (hors participations stratégiques) ; le risque participations stratégiques ;
- ▶ le risque de change ;
- ▶ le risque de taux ;
- ▶ le risque de concentration ;
- ▶ le risque de spread ;
- ▶ le risque immobilier ;
- ▶ le risque d'inflation.

EXPOSITION

Le groupe Macif est très peu exposé au risque de change dans la mesure où 98,2 % des ses actifs sont libellés en euros.

SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité des risques Groupe.

ATTÉNUATION DU RISQUE

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocations d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

DÉFINITION

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci se révèle en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

ATTÉNUATION DU RISQUE

Pour limiter ce risque, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau du groupe Macif puis déclinées pour chaque entité du Groupe. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

Concernant la réassurance, le groupe Macif veille à mettre en place une stratégie de répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs.

Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité doit permettre que les engagements envers les assurés soient respectés à tout moment. La gestion du risque de liquidité est un sous ensemble de la gestion actif/passif, dans la mesure où il s'agit de gérer la capacité de faire face aux engagements qui sont au passif du bilan avec les actifs disponibles, dans des délais adaptés. Les propositions d'allocations en trésorerie, résultant des analyses menées par les comités actif/passif ou la direction concernée de l'entité, sont intégrées aux propositions d'allocations stratégiques (elles correspondent à un niveau minimal, mais des fluctuations peuvent être observées en cours d'année du fait notamment de la saisonnalité des flux d'exploitation).

Les comités d'investissement organisés périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs, en lien avec la direction des investissements ou la direction concernée, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

Les placements de trésorerie autorisés sont notamment les fonds monétaires, les titres de créances négociables du

marché monétaire, les comptes à terme, les dépôts à terme, les dépôts à vue et pour les mutuelles relevant du Code de la mutualité les livrets d'épargne.

Les opérations de pension livrées viennent compléter la palette pour les opérations courantes.

En cas de crise, la vente possible d'obligations d'État et d'obligations privées à court terme peut également être prise en compte.

Le comité des risques Groupe et le conseil d'administration Macif sont informés par la direction des Investissements, des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

I.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

DÉFINITION

Un risque opérationnel est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- ▶ des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- ▶ des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- ▶ des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

PRINCIPAUX RISQUES

- ▶ le risque de gestion d'activité ;
- ▶ le risque de fraude ;
- ▶ le risque lié aux ressources humaines ;
- ▶ le risque lié à la sûreté/sécurité des biens et des personnes ;
- ▶ le risque lié aux systèmes d'information ;
- ▶ le risque de non-conformité à la réglementation ;
- ▶ le risque lié à la sous-traitance et aux fournisseurs ;

GESTION DU RISQUE

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- ▶ l'identification des risques opérationnels : à partir des objectifs assignés à chaque macro-processus de l'entreprise pour accomplir la mission confiée ;
- ▶ l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels) ;
- ▶ le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont analysés de façon à déterminer le mode de gestion approprié ;
- ▶ le suivi des risques opérationnels afin de réaliser le reporting adéquat auprès des métiers, de la direction générale et des instances.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

DÉFINITION

Les risques stratégiques sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques du Groupe dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

PRINCIPAUX RISQUES

- ▶ le risque de gouvernance ;
- ▶ le risque de partenariat ;
- ▶ le risque de changement de contexte économique, politique ou réglementaire ;
- ▶ le risque de réputation et d'image ;
- ▶ le risque de pilotage ;
- ▶ le risque de concurrence.

ATTÉNUATION DU RISQUE

Face aux risques stratégiques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- ▶ la cellule de veille réglementaire ;
- ▶ la veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- ▶ le lobbying du groupe Macif ou en concertation avec les instances professionnelles ;
- ▶ la définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- ▶ les fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- ▶ l'existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C).

En 2020, le groupe Macif a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels il est exposé en simulant trois stress basés sur les scénarii suivants :

- un scénario financier « Taux négatifs » ;
- un scénario assurantiel et financier « Dégradations techniques et commerciales en contexte de taux nuls » ;
- un scénario opérationnel « Tempêtes et conséquences SI, frais et fraude ».

La solidité du groupe Macif face à des scénarios adverses lui permet de poursuivre sa stratégie.

Le résultat net du Groupe reste comme chaque année la dimension la plus sensible : il est à la fois fortement affecté ponctuellement par des conditions financières défavorables, et durablement par des conditions techniques dégradées. La solvabilité du Groupe est elle aussi sensible à des conditions financières durablement très défavorables, mais montre une bonne résistance aux situations de stress techniques.

Par ailleurs, le groupe Macif s'inscrit dans l'exercice pilote climatique ACPR.

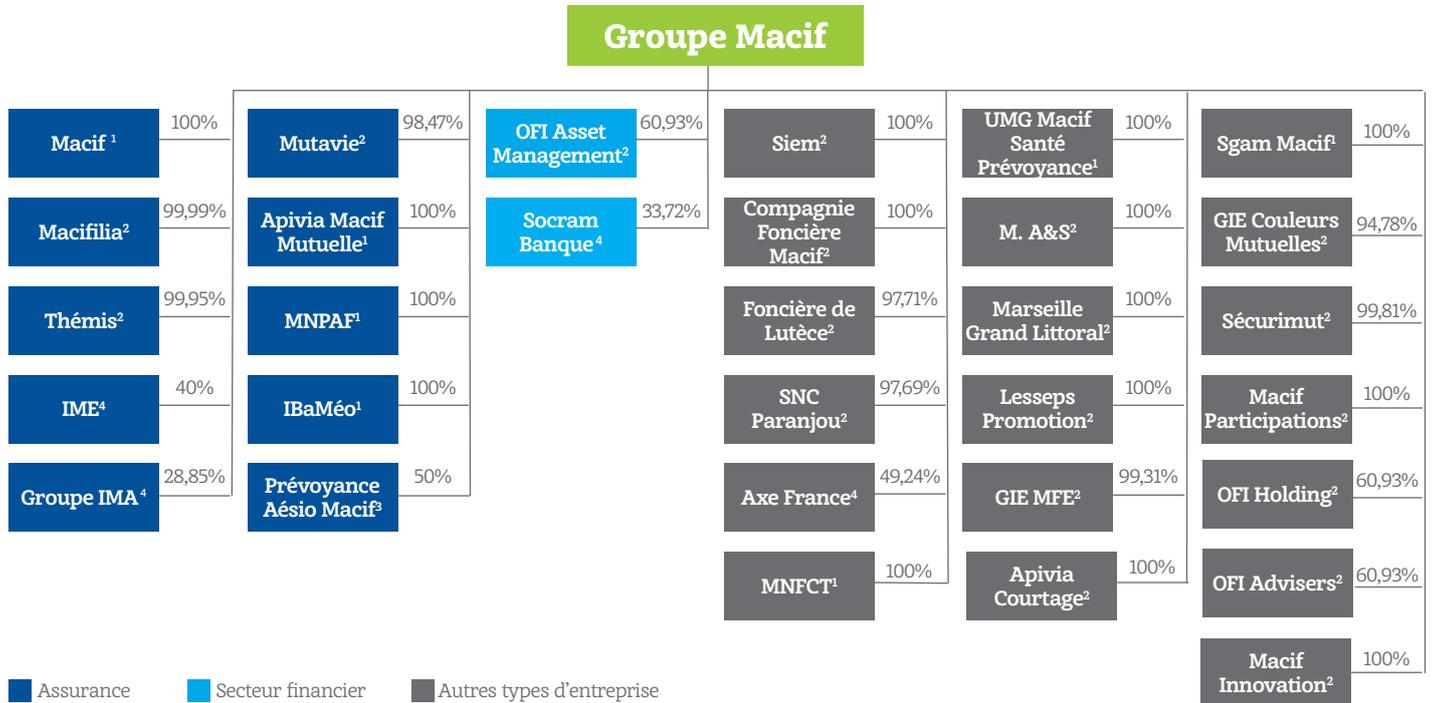
À ce titre les principales entités du Groupe ont joué trois scénarios de risque de transition (un scénario de référence et deux variantes) et un scénario de risque physique.

I.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Bilan Solvabilité II au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2020
Écarts d'acquisition	-
Frais d'acquisition reportés	0
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	12 636
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	661 027
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	37 811 283
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	729 842
Prêts et prêts hypothécaires	55 951
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	946 292
Dépôts auprès des cédantes	0
Créances nées d'opérations d'assurance	217 568
Créances nées d'opérations de réassurance	134 596
Autres créances (hors assurance)	280 363
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272 288
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	22 120
TOTAL DE L'ACTIF	41 143 964
PASSIF	31/12/2020
Provisions techniques non-vie	5 425 972
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	27 009 953
Provisions techniques UC et indexés	681 702
Passifs éventuels	14 569
Provisions autres que les provisions techniques	23 539
Provisions pour retraite	173 365
Dépôts des réassureurs	156 505
Passifs d'impôts différés	389 088
Produits dérivés	-
Dettes envers des établissements de crédit	94 973
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	94 640
Dettes nées d'opérations d'assurance	68 412
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 493
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	503 852
Passifs subordonnés	569 233
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 214
TOTAL DU PASSIF	35 234 512
EXCEDENT D'ACTIF SUR PASSIF	5 909 452

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II du groupe Macif est présenté ci-dessous :



1. Combinaison
2. Intégration globale
3. Intégration proportionnelle
4. Mise en équivalence

Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent les participations directes et indirectes du Groupe dans chacune des entités consolidées au 31 décembre 2020. Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

I.D.1 ACTIFS

I.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Instruments financiers cotés

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- et si ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

Instruments financiers non cotés (hors titres soumis à exigence de capital)

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe ;
- la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- l'analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Instruments financiers soumis à exigence de capital

La valorisation retenue est la quote-part des fonds propres (selon la norme Solvabilité II ou la norme Bâle III). En principe, c'est la valorisation qui repose sur l'estimation des fonds propres arrêtés à la même date, qui est retenue. Néanmoins, un décalage peut être observé si l'entreprise valorisée n'est pas en mesure de fournir à temps son bilan, l'estimation repose alors sur le dernier bilan connu.

VALORISATION DES PLACEMENTS

La répartition des placements entre les différentes catégories repose sur l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II. L'affectation des codes CIC à chaque ligne d'actifs a été réalisée en collaboration avec la société de gestion OFI AM.

Valorisation des placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	661 027	393 246	267 781
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	37 811 283	33 937 811	3 873 472
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 460 496	907 529	552 967
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	770 752	478 693	292 059
Actions	337 473	259 958	77 515
Actions cotées	285 810	231 999	53 811
Actions non cotées	51 663	27 959	23 704
Obligations	25 775 513	23 778 430	1 997 083
Obligations d'État	7 859 640	7 127 059	732 581
Obligations d'entreprise	17 569 914	16 320 374	1 249 540
Titres structurés	345 959	330 997	14 963
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	8 536 859	7 583 012	953 847
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	930 189	930 190	-1
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	729 842	729 842	-
Prêts et prêts hypothécaires	55 951	55 911	41
Avances sur polices	39 546	39 546	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	186	186	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	16 220	16 179	40
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	39 258 103	35 116 809	4 141 293

Il est utile de souligner qu'en normes Solvabilité II :

- ▶ les immobilisations corporelles pour usage propre contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, etc.) pour un montant de 661 millions d'euros ;
- ▶ les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) regroupent principalement les placements de type immobilier (SCI, SCPI, fonds immobiliers, SICAV immobilières, sociétés immobilières, groupements forestiers et vignobles). Au 31 décembre 2020, les immeubles de placement ressortent à 1 460 millions d'euros ;
- ▶ les actions concernent exclusivement les titres détenus en direct et représentent 337 millions d'euros ;
- ▶ la répartition entre obligations d'État, d'entreprises, titres structurés et garantis est réalisée sur la base de la codification CIC. Le poids des obligations dans le total des placements est de 25 776 millions d'euros, soit 66 % des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 8 537 millions d'euros soit 22 %, du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les placements entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 4 141 millions d'euros.

Il s'explique principalement par :

- ▶ la mise en juste valeur des portefeuilles obligataires en normes Solvabilité II qui explique près de la moitié de l'écart (1 997 millions d'euros) ;
- ▶ les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) dont la valorisation en juste valeur explique un écart de norme de 553 millions d'euros ;
- ▶ la mise en juste valeur des autres titres financiers (actions pour 78 millions d'euros, OPC pour 954 millions d'euros, détentions dans des entreprises liées, y compris participations pour 292 millions d'euros) et des immobilisations corporelles pour usage propre (268 millions d'euros) explique quasiment l'intégralité du solde.

I.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	27 221	-27 221
Frais d'acquisition différés	-	146 936	-146 936
Immobilisations incorporelles	-	172 991	-172 991
Actifs d'impôts différés	12 636	55 213	-42 578
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	946 292	1 070 844	-124 552
Créances nées d'opération d'assurance	217 568	850 090	-632 523
Créances nées d'opération de réassurance	134 596	141 568	-6 973
Autres créances (hors assurance)	280 363	277 333	3 030
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272 288	272 288	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	22 120	22 120	-
TOTAL	1 885 861	3 036 604	-1 150 743

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

▶ *Écarts d'acquisitions*

Les écarts d'acquisitions sont éliminés dans le bilan Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 27 millions d'euros.

▶ *Frais d'acquisition différés*

Il s'agit de frais déjà payés. Ils sont éliminés dans le bilan Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 147 millions d'euros.

▶ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont éliminées dans le bilan Solvabilité II lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée. L'impact de l'écart de normes est de 173 millions d'euros.

▶ *Actifs d'impôts différés*

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

► Créances nées d'opérations d'assurance

En normes Solvabilité II, ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats de prévoyance à échéance du 31/03/N+1), et les créances attachées aux sociétaires mensualisés. Le montant des primes retraitées est de 633 millions d'euros.

Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances de réassurance font l'objet d'un double retraitement sous Solvabilité II :

- o élimination des créances de réassurance brutes attachées aux sociétaires mensualisés : 7 millions d'euros ;
- o élimination des provisions pour créances douteuses : 0 million d'euros.

Ces deux retraitements ont un impact net sur le bilan en normes Solvabilité II de 7 millions d'euros.

Autres créances (hors assurance)

dans le bilan Solvabilité II, les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an. Les créances relatives aux avantages sociaux sont reclassées au passif, en déduction des provisions pour retraite.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Il s'agit des créances détenues sur les établissements de crédit (comptes courants, caisses) pouvant être retirées à tout moment.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (charges constatées d'avance, etc.). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

I.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

I.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise. La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur moyenne des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité d'occurrence. Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents. Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- ▶ les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- ▶ les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2020.

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe correspondent à l'addition des provisions des entités d'assurance du périmètre de consolidation après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après l'article R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent appliquer une correction pour volatilité à la courbe des taux d'intérêt sans risque dans le calcul de la meilleure estimation des engagements. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt qu'il serait possible de tirer des actifs inclus dans un portefeuille de référence et les taux de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents.

Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR mais ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Au 31 décembre 2020, trois entités du Groupe, la Macif, Mutavie et Apivia Macif Mutuelle, vérifient ces conditions et utilisent la correction pour volatilité, estimée à 7 points de base.

Si ces entités n'avaient pas recours à la correction pour volatilité, seraient constatées :

- ▶ une hausse de la meilleure estimation des provisions techniques nette de réassurance du Groupe de +105 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres éligibles en couverture du SCR de -18 millions d'euros, liée principalement à l'augmentation des provisions ;
- ▶ une augmentation du SCR de +92 millions d'euros, liée principalement à la hausse du SCR marché et à la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés. Le taux de couverture du SCR diminuerait alors de -7 points ;
- ▶ une hausse du MCR de +32 millions d'euros, soit, en tenant compte de la diminution des éléments éligibles de -14 millions d'euros, une diminution du taux de couverture du MCR de -11 points.

AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

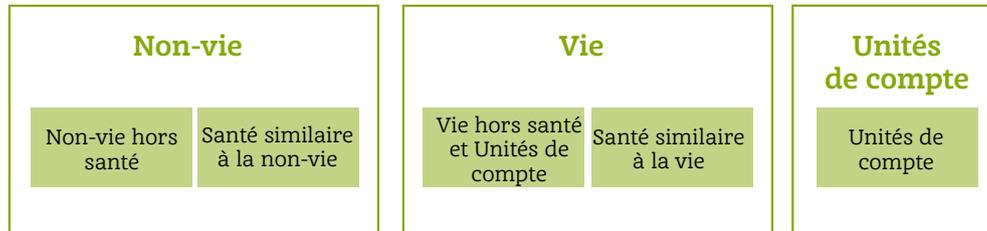
L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Le groupe Macif et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

I.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Dans le bilan en normes Solvabilité II, les provisions techniques sont regroupées selon cinq lignes d'activité :



Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	342 751	46 259	389 010	-6 197	382 813
Non-vie	4 749 557	287 405	5 036 962	-877 728	4 159 234
Santé similaire à la vie	1 086 768	103 820	1 190 588	-62 221	1 128 367
Vie	25 521 476	297 888	25 819 364	-146	25 819 218
Unités de compte	678 132	3 570	681 702	-	681 702
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	32 378 685	738 942	33 117 627	-946 292	32 171 335

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 32 379 millions d'euros et est composée principalement à 81 % de provisions vie et 15 % de provisions non-vie.

Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 33 118 millions d'euros. La marge de risque représente 2,2 % du montant total, soit 739 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus faible sur les lignes vie (1,2 %) que sur les lignes non-vie (5,7 %).

Les cessions en réassurance sont de 946 millions d'euros, soit 2,9 % des meilleures estimations des provisions techniques brutes. Les traités de réassurance couvrent principalement les risques « non-vie ».

Les provisions techniques du groupe Macif, nettes de réassurance, à fin 2020 sont de 32 171 millions d'euros.

L'écart observé entre la somme des différentes entités et le groupe Macif provient de la neutralisation des opérations intragroupes.

I.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Impact du passage à Solvabilité II au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Provisions techniques SII nettes	Provisions techniques normes françaises	Impact passage à Solvabilité II
Provisions techniques nettes de réassurance	31 432 393	32 103 516	-671 123
Marge de risque	738 942	-	738 942
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	32 171 335	32 103 516	67 819

Les provisions techniques nettes SII du Groupe sont inférieures de 671 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises. Cependant, une fois la marge de risque prise en compte dans les provisions Solvabilité II, ces dernières s'avèrent être supérieures de 68 millions d'euros aux provisions en normes françaises.

I.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en œuvre par les entités du Groupe sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Elles montrent que les provisions techniques du Groupe sont très sensibles au niveau de la courbe des taux.

I.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	14 569	-	14 569
Provisions autres que les provisions techniques	23 539	23 539	-
Provisions pour retraite	173 365	153 564	19 801
Dépôts des réassureurs	156 505	156 505	-
Passifs d'impôts différés	389 088	4 370	384 718
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	94 973	94 973	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	94 640	145	94 495
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	68 412	49 803	18 609
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 493	19 828	-2 335
Autres dettes (hors assurance)	503 852	503 852	-
Passifs subordonnés	569 233	543 510	25 724
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	569 233	543 510	25 724
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 214	23 216	-12 002
TOTAL	2 116 885	1 573 306	543 580

I.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation des autres passifs

Passifs éventuels

Chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative avec absence de contrepartie, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

Provisions autres que les provisions techniques

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques.

Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs.

Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs ainsi que les reports déficitaires, donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Source des impôts différés au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Impôt
Écarts de valorisation Normes françaises/Solvabilité II Actifs	811 910
Écarts de valorisation Normes françaises/Solvabilité II Passifs	-339 481
Effet des différences temporaires normes françaises	-83 340
Passifs d'impôts différés	389 088

L'écart de 385 millions d'euros entre les impôts différés passifs normes françaises et normes Solvabilité II est dû en grande partie :

- ▶ à la mise en juste valeur des placements ;
- ▶ et à la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité II.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc.) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Ils sont réévalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de produits dérivés dans le bilan Solvabilité II.

Dettes financières envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit regroupent à la fois les comptes bancaires regroupés par banque dont les soldes sont créditeurs et les emprunts envers les établissements de crédit. Ces dettes sont maintenues pour leur valeur comptable en normes Solvabilité II, soit 95 millions d'euros.

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par la société ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale. L'écart de 94 millions d'euros entre la norme Solvabilité II et les normes françaises provient de l'application d'IFRS 16 (contrats de location).

Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont principalement maintenues pour leur valeur nette comptable car ce sont des dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, les engagements vis-à-vis des co-assureurs font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an.

Autres dettes (hors assurance)

Cette ligne comprend les autres dettes du bilan. Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable.

Passifs subordonnés

La dette subordonnée du groupe Macif a été émise exclusivement par la Macif. Elle a été valorisée selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque (courbe décrite dans les « principes généraux ») avec maintien du *spread* à l'émission des titres.

Récapitulatif des valorisations des dettes subordonnées au 31/12/2020

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Ecart
TSR 2013	439 296	417 962	21 335
TSDI 2014	129 937	125 548	4 389
TOTAL	569 233	543 509	25 724

Au 31 décembre 2020, la valeur des dettes subordonnées dans le référentiel Solvabilité II ressort à 569 millions d'euros. La différence de 26 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II. Les passifs subordonnés regroupent deux catégories de titres émis à trois dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel
Date d'émission	08/03/2013 et 26/06/2013	06/10/2014
Durée	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024
Devise	Euro	Euro
Montant (en milliers d'euros)	400 000	124 400
Nombre de titres	4 000	1 244
Nominal	100	100
Taux nominal	5,50 %	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 06 oct 2025 puis EURIBOR 3 mois + 380pb
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission (en milliers d'euros)	1 091	578
Amortissement	Remboursement au pair le 8 mars 2023	
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	439 296	129 937

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation, notamment les produits constatés d'avance.

I.E GESTION DU CAPITAL

Avec la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance sont tenues de disposer d'un montant de fonds propres suffisant pour faire face aux risques liés à leur activité.

Le calcul de la solvabilité du Groupe est réalisé en utilisant la méthode décrite à l'article R. 356-19 du Code des assurances (i.e. première méthode, fondée sur les données consolidées de l'ensemble des filiales). Un bilan prudentiel du Groupe est donc établi.

Les entités considérées pour le calcul de la solvabilité du Groupe sont les mêmes que celles consolidées dans le bilan prudentiel Groupe.

I.E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres du groupe Macif sont issus du capital des entités qui le composent.

I.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Cette politique a été validée par le conseil d'administration du 21 avril 2020.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres du groupe Macif a pour objet d'assurer la couverture du besoin de solvabilité du Groupe, grâce à des objectifs de taux de couverture (niveau social et consolidé).

Le groupe Macif dispose de deux principales sources pour alimenter ses fonds propres (au sens de Solvabilité II) :

- ▶ ses résultats bénéficiaires accumulés ;
- ▶ des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

D'autres sources comme les certificats mutualistes pourront également, dans le futur, constituer des fonds propres de complément.

La gestion des fonds propres du Groupe prend en compte les besoins des entités. Elle est cependant pilotée de façon centralisée au niveau du Groupe, notamment pour les émissions de ressources (dettes subordonnées). Sauf exception, les dettes subordonnées émises par les entités sont souscrites par la Macif. Celle-ci peut émettre des titres souscrits par des investisseurs externes.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES AUX EXIGENCES DU RÉGIME APPLICABLE

Les éléments de fonds propres sont classés selon plusieurs critères définis par la réglementation (qualité, disponibilité, caractéristiques, etc.). Il est prévu de vérifier au moins une fois par an que les éléments de couverture du SCR et du MCR sont classés correctement.

PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES FONDS PROPRES À MOYEN TERME

Un plan de gestion des fonds propres du Groupe aligné sur l'horizon du business plan est élaboré. Il est mis à jour au minimum une fois par an à partir :

- ▶ des données résultant du plan économique du Groupe (résultats prévisionnels pluriannuels) ;
- ▶ des dettes subordonnées en circulation et de leurs dates de remboursement ;
- ▶ des projets de nouvelles dettes à émettre le cas échéant pour couvrir le niveau de fonds propres nécessaire chaque année (SCR et MCR prévisionnels) ;
- ▶ de l'éligibilité de ces dettes aux différents niveaux pour l'application des règles de couverture du SCR et du MCR.

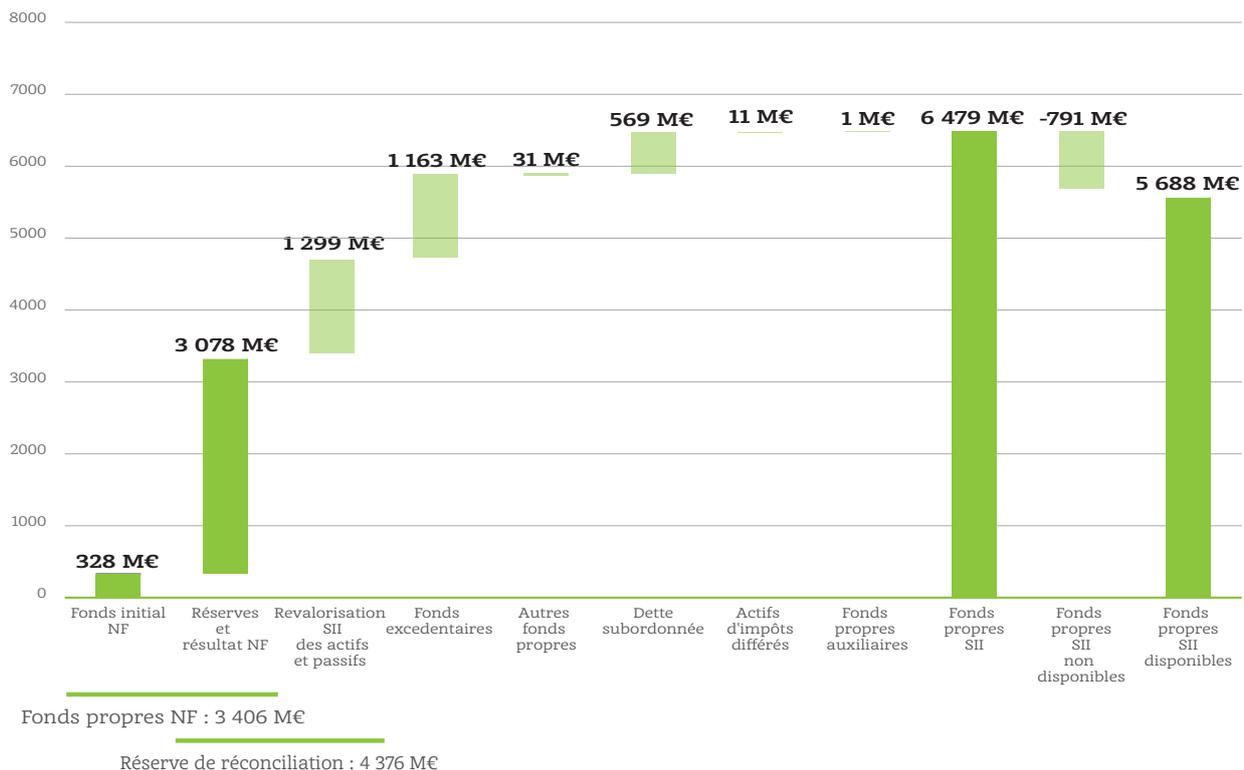
Un plan de gestion des fonds propres est élaboré pour chaque entité, avec prise en compte de scénarios de stress.

I.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Constitution des fonds propres de base en normes Solvabilité II

Éléments de fonds propres de base Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales	Autres fonds propres
Actions ordinaires	Capital social	
Primes d'émission	Primes d'émission	
Fonds initial	Fonds d'établissement	
Fonds excédentaires		Provision pour participation aux bénéfices en assurance vie
	Réserve de capitalisation	
	Autres réserves	
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice	
	Report à nouveau	
		Revalorisation Solvabilité II des actifs et passifs
Dettes subordonnées		Dettes subordonnées

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020 (en millions d'euros)



Les dettes subordonnées du groupe Macif proviennent de la Macif (les autres dettes subordonnées sont internes au Groupe).

Les fonds propres auxiliaires du groupe Macif sont également issus de la Macif (fonds propres liés à la faculté de rappel de cotisations).

Les fonds propres non disponibles pour le Groupe s'élèvent à 791 millions d'euros (12,2 % des fonds propres). Ces fonds propres non disponibles proviennent principalement de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie, dont l'intégration dans les fonds excédentaires du Groupe est plafonnée au SCR contributif de Mutavie.

I.E.1.3 Qualité des fonds propres

La réglementation prévoit que les fonds propres soient classés par niveau en fonction de leur qualité et de leur caractère mobilisable pour absorber des pertes. Le niveau 1 correspond aux fonds propres de meilleure qualité, le niveau 2 à des fonds propres ne pouvant être libérés que sous certaines conditions, le niveau 3 à des fonds propres qui peuvent ne pas être immédiatement disponibles.

Par ailleurs, les fonds propres sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires. Ces derniers doivent être approuvés par l'ACPR.

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	5 137 039	4 978 785	158 254
Fonds propres de niveau 1 non restreint	5 007 102	4 851 002	156 100
Fonds propres de niveau 1 restreint	129 937	127 783	2 154
Fonds propres de niveau 2	439 969	445 700	-5 731
Fonds propres de base niveau 2	439 296	445 027	-5 731
Fonds propres auxiliaires niveau 2	673	673	0
Fonds propres de niveau 3	9 123	4 910	4 214
Fonds propres des autres secteurs financiers	102 350	129 712	-27 362
TOTAL	5 688 482	5 559 107	129 375

Au 31 décembre 2020, 90 % des fonds propres Solvabilité II du Groupe sont classés en niveau 1. La Macif a émis des dettes subordonnées à durée indéterminée classées en niveau 1 restreint, en application des mesures transitoires. Elles représentent 2 % des fonds propres.

Les fonds propres de base de niveau 2 (8 % des fonds propres) sont composés de titres subordonnés remboursables, classés ainsi en application des mesures transitoires.

Les fonds propres auxiliaires de niveau 2 du groupe Macif émanent de la faculté de rappel de cotisations, prévue dans les statuts de la Macif pour assurer l'équilibre des opérations.

Quant aux fonds propres de niveau 3, ils proviennent des impôts différés (capacité d'imputer des pertes au résultat fiscal réduisant ainsi l'impôt à payer dans le futur) de certaines entités. Les impôts différés nets des entités sont classés en niveau 1 s'ils sont au passif, en niveau 3 s'ils sont à l'actif.

Les fonds propres provenant des établissements financiers sont isolés. Ils représentent 2 % des fonds propres du Groupe.

L'augmentation des fonds propres de 129 millions d'euros entre 2019 et 2020 est portée par le niveau 1. Cette variation provient principalement de la modification de méthode de prise en compte de la provision pour participation aux bénéfices dans les fonds excédentaires de Mutavie, de la hausse des plus-values latentes sur placements et du résultat de l'année. Une partie des fonds propres des entités (notamment la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie) n'est cependant pas disponible pour le Groupe.



I.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Les fonds propres éligibles doivent respecter des limites quantitatives, permettant de garantir que le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) sont couverts majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au minimum 50 % du SCR et 80 % MCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 688 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Ces limites conduisent à retenir 262 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 5 399 millions d'euros.

I.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le capital de solvabilité requis (ou SCR) correspond à un niveau de fonds propres permettant à une entreprise d'absorber des pertes imprévues importantes et d'offrir une sécurité raisonnable aux assurés.

Le minimum de capital requis (ou MCR) correspond au montant minimum de fonds propres dont doit disposer l'assureur.

Le SCR peut être calculé soit par une formule standard, calibrée uniformément pour toutes les entreprises du marché européen, soit par un modèle interne, soit par une combinaison des deux.

Le groupe Macif utilise la formule standard, dont le calibrage est adapté à son profil de risque. Des paramètres propres au Groupe sont retenus pour les calculs des risques non-vie et santé court terme.

I.E.2.1 Principales approximations retenues

La principale approximation utilisée par le Groupe et les entités qui le composent concerne la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés correspond au crédit d'impôts dont le groupe Macif (ou les entités du Groupe) bénéficierait en cas de réalisation d'une perte égale au SCR. Le Groupe doit néanmoins prouver qu'il pourrait utiliser ce crédit d'impôts qui viendrait en déduction d'impôts futurs à payer. Les entités du groupe Macif et le Groupe limitent la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés à l'impôt différé net du bilan.

I.E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	2 247 903	1 959 377	288 526
SCR contrepartie	92 387	100 828	-8 440
SCR souscription vie	246 229	274 085	-27 856
SCR souscription santé	381 446	378 987	2 459
SCR souscription non-vie	1 002 236	951 570	50 666
Diversification entre modules	-1 075 976	-1 052 339	-23 637
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 894 225	2 612 508	281 717
SCR opérationnel	280 309	263 000	17 309
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-376 452	-465 087	88 634
SCR diversifié	2 798 081	2 410 421	387 660
SCR des entités non contrôlées	44 778	38 947	5 831
SCR des sociétés financières	52 839	62 316	-9 477
SCR GROUPE COMPLET	2 895 697	2 511 683	384 014
MCR	1 307 732	1 158 008	149 725

Au 31 décembre 2020, le SCR du groupe Macif est de 2 896 millions d'euros. Il augmente de +384 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement imputable à la crise financière déclenchée par la pandémie de Covid-19 (baisse des taux), induisant une croissance du SCR marché, notamment de Mutavie.

Le montant de diversification intrinsèque à la formule standard, venant en déduction des autres composants, est de 1 076 millions d'euros, en hausse de +24 millions d'euros par rapport à 2019. Il ne porte que sur les entités consolidées. C'est une résultante de l'évolution du poids de chaque sous-SCR précité.

Les trois principales entités du groupe Macif (la Macif, Mutavie et Apivia Macif Mutuelle) contribuent à 96 % au SCR du Groupe.

Le MCR du groupe Macif (somme des MCR des entités, pondérée par les taux de détention) augmente de 150 millions d'euros, pour atteindre 1 308 millions d'euros au 31 décembre 2020.

I.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR du Groupe passe de 221 % au 31 décembre 2019 à 196 % à fin 2020, du fait de l'augmentation du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres éligibles. Cette baisse du taux de couverture est principalement liée au contexte économique qui pèse fortement sur Mutavie.

Le taux de couverture du MCR s'établit à 413 %, en baisse de -37 points par rapport à 2019.

I.E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

I.E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas de modèle interne.

I.E.5 NON RESPECT DU MCR ET NON RESPECT DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2020.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités sur lesquelles Macif Sgam exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par le groupe Macif.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Macif Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00%
Macif SAM	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	100,00%
UMG Macif Santé Prévoyance	Mutuelle	France	100,00%
Apivia Macif Mutuelle (AMM)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
IBAMEO	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Courtage	Société par actions simplifiée	France	100,00%
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	100,00%
OFI Advisers	Société anonyme	France	100,00%
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macifilia	Société anonyme	France	99,99%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	99,98%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71%
GIE Couleurs Mutuelles	Groupement d'intérêt économique	France	94,78%
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
Prévoyance Aésio Macif	Société anonyme	France	50,00%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	Société anonyme	France	28,85%



Synthèse Macif	64
II.A Activités et résultats	67
II.A.1 Activités	67
II.A.2 Résultats de souscription	69
II.A.3 Résultats des investissements	70
II.A.4 Résultats des autres activités	70
II.B Système de gouvernance	72
II.B.1 Exigences générales de gouvernance	72
II.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	74
II.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	74
II.B.4 Système de contrôle interne	74
II.B.5 Fonction audit interne	74
II.B.6 Fonction actuarielle	74
II.B.7 Sous-traitance	74
II.B.8 Autres informations	74
II.C Profil de risque	75
II.C.1 Risque de souscription	76
II.C.2 Risque de marché	76
II.C.3 Risque de crédit	76
II.C.4 Risque de liquidité	76
II.C.5 Risque opérationnel	76
II.C.6 Autres risques importants	76
II.D Valorisation à des fins de solvabilité	77
II.D.1 Actifs	77
II.D.2 Provisions techniques	79
II.D.3 Autres passifs	82
II.E Gestion de capital	84
II.E.1 Fonds propres	84
II.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	86
Annexes Macif	88

SYNTHÈSE MACIF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- L'augmentation de +3,5 % du chiffre d'affaires (3 447 millions d'euros en 2020) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation.

- La charge de sinistres brute diminue de -6,8 % pour atteindre 2 445 millions d'euros. La baisse de charge de l'exercice en cours s'explique notamment par les périodes de confinement et par la diminution des fréquences de sinistres automobile qui en résulte. L'année écoulée se caractérise également par l'absence d'événement climatique majeur. Cependant, la charge sinistres est majorée par des rechargements en lien avec la baisse des taux et la prise en compte de nouveaux barèmes. Elle anticipe également un montant de sécheresse élevé pour l'exercice 2020.

- Les frais généraux s'élèvent à 955 millions d'euros, tandis que les placements diminuent sensiblement pour atteindre 56 millions d'euros.

- Au 31 décembre 2020, le résultat net s'établit à 41 millions d'euros, en hausse par rapport à 2019.



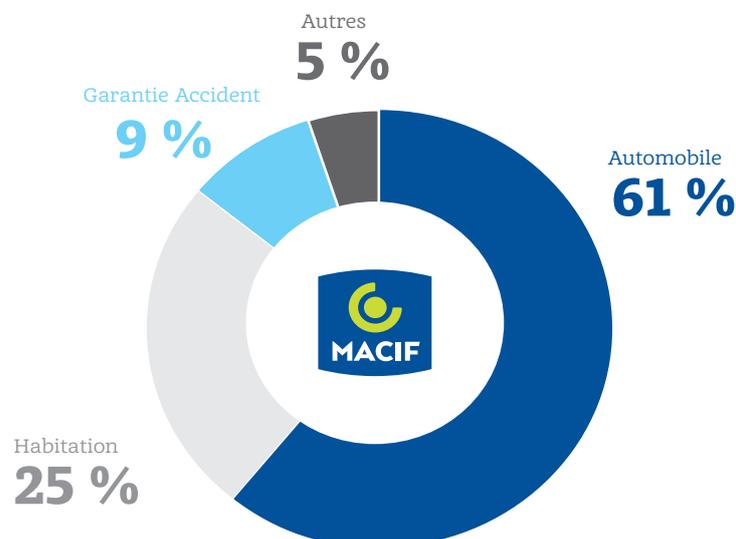
Chiffre d'affaires

3 447 M€

Résultat net

41 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

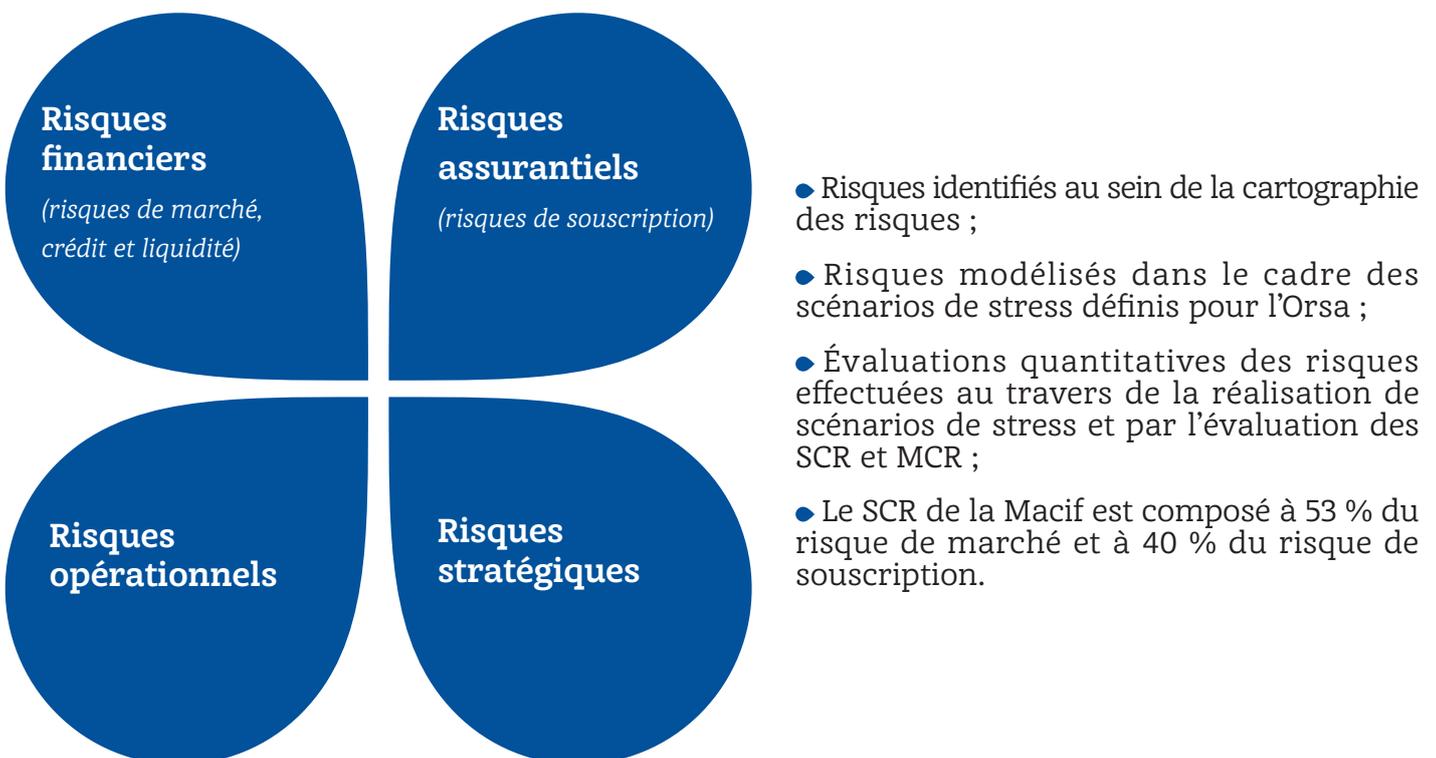


GOVERNANCE

- Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- La Macif est affiliée à Macif Sgam et constitue la principale entité IARD du groupe Macif.
- Le directeur général et le directeur Finances et risques sont les deux dirigeants effectifs de la Macif.
- Le conseil d'administration de la Macif est composé de vingt-et-un administrateurs dont trois administrateurs élus par les salariés.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels la Macif doit faire face :

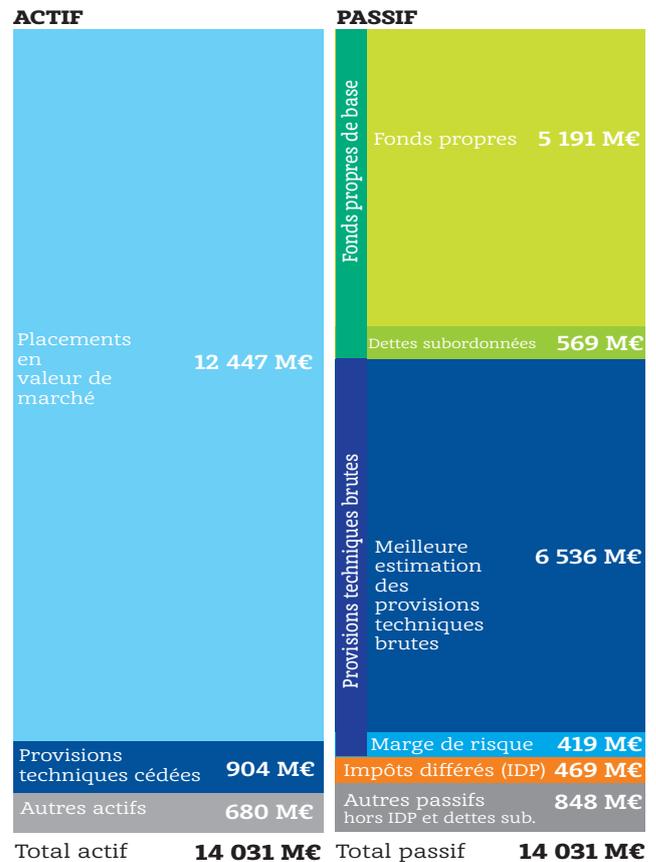


BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

● Le bilan 2020 de la Macif se compose à l'actif de 89 % de placements, et au passif de 50 % de provisions techniques. Les fonds propres de base ressortent à 41 %.

● Les provisions techniques nettes augmentent de +7 %, essentiellement en lien avec la baisse de la courbe des taux.

● Les fonds propres comptables progressent, entre 2019 et 2020, de +43 millions d'euros, en cohérence avec le résultat net et les droits d'adhésion de la période.

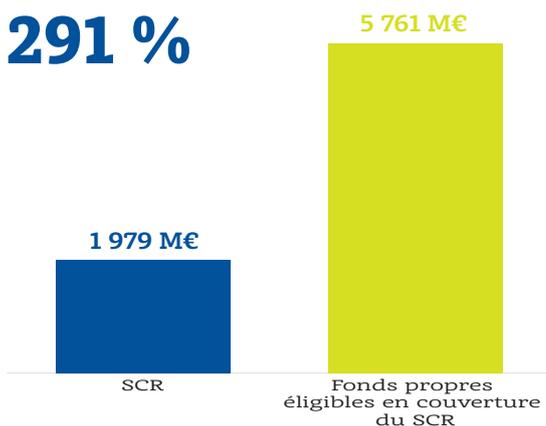


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR diminue légèrement du fait d'une hausse proportionnellement plus élevée du SCR par rapport à celle des fonds propres.
- Les fonds propres augmentent principalement du fait de la hausse des plus-values latentes sur placements, liée notamment à l'augmentation de la valorisation de certaines participations (dont Mutavie, suite à la hausse de la valorisation de la provision pour participation aux bénéfices et ristourne).
- La hausse du SCR est en lien avec l'augmentation du volume des plus-values latentes et des engagements dans un contexte économique de taux bas.

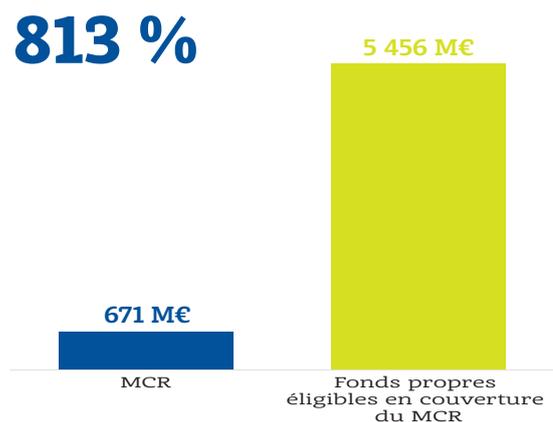
Couverture du SCR

291 %



Couverture du MCR

813 %



II.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

II.A.1 ACTIVITÉS

II.A.1.1 Présentation générale de Macif

MACIF, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 2 et 4 rue Pied de Fond - 79 000 Niort.

Les comptes de Macif sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR LA MACIF DANS LE GROUPE

La Macif est affiliée à Macif Sgam. La structure simplifiée du Groupe figure en partie I.A.1.1.

II.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des filiales et des participations figure dans l'annexe 1.

II.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS DE LA MACIF

La Macif, principale entité IARD du groupe Macif, propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Macif compte 5 255 milliers de sociétaires au 31 décembre 2020, soit près de 77 300 supplémentaires par rapport au 31 décembre 2019 (+1,5 %).

Malgré le contexte sanitaire exceptionnel de 2020, lié à la pandémie de Covid-19, la production brute, en baisse de -5,9 % par rapport à 2019, s'est maintenue à un niveau élevé et retrouve un niveau similaire à celui de 2018. La dynamique de début d'année a été brutalement interrompue par le premier confinement, mais la deuxième partie de l'année a vu une forte accélération portée par l'Automobile. La baisse des résiliations de -5,4 % coïncide avec le ralentissement de l'activité.

En matière de contrats, le portefeuille progresse de nouveau en 2020 avec une évolution de 153 000 contrats sur le cœur de métier (+1,0 %), portée par l'Automobile et par la garantie accident. Le nombre de contrats s'établit à 15,3 millions pour un chiffre d'affaires de 3,45 milliards d'euros (+3,6 %).

Zone géographique

L'entité Macif exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

Assurance Automobile

Fin 2020, le portefeuille automobile compte 6,15 millions de contrats pour un encaissement de 1 969 millions d'euros, hors assistance, soit une progression de +4,3 %. La production nette automobile s'établit à près de 90 000 contrats supplémentaires.

Ce résultat témoigne d'une bonne résilience dans le contexte sanitaire que l'on connaît, à la faveur d'un fort développement sur les 2 roues (+27 000 contrats) et d'une production proche de celle de 2019 sur le segment des véhicules particuliers (+49 000 contrats).

Assurance Habitation

Le nombre de contrats Habitation (Multigarantie vie privée, Sociétaires non occupants et Prem's) poursuit sa progression en 2020. Le portefeuille s'établit fin 2020 à 4,334 millions de contrats pour un encaissement de 926 millions d'euros, hors assistance (+3,7 %). Le portefeuille Habitation a progressé de près de 31 000 contrats (+0,7 %) malgré le contexte sanitaire. Bien qu'en deçà du niveau enregistré en 2019, cette performance demeure tout à fait satisfaisante.

Le nombre de contrats Multigarantie vie privée a augmenté de 0,7 % en 2020, soit un solde net positif de près de 27 000 contrats.

Le portefeuille du produit à destination des sociétaires non occupants augmente de 1,0 %, soit une croissance nette de 5 600 contrats. Celui du contrat Prem's est en baisse de -0,7 %, soit 900 contrats de moins que fin 2019.

Autres contrats

Le nombre de contrats garantie Accident en portefeuille s'établit à 4,335 millions fin 2020. Il présente une évolution de +0,9 % par rapport à 2019, soit environ 39 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises s'élèvent à 286 millions d'euros, en progression de +4 %.

La Macif propose également des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles. Fin 2020, le portefeuille compte environ 30 700 contrats pour un montant de cotisations de 16 millions d'euros. Les solutions apportées par la structure Inter Mutuelles Entreprises permettent de compléter l'offre sur ces activités.

Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais du contrat Multigarantie activités sociales. Sur ce domaine, 73 000 contrats sont comptabilisés, pour une valeur de 16 millions d'euros.

La Macif se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées. Le portefeuille assuré s'élève à 218 000 contrats environ pour un encaissement de 16,5 millions d'euros.

L'ensemble de ces contrats destinés à des publics spécifiques représente un encaissement de 48,6 millions d'euros pour 322 000 contrats.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, etc.

Ces activités représentent un encaissement de 6,1 millions d'euros, pour près de 131 800 contrats. Elle propose également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 26,9 millions d'encaissement.

Enfin, la garantie d'assistance générale et les garanties optionnelles d'assistance représentent un encaissement de 183 millions d'euros, en progression de +1 %.

FAITS MARQUANTS DE LA MACIF

Les faits marquants de la Macif peuvent être assimilés à ceux du Groupe présentés en I.A.1.3.

II.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'évolution des résultats de souscription est analysée au global puis par ligne d'activité.

Résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2020				Total	Total 31/12/2019
	Automobile	Habitation	Garantie Accident	Autres		
Primes acquises brutes	2 105 911	849 651	317 941	173 488	3 446 991	3 329 514
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-1 533 011	-644 694	-146 181	-121 375	-2 445 261	-2 622 746
Autres charges	-542 533	-291 530	-82 876	-37 917	-954 856	-911 602
Solde de réassurance	49 226	12 198	-1 279	-3 154	56 991	209 817
Solde technique net	79 593	-74 376	87 605	11 042	103 864	4 983
Produits des placements nets alloués au technique					55 981	135 047
Solde technique et financier					159 845	140 030
Solde des éléments non techniques					-119 184	-120 407
Résultat net					40 662	19 623
<i>dont total des produits financiers nets</i>					68 875	166 385

En 2020, le résultat net est bénéficiaire de 40,7 millions d'euros, en hausse par rapport à 2019 (+19,6 millions d'euros). L'augmentation de +3,5 % du chiffre d'affaires (3 447 millions d'euros en 2020) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation.

La charge sinistres brute de réassurance est en baisse de -6,8 % pour atteindre 2 445 millions d'euros.

La baisse de charge de l'exercice de survenance 2020 s'explique en premier lieu par les périodes de confinement ayant entraîné une baisse des fréquences de sinistres en assurance automobile.

À l'inverse, la charge de sinistre automobile de l'exercice 2020 continue d'être pénalisée par une inflation forte des coûts moyens matériels (coût des pièces) ainsi que par un rechargement significatif des évaluations des dossiers corporels en lien avec le contexte de taux bas (barèmes d'indemnisation, rentes potentielles et rentes en service).

Au global, la charge liée à l'automobile a diminué de 4,1 %.

L'année se caractérise aussi par l'absence d'événement climatique majeur, expliquant la contraction de charge observée sur l'habitation (-12,5 %) en comparaison d'une année 2019 fortement touchée sur ce point. Cette dernière intègre toutefois un complément de charge pour le péril sécheresse de la survenance 2020.

Enfin, concernant la garantie accident, les confinements ont également entraîné une baisse de la fréquence. La charge de cette garantie diminue de -16,0 %.

Le solde de réassurance est bénéficiaire pour la troisième année consécutive (57 millions d'euros), conséquence conjuguée d'une sécheresse 2020 importante et d'un rechargement de la sinistralité RC avec les barèmes Gazette du Palais et BCRIV.

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues des filiales) s'élève à 955 millions d'euros pour 2020, en hausse de +4,7 % par rapport à 2019.

Les produits des placements nets diminuent de -79 millions d'euros pour atteindre 56 millions d'euros en 2020.

II.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	12 009	-581	11 428	28 772	3 644	32 416
Placements en actions et participations	10 715	-28 529	-17 814	27 291	8 386	35 677
Placements obligataires et prêts	83 223	-5 244	77 979	99 031	-1 213	97 818
Placements monétaires	5 064	-4 855	209	5 103	-2 932	2 171
Intérêts courus	-2 927	-	-2 927	-1 696	-	-1 696
Total des placements	108 084	-39 209	68 875	158 501	7 885	166 386
Taux de rendement	1,6%		1,1%	2,3%		2,4%

Les revenus financiers nets de charges baissent, passant de 158,5 à 108,1 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement de revenus obligataires, qui ont baissé de -15,8 millions d'euros en 2020.

En 2020, les revenus financiers de l'immobilier, des actions et des participations ont également sensiblement baissé suite aux recommandations gouvernementales de limiter le versement de dividendes.

Les plus ou moins-values réalisés s'élèvent à -39,2 millions d'euros, en baisse de -47,1 millions par rapport à fin 2019. Les principales contributions négatives sont les moins-values réalisées sur les OPC actions (13,6 millions d'euros), sur les OPC obligataires (-5,6 millions d'euros) ainsi que les dotations à la provision pour dépréciation durable passées (-11,9 millions d'euros).

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts des dettes subordonnées) s'établit à 1,1 % en 2020 contre 2,4 % en 2019.

II.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019	Var 2020/2019
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-19 497	-17 196	-2 301
Résultat exceptionnel	-26 462	-4 659	-21 803
Participation / Intéressement	-46 545	-42 158	-4 387
Impôt sur les sociétés	-39 574	-87 732	48 158
Dépenses et revenus non techniques	-132 078	-151 744	19 666
Produits financiers nets alloués au non technique	12 894	31 338	-18 443
Solde des éléments non techniques	-119 184	-120 407	1 223

Le solde des éléments non techniques ressort à -119,2 millions d'euros, similaire à celui de 2019.

Les autres charges non techniques (-19,5 millions d'euros) correspondent principalement aux subventions récurrentes versées par la Macif (Skipper, MPPM, FonsoMacif, Fondation Macif, etc.).

Le résultat exceptionnel négatif au 31 décembre 2020 de -26,5 millions d'euros est marqué par des versements exceptionnels (à des associations en direct ou via la FFA) liés à la crise pour 12,5 millions d'euros.

La participation et l'intéressement s'élèvent à 46,5 millions d'euros contre 42,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'impôt sur les sociétés est de 39,6 millions d'euros en 2020 (87,8 millions d'euros au 31 décembre 2019), en baisse de -48 millions d'euros.

II.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la Macif.

II.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

GOVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

La Macif a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Composition

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs élus par les salariés, de dix-huit administrateurs représentant les sociétaires.

Les administrateurs représentant les sociétaires de la Macif sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles dans la limite de deux renouvellements maximum et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- ▶ il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- ▶ sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui le concerne,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- ▶ il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- ▶ il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Macif s'assure du pilotage du métier IARD au sein du groupe Macif et coordonne les autres entités et filiales rattachées au métier.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de la Macif au plan politique.

Au nombre de deux au 31 décembre 2020, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

La direction générale de la Macif

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de la Macif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

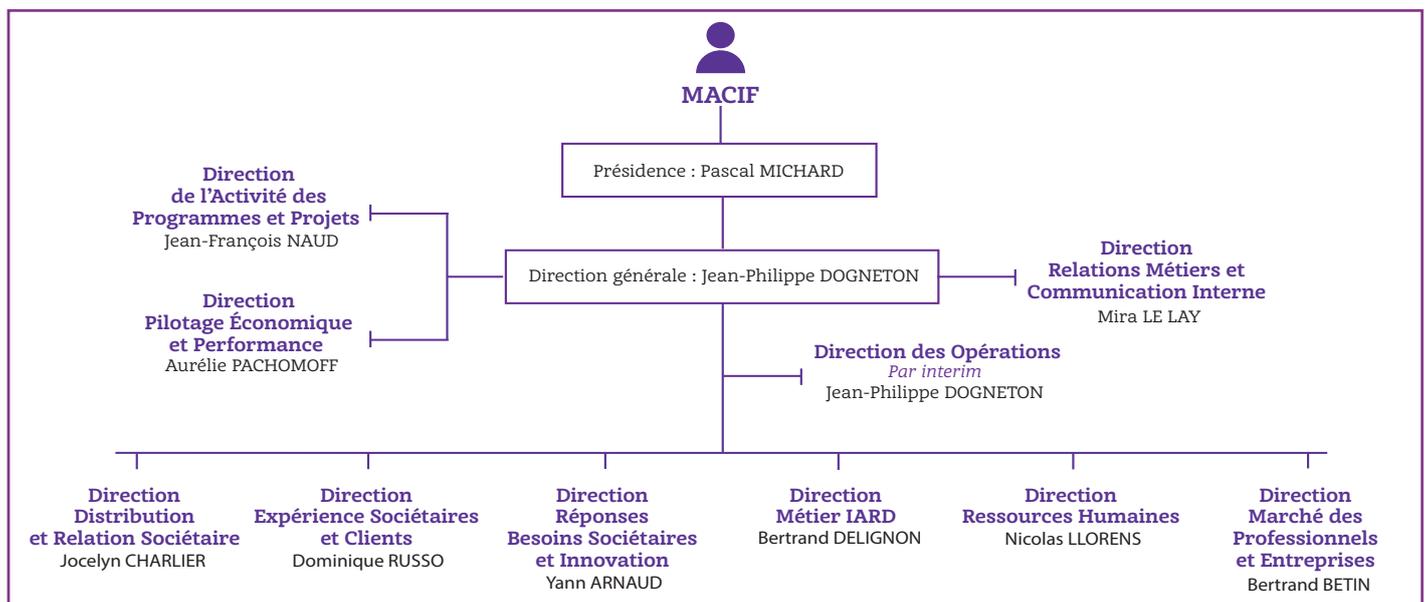
Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la Macif. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la société au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

Depuis le 27 mai 2019, la Macif n'a plus de directeur général délégué.

Le directeur général et le directeur Finances et risques sont les dirigeants effectifs de la Macif.

L'organigramme de la direction générale de Macif au 31 décembre 2020 est le suivant :



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus.

Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUES D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

Composition

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de la Macif élus directement par les sociétaires pour quatre ans et choisis parmi ces derniers.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent également tous les quatre ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique, les délégués de proximité.

Le délégué national anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le délégué de proximité est en charge de la représentation des sociétaires dans les territoires afin d'assurer le lien entre le sociétaire et son représentant à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à 100, ni supérieur à 300.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

II.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C PROFIL DE RISQUE

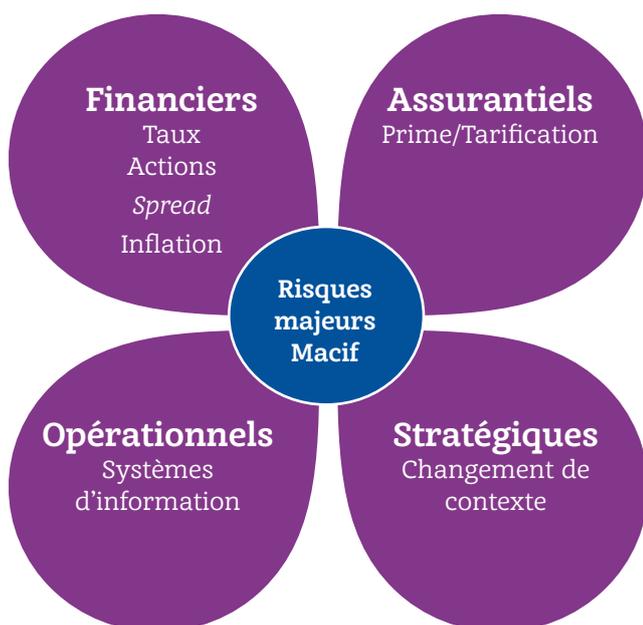
Composition du SCR de Macif :

La composition du SCR du Macif est la suivante :



- La formule standard conduit la Macif à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- La Macif a procédé à une évaluation des paramètres à partir de ses données propres pour les risques « non-vie » et « santé similaire à la non-vie » de la formule standard.
- La Macif tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risque de la Macif a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de *spread* et inflation, non présents en 2019 font partie des risques majeurs en 2020.
- Les risques de gestion d'activité, de non-conformité, de dérive des frais généraux, de gouvernance, de pilotage et de concurrence ne font plus partie des risques majeurs en 2020.

II.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour la Macif, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs, la Macif est exposée au risque santé, en lien avec le contrat garantie Accident, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats Automobile et garantie Accident (risques de longévité, révision et frais).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les principaux risques financiers auxquels est exposée la Macif sont les risques de taux et actions.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de la Macif.

Le risque actions de la Macif a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour la Macif, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives de ce type de risques sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

La Macif a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant trois stress basés sur les scénarios suivants :

- un scénario financier « taux négatifs » ;
- un scénario assurantiel et financier « dégradations techniques en contexte de taux nuls » ;
- un scénario opérationnel « tempêtes et conséquences SI, frais et fraude ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la Macif face à la réalisation de risques majeurs.

II.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

II.D.1 ACTIFS

II.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	806 260	274 846	531 414
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	11 618 404	8 292 322	3 326 082
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	542 840	245 827	297 012
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 776 257	511 051	2 265 206
Actions	303 058	236 502	66 556
Actions cotées	285 807	231 996	53 811
Actions non cotées	17 251	4 506	12 745
Obligations	5 753 928	5 324 129	429 799
Obligations d'État	1 630 714	1 491 009	139 705
Obligations d'entreprises	4 105 604	3 816 062	289 542
Titres structurés	17 611	17 058	553
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	2 201 930	1 934 422	267 508
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	40 391	40 391	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	1 416	1 416	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	39	39	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 378	1 378	-
Dépôts auprès des cédantes	21 372	21 372	-
TOTAL	12 447 452	8 589 956	3 857 496

Les principaux placements concernent :

- ▶ les détentions dans des entreprises liées, y compris participations : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 2 276 millions d'euros. Dans ce total, Mutavie représente une plus-value latente de 1 825 millions d'euros (évaluation conforme à l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019) ;
- ▶ les obligations : les obligations représentent 5 754 millions d'euros, soit 48 % du total des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires et obligations. Ils représentent 2 202 millions d'euros, soit 18 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes et à la réévaluation des participations soumises aux normes Solvabilité II.

II.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	64 355	-64 355
Immobilisations incorporelles	-	152 064	-152 064
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	904 005	990 980	-86 975
Créances nées d'opération d'assurance	149 710	769 309	-619 598
Créances nées d'opération de réassurance	129 140	129 140	-
Autres créances (hors assurance)	308 980	217 152	91 827
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 495	77 495	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14 393	16 232	-1 839
TOTAL	1 583 723	2 416 727	-833 004

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

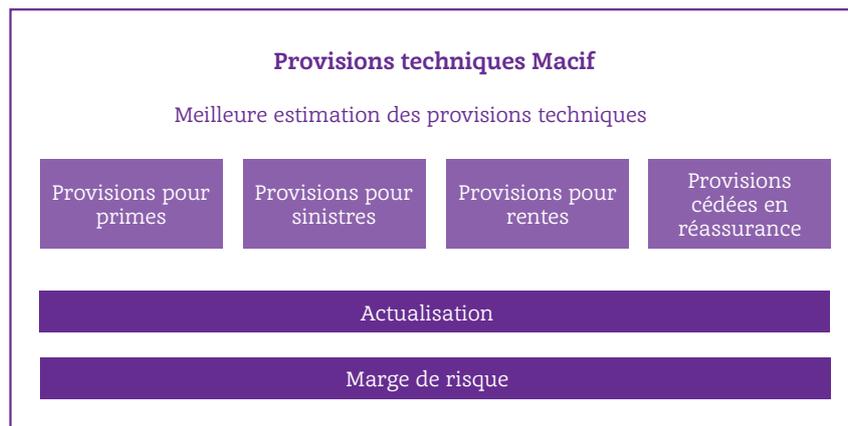
- ▶ **les frais d'acquisition différés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de -216 millions d'euros ;
- ▶ **les créances d'assurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 620 millions d'euros ;
- ▶ **les autres créances (hors assurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) est maintenu à la valeur nette comptable car l'échéance de ces créances est inférieure à un an. Cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux envers les salariés (IFC, FET, Article 39). L'impact de l'écart de normes est de +92 millions d'euros.

II.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

II.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Les créances sur les assurés relatives aux primes d'assurance des sociétaires bénéficiant d'un fractionnement de leur cotisation sont déduites.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Règlements de sinistres à verser

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-après sont distinguées :

- ▶ les sinistres « graves » : dépassant au moins une fois un seuil prédéfini ;
- ▶ les sinistres « catastrophes » : liés à un événement climatique ou catastrophe naturelle important ;
- ▶ les sinistres « attritionnels » : sinistres non affectés aux deux catégories précédentes.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions pour rentes représente la valeur estimative des arrérages, y compris frais de gestion, des rentes en service à fin 2020.

Elle est calculée rente par rente en fonction du risque sous-jacent (décès ou invalidité), des lois biométriques et de la nécessité ou non de revaloriser les prestations.

Les tables de mortalité utilisées sont, soit des lois d'expérience internes pour les rentes invalidité et les rentes éducation suite à un décès, soit des tables réglementaires (TGF/TGH 05) pour les rentes décès versées aux conjoints.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Macif.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la Macif pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La Macif utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (de -5 points de pourcentage) et du MCR (de -13 points de pourcentage).

II.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	225 548	33 679	259 227	-657	258 570
Non-vie	4 747 677	287 180	5 034 857	-877 728	4 157 129
Santé similaire à la vie	734 206	44 530	778 736	-25 620	753 117
Vie	828 226	53 316	881 542	-	881 542
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	6 535 657	418 705	6 954 363	-904 005	6 050 358

La meilleure estimation des provisions brutes 2020 s'élève à 6 536 millions d'euros et est composée à 76 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et à 24 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 419 millions d'euros, soit 6 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

Les cessions en réassurance représentent 13 % des provisions brutes, soit 904 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 6 050 millions d'euros.

II.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Hors retraitement des frais d'acquisition reportés et des créances attachées aux sociétaires, les provisions nettes Solvabilité II 2020 sont inférieures de 610 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne le sont pas en normes françaises (excepté pour les versements sous forme de rentes via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II.

Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille de la Macif sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises.

II.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, différents tests de sensibilité sont réalisés :

- ▶ sur les hypothèses de calcul présentant un risque d'incertitude important :
 - augmentation du nombre de sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - diminution des taux de mortalité utilisés pour la meilleure estimation des provisions de rentes (constituées et potentielles) ;
 - hausse du coût moyen des sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - augmentation du ratio sinistres/cotisations retenu dans le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes.
- ▶ sur les hypothèses économiques :
 - augmentation de l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions mathématiques de rentes et dans le traitement des capitaux constitutifs ;
 - variation de la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques s'avère sensible à l'incertitude pesant sur le nombre de sinistres graves ultime, mais beaucoup moins à l'incertitude sur l'espérance de vie des rentiers ou au niveau du ratio sinistres/cotisations. Les paramètres économiques, que sont la courbe des taux et l'inflation, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions techniques.

II.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	14 569	-	14 569
Provisions autres que les provisions techniques	19 471	60 380	-40 909
Provisions pour retraite	141 618	-	141 618
Dépôts des réassureurs	110 278	110 278	-
Passifs d'impôts différés	468 634	-	468 634
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	268 165	-	268 165
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	24 071	24 071	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	643	643	-
Autres dettes (hors assurance)	266 192	300 684	-34 492
Passifs subordonnés	569 233	543 509	25 724
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	569 233	543 509	25 724
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 536	2 536	-
TOTAL	1 885 410	1 042 101	843 308

II.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Le détail des passifs subordonnés de Macif est présenté dans le chapitre groupe Macif (paragraphe D.3.1). Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

II.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **passifs éventuels** : chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan. Ce poste est porté majoritairement en 2020 par des engagements de versements à des fondations.
- ▶ **provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques. Les principaux retraitements en normes Solvabilité II sont l'annulation des amortissements dérogatoires pour 37 millions d'euros en 2020 et de la provision pour perte de change pour 2 millions d'euros ;
- ▶ **provisions pour retraite** : cette ligne comprend l'ensemble des passifs sociaux envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 142 millions d'euros ;
- ▶ **passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2020, les impôts différés passifs représentent 469 millions d'euros. Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II, à l'exception des plus-values latentes des participations stratégiques qui sont taxées au taux de 3,10 % ;
- ▶ **dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit** : l'écart de 268 millions d'euros entre la norme Solvabilité II et les normes françaises provient de l'application d'IFRS 16 (contrats de location) ;
- ▶ **autres dettes (hors assurance)** : cette ligne comprend les autres dettes du bilan en normes françaises, à l'exception des provisions sociales sur CET, FET et congés anniversaire, reclassées en provisions pour retraite et autres avantages. Les autres dettes sont valorisées à la valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an ;
- ▶ **passifs subordonnés** : la différence de 26 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II ;

II.E GESTION DE CAPITAL

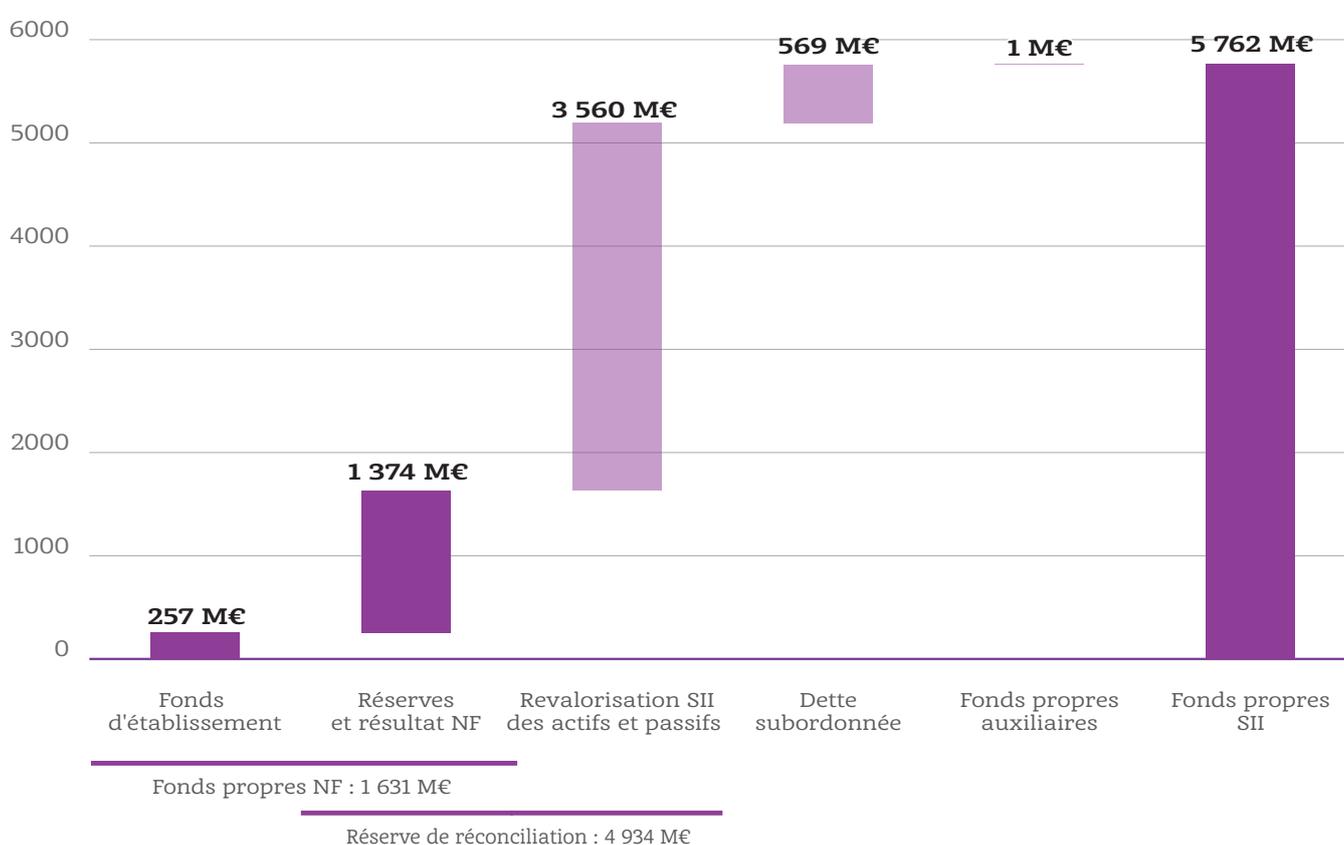
II.E.1 FONDS PROPRES

II.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

II.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II de la Macif sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

La Macif en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».

Le 15 février 2018, l'ACPR a renouvelé son autorisation à la Macif d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part minoritaire des contrats de la Macif. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation totale s'élève en 2020 à 4 934 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 1 374 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 257 millions d'euros) ;
- ▶ 3 560 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

DETTE SUBORDONNÉE

Les passifs subordonnés s'élèvent en 2020 à 569 millions d'euros et se décomposent en deux catégories de titres (439 millions d'euros provenant de titre subordonné remboursable et 130 millions d'euros issus de titre subordonné perpétuel).

II.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	5 321 339	4 888 583	432 756
Fonds propres de niveau 1 non restreint	5 191 402	4 760 800	430 602
Fonds propres de niveau 1 restreint	129 937	127 783	2 154
Fonds propres de niveau 2	439 969	445 700	-5 731
Fonds propres de base niveau 2	439 296	445 027	-5 731
Fonds propres auxiliaires niveau 2	673	673	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	5 761 308	5 334 283	427 025

Fonds propres de base

Les principes de classification des fonds propres de base de la Macif sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les passifs subordonnés décrits en partie D.3 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- ▶ la Macif détient des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire ;
- ▶ la Macif détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

Les fonds propres de base augmentent entre 2019 et 2020 de 427 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à une hausse des plus-values latentes sur placements, du fait de l'augmentation de la valorisation de certaines participations dont celle de Mutavie (essentiellement liée à une évolution de la méthode de valorisation de la provision pour participation aux bénéfices dans les fonds excédentaires).

Fonds propres auxiliaires

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

II.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 761 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR de la Macif.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ce dispositif conduit à limiter les fonds propres de niveau 2 à 134 millions d'euros. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 5 456 millions d'euros.

II.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la Macif est calculé à l'aide de la formule standard. Dans le cadre de l'analyse de son profil de risques, la Macif a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres à l'entreprise (USP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la Macif utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

II.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	1 719 912	1 631 040	88 872
SCR contrepartie	56 245	59 145	-2 900
SCR souscription vie	65 303	61 186	4 118
SCR souscription santé	224 994	223 748	1 246
SCR souscription non-vie	1 001 872	951 235	50 637
Diversification entre modules	-776 748	-746 829	-29 919
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 291 579	2 179 526	112 053
SCR opérationnel	156 228	145 339	10 888
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-468 634	-519 453	50 820
SCR NET TOTAL	1 979 173	1 805 412	173 761
MCR	670 974	635 634	35 340

Au 31 décembre 2020, le SCR s'élève à 1 979 millions d'euros, soit une variation de +10 % par rapport au 31 décembre 2019. Ceci s'explique principalement par une augmentation du risque de marché (+89 millions d'euros), liée à la hausse de l'assiette des placements et une hausse du risque de souscription (+56 millions d'euros) via la progression des engagements nets de réassurance.

Le MCR de la Macif se situe au sein de l'intervalle de 25 % à 45 % du SCR prévue par l'article R352-29 du Code des assurances.

II.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR, à 291 %, diminue de -4 points par rapport au 31 décembre 2019, du fait d'une hausse plus importante du besoin en capital que celle des éléments éligibles. Les effets favorables sur la solvabilité de la Macif (modifications méthodologiques, réalisation de PVL et résultat comptable) sont compensés par un contexte financier défavorable, en particulier le niveau bas des taux d'intérêts.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 813 %, en augmentation de +24 points de pourcentage.

ANNEXES MACIF

ANNEXE 1 : LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)			
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100%
Macif innovations	Société par actions simplifiée	France	100%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100%
Macifilia	Société anonyme	France	100%
Thémis	Société anonyme	France	100%
Mutavie	Société européenne	France	98%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	98%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	73%
OFI Holding	Société anonyme	France	61%
b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)			
Prévoyance Aésio macif	Société anonyme	France	50%
Ste d'Ass Prévoyance et Santé	Société anonyme	Algérie	41%
Inter Mutuelles Entreprises	Société anonyme	France	40%
Socram Banque	Société anonyme	France	34%
Groupe IMA	Société anonyme	France	29%
ESFIN	Société par actions simplifiée	France	24%
SRS Holding	Société par actions simplifiée	France	17%
New Alpha Asset Management	Société par actions simplifiée	France	13%



Synthèse Macifilia	90
III.A Activités et résultats	93
III.A.1 Activités	93
III.A.2 Résultats de souscription	94
III.A.3 Résultats des investissements	94
III.B Système de gouvernance	95
III.B.1 Exigences générales de gouvernance	95
III.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	96
III.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	96
III.B.4 Système de contrôle interne	96
III.B.5 Fonction audit interne	96
III.B.6 Fonction actuarielle	96
III.B.7 Sous-traitance	96
III.B.8 Autres informations	96
III.C Profil de risque	97
III.C.1 Risque de souscription	98
III.C.2 Risque de marché	98
III.C.3 Risque de crédit	98
III.C.4 Risque de liquidité	98
III.C.5 Risque opérationnel	98
III.C.6 Autres risques importants	98
III.D Valorisation à des fins de solvabilité	99
III.D.1 Actifs	99
III.D.2 Provisions techniques	101
III.D.3 Autres passifs	103
III.E Gestion de capital	104
III.E.1 Fonds propres	104
III.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	106

SYNTHÈSE MACIFILIA

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Les primes sont en baisse de -41 % en 2020.
- Le résultat net s'établit à 464 milliers d'euros, après 571 milliers d'euros en 2019.



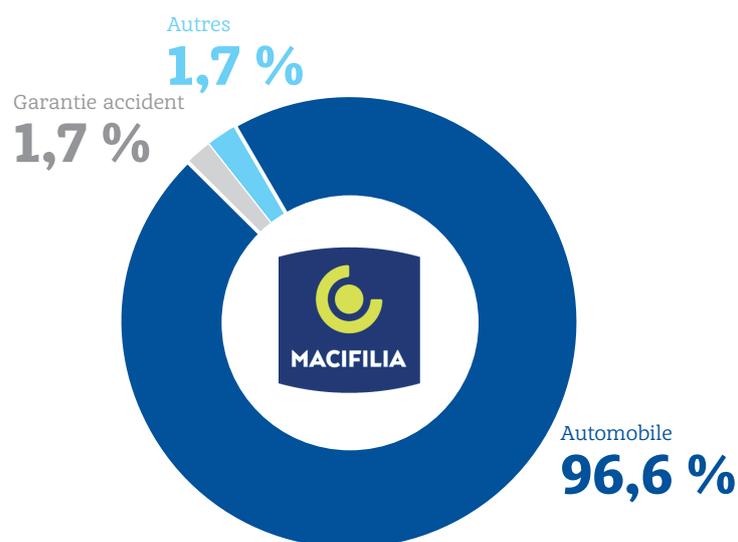
Chiffre d'affaires

98 K€

Résultat net

464 K€

Activité Macifilia



GOVERNANCE

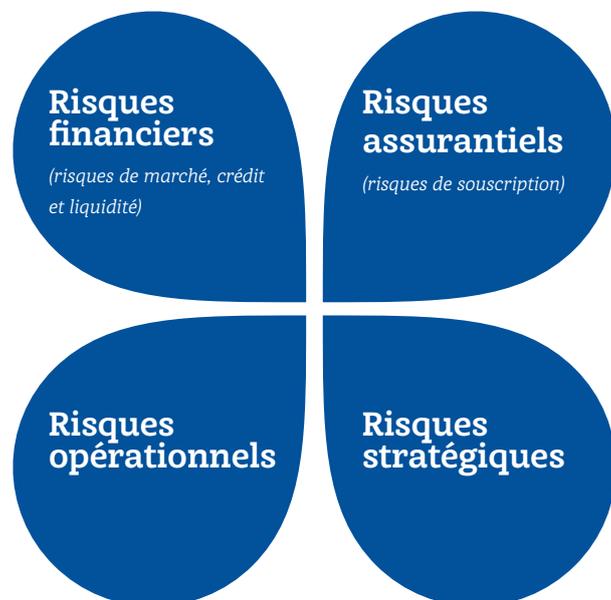
Macifilia est une filiale de la Macif, elle-même affiliée à Macif Sgam.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Aucune modification structurante n'est intervenue en 2020.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macifilia doit faire face :



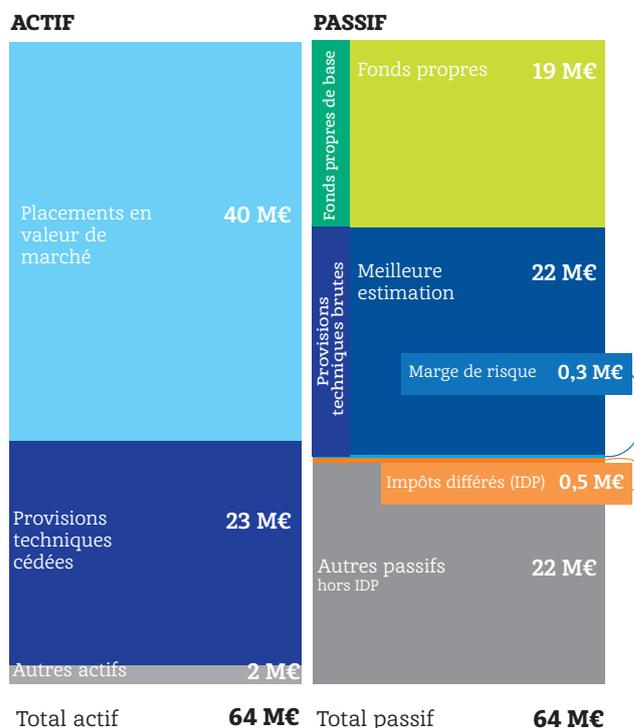
- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Macifilia est composé à 68 % du risque de marché, à 21 % du risque opérationnel, à 8 % du risque de contrepartie et à 3 % du risque de souscription.

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Le bilan 2020 de Macifilia se compose à l'actif de 62 % de placements (soit 40 millions d'euros) et au passif, de 36 % de provisions techniques (soit 23 millions d'euros).

- Les provisions techniques de 23 millions d'euros sont entièrement réassurées.

- Les fonds propres ressortent à 29 % du total bilan (soit 19 millions d'euros).

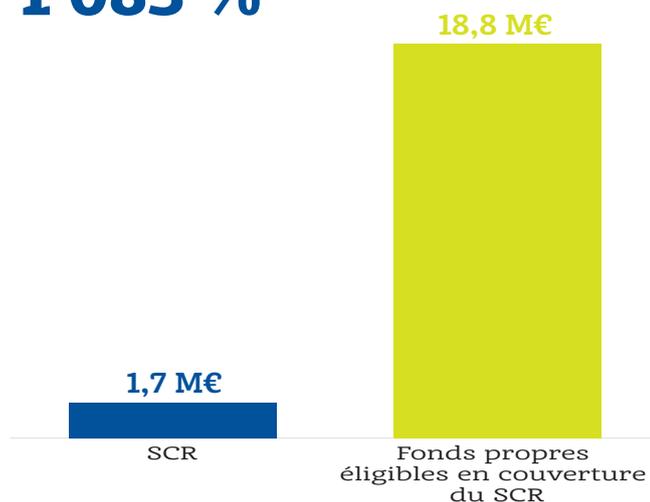


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR augmente de +96 points de pourcentage entre 2019 et 2020, sous l'effet de l'augmentation des fonds propres de +325 milliers d'euros et de la diminution du besoin en capital (SCR) de -135 milliers d'euros.
- La hausse des fonds propres s'explique notamment par le résultat net de l'exercice de 464 milliers d'euros.
- Le minimum de capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.

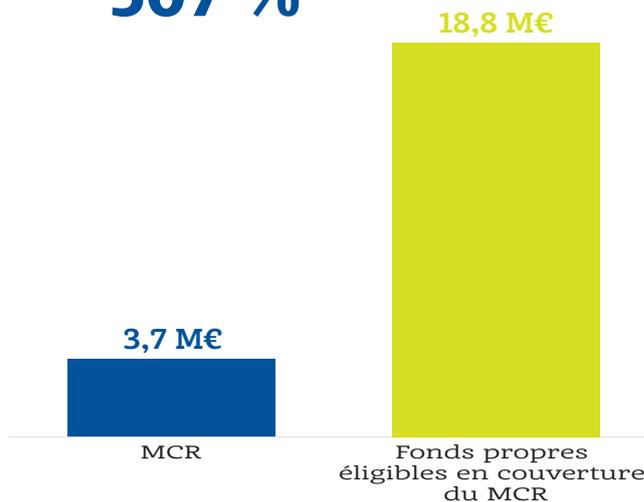
Couverture du SCR

1 083 %



Couverture du MCR

507 %



III.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

III.A.1 ACTIVITÉS

III.A.1.1 Présentation générale de Macifilia

MACIFILIA, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79 000 Niort. Les comptes Macifilia sont combinés en normes françaises avec ceux de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par la Macif, société d'assurance mutuelle du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

III.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

Macifilia ne détient aucune participation.

III.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS DE MACIFILIA

Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés non acceptés par le réseau Macif. Fin 2020, Macifilia comptabilise 116 contrats en portefeuille.

III.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises brutes	98	167
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	107	2 538
Autres charges	-72	-100
Solde de réassurance	-133	-2 470
Solde technique net	0	136
Produits des placements nets alloués au technique	0	0
Solde technique et financier	0	136
Solde des éléments non techniques	464	435
Résultat net	464	571
<i>dont total des produits financiers nets</i>	<i>537</i>	<i>671</i>

Les primes sont en baisse de -41 % en 2020 en raison de la contraction du portefeuille. Depuis 2020, la réassurance mise en place aboutit à un solde technique nul.

III.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	5	-	5	5	-	5
Placements en actions	-	-	-	-	-	0
Placements obligataires, prêts	656	-	656	729	-	729
Placements monétaires	1	-18	-18	5	-19	-13
Intérêts courus	-106	-	-106	-49	-	-49
Total des placements	555	-18	537	690	-19	671
Taux de rendement	1,4 %		1,4 %	1,7 %		1,7 %

Les revenus financiers nets de charges diminuent, passant de 671 à 537 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable, le taux de rendement comptable des placements s'érode et s'établit ainsi à 1,4 % en 2020 contre 1,7 % en 2019.

III.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

III.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Macifilia est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macifilia est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2020, Macifilia est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

III.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.7 SOUS-TRAITANCE

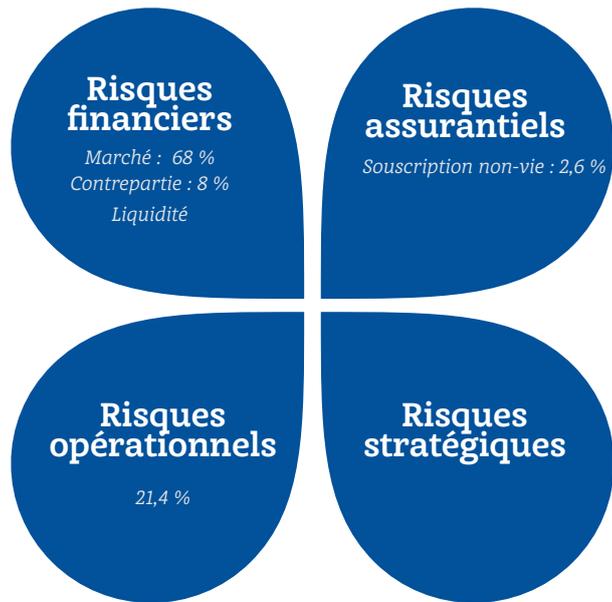
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

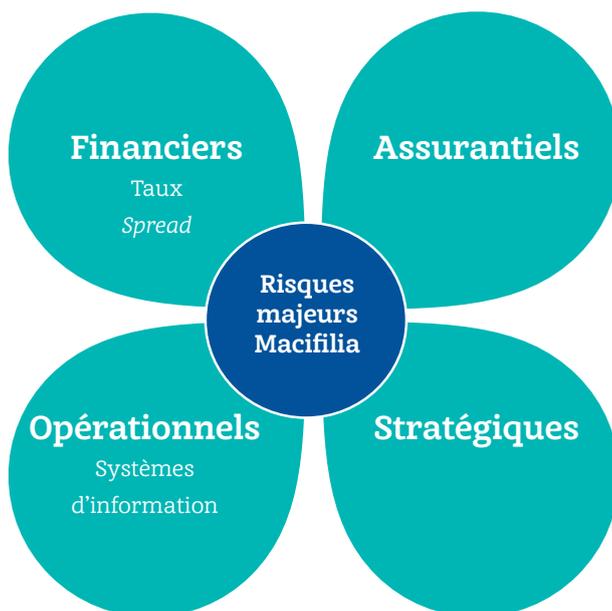
III.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Macifilia :



- La formule standard conduit Macifilia à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Macifilia tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risque de Macifilia a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de gestion d'activité et de sous-traitance ne font plus partie des risques 2020 ;
- Le risque de *spread*, qui ne fait pas partie des risques majeurs en 2019, y figure en 2020.



III.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes et de provisionnement. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

III.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Macifilia sont les risques de taux et de *spread*.

III.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrer auprès des assureurs adverses.

III.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

III.D.1 ACTIFS

III.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	3	3	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	40 021	37 684	2 337
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	83	10	73
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	33 794	31 529	2 265
Obligations d'État	24 343	22 759	1 584
Obligations d'entreprises	9 450	8 770	680
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	5 844	5 844	-
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	300	300	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	40 023	37 686	2 337

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

III.D.1.2 Autres actifs**Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)**

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	1	-1
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montant recouvrable au titre des contrats de réassurance	22 507	23 343	-836
Créances nées d'opération d'assurance	48	48	-
Créances nées d'opération de réassurance	28	28	-
Autres créances (hors assurance)	489	489	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 245	1 245	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	24 317	25 153	-836

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

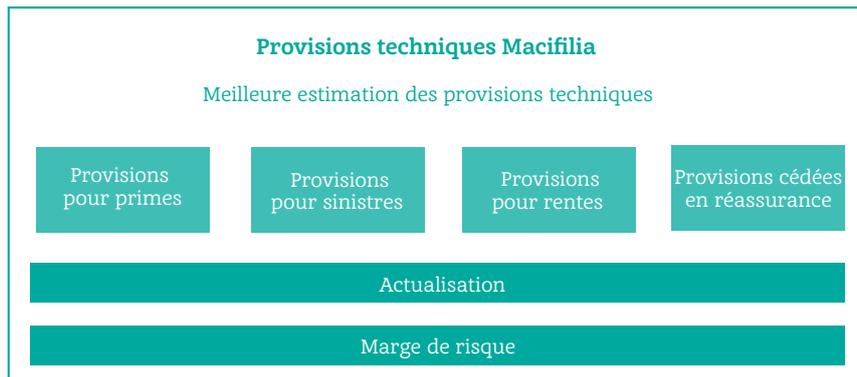
Il n'y a pas de différence de valorisation significative entre les deux normes.

III.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

III.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en fin d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de la Macif.

Provisions cédées en réassurance

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

III.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées**Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	73	0	74	-73	1
Non-vie	19 978	222	20 200	-19 759	441
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	2 742	28	2 771	-2 675	96
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	22 794	251	23 045	-22 507	538

La meilleure estimation des provisions brutes 2020 s'élève à 22 794 milliers d'euros. Elle est composée de 87,6 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 12 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 251 milliers d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2020 s'élèvent à 23 045 milliers d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2020 s'élèvent à 538 milliers d'euros.

III.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2020 sont supérieures de 538 milliers d'euros aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont le complément de provision (marge de risque), intégré dans les provisions techniques Solvabilité II, et le degré de prise en compte de la réassurance.

III.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassuré, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2020.

III.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	21 280	21 280	-
Passifs d'impôts différés	465	-	465
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	18	18	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	509	509	-
Autres dettes (hors assurance)	262	262	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	22 535	22 070	465

III.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

III.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

III.E GESTION DE CAPITAL

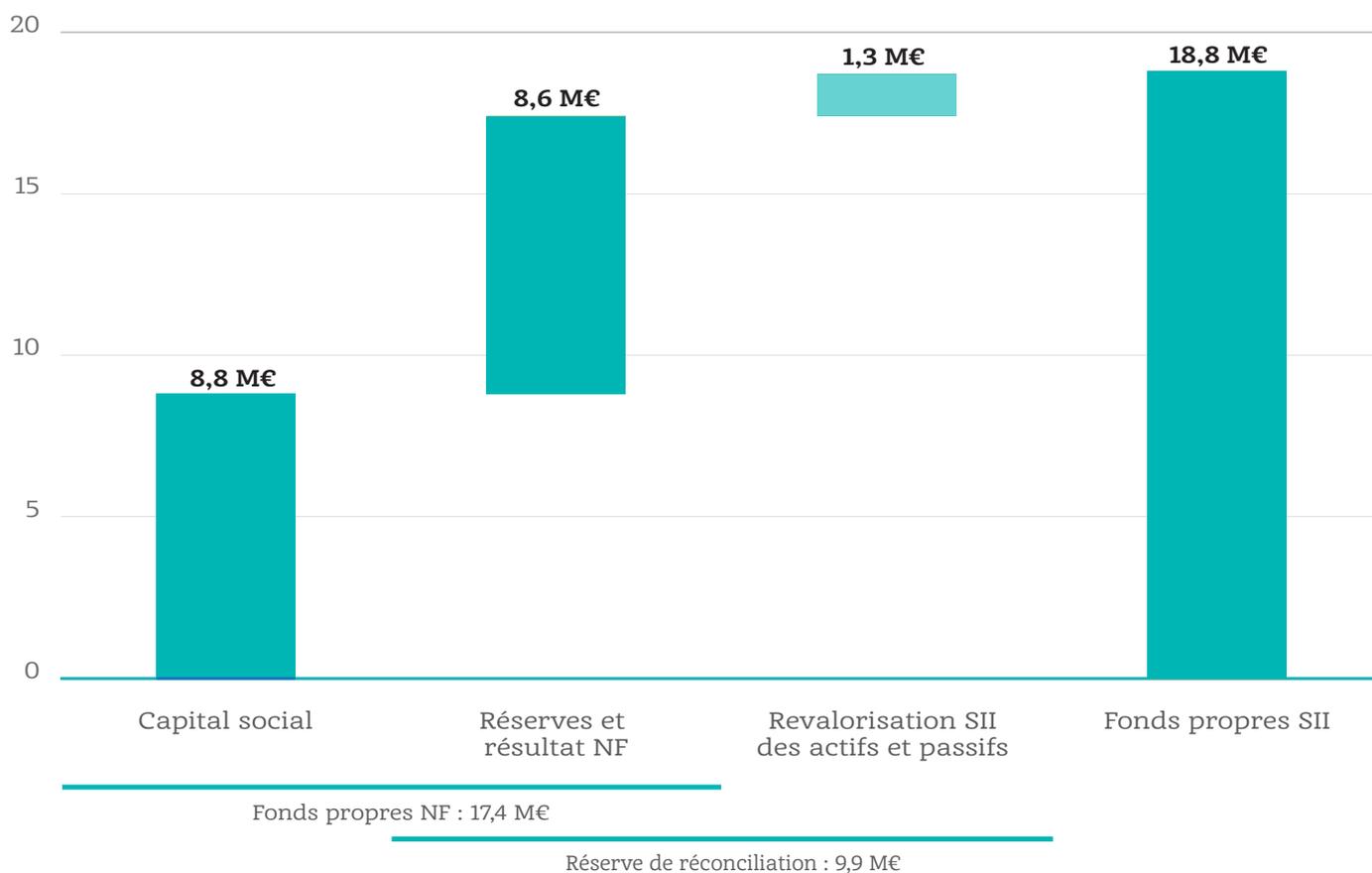
III.E.1 FONDS PROPRES

III.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

III.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

À fin 2020, la réserve de réconciliation s'élève à 9,9 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 8,6 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 8,8 millions d'euros) ;
- ▶ 1,3 million d'euros est issu de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

III.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	18 761	18 436	325
Fonds propres de niveau 1 non restreint	18 761	18 436	325
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	18 761	18 436	325

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2020 s'élèvent à 18 761 milliers d'euros, en hausse de +325 milliers d'euros par rapport à 2019. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

III.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2020, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 18 761 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.

III.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macifilia utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

III.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	1 612	1 768	-156
SCR contrepartie	192	135	57
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	0	0	0
SCR souscription non-vie	60	81	-21
Diversification entre modules	-175	-153	-22
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	1 689	1 831	-141
SCR opérationnel	507	549	-42
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-465	-513	48
SCR NET TOTAL	1 732	1 867	-135
MCR	3 700	3 700	-

Le SCR net 2020 de Macifilia s'élève à 1 732 milliers d'euros, en baisse de -135 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. Le SCR marché est ainsi le principal risque, en diminution de -156 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2019 du fait de la baisse des taux.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non-vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 3 700 milliers d'euros.

III.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR augmente de +96 points de pourcentage pour atteindre 1 083 % au 31 décembre 2020, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 507 %, en hausse de +9 points de pourcentage.



IV

Synthèse Thémis	108
IV.A Activités et résultats	111
IV.A.1 Activités	111
IV.A.2 Résultats de souscription	112
IV.A.3 Résultats des investissements	112
IV.B Système de gouvernance	113
IV.B.1 Exigences générales de gouvernance	113
IV.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	114
IV.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	114
IV.B.4 Système de contrôle interne	114
IV.B.5 Fonction audit interne	114
IV.B.6 Fonction actuarielle	114
IV.B.7 Sous-traitance	114
IV.B.8 Autres informations	114
IV.C Profil de risque	115
IV.C.1 Risque de souscription	116
IV.C.2 Risque de marché	116
IV.C.3 Risque de crédit	116
IV.C.4 Risque de liquidité	116
IV.C.5 Risque opérationnel	116
IV.C.6 Autres risques importants	116
IV.D Valorisation à des fins de solvabilité	117
IV.D.1 Actifs	117
IV.D.2 Provisions techniques	119
IV.D.3 Autres passifs	121
IV.E Gestion de capital	122
IV.E.1 Fonds propres	122
IV.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	124

SYNTHÈSE THÉMIS

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires 2020 est en diminution de -76 milliers d'euros, soit -5,9 % par rapport à 2019.
- L'entité dégage un résultat net de 429 milliers d'euros en 2020, après 252 milliers euros en 2019.



Chiffre d'affaires

1 214 κ€

Résultat net

429 κ€

Activité Thémis

Protection juridique

100 %



GOVERNANCE

Thémis est une filiale de la Macif, elle-même affiliée à Macif Sgam.

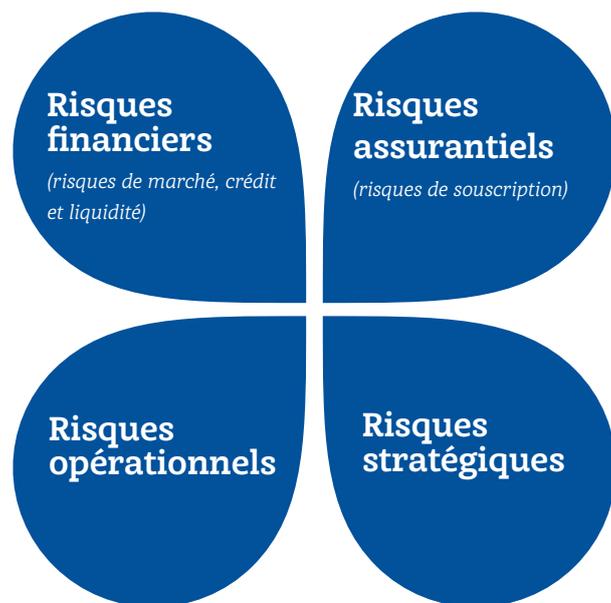
Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Le conseil d'administration de Thémis a nommé le 11 mai 2020, M. Olivier BARRON, en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Mme Marie-Christine DESPEYROUX.

M. Olivier BARRON est dirigeant effectif de Thémis.

PROFIL DE RISQUE

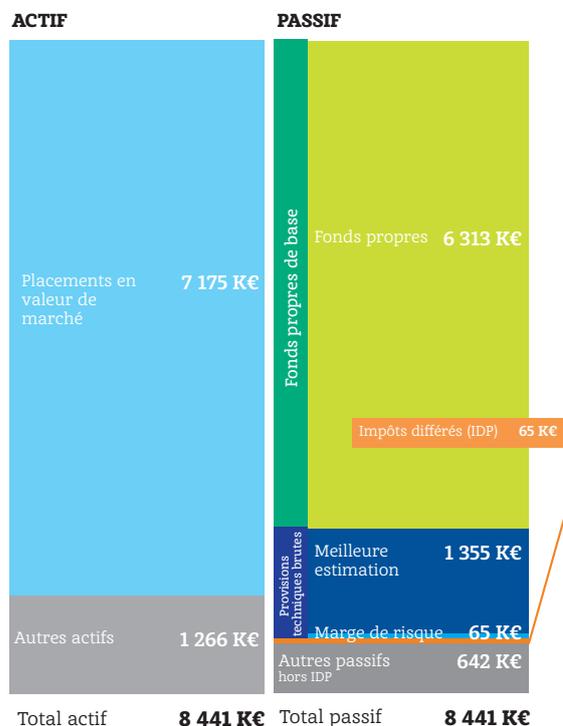
Risques auxquels Thémis doit faire face :



- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Thémis est composé à 23 % du risque de marché et à 62 % du risque de souscription

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Le bilan 2020 de Thémis se compose à l'actif de 85 % de placements (soit 7 175 milliers d'euros) et au passif, de 17 % de provisions techniques (soit 1 421 milliers d'euros).
- Les fonds propres ressortent à 75 % du total bilan (soit 6 313 milliers d'euros).
- La taille du bilan régresse de -1 % entre 2019 et 2020 (soit -88 milliers d'euros).

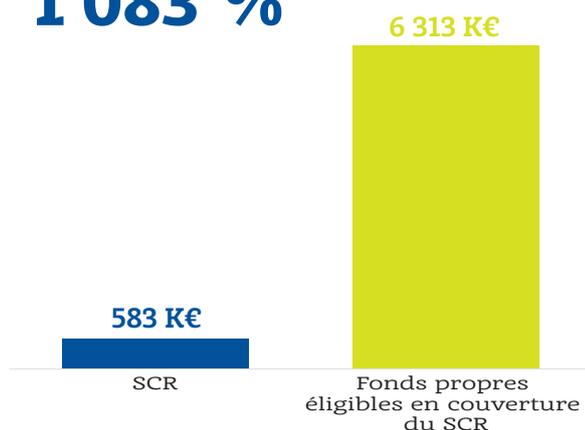


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR est en hausse de +167 points de pourcentage, sous l'effet de la hausse des fonds propres de +384 milliers d'euros et la diminution du besoin en capital (SCR) de -65 milliers d'euros.
- La hausse des fonds propres s'explique notamment par le résultat net de l'exercice de 429 milliers d'euros.
- Le minimum de capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.

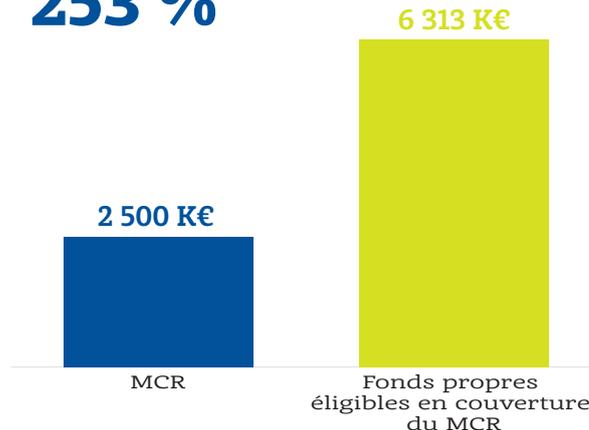
Couverture du SCR

1 083 %



Couverture du MCR

253 %



IV.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

IV.A.1 ACTIVITÉS

IV.A.1.1 Présentation générale de Thémis

THÉMIS, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79 000 Niort. Les comptes de Thémis sont combinés en normes françaises avec ceux de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95 % par la Macif, société d'assurance mutuelle du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

IV.A.1.2 Entreprises liées

Thémis ne détient aucune participation.

IV.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS DE THÉMIS

Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique (PJ).

IV.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises brutes	1 214	1 291
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-120	-380
Autres charges	-585	-688
Solde de réassurance	-	-
Solde technique net	510	223
Produits des placements nets alloués au technique	18	29
Solde technique et financier	527	252
Solde des éléments non techniques	-98	-0,5
Résultat net	429	252
<i>dont total des produits financiers nets</i>	<i>96</i>	<i>135</i>

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée. Le chiffre d'affaires 2020 est en légère diminution de -76 milliers d'euros, soit -5,9 % par rapport à 2019. L'entité dégage un résultat net de 429 milliers d'euros en 2020, contre 252 milliers d'euros en 2019.

IV.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Placements en actions	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires, prêts	121	-	121	157	-	157
Placements monétaires	-	-8	-8	-	-	-
Intérêts courus	-17	-	-17	-22	-	-22
Total des placements	104	-8	96	135	-	135
Taux de rendement	1,3 %		1,2 %	1,8 %		1,8 %

Les revenus financiers nets de charges diminuent passant de 135 à 96 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable des placements s'établit à 1,2 % en 2020 contre 1,8 % en 2019.

IV.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

IV.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Thémis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2020, Thémis est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

IV.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.7 SOUS-TRAITANCE

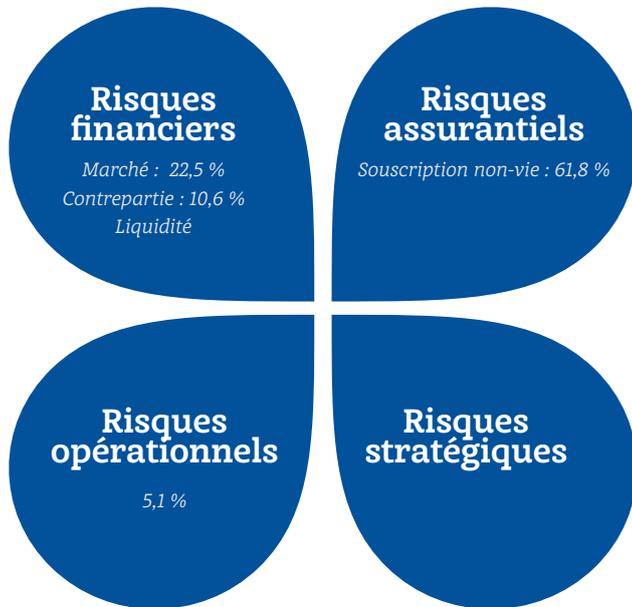
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

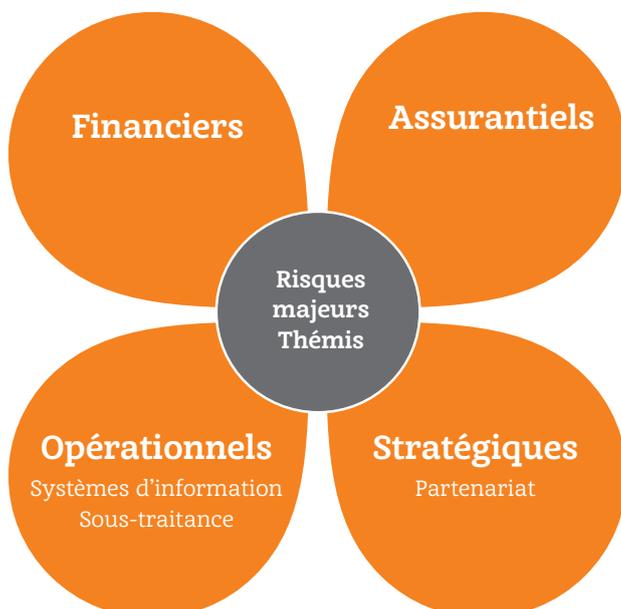
IV.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Thémis :



- La formule standard conduit Thémis à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs Thémis tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risque de Thémis a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de changement de contexte et de dérive des frais généraux ne font plus partie des risques majeurs en 2020.

IV.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de provisionnement.

IV.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Thémis sont les risques de taux et de *spread*.

IV.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

IV.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Thémis est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

IV.D.1 ACTIFS

IV.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	7 175	6 877	298
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	5 178	4 880	298
Obligations d'État	3 872	3 657	215
Obligations d'entreprises	1 306	1 223	83
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	1 996	1 997	-1
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	7 175	6 877	298

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

IV.D.1.2 Autres actifs**Valorisation des autres actifs (en milliers d'euros)**

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	18	-18
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	255	255	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	77	77	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	926	926	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9	9	-
TOTAL	1 266	1 284	-18

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

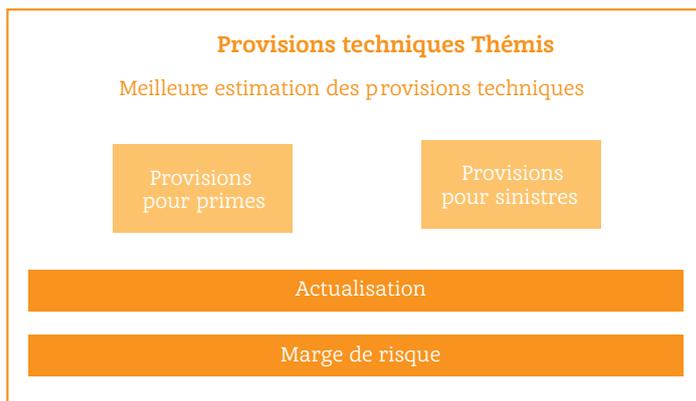
La seule différence de valorisation observée pour Thémis est l'annulation des frais d'acquisition reportés en normes Solvabilité II.

IV.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

IV.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

IV.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	1 355	65	1 421	-	1 421
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de comptes	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	1 355	65	1 421	-	1 421

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2020 s'élève à 1 355 milliers d'euros. Elle est composée de 93 % de provisions de sinistres et de 7 % de provisions de primes.

La marge de risque de 65 milliers d'euros représente 4,6 % du montant total des provisions techniques.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

IV.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2020 sont supérieures de 71 milliers d'euros (soit 5 %) aux provisions techniques normes françaises. Le principal élément expliquant cette différence est le complément de provision (marge de risque) intégré dans les provisions techniques Solvabilité II.

IV.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2020.

IV.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	65	-	65
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	371	371	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	272	272	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	707	642	65

IV.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IV.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

IV.E GESTION DE CAPITAL

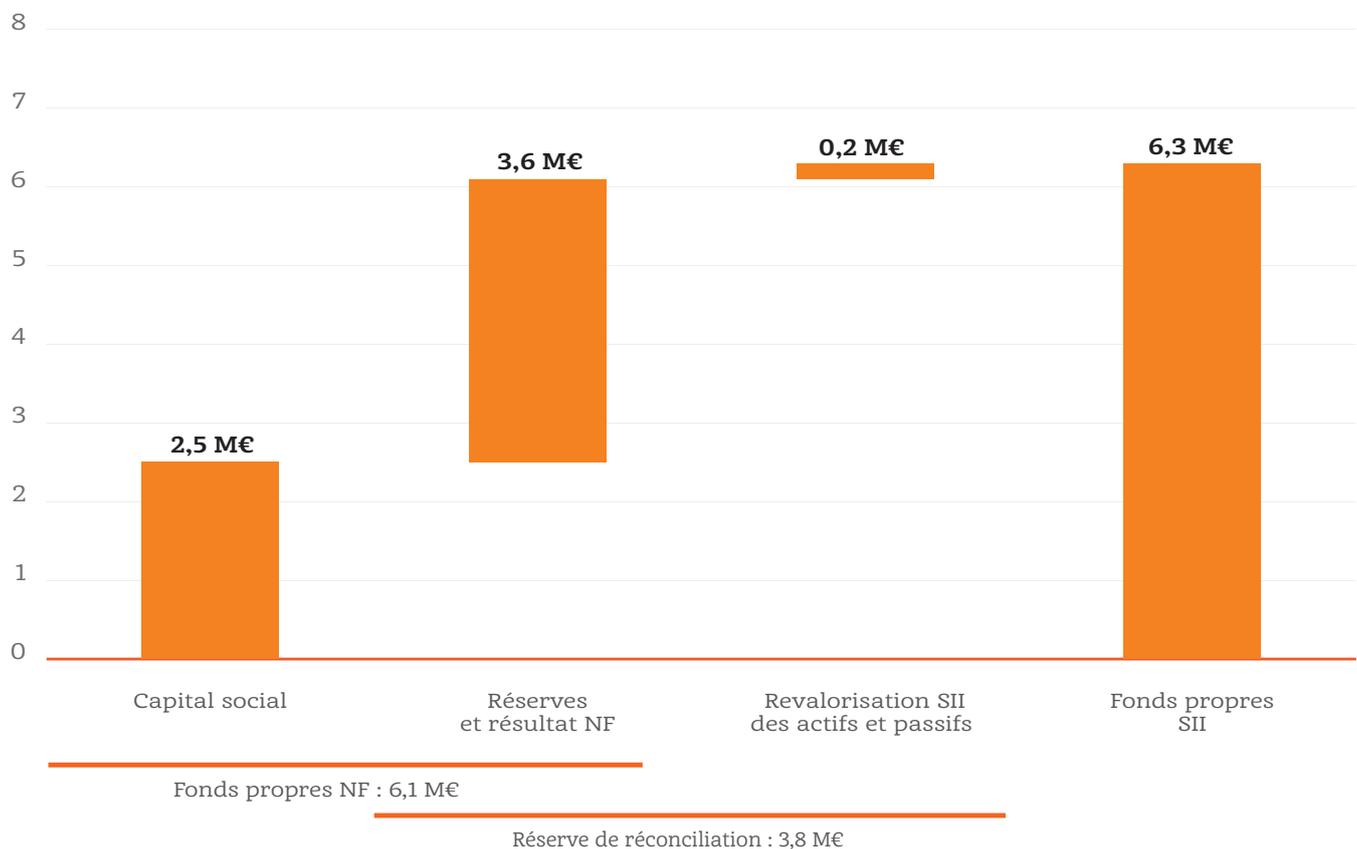
IV.E.1 FONDS PROPRES

IV.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

IV.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Thémis sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

La réserve de réconciliation s'élève en 2020 à 3,8 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 3,6 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 2,5 millions d'euros) ;
- ▶ 0,2 million d'euros est issu de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

IV.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	6 313	5 929	384
Fonds propres de niveau 1 non restreint	6 313	5 929	384
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	6 313	5 929	384

Les principes de classification des fonds propres de Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les fonds propres disponibles Solvabilité II en 2020 s'élèvent à 6 313 milliers d'euros, en hausse de +384 milliers d'euros par rapport à 2019. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

IV.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2020, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 6 313 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.

IV.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Thémis utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans la partie Groupe de ce rapport.

IV.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	177	150	28
SCR contrepartie	83	83	0
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	489	583	-94
Diversification entre modules	-142	-132	-10
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	608	684	-76
SCR opérationnel	41	47	-6
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-65	-83	18
SCR NET TOTAL	583	648	-65
MCR	2 500	2 500	-

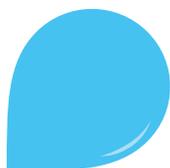
Le SCR net 2020 de Thémis s'élève à 583 milliers d'euros, en baisse de -65 milliers d'euros. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis et est en baisse de -94 milliers d'euros en lien avec la baisse du volume des engagements.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2 500 milliers d'euros.

IV.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2020 atteint 1 083 %, en hausse de +167 points de pourcentage par rapport à fin 2019.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 253 %, en hausse de +15 points de pourcentage.



Synthèse Mutavie	126
V.A Activités et résultats	129
V.A.1 Activités	129
V.A.2 Résultats de souscription	132
V.A.3 Résultats des investissements	133
V.A.4 Résultats des autres activités	133
V.B Système de gouvernance	134
V.B.1 Exigences générales de gouvernance	134
V.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	139
V.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	139
V.B.4 Système de contrôle interne	139
V.B.5 Fonction audit interne	139
V.B.6 Fonction actuarielle	139
V.B.7 Sous-traitance	139
V.B.8 Autres informations	139
V.C Profil de risque	140
V.C.1 Risque de souscription	141
V.C.2 Risque de marché	142
V.C.3 Risque de crédit	143
V.C.4 Risque de liquidité	143
V.C.5 Risque opérationnel	143
V.C.6 Autres risques importants	143
V.D Valorisation à des fins de solvabilité	144
V.D.1 Actifs	145
V.D.2 Provisions techniques	146
V.D.3 Autres passifs	150
V.E Gestion de capital	152
V.E.1 Fonds propres	152
V.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	154
Annexes Mutavie	155



SYNTHÈSE MUTAVIE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- La collecte brute de réassurance s'établit à 2 143 millions d'euros, en progression de +1,7 % par rapport à l'exercice précédent.
- 96 % de la collecte est réalisée sur des supports en euros contre 4 % en UC. Le chiffre d'affaires de la prévoyance représente 2 %.
- Au 31 décembre 2020, le résultat net est de 29 millions d'euros, en hausse de +4,7 % par rapport à l'exercice 2019.



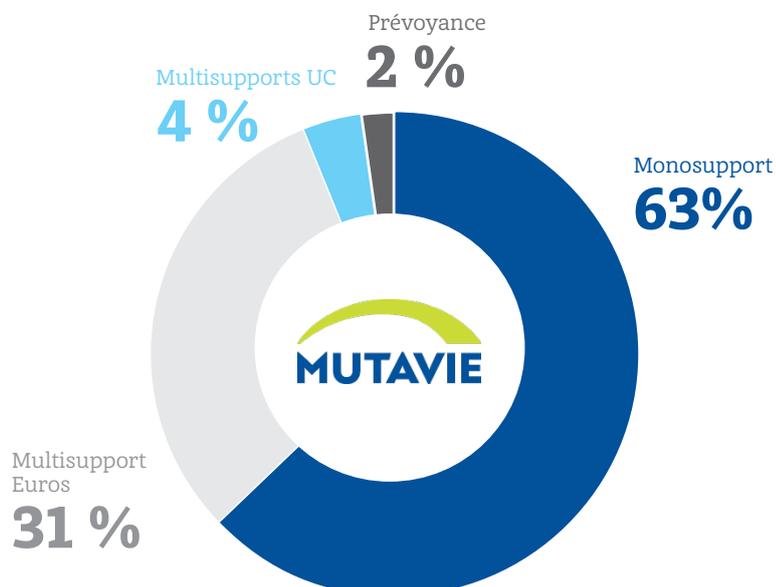
Collecte brute

2 143 M€

Résultat net

29 M€

Répartition de la collecte brute par domaine



GOVERNANCE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts. Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

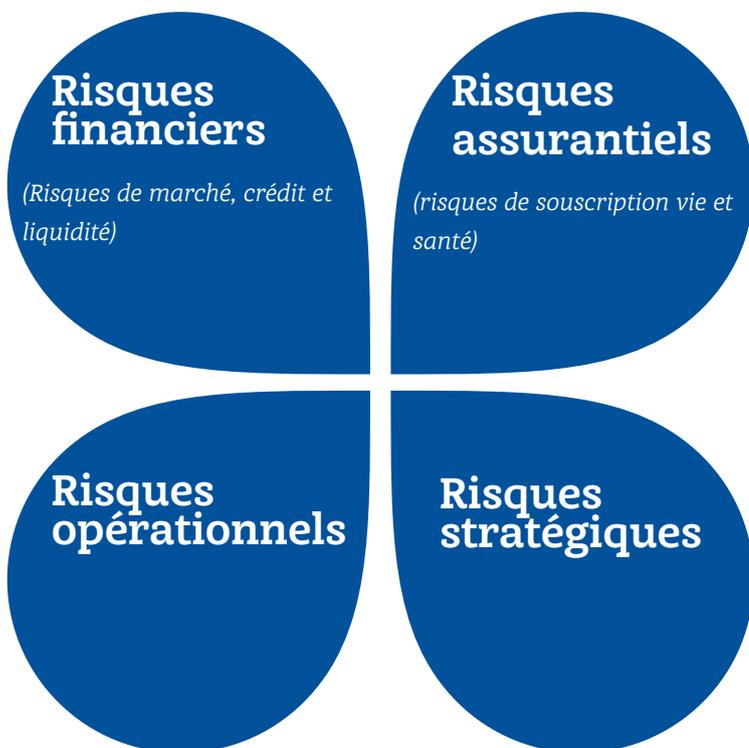
Le conseil de surveillance a nommé :

- Le 25 mai 2020 : M. Jean-Louis Grosse, en tant que vice-président du conseil de surveillance et a renouvelé Mmes Isabelle Delignon et Sabine Castellan-Poquet en qualité de membres du directoire ;
- Le 16 octobre 2020 : M. Jean-Louis Grosse, en qualité de président du conseil de surveillance en remplacement de M. René Valladon, démissionnaire ; et Mme Katia Planquois en qualité de vice-présidente en remplacement de M. Jean-Louis Grosse, démissionnaire ;
- Le 11 décembre 2020 : M. Valéry Jost en qualité de membre du directoire en remplacement de M. Sébastien Poiblan, démissionnaire pour une prise d'effet au 1er janvier 2021.

Le directoire est composé de six membres et le conseil de surveillance de douze membres dont cinq personnes morales.

PROFIL DE RISQUE

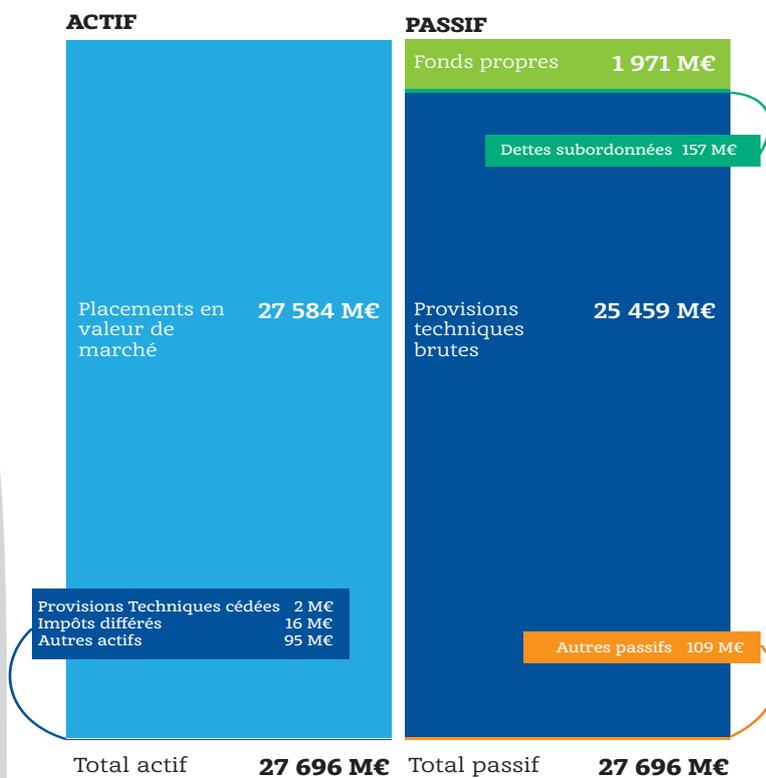
Risques auxquels Mutavie doit faire face :



- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques ;
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa ;
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Les placements en valeur de marché représentent 99,6 % du total du bilan actif, soit 27 584 millions d'euros ;
- Le montant des provisions techniques est de 25 459 millions d'euros, soit 91,9 % du total du bilan passif
- Les fonds propres Solvabilité II (niveau 1) ressortent à 1 971 millions d'euros dont 1 144 millions d'euros de fonds excédentaires, auxquels s'ajoutent 157 millions d'euros de dettes subordonnées (niveau 2).

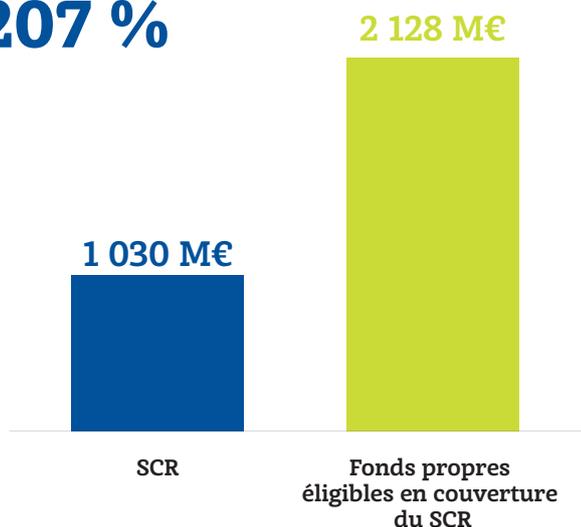


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR passe de 238 % fin 2019 à 207 % à fin 2020, du fait de l'augmentation du SCR de +265 millions d'euros (soit +35 %) alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont augmenté de +307 millions d'euros (+17 %).
- La hausse des fonds propres Solvabilité II résulte de l'intégration du résultat social 2020, de la hausse du niveau des fonds propres excédentaires et de la baisse de la réserve de réconciliation.
- Le SCR progresse sur l'exercice 2020 en raison du contexte économique, dont la persistance de taux négatifs.

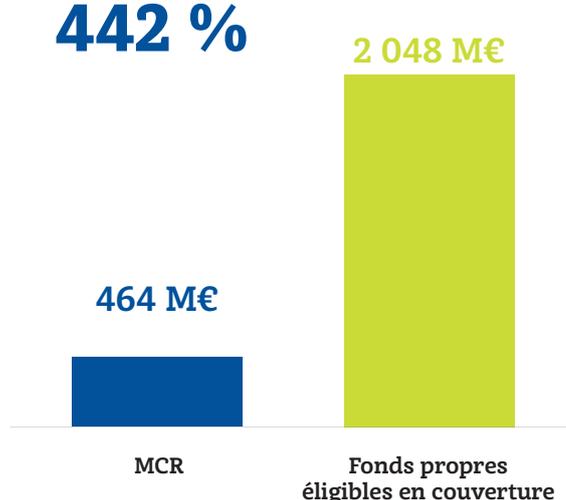
Couverture du SCR

207 %



Couverture du MCR

442 %





V.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

V.A.1 ACTIVITÉS

V.A.1.1 Présentation générale de Mutavie

DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de Surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79 000) au 9 rue des Iris. Mutavie est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 315 652 263.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS LE GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2020, 590 836 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est l'entité qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie du groupe Macif.

V.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2020 figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations, les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

V.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

En 2020, le marché de l'assurance vie n'aura, à l'évidence, pas pu échapper aux impacts multiples de la crise pandémique de Covid-19. Citons notamment les comportements d'épargne des français, les taux des emprunts d'Etat qui sont restés en territoire négatif tout au long de l'année, suivis, en fin de période, par les obligations des grandes entreprises. Par ailleurs, au plan fonctionnel, chaque compagnie a dû faire face aux fermetures d'agences pendant le confinement du printemps et au télétravail qui est resté la règle la majeure partie de l'année.

Dans ce contexte, Mutavie a su se mobiliser afin de rester, plus que jamais, au service de ses adhérents.

La diversification progressive de l'épargne

L'assurance vie reste un instrument de grande qualité qui accompagne, protège et sécurise les épargnants tout au long de leur vie pour financer les études de leurs enfants, préparer leur retraite et leur fin de vie, transmettre un patrimoine. En réaction à la contraction des rendements obligataires, Mutavie poursuit l'accompagnement des adhérents vers les unités de compte pour répondre à leurs besoins sur le long terme. Valoriser son épargne sur la durée passe aujourd'hui par une diversification progressive et maîtrisée sur des supports en unités de compte. Plus de 7800 adhérents ont ainsi bénéficié d'une transformation de leurs contrats monosupports en multisupports.

Le succès du produit Multi Vie, illustre l'adéquation de l'offre déployée par Mutavie aux besoins des épargnants et à la conjoncture économique.

La préparation de la retraite

Le développement de son offre s'est appuyé sur le déploiement d'un produit d'épargne retraite individuelle, Multi Horizon Retraite, à destination des sociétaires Macif. Répondre aux besoins des épargnants qui souhaitent anticiper et préparer leur retraite est essentiel pour Mutavie. Au-delà des aspects financiers, le départ à la retraite est un véritable changement de vie. C'est en ce sens que nous avons lancé des services accessibles et gratuits grâce au PER Multi Horizon Retraite et via notre site internet macif.fr avec notamment un service d'accompagnement co-construit avec



IMA, des simulateurs et des conseils pratiques. Conformément à nos valeurs mutualistes, nous sommes convaincus de l'importance d'accompagner nos adhérents dans leurs moments clés pour qu'ils puissent concrétiser leur projet de vie. Ce contrat vient compléter la gamme composée principalement des produits Multi Vie et Jeewan Patrimoine. Ces évolutions de la gamme de produits ont pour objectif d'offrir à chacun, selon son horizon de placement, son profil et son projet, des solutions d'investissement conciliant sécurité et potentiel de performance sur le moyen et le long terme. Un outil permet aux conseillers des réseaux de distribution de délivrer un conseil adapté aux besoins des épargnants, en fonction notamment de leur projet d'épargne, de leur horizon de placement et de leur appétence au risque.

Une épargne toujours plus responsable

Les fonds proposés par les produits d'épargne de Mutavie sont principalement gérés selon des principes d'investissement responsable. Cela signifie que l'épargne contribue au développement d'entreprises qui intègrent des enjeux de développement durable et de respect de l'environnement ou qu'elle sert à financer des projets solidaires. Depuis cette année, 100% des fonds en unités de compte de Multi Vie intègrent des enjeux de finance durable. Multi Horizon Retraite bénéficie des trois labels ISR majeurs du marché (ISR d'état, Finansol et Greenfin).

Un service client adapté aux circonstances

Mutavie place le souscripteur au cœur de ses préoccupations. Pendant les périodes de confinement le service apporté au client a été maintenu. Le plan de continuité d'activité a été mis en place sans rupture dans l'activité. Conformément aux préconisations du gouvernement, les salariés sont en grande majorité en télétravail depuis le mois de mars. Les canaux à distance fonctionnent et assurent le dialogue permanent des sociétaires avec Mutavie. La qualité de la relation de Mutavie avec ses clients est reconnue par les professionnels et par ses clients. Mutavie est élue Service client de l'année dans la catégorie assurance pour l'année 2021.

L'innovation au service de la clause bénéficiaire

Dans le cadre de l'optimisation de la relation clients, Mutavie poursuit sa stratégie de digitalisation autour de la gestion des clauses bénéficiaires des contrats. Après avoir mis à disposition en 2019 un outil facilitant la rédaction des clauses bénéficiaires, depuis juillet 2020, les sociétaires peuvent consulter et modifier leur clause bénéficiaire à distance en étant guidés, avec une signature électronique. Cet outil est développé en partenariat avec Testamento. Ce dispositif contribue à l'actualisation des informations concernant les assurés et leurs bénéficiaires, permettant de renforcer l'efficacité du règlement des capitaux décès et lutter contre leur déshérence, conformément aux obligations réglementaires.

L'optimisation d'un modèle industriel intégré

Pour préserver la justesse de son modèle et garantir le maintien de son équilibre économique avec un partage équitable de la valeur, Mutavie conduit les évolutions nécessaires. L'industrialisation et l'automatisation des processus permettent de maintenir des coûts de gestion les plus bas possible. L'objectif de l'intégration dans le système MACIF est de mettre le client au cœur du système d'information pour lui proposer à sa convenance un parcours relationnel sans rupture entre les points d'accueil physique, le site internet ou les plateformes téléphoniques. Ce projet pluriannuel a vu une première concrétisation à Mutavie en 2020.

Flux et portefeuille

En épargne individuelle la production d'affaires nouvelles s'élève à 56 687 souscriptions. Le bon niveau de la production est lié à la performance commerciale des points d'accueil physique notamment sur le premier trimestre et à la dynamique de la vente en direct. La crise sanitaire et son impact sur le passage en points d'accueil physique n'a pas permis de rééditer les volumes de production de 2019. La production de 2020 se situe au-dessus de celles des années 2015-2018.

La collecte brute, en retrait par rapport à l'année précédente sur les premiers mois de l'année, s'est redressée tout au long de l'année pour atteindre 2 143 millions d'euros en fin d'année, en progression de +1,7 % par rapport à 2019. Les épargnants en recherche de sécurité et de liquidité se sont orientés en priorité vers le fonds en euros. Cependant la collecte sur les unités de compte atteint 90 millions d'euros en progression de 30 %.

L'encaissement en unités de compte représente 4,2 % de la collecte globale.

Avec le contrat Multi Vie, sans frais sur versement, Mutavie recueille une partie de l'épargne de précaution de ses adhérents.

Les prestations brutes de réassurance réglées s'élèvent à 1 697 millions d'euros, en retrait de -3,5 % par rapport à 2019. Sur l'ensemble du marché individuel, les prestations sont en légère progression de +1 %.

Il en résulte une collecte nette 2020 de 446 millions d'euros contre 349 millions d'euros en 2019 en décalage avec le marché qui affiche une décollecte de plus de 6 milliards d'euros.



La part des contrats multisupports dans le portefeuille a progressé de 3,6 points pour atteindre 25 % du portefeuille en nombre et 15,5 % en encours. Plus de 300 000 adhérents détiennent un multisupport et moins d'un million de souscriptions monosupports sont actives.

Au final, le montant d'encours en épargne retraite individuelle et collective atteint 24 034 millions d'euros à fin 2020, soit une augmentation de +2,9 %.

En 2020, 40 272 nouveaux adhérents ont été enregistrés. Le nombre d'adhérents est en progression pour s'établir à 1 136 988 à fin 2020, déduction faite des sorties et des décès. Le portefeuille a progressé de 8 900 adhérents.

Sur l'activité de prévoyance individuelle, il est à noter que MAPA a obtenu un agrément pour la branche 20 « Vie-Décès » qui lui permet d'assurer et de distribuer ses propres produits de prévoyance. Ainsi, MAPA a résilié son contrat collectif de prévoyance individuelle souscrit au profit de ses sociétaires auprès de Mutavie. Cette résiliation a pris effet au 1er janvier 2020.

Performance de l'épargne en 2020

Dans un contexte de taux négatifs des emprunts d'Etat, les rendements des fonds en euros ont poursuivi leur baisse sur 2020. Concernant Mutavie, la baisse a été contenue afin de conforter le pouvoir d'achat de l'épargne qui lui est confiée.

Les rendements des supports euros du contrat grand public Multi Vie et du nouveau Plan d'Epargne Retraite Multi Horizon Retraite s'élèvent à 1,25 % net de frais de gestion sur encours.

Le contrat multisupport Jeewan Patrimoine offre sur son support euros un taux variant de 1,45 % à 1,85 % en fonction de la part d'unités de compte dans le contrat (1,65 % pour les contrats avec plus de 20 % d'unités de compte et 1,85 % pour un investissement supérieur à 40 % d'unités de compte).

Concernant les principaux monosupports Livret Vie et Actiplus, fermés à la commercialisation, les taux s'élèvent respectivement à 1,05 % et 1,65 %.

Ces rémunérations ont été servies tout en préservant l'avenir puisque la provision pour participation aux bénéfices représente 5,21 % des provisions mathématiques à fin 2020.

La compétitivité des rendements en euros combinée aux performances des unités de compte en 2020, permet d'afficher de belles performances globales sur un an, 3 ans ou 5 ans. C'est notamment le cas des Sélections Plurielles de Multi Vie qui offrent un cadre d'investissement diversifié et responsable aux épargnants.

	Performance 2020	Performance sur 3 ans	Performance sur 5 ans
Plurielle 20	1,93%	6,03%	10,01%
Plurielle 40	2,60%	7,76%	13,18%
Plurielle 70	3,81%	11,41%	19,33%

Malgré une année très agitée sur les marchés financiers, les mandats de gestion proposés dans Jeewan Patrimoine affichent également des performances attractives.

	Performance 2020	Performance depuis la création (19/09/2018)
Mandat Prudent	3,84%	6,62%
Mandat Equilibre	6,06%	8,97%
Mandat Dynamique	6,82%	9,21%



V.A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2020		Total	Total 31/12/2019
	Épargne retraite assurance-vie	Prévoyance et acceptations		
Primes acquises brutes	2 106 376	36 426	2 142 802	2 108 030
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS* et PPB**)	-2 408 776	-33 931	-2 442 707	-2 575 175
Autres charges	-106 598	-16 291	-122 889	-121 428
Solde de réassurance	-	-301	-301	163
Solde technique net	-412 943	-14 539	-423 094	-588 410
Produits des placements nets alloués au technique			442 121	609 781
Solde technique et financier			19 026	21 371
Solde des éléments non techniques			9 855	6 227
Résultat net			28 882	27 598
<i>dont total des produits financiers nets (hors UC)</i>			442 663	541 901

*Provision pour frais de gestion des sinistres
**Provision pour participation aux bénéfices

Le **solde technique** progresse de +165 millions d'euros par rapport à 2019.

Les **primes acquises brutes** progressent de +35 millions d'euros par rapport à 2019. Le marché est en régression de -19,5 % sur la même période. Les épargnants en recherche de sécurité et de liquidité se sont orientés en priorité vers le fonds en euros. Cependant la collecte sur les unités de compte atteint 90 millions d'euros en progression de +30 %.

Le **poste charges sinistres et variation des provisions brutes** (y compris frais, PFGS et PB) est en recul de -132 millions d'euros par rapport à 2019 avec des retraits plus faibles en 2020 et une variation d'encours inférieure à celle de 2019 malgré une progression de l'encours géré.

Les **autres charges et le solde de réassurance** restent stables par rapport à l'an passé. Les charges de gestion progressent en accompagnement de la stratégie de commercialisation en propre et de refonte du système d'information. Les commissions servies sont en repli.

Les **produits des placements nets** sont en repli de -167,6 millions d'euros avec une dégradation des rendements comptables et la réalisation de moins-value pour repositionner le portefeuille.

Les **éléments non techniques** progressent de +3,6 millions d'euros. En 2020, les éléments non techniques intègrent les amortissements dérogatoire Totem et une taxe FFA de 2 millions d'euros en lien avec la crise sanitaire Covid.

Compte tenu de ces éléments, le **résultat net** progresse de +1,3 million d'euros.



V.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	44 000	-52	43 948	51 142	575	51 717
Placements en actions	14 503	-10 235	4 268	21 192	44 644	65 836
Placements obligataires, prêts	407 226	-5 972	401 254	436 495	-4 347	432 148
Placements monétaires	16 869	-11 023	5 846	15 187	-8 248	6 939
Intérêts courus	-12 653	-	-12 653	-14 739	-	-14 739
Total des placements	469 945	-27 282	442 663	509 277	32 624	541 901
Taux de rendement	2,0%		1,8%	2,2%		2,3%

Les revenus financiers nets de charges passent de 509 à 470 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement de revenus obligataires, qui ont baissé de 29 millions d'euros. Cette année, notons également la baisse des revenus sur les placements immobiliers (-7 millions d'euros) et sur les placements actions et participations (-7 millions d'euros).

Les éléments financiers exceptionnels s'élèvent à -27 millions d'euros, en baisse de 60 millions par rapport à fin 2019.

La principale contribution positive est la plus-value réalisée suite à la cession de la moitié de la position de Sécurimut (7 millions d'euros).

A l'inverse, la principale contribution négative sont des moins-values réalisées sur les OPC actions (-21 millions d'euros), comparé à des plus-values réalisées sur les OPC actions en 2019 (31,5 millions d'euros), soit une baisse de -53 millions d'euros.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable confirme une tendance à la baisse en s'établissant ainsi à 1,8 % (contre 2,3 % en 2019), avec également une baisse sur les seuls revenus courants à 2 % contre 2,2 %.

V.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2020	2019	Variation
Autres produits non techniques	-	136	-136
Autres charges non techniques	-1 263	-	-1 263
Résultat exceptionnel	-7 107	-	-7 107
Participation des salariés	-3 214	-2 424	-790
Impôt sur les bénéfices	1 806	-6 037	7 843
Dépenses et revenus non techniques	-9 778	-8 325	-1 453
Produits financiers nets alloués au non technique	19 633	14 552	5 081
Solde des éléments non techniques	9 855	6 227	3 628

Hors résultat sur les placements des fonds propres (+19,6 millions d'euros), le compte technique non-vie constate des autres charges non techniques (-1,3 million d'euros), un résultat exceptionnel (-7,1 millions d'euros), l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-3,2 millions d'euros) et un crédit d'impôt sur les sociétés (+1,8 million d'euros).

Les produits financiers nets alloués au non technique s'élèvent à 19,6 millions d'euros, en hausse de +5,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019. En 2020, le solde des éléments non techniques ressort à 9,9 millions d'euros (soit une hausse de +3,6 millions d'euros).



V.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

V.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

V.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Mutavie

UNE GOUVERNANCE DUALISTE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Le directoire

Le directoire est composé de six membres. Lesquels sont obligatoirement des personnes physiques nommés par le conseil de surveillance. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance.

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société dont ses membres sont les dirigeants effectifs. Il constitue l'instance collégiale décisionnaire de la société.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se compose de douze membres, nommés par l'assemblée générale. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction, des orientations et de la politique menées par le directoire, sans toutefois pouvoir assurer lui-même la gestion.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions.

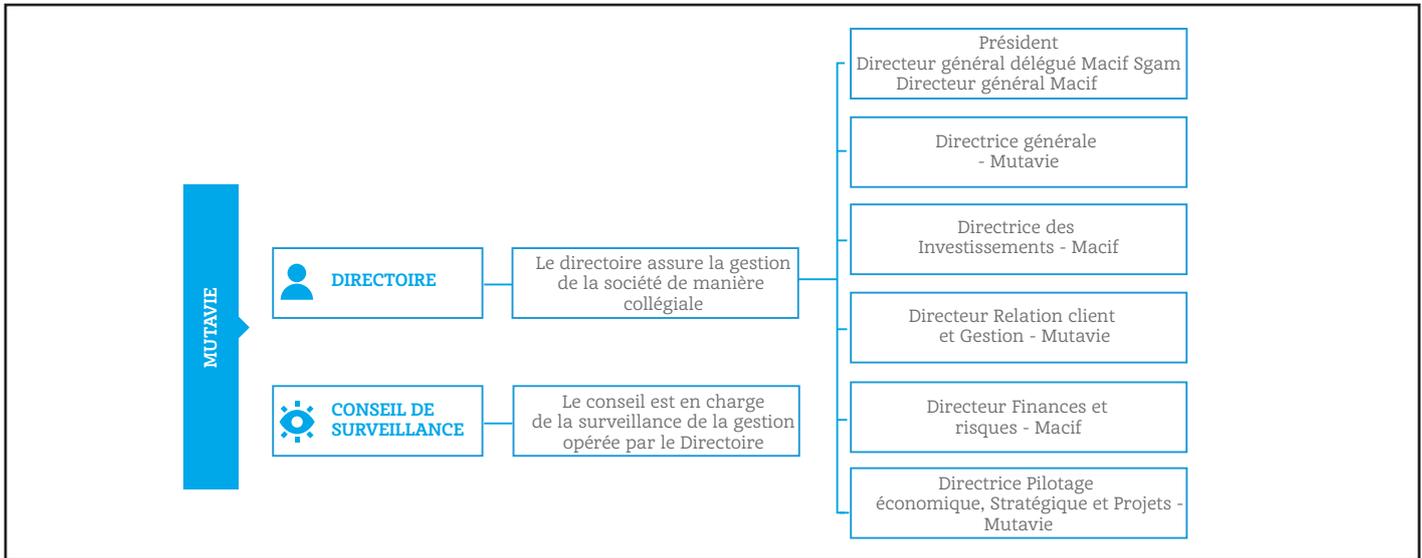
Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et la délibération de toute question portée à son ordre du jour en application de dispositions légales ou statutaires.

Les comités spécialisés

Le conseil de surveillance de Mutavie s'appuie sur les comités spécialisés du groupe Macif, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence

V.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise au 31/12/2020

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MUTAVIE



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

FUNCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour 4 ans. Ses membres peuvent être révoqués par l'assemblée générale ou par le conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance attribue à l'un des membres du directoire la qualité de président, celle-ci ne conférant pas un pouvoir de direction plus étendu mais la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également octroyer à un ou plusieurs membres du directoire la qualité de directeur général qui aura aussi la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président.

Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance. Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre du directoire disposant d'une voix.

Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux ; lesquels sont signés par le président du directoire.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale pour 6 ans après avis du comité des sélections Groupe. Les mandataires sociaux et les dirigeants de la Macif sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie : l'exercice de ces mandats contribue à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

La nomination de ces membres respecte les principes de pluralité et de représentativité des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, le conseil de surveillance est composé de membres représentant l'ensemble des actionnaires, et principaux partenaires de Mutavie.

Le conseil de surveillance est également composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Deux membres du comité d'entreprise désignés par ce dernier et appartenant, l'un au collège cadres, l'autre à celui des employés, sont convoqués et assistent avec voix consultative, sans droit de vote, à toutes les séances du conseil de surveillance. Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du conseil de surveillance présents, réputés présents ou représentés doit être au moins égal à la moitié de celui de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents et représentés ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance et qui mentionne le nom des membres du conseil réputés présents.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, tenu au siège social, coté et paraphé, avec l'indication des membres présents, représentés ou absents, et de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et par au moins un membre du conseil de surveillance ; en cas d'empêchement du président de séance, ils sont signés par au moins deux membres du conseil.

La formation des membres du conseil de surveillance

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par le groupe Macif, tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM et un mandat au sein de Mutavie SE participent à des programmes de formation organisés par le comité de direction de Mutavie, d'une part, et d'autre part, par les services en charge de la formation des administrateurs au niveau du groupe Macif.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DES ORGANES DE GOUVERNANCE

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- ▶ la séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- ▶ la présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

Les attributions et pouvoirs du directoire

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société. Il détermine les orientations de l'activité de la société. Il veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ainsi que, s'il y a lieu, la raison d'être de la société.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction de la société. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le Directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est interdit aux membres du directoire (ainsi qu'à leur conjoint, ascendants et descendants ou toute personne interposée) de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Les membres du directoire sont responsables, civilement et pénalement, des actes de leur gestion, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



Les attributions et pouvoirs du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société par le directoire. Il se prononce sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie, des lois et règlements.

A toute époque de l'année, le conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut demander les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Chaque trimestre, la présentation de la situation provisoire des comptes permet d'effectuer le contrôle budgétaire trimestriel présenté dans le rapport du directoire.

Après clôture de chaque exercice et dans les trois mois qui suivent, le directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels ainsi qu'un rapport de gestion sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant notamment ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance exerce les pouvoirs propres prévus par la loi, les règlements et les présents statuts. Il autorise notamment les conventions libres et réglementées, fixe tous les ans les lignes directrices des placements financiers et approuve tout rapport nécessaire à l'accomplissement de sa mission au regard des directives de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Conformément aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, doit notamment être soumise à l'autorisation du conseil de surveillance de Mutavie, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et un des dirigeants ou un actionnaire notable.

Les membres du conseil de surveillance sont tenus de révéler à l'assemblée générale, les délits commis par les membres du directoire dont ils ont eu connaissance, sous peine d'en être civilement responsables (article L. 225-257 du Code de commerce).

Les membres du conseil de surveillance sont responsables civilement des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat, mais ils n'encourent aucune responsabilité du fait des actes de la gestion par le directoire et de leurs résultats.

La responsabilité pénale des membres du conseil de surveillance est déterminée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

V.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégalement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directoire rend compte des activités déléguées au conseil de surveillance.

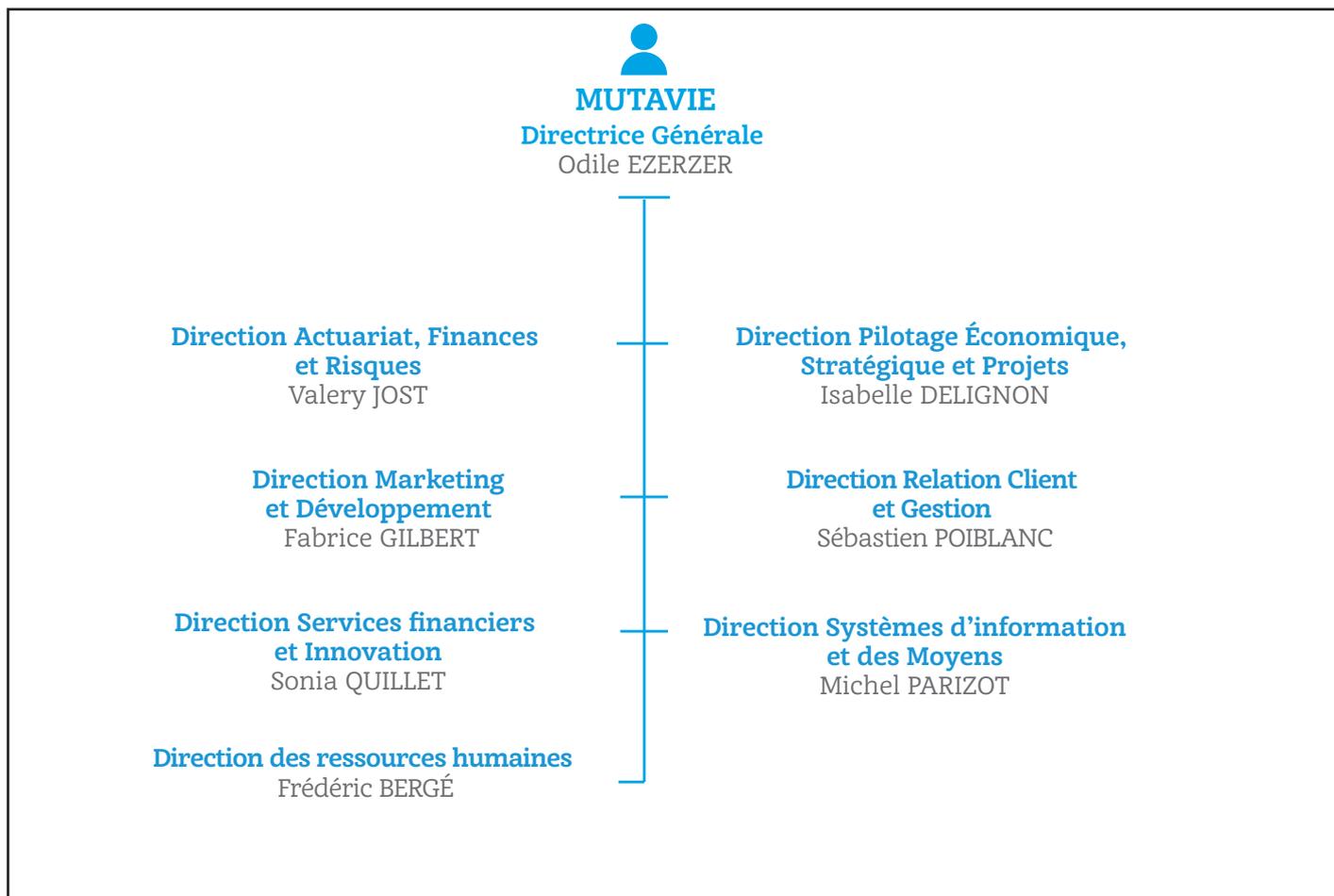
La délégation de responsabilité n'est autorisée que dans le cadre mis en place par le directoire, après autorisation du conseil de surveillance.

Le directeur général délègue aux cadres de direction et aux responsables pilotage activité de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ses pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

Les procédures de la société définissent les niveaux d'engagement et/ou d'habilitations autorisés selon la fonction des délégataires.



Organigramme de la direction Mutavie au 31/12/2020



V.B.1.4 Organisation de la gouvernance des risques

POSTES DES TITULAIRES DES FONCTIONS CLÉS, AUTONOME ET INDÉPENDANCE DE CES DERNIERS

Les fonctions clés de Mutavie ont été mises en place au niveau du Groupe et à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions. Elles sont de ce fait détachées des directions opérationnelles portant les activités (business units) et des directions techniques. Les fonctions clés ne réalisent pas de travaux, études ou validation devant faire elles-mêmes l'objet d'un contrôle.

Des correspondants des fonctions clés Groupe ont été désignés au sein de Mutavie.

Les politiques associées aux fonctions clés sont approuvées par le conseil d'administration de la Macif après avis du comité des Risques puis par le conseil de surveillance de Mutavie.

V.B.1.5 Politique et principes de rémunération

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



V.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.7 SOUS-TRAITANCE

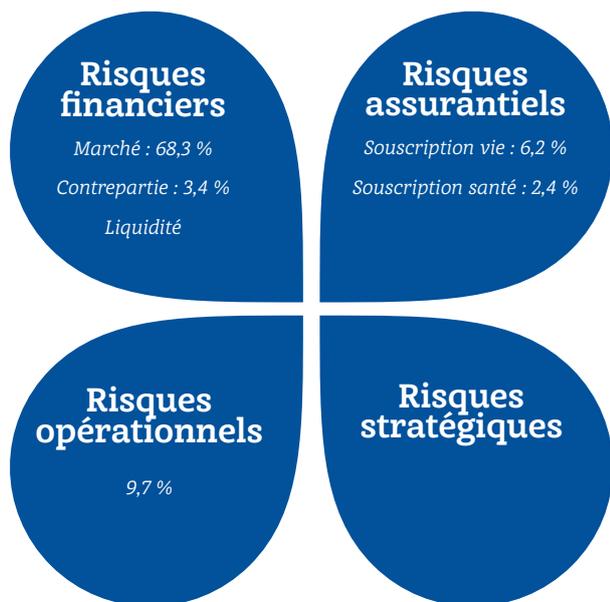
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

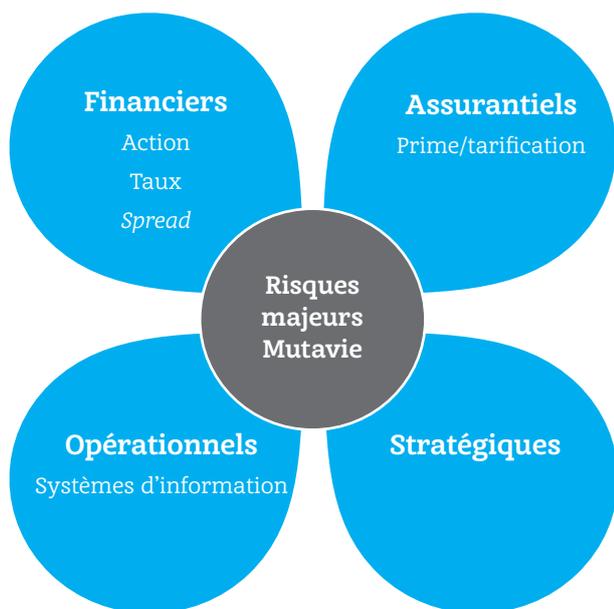
V.C PROFIL DE RISQUE

La composition du SCR de Mutavie est la suivante :



- La formule standard conduit Mutavie à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, Mutavie tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020 l'évaluation du profil de risque du Groupe a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Les risques financiers restent identiques à ceux de 2019.
- Au niveau assurantiel, compte tenu du contexte de taux négatif, le risque de prime/tarification ressort comme majeur.
- Au niveau opérationnel, les risques de systèmes d'information, qui intègrent le risque cyber, apparaissent comme majeurs en 2020.



V.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une évolution du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- ▶ un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse) ;
- ▶ un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette évolution peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

A fin 2020, le montant total des rachats s'est élevé à 1,26 milliard d'euros (soit 73 % des prestations totales), en baisse de 6 % par rapport à 2019. Ce montant représente 5,7 % de l'épargne gérée de début d'année, soit une diminution de 50 points de base. Le taux de rachat est historiquement bas, s'expliquant par le contexte économique et social.

ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

Fidélité des épargnants

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités. Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas rachats. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours. Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. Plus de la moitié (51 %) est soit multi-détentrice de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.

Epargne dans un objectif de transmission

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 50 % des engagements gérés par Mutavie.

La satisfaction des clients

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, des enquêtes de satisfaction sont réalisées afin de mesurer la satisfaction des adhérents.

Les résultats de ces enquêtes (taux de satisfaction globale de 85 %) et le faible nombre de réclamations (773 en 2020, soit 0,07 % des adhérents) témoignent de la satisfaction de nos adhérents.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT LIÉ A LA MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et celles des contrats de prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 129 997 adhérents à fin 2020, avec une équirépartition selon le sexe : 51 % de femmes détiennent 50 % de l'épargne.

Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte de manière satisfaisante les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où 25 % des adhérents ont plus de 70 ans et détiennent 47 % de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient le groupe Macif et Mutavie reste un facteur important de protection puisqu'une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (35 % en 2020).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.



RISQUE DE PROVISIONNEMENT LIÉ A LONGÉVITÉ

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui a fin 2020 sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2 % des engagements).

RISQUE DE FRAIS

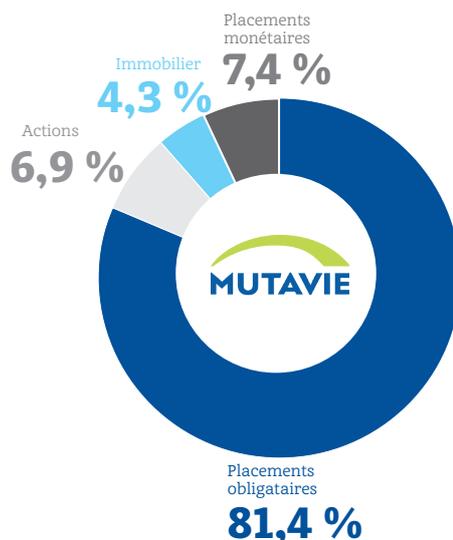
Le risque de hausse des frais de gestion correspond à une dérive des coûts de gestion par rapport au budget. Les causes de ce risque peuvent être multiples ; certaines sont endogènes à Mutavie, comme une mauvaise maîtrise des ressources du personnel, des projets qui dérivent en matière de coût et d'autres sont exogènes comme l'inflation des prix, des cotisations sociales supplémentaires...

Ce risque est suivi par le biais du ratio suivant :

- les charges de gestion rapportées à l'épargne gérée, ratio plus représentatif de l'activité, notamment de gestion, une fois constitué un portefeuille d'une certaine taille.

V.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS



Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires (81,4 %), la part diversifiée en actions et immobilier représente 11,2 %.

RISQUES DE MARCHÉ (SPREAD, TAUX, ACTION, IMMOBILIER, CHANGE)

Les risques de marché rattachés aux activités de Mutavie (y compris les risques de crédit et de liquidité) sont les mêmes que ceux décrit pour le groupe Macif. Seules les conséquences sont spécifiques à l'assurance vie et concernent essentiellement la position concurrentielle de Mutavie en matière de taux servis vis-à-vis de ses concurrents et des impacts sur le risque de rachat.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).



V.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit, lié au risque de défaut d'une contrepartie et au risque de concentration est identifié et géré à Mutavie comme dans le reste du groupe Macif. Comme pour les risques de marché la spécificité de Mutavie se situe dans les conséquences de ce risque. En cas de réalisation de ce risque, Mutavie devra assurer la garantie en capital donnée aux assurés ainsi que le respect du taux minimum annuel. Dans cette situation, Mutavie pourrait être amené à faire appel à ses fonds propres pour honorer ses engagements.

V.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour un assureur vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein du Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confronté.

V.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2020, Mutavie a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels il est exposé en simulant 3 stress basés sur les scénarii suivants :

- un scénario financier « taux négatifs » ;
- un scénario financier « hausse des taux » ;
- un scénario opérationnel « tempêtes et conséquences systèmes d'information, frais et fraude »

Le résultat de ces tests a permis de démontrer une bonne résilience du Mutavie face à la réalisation de ces risques majeurs.



V.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

V.D.1 ACTIFS

V.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	14 198	2 696	11 502
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	26 764 774	24 304 021	2 460 753
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 041 798	751 226	290 573
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	7 143	34	7 109
Actions	9 083	4 098	4 986
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	9 083	4 098	4 986
Obligations	19 029 731	17 453 935	1 575 795
Obligations d'État	5 963 861	5 334 483	629 377
Obligations d'entreprises	12 740 644	11 808 525	932 119
Titres structurés	325 227	310 927	14 299
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	5 857 682	5 275 392	582 290
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	819 336	819 336	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	729 842	729 842	-
Prêts et prêts hypothécaires	39 746	39 746	-
Avances sur polices	39 546	39 546	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	200	200	-
Dépôts auprès des cédantes	35 508	35 508	-
TOTAL	27 584 067	25 111 812	2 472 255



Les principaux placements en normes Solvabilité II concernent :

- ▶ les biens immobiliers : ils s'élèvent à 1 042 millions d'euros soit 3,8 % du total des placements ;
- ▶ les obligations : le montant des obligations ressort à 19 030 millions d'euros, soit près de 69 % du total des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif : ils s'établissent à 5 858 millions d'euros, soit plus de 21 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond principalement aux plus ou moins-values latentes.

V.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	6 783	-6 783
Impôts différés actifs	15 889	-	15 889
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 699	2 075	-376
Créances nées d'opération d'assurance	12 222	12 222	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	12 930	8 109	4 821
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 696	68 696	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	375	375	-
TOTAL	111 811	98 260	13 551

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ Immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II.
- ▶ Autres créances (hors assurance) : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe.



V.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

V.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est valorisée selon une approche « cohérente avec les données des marchés financiers » (ou market-consistent).

Les options et garanties incluses implicitement dans les contrats d'épargne, listées ci-dessous, dépendent des conditions de marché et du comportement des assurés :

- ▶ capital garanti sur les fonds euros ;
- ▶ clause de participation aux bénéfices ;
- ▶ taux minimal garanti ;
- ▶ taux technique des rentes viagères ;
- ▶ faculté de rachat ou de transfert des assurés ;
- ▶ faculté d'arbitrage des assurés ;
- ▶ garantie plancher (limitée à la gamme Actifonds) ;
- ▶ garantie décès (annuelle).

Ces options sont valorisées selon la méthode de simulations Monte-Carlo en probabilité risque neutre : un modèle projette sur 30 ans les évolutions de l'actif, du passif et de leurs interactions. Ce modèle est alimenté par 2 000 scénarios financiers aléatoires de l'actif (générateur de scénarios économiques) générant par réaction autant de comportements de passif en termes d'options. La moyenne des flux actualisés de passif générés constitue l'évaluation market-consistent des engagements d'assurance.

Le modèle de projection est basé sur les hypothèses décrites ci-dessous.

Frontière des contrats

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en run-off (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

Regroupement des polices

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et de l'ancienneté de contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

Projection des décès, des rachats, des frais et des commissions

Les hypothèses de décès sur les principaux portefeuilles d'épargne sont issues des lois d'expérience sexuées estimées sur les portefeuilles majeurs et la table réglementaire (TF 00/02) pour les portefeuilles moins significatifs.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- ▶ les rachats structurels, correspondant aux rachats liés au cycle de vie du contrat, sont projetés selon une loi de rachat historique par produit et par ancienneté ;
- ▶ les rachats conjoncturels, correspondant à la réaction des assurés à un « décrochage de taux de rémunération », sont projetés à l'aide de taux de rachats dépendants du niveau d'épargne et de l'âge des épargnants.

La simulation des frais généraux s'effectue en tenant compte de l'historique des frais de Mutavie ventilés par produit et par destination.

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

Stratégie de participation aux bénéfices

Chaque année, sur les contrats et supports en euros, Mutavie fixe des objectifs de taux à servir (dépendant du contexte économique) et un objectif de provision pour participation aux bénéfices. Ces objectifs peuvent être financés, soit par les produits financiers issus de la gestion annuelle de l'épargne de ces contrats (redistribution contractuelle d'au moins 95 % des produits financiers - participation aux bénéfices contractuelle), soit par la provision pour participation aux bénéfices (constituée par les produits financiers des années précédentes non encore distribués).



Si le stock de provision pour participation aux bénéfiques et la participation aux bénéfiques contractuelle ne sont pas suffisants pour servir les objectifs, des plus-values exceptionnelles peuvent être réalisées. À défaut, en cas de non atteinte de l'objectif de taux, des rachats conjoncturels sont déclenchés.

La stratégie de participation aux bénéfiques respecte le montant minimal de participation aux bénéfiques à attribuer au titre d'un exercice conformément à l'article A132-11 du code des assurances.

Stratégie de gestion d'actif

Au cours de la projection, la stratégie de gestion d'actif est modélisée au travers d'une matrice d'allocation spécifique à chaque canton. Elle s'appuie sur des cibles et des bornes d'allocation d'actif paramétrées en cohérence avec les contraintes d'allocation stratégique inscrites dans les mandats de gestion.

Liquidation finale

Au terme de chaque scénario, une liquidation fictive de la société (partage des actifs du canton entre les assurés et les fonds propres) est simulée. Lors de la liquidation :

- ▶ la valeur de rachat ou les provisions mathématiques résiduelles sont restituées aux assurés ;
- ▶ les plus-values latentes sont partagées selon la règle contractuelle des contrats ;
- ▶ la provision pour participation aux bénéfiques éventuellement présente est restituée à 100 % aux assurés.

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES

Contrats de prévoyance

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie est relativement restreint. Ce périmètre se compose des portefeuilles principaux suivants :

- ▶ couverture de prêt Socram ;
- ▶ garantie emprunteur Macif (GEM) ;
- ▶ prévoyance individuelle ;
- ▶ prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès d'Apivia Macif Mutuelle).

Une évaluation de la meilleure estimation des provisions est effectuée pour chaque garantie : décès et incapacité/invalidité.

Rentes viagères

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont quant à elles évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

Garanties annexes

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements (nets de frais et des éventuels rachats) en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré s'il survient avant son soixante-seizième anniversaire. Le calcul de la meilleure estimation des provisions est réalisé selon la même approche d'évaluation que lors de l'arrêté en normes françaises (méthode des options de vente).

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation des provisions est évaluée sur une seule année, tête par tête et par sexe sur la base des capitaux sous risque au 1^{er} janvier et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Mutavie pour la modélisation de la marge de risque est une approche simplifiée, supposant la proportionnalité entre le SCR et la meilleure estimation des provisions.



CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Mutavie utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère :

- ▶ une hausse des provisions techniques de +58 millions d'euros ; une diminution des fonds propres de -43 millions d'euros ;
- ▶ une augmentation du besoin en capital de Mutavie de +6 %.

V.D.2.2 Provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé simalaire à la vie	65 103	15 300	80 403	-1 504	78 899
Vie	24 492 862	204 251	24 697 113	-195	24 696 918
Unités de compte	678 132	3 570	681 702	-	681 702
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	25 236 097	223 121	25 459 218	-1 699	25 457 518

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne (activités vie et unités de compte) qui représente 99,68 % des engagements Solvabilité II. Les engagements en assurance santé sont liés aux garanties incapacité et invalidité des contrats de prévoyance.

La marge de risque représente 0,88 % des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne.

La réassurance a un faible impact dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,2 % des engagements Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques des produits avec participation aux bénéfices a été retraitée de la PPB éligible à l'intégration dans les fonds excédentaires (1 144 millions d'euros) présentée en V.E.1.2.

V.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur des engagements acquise depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en normes Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2020 de Mutavie sont supérieures de 1 358 millions d'euros (5 %) aux provisions techniques normes françaises en prenant en compte la PPB. Cet écart s'explique principalement par un fort taux de plus-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2020.



V.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilités sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- ▶ hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de références) ;
- ▶ hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages) ;
- ▶ hypothèses de frais généraux ;
- ▶ hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéfices et de la stratégie financière.

Ces tests de sensibilité permettent de mettre en exergue les hypothèses dont la mauvaise estimation pourrait générer une incertitude sur le montant des provisions techniques.



V.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	5 539	5 539	-
Provisions pour retraite	5 855	-	5 855
Dépôts des réassureurs	440	440	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	4	4	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	11 149	-	11 149
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	62 062	60 071	1 991
Dettes nées d'opérations de réassurance	817	2 809	-1 991
Autres dettes (hors assurance)	22 731	22 731	-
Passifs subordonnés	156 705	150 056	6 649
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	156 705	150 056	6 649
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	122	122	-
TOTAL	265 425	241 772	23 653

V.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

- ▶ Dettes nées d'opération d'assurance : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires et les engagements vis-à-vis des co-assureurs, ainsi que les acceptations de réassurance.
- ▶ Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit : cette ligne correspond aux contrats de location (par immobilier) pour lesquels il faut compter une dette dans la norme IFRS 16.
- ▶ Passifs subordonnés : la ligne des autres passifs la plus significative correspond aux passifs subordonnés.

Les dettes subordonnées de Mutavie concernent des TSR souscrits en décembre 2019 en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation Solvabilité II.

Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées Mutavie

Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	24/12/2019
Durée	10 ans
Devise	Euro
Montant (en milliers d'euros)	150 000
Nombre de titres	150 000
Nominal	1 000
Taux nominal	1,95%
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	Néant
Amortissement	Remboursement au pair le 24 décembre 2029
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	156 705



V.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

► **Provisions pour retraite :**

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 6 millions d'euros.

► **Passifs d'impôts différés :**

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2020, les impôts différés passifs sont nuls.



V.E GESTION DE CAPITAL

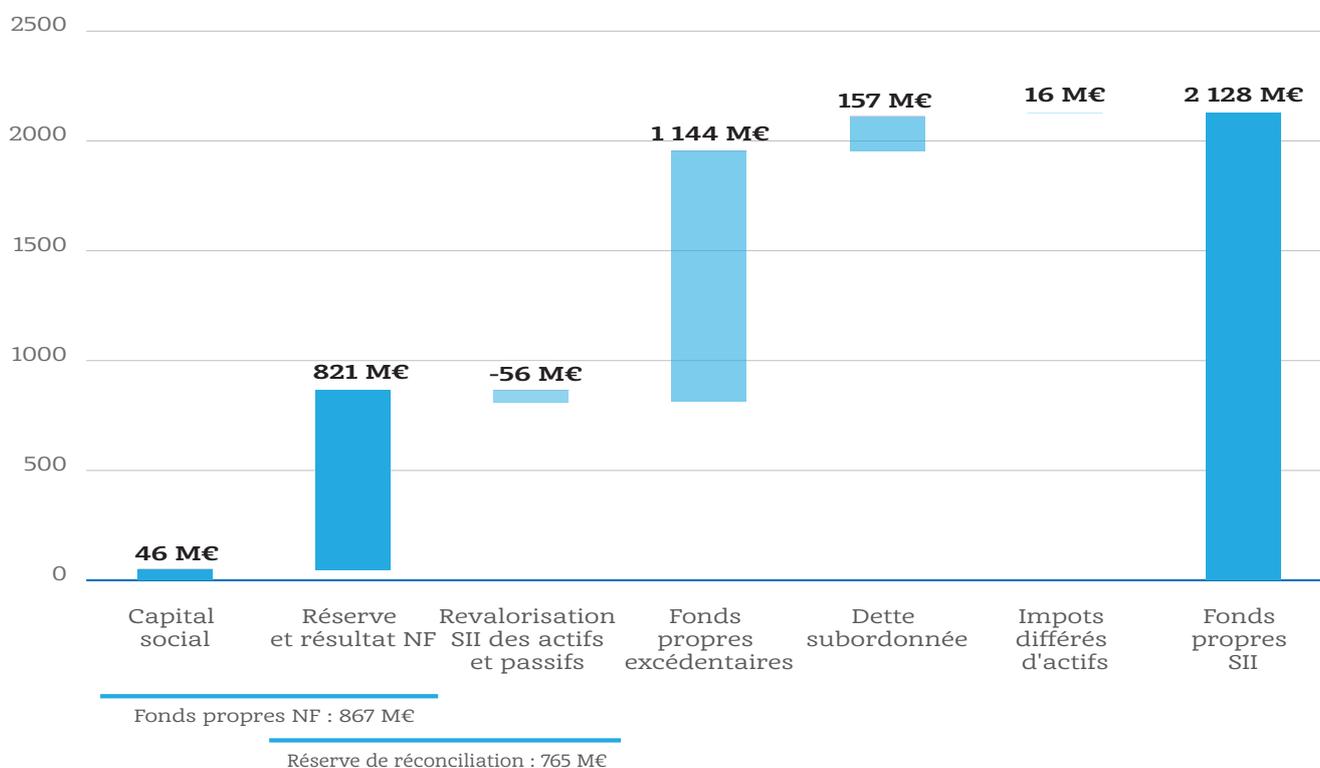
V.E.1 FONDS PROPRES

V.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

V.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont définis dans le chapitre Groupe de ce document. Pour autant, quelques spécificités sont à noter :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation s'élève en 2020 à 765 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 821 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (principalement la réserve de capitalisation) ;
- ▶ -56 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

FONDS PROPRES EXCÉDENTAIRES

L'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie est paru au Journal Officiel du 28/12/2019. Cet arrêté offre ainsi la possibilité aux assureurs vie d'affecter toute ou partie de la provision pour participation aux bénéficiaires en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Au 31 décembre 2020, le calcul réglementaire fait par Mutavie a mené à affecter 100 % de la PPB admissible en fonds excédentaires.



V.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	1 955 346	1 670 092	285 254
Fonds propres de niveau 1 non restreint	1 955 346	1 670 092	285 254
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	156 705	150 370	6 335
Fonds propres de base niveau 2	156 705	150 370	6 335
Fonds propres auxiliaires niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	15 889	-	15 889
Fonds propres de base	15 889	-	15 889
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	2 127 940	1 820 463	307 478

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le recours à la mesure transitoire sur les fonds propres permet de classer le titre subordonné remboursable de Mutavie, admissible à 25 % du besoin de marge en normes Solvabilité I, comme élément de niveau 2. La totalité du titre est admissible car il respecte les bornes fixées par la réglementation.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II augmentent entre 2020 et 2019 de 307 millions d'euros du fait principalement de :

- ▶ la hausse de la réserve de réconciliation NF pour 26 millions d'euros ;
- ▶ la baisse de la réserve de réconciliation SII pour 158 millions d'euros ;
- ▶ l'augmentation des fonds excédentaires pour 418 millions d'euros

V.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2020, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 2 128 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont limités à 93 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 2 048 millions d'euros.



V.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Mutavie utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

V.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	822 791	561 480	261 312
SCR contrepartie	40 856	45 526	-4 670
SCR souscription vie	195 315	239 859	-44 545
SCR souscription santé	29 451	26 030	3 420
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-174 951	-185 768	10 818
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	913 462	687 127	226 336
SCR opérationnel	116 966	112 139	4 827
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-34 121	34 121
SCR NET TOTAL	1 030 428	765 145	265 283
MCR	463 692	344 315	119 377

Le SCR net global de Mutavie augmente de 35 % par rapport à l'an dernier. Cette année, il n'y a pas d'ajustement par l'impôt du SCR.

Le risque de marché augmente (+47 %) en raison du contexte financier de taux très bas qui pèsent sur le coût des options et garanties des fonds en euros.

V.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 238 % fin 2019 à 207 % à fin 2020, du fait de l'augmentation du SCR de 35 % alors que dans le même temps les fonds propres éligibles n'augmentent que de 17 %.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 442 %, en lien également avec l'évolution du SCR.



ANNEXES MUTAVIE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	99,00%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	99,80%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	99,80%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	99,99%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI OMEGA 16	Société civile immobilière	France	50,00%
SCI Paris Vivienne	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Toulouse Chemin des courses	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	99,00%
Axe France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	50,00%
GIE Macif Finance Epargne	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
OPCI Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	21,04%



Apivia Macif Mutuelle

VI

Synthèse Apivia Macif Mutuelle	157
VI.A Activités et résultats	160
VI.A.1 Activités	160
VI.A.2 Résultats de souscription	163
VI.A.3 Résultats des investissements	164
VI.A.4 Résultats des autres activités	165
VI.B Système de gouvernance	166
VI.B.1 Exigences générales de gouvernance	166
VI.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	170
VI.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	170
VI.B.4 Système de contrôle interne	170
VI.B.5 Fonction audit interne	170
VI.B.6 Fonction actuarielle	170
VI.B.7 Sous-traitance	170
VI.B.8 Autres informations	170
VI.C Profil de risque	171
VI.C.1 Risque de souscription	172
VI.C.2 Risque de marché	172
VI.C.3 Risque de crédit	172
VI.C.4 Risque de liquidité	172
VI.C.5 Risque opérationnel	172
VI.C.6 Autres risques importants	173
VI.D Valorisation à des fins de solvabilité	174
VI.D.1 Actifs	174
VI.D.2 Provisions techniques	176
VI.D.3 Autres passifs	178
VI.E Gestion de capital	180
VI.E.1 Fonds propres	180
VI.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	182
Annexes Apivia Macif Mutuelle	183

SYNTHÈSE APIVIA MACIF MUTUELLE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires est en hausse de 2 % par rapport à 2019.
- L'activité de la santé des particuliers contribue à 65 % des cotisations acquises.
- Le résultat net total s'élève à 10 millions d'euros. Il est principalement porté par la santé des particuliers.



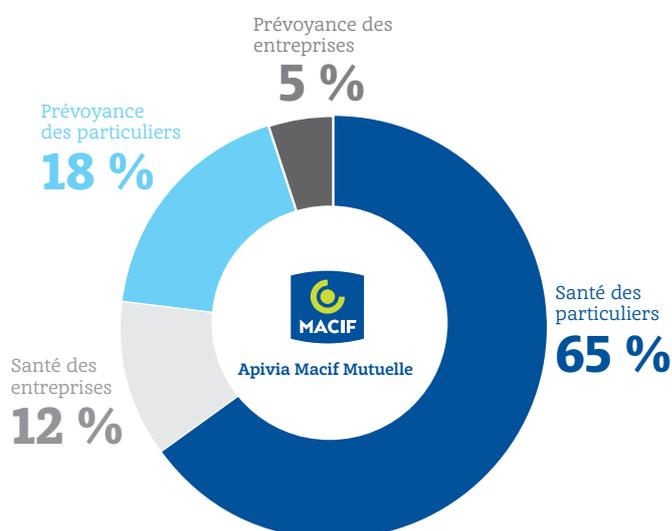
Chiffre d'affaires

971 M€

Résultat net

10 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

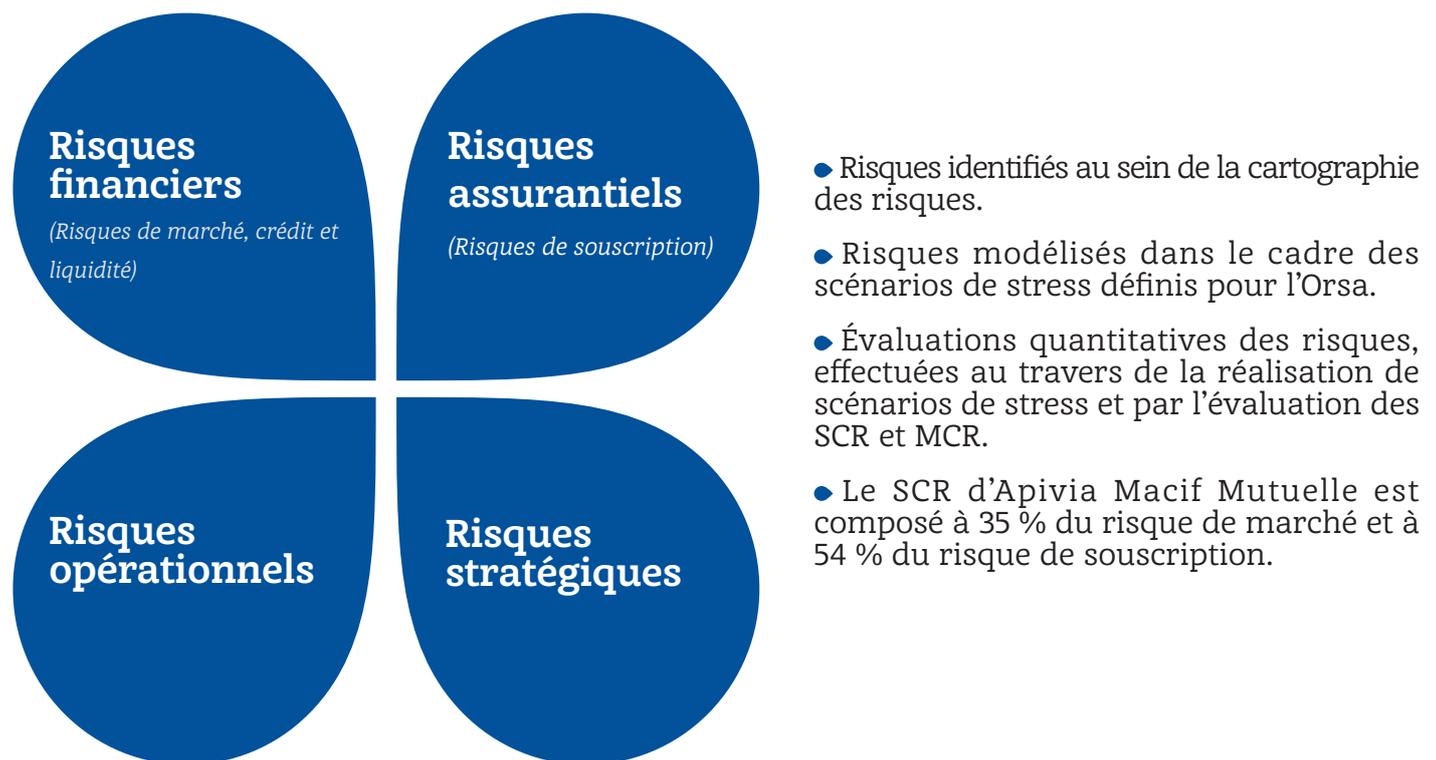


GOVERNANCE

- Les 2 et 3 septembre 2020, l'assemblée générale a approuvé la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle. La décision d'approbation par l'ACPR du transfert de portefeuille d'Apivia Mutuelle à Macif-Mutualité a été publiée au Journal Officiel le 27 novembre 2020. À compter de la décision d'approbation par l'ACPR, la mutuelle fusionnée a pour dénomination sociale Apivia Macif Mutuelle.
 - L'assemblée générale s'est également prononcée sur la désaffiliation à l'UMG Macif Santé Prévoyance et l'affiliation à l'UMG Aésio Macif à compter du 1^{er} janvier 2021.
-

PROFIL DE RISQUE

Quatre grandes familles de risques :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Les placements représentent 88 % du montant de l'actif à fin décembre 2020.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 813 millions d'euros, soit 48 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse par rapport à fin décembre 2019, en lien principalement avec le résultat de l'année 2020, la prise en compte de l'arrêté PPB, la baisse de la marge pour risque et l'augmentation des plus-values latentes sur les placements.

ACTIF		PASSIF	
Placements en valeur de marché	1 499 M€	Fonds propres de base	Fonds propres 624 M€
Impôts différés (IDA) 6 M€		Provisions techniques brutes	Meilleure estimation 722 M€
Prov. tech. cédées	87 M€	Marge de risque	91 M€
Autres actifs hors IDA	119 M€	Autres passifs	272 M€
Total actif	1 710 M€	Total passif	1 710 M€

SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité d'Apivia Macif Mutuelle à fin 2020 s'établit à 209 %, en hausse de +11 points de pourcentage par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique par une augmentation des éléments éligibles de fonds propres bien supérieure aux capitaux requis.
- Le taux de couverture du MCR est de 687 %, en hausse de +3 points de pourcentage par rapport à 2019.

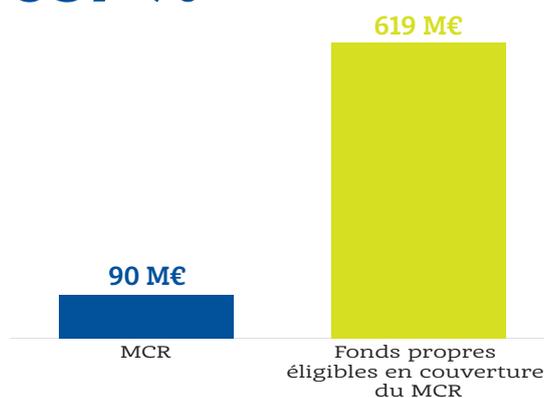
Couverture du SCR

209 %



Couverture du MCR

687 %





Le 1^{er} janvier 2020 est marqué par la fusion rétroactive d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité, l'ensemble formant la nouvelle entité Apivia Macif Mutuelle. Dans ce rapport, à des fins de comparaison, les données 2019 ont été constituées en pro-forma AMM (Apivia Macif Mutuelle) et les données 2019 MM (Macif-Mutualité) ont été conservées pour l'historique.

VI.A.1 ACTIVITÉS

VI.A.1.1 Présentation générale d'Apivia Macif Mutuelle

DESCRIPTION

Apivia Macif Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 17-21 place Etienne Pernet – 75 015 Paris cedex 15.
Les comptes d'Apivia Macif Mutuelle sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE APIVIA MACIF MUTUELLE DANS LE GROUPE

Apivia Macif Mutuelle est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VI.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

Les mutuelles à l'origine d'Apivia Macif Mutuelle ont investi au fil des années dans des participations liées à leur activité mais ont également pris des parts dans les GIE Macif Mutavie Finance, Macif-Mutualité Gestion et Couleurs Mutuelles pour un encours total de 26,5 millions d'euros au 31/12/2020. Les avances en compte courant consenties à ces entités représentent quant à elle 24,7 millions d'euros. Ce type d'investissement représente ainsi 3,7 % du total des actifs du portefeuille d'Apivia Macif Mutuelle au 31 décembre 2020.

En 2020, le GIE Couleurs Mutuelles est l'employeur des salariés qui assurent l'ensemble des activités Marque Apivia, les portefeuilles CSS et la gestion de certains contrats Marque Macif.

Le GIE Macif-Mutualité Gestion intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins. Le GIE Macif Mutavie Finance intervient sur la comptabilité financière et la gestion de trésorerie.

Sécurimut est le courtier et gestionnaire sur portefeuille de la Garantie Emprunteur Macif.

La liste des participations détenues par Apivia Macif Mutuelle au 31 décembre 2020 figure en annexe 1.

VI.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS D'APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Zone géographique

Apivia Macif Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM-COM et à l'étranger pour les adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Par ailleurs, depuis 2014, ex-Macif-Mutualité réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par la mutuelle du commerce et divers (MCD).

Présentation de l'activité

Apivia Macif Mutuelle améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 83 % des cotisations en 2020.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2020 AMM	2019 Pro forma AMM	Var. 2020 AMM/ 2019 Pro forma AMM	2019 MM
Santé des particuliers	631 335	634 860	-1%	350 946
Prévoyance des particuliers	171 881	160 749	7%	160 749
Santé des entreprises	117 755	109 343	8%	82 645
Prévoyance des entreprises	49 610	50 113	-1%	50 113
TOTAL	970 581	955 065	2%	644 453

Apivia Macif Mutuelle s'appuie sur le réseau Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme Santé et Prévoyance des particuliers (ex-Macif-Mutualité). La mutuelle s'appuie également sur le réseau direct des agences ex-Apivia et du réseau Apivia Courtage.

La gestion des portefeuilles est assurée par Apivia Macif Mutuelle, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Apivia Macif Mutuelle délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut. Depuis 2019, une partie des offres prévoyance distribuée par le réseau Macif est assurée par Prévoyance Aésio Macif (PAM) et gérée par Apivia Macif Mutuelle.

La baisse de l'activité sur la santé des particuliers est le reflet de l'arrêt fin 2019 du dispositif ACS.

L'augmentation d'activité sur la prévoyance individuelle est portée par le développement des offres obsèques et emprunteur.

L'augmentation d'activité sur la santé des entreprises est portée par le développement du périmètre ex-APIVIA.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

► Le 1^{er} janvier 2020 est marqué par la rétroactivité de la fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité et l'entrée en vigueur de la substitution MNFCT (qui assure 55 000 personnes protégées et réalise un chiffre d'affaires de 34 millions d'euros à fin 2019), l'ensemble formant la nouvelle mutuelle Apivia Macif Mutuelle.

► Le 3 février voit le rapprochement avec AÉSIO (le détail est présenté dans le chapitre Groupe, partie A.1.3).



- ▶ La baisse tarifaire de la Garantie Emprunteur (-7 %) est annoncée le 10 juillet 2020 redonnant plus de pouvoir d'achat aux sociétaires.
- ▶ Le 7 août 2020 est créée la cinquième branche de la Sécurité Sociale promulguée par la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie.
- ▶ La constitution du Groupe Aéma (nouveau groupe commun avec AÉSIO) est décrite dans le chapitre « Groupe ». Lors de l'assemblée générale du 2 et 3 septembre 2020, les délégués des mutuelles approuvent l'affiliation à l'UMG AÉSIO Macif et la désaffiliation à l'UMG Macif Santé Prévoyance.
- ▶ En septembre est annoncée une contribution exceptionnelle : face au déficit de l'Assurance maladie du fait de la Covid-19, les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) sont redevables d'une contribution exceptionnelle assise sur une hausse de la Taxe de Solidarité Additionnelle et représentant +2,6 % des cotisations acquises en 2020 et +1,3 % des cotisations acquises en 2021.
- ▶ Le 19 septembre 2020, les délégués du groupe Macif votent la création d'Aéma, nouveau groupe commun avec AÉSIO lors de l'assemblée générale à Niort en vue de construire au 1^{er} janvier 2021 un groupe mutualiste de référence (Aéma) fort de plus de 8 millions d'adhérents.
- ▶ Du 30 octobre au 15 décembre a lieu un nouveau confinement : les points d'accueil du réseau Macif et les agences Apivia restent ouvertes mais sont confrontés à la baisse des flux de visites spontanées.
- ▶ Le 8 novembre est lancé le départ de la 9^{ème} édition du Vendée Globe : Charlie Dalin effectuera le tour du monde en 80 jours sur le monocoque Apivia de dernière génération. Sa course exceptionnelle a été largement médiatisée et suivie par près d'un million de régatiers et de participants à Virtual Regatta. Il franchira en premier la ligne d'arrivée aux Sables d'Olonne le 27 janvier 2021 et terminera à une seconde place bien méritée.
- ▶ La naissance d'Apivia Macif Mutuelle est approuvée par l'ACPR le 23 novembre et publiée au JO le 27 novembre, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.
- ▶ Le 1^{er} décembre, la résiliation infra-annuelle (RIA) entre en vigueur, permettant aux assurés de résilier leur contrat santé à tout moment après une année d'adhésion.
- ▶ Le 14 décembre 2020, Apivia Macif Mutuelle réaffirme son soutien aux travailleurs indépendants en lançant le contrat Garantie Prévoyance des Indépendants avec une protection élargie.

VI.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2020 AMM				Total	Total 31/12/2019 Pro forma AMM	Total 31/12/2019 MM
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises			
Cotisations acquises (yc acceptations)	631 335	117 755	171 881	49 610	970 581	955 065	644 453
Charges sinistres (yc acceptations)	-441 485	-107 766	-102 733	-46 439	-698 423	-670 284	-444 620
Autres charges	-157 068	-25 133	-73 451	-3 823	-259 476	-251 020	-170 616
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	209	-2 863	-6 209	1 863	-6 999	-7 783	-8 356
Solde technique net	32 992	-18 008	-10 512	1 211	5 683	25 977	20 861
Produits des placements nets alloués au résultat technique*					17 511	11 226	12 007
Solde technique et financier	32 992	-18 008	-10 512	1 211	23 194	37 203	32 868
Solde des éléments non techniques (dont produits financiers alloués au non technique)					-13 693	-15 554	-12 432
Résultat net	32 992	-18 008	-10 512	1 211	9 501	21 649	20 436
<i>dont total des produits financiers nets</i>					28 555	23 365	17 834

*Hors intérêts sur dépôts au solde de réassurance

Le résultat net s'élève à 9,5 millions d'euros. Il est principalement porté par la santé des particuliers. Le solde technique et financier ressort à hauteur de 2,4% du chiffre d'affaires, et s'élève à 23,2 millions d'euros.

L'activité de la santé des particuliers contribue à 65 % des cotisations acquises.

L'évolution des cotisations acquises est marquée par la progression en santé malgré l'arrêt du dispositif ACS et par la poursuite du développement sur les offres Emprunteur et Obsèques.

Le solde technique net s'élève à 5,7 millions d'euros à fin 2020. Il reste positif mais en retrait par rapport à l'année dernière. La santé des particuliers et la prévoyance des entreprises présentent un solde bénéficiaire. La prévoyance des particuliers est pénalisée sur l'exercice 2020 par la poursuite de la baisse des taux qui conduit à constituer des provisions mathématiques supplémentaires. La santé des entreprises, comme l'année précédente, présente également un solde déficitaire, reflet d'un secteur concurrentiel pour lequel les autres charges sont supérieures aux hypothèses de tarification.

VI.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020 AMM			31/12/2019 Pro forma AMM			31/12/2019 MM		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 351	-1 224	127	1 333	136	1 469	1 068	-	1 068
Placements en actions	4 553	8 657	13 210	4 349	2 479	6 828	1 115	1 757	2 873
Placements obligataires et prêts	15 019	604	15 623	15 990	285	16 275	14 857	162	15 018
Placements monétaires	137	-39	98	416	-144	272	107	-141	-34
Intérêts courus	-503	-	-503	-1 480	-	-1 480	-1 091	-	-1 091
Total des placements	20 557	7 998	28 555	20 608	2 757	23 365	16 056	1 778	17 834

Taux de rendement	1,6%		2,2%	1,7%		1,9%	1,5%		1,7%
--------------------------	-------------	--	-------------	-------------	--	-------------	-------------	--	-------------

Les revenus courants nets de charges sont stables entre fin 2019 et fin 2020. Ils proviennent essentiellement de revenus obligataires, qui ont légèrement diminué cette année (-1 million d'euros), mais qui ont été en partie compensés par les revenus du portefeuille actions et participations.

Les éléments financiers exceptionnels sont en forte progression par rapport à 2019. La principale contribution positive est la plus-value réalisée suite à la cession d'une partie de la position sur Securimut (8,5 millions d'euros). Les plus-values réalisées sur les OPC actions s'élèvent à 0,2 million d'euros, en baisse par rapport à 2019 (2,5 millions d'euros).

À l'inverse, les principales contributions négatives sont les dotations à la provision pour dépréciation durable sur trois SCI, pour un montant total de 1,2 million d'euros.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 2,2 % en hausse par rapport à 2019 (1,9 %).

Le taux de rendement courant s'érode à 1,6 % en 2020 contre 1,7 % en 2019.

VI.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2020 AMM	2019 Pro forma AMM	Var. 2020 AMM/ Pro forma AMM 2019	2019 MM
Autres produits non techniques	103	140	-36	-
Autres charges non techniques	-7 200	-5 926	-1 274	-2 661
Résultat exceptionnel	-3 624	-4 759	1 135	-3 532
Participation / Intéressement	-3 650	-2 407	-1 243	-2 407
Impôt sur les sociétés	-11 367	-7 387	-3 980	-10 669
Dépenses et revenus non techniques	-25 737	-20 339	-5 398	-19 270
Produits financiers alloués au non technique (sur fonds propres)	12 044	10 384	1 660	6 838
Solde des éléments non techniques	-13 693	-9 955	-3 738	-12 432

Le résultat des autres activités est négatif : - 13,7 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de -3,6 millions d'euros comporte notamment :

- ▶ des coûts de préparation de la fusion sur 2020 de l'ordre de -2 millions d'euros ;
- ▶ une dotation aux amortissements dérogatoires pour -1,1 million d'euros ;
- ▶ une dotation à une provision pour risques exceptionnels à hauteur de - 1 million d'euros.

Malgré un moindre résultat comptable, la charge d'impôt sur les sociétés augmente sensiblement, pénalisée par la non déductibilité de la taxe Covid 2021 incluse dans la provision pour sinistres à payer et les dotations aux provisions nettes des reprises fiscalement non déductibles.

À noter que le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux allouée au résultat non technique, car relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance : il s'agit notamment des coûts imputables à la relation mutualiste, au projet IMOCA et la dotation au fonds d'action sociale.

Le solde des éléments non techniques comprend également la part du résultat financier affectée à la rémunération des fonds propres.

VI.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle.

VI.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VI.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Apivia Macif Mutuelle

GOUVERNANCE MUTUALISTE

Apivia Macif Mutuelle a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- ▶ les chartes de gouvernement du groupe Macif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Deux représentants des salariés assistent également aux séances du conseil d'administration.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des attributions permanentes.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont de :

- ▶ déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, arrêter les comptes annuels et établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

Rôle du président

Le rôle du président est :

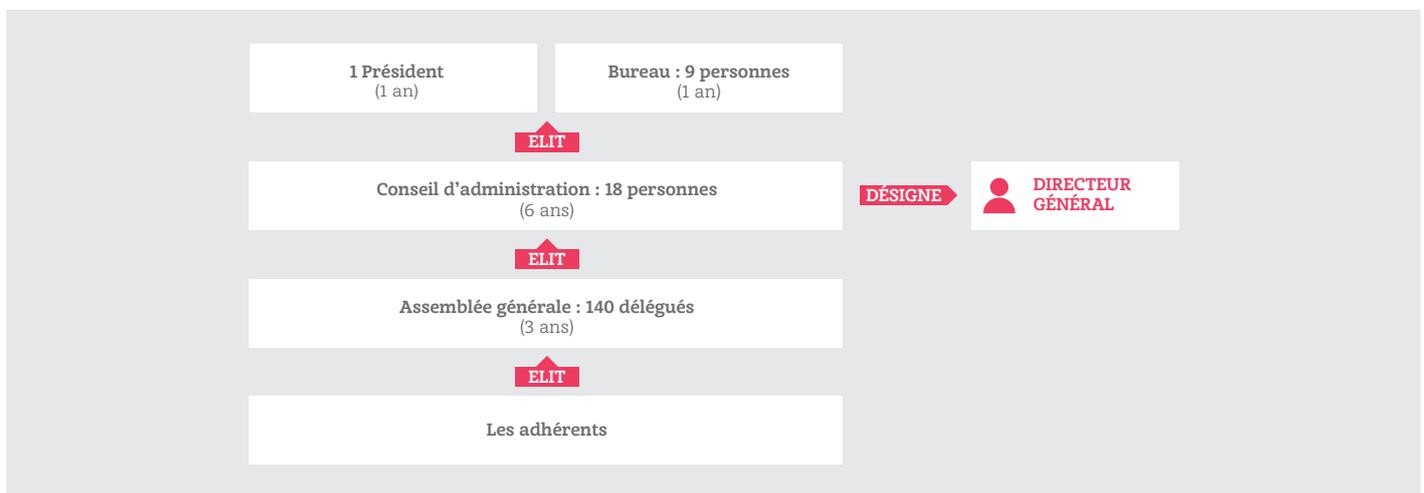
- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre I^{er} du Livre VI du Code monétaire et financier.

LE BUREAU

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif



COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée depuis les résultats des dernières élections, de cent quarante délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ les modifications de statuts ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.



VI.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Il reconnaît les comités Groupe suivants : audit, risques, sélections et rémunérations/indemnités. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de commissions qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont, sauf exception, animées par un membre du bureau. Les commissions sont composées de membres du conseil d'administration.

Les commissions d'Apivia Macif Mutuelle sont les suivantes :

- ▶ commission plénière relations adhérents : elle a pour mission de travailler sur le lien avec les adhérents, de faire vivre et évoluer les dispositifs de solidarité de la mutuelle et a pour vocation de mettre en place un suivi transversal de deux commissions spécialisées. Elle s'est réunie à une reprise en 2020 ;
 - commission spécialisée besoins adhérents : elle a pour mission de participer à la définition des principes directeurs d'évolution de l'ensemble des produits portés en risque par Apivia Macif Mutuelle en gamme de santé et de prévoyance individuelle et collective. Elle s'est réunie deux fois en 2020,
 - commission spécialisée recours et réclamations : elle a pour mission d'examiner les réclamations de deuxième niveau et de donner des avis consultatifs avant prise de décision par les services techniques. Elle se réunit chaque semaine en cas de besoin. Elle s'est réunie à 25 reprises en 2020 ;
- ▶ commission prévention : elle a pour mission de proposer des axes stratégiques, des perspectives et des orientations en matière de prévention et de promotion de la santé et de la prévoyance, ainsi que de mettre en œuvre les politiques de prévention en lien avec la Mutualité Française. Elle s'est réunie à trois reprises en 2020.

Le conseil d'administration s'appuie également sur la commission formation et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance.

VI.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général d'Apivia Macif Mutuelle exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

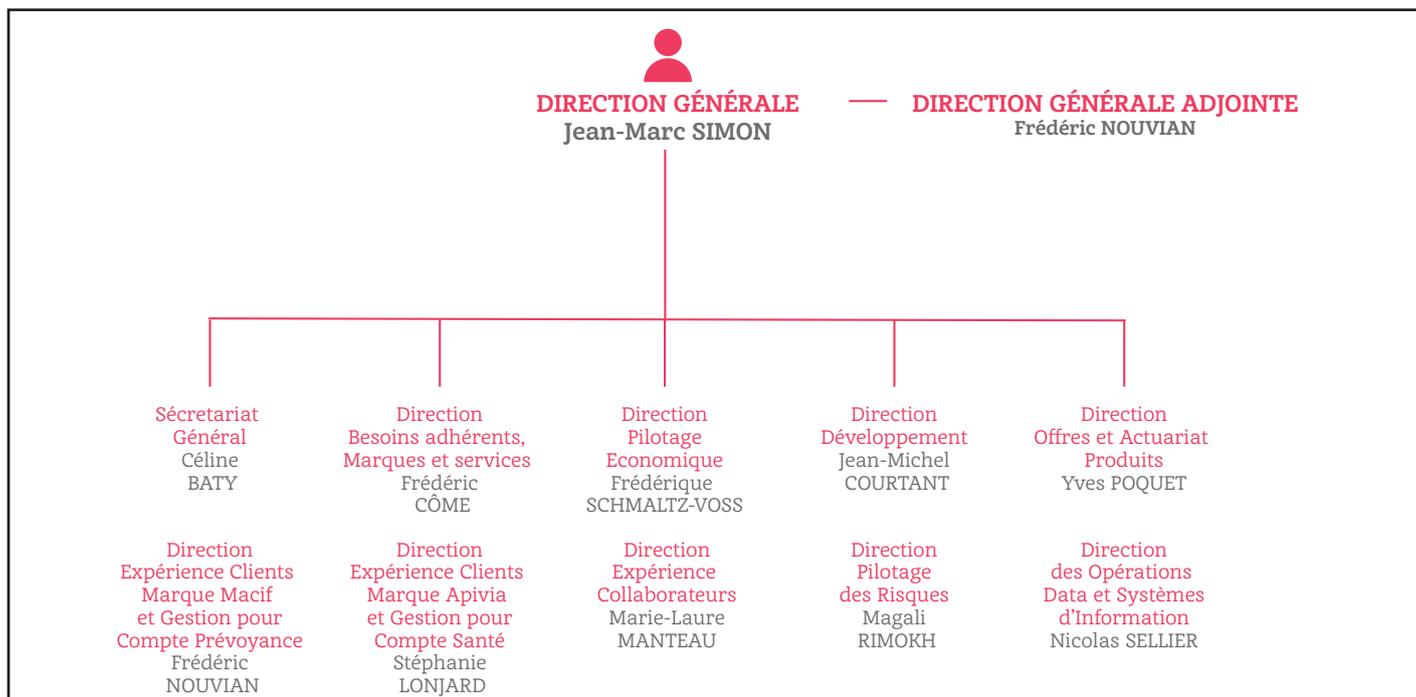
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Organigramme de la direction Apivia Macif Mutuelle au 31/12/2020



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre les acteurs.

VI.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les administrateurs

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend :

En amont de la prise de mandat :

- ▶ quatre journées de formation sur la mutualité et le groupe Macif, le rôle et la responsabilité de l'élu, Solvabilité II et la comptabilité des mutuelles ;
- ▶ parce que l'assiduité à la vie des instances est la meilleure formation, il est proposé aux futurs administrateurs de participer à certaines instances.

Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de compétences :

- ▶ les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance, validé par le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle et déployé par le secrétariat général.

La formation des administrateurs

La formation des élus d'Apivia Macif Mutuelle est préparée par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Apivia Macif Mutuelle est affiliée et validée en conseil d'administration de cette dernière. Ce dernier s'appuie sur un plan de formation triennal, revu annuellement.

En 2020, les administrateurs ont suivi deux journées de formation spécifiques à l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Apivia Macif Mutuelle est affiliée. Ils ont également suivi les formations proposées au niveau du Groupe.

VI.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.7 SOUS-TRAITANCE

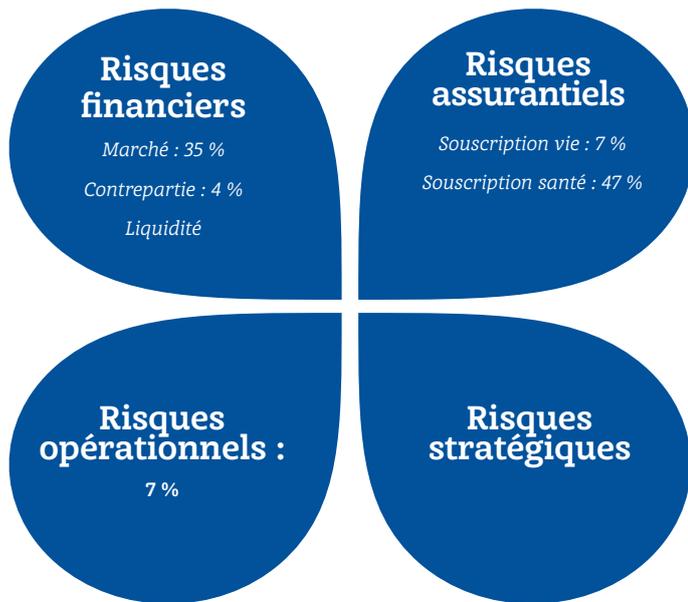
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

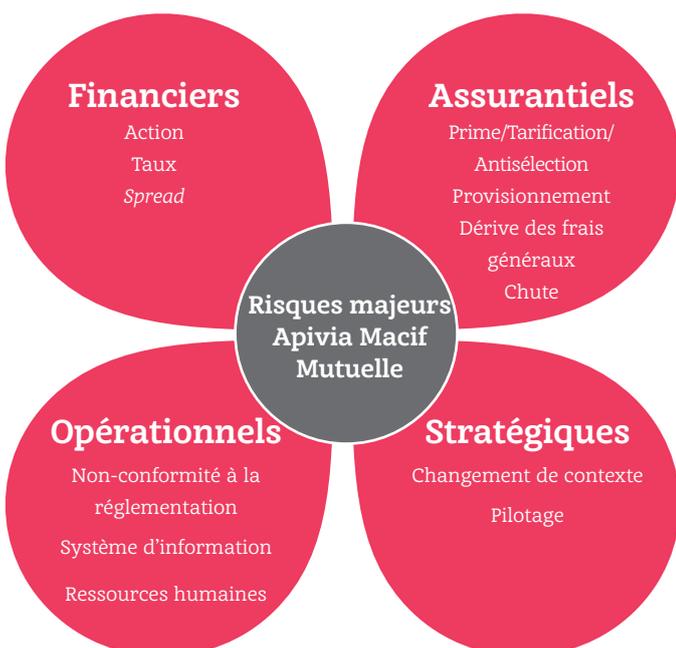
VI.C PROFIL DE RISQUE

Description du profil de risque d'Apivia Macif Mutuelle :



- La formule standard conduit Apivia Macif Mutuelle à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs Apivia Macif Mutuelle tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risque d'Apivia Macif Mutuelle a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Le risque de *spread* apparaît en septembre 2020 comme majeur, ce qui n'était pas le cas en janvier 2020.
- Le risque d'image et de réputation n'est plus considéré majeur en septembre 2020.



VI.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé des :

- ▶ risques vie, arrêt de travail et dépendance : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- ▶ risques santé :
 - risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
 - risque de provisionnement : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation,
 - risque de catastrophe : accumulation de risques dus à certaines circonstances (pandémie, etc.).

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, sinistres tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance, etc.).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- ▶ de veille réglementaire et lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités ;
- ▶ d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Apivia Macif Mutuelle a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- ▶ la baisse des taux ou le maintien de taux bas ;
- ▶ la baisse des actions ;
- ▶ le risque de spread de crédit.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle ainsi qu'au comité des risques Groupe. La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif-passif, une proposition de politique d'allocation stratégique d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2020, Apivia Macif Mutuelle a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant trois scénarios de stress sur la base de la cartographie des risques élaborée fin 2019 qui ont été mis en œuvre sur le périmètre Macif-Mutualité (entité absorbante) avant la fusion et quatre scénarios sur le périmètre Apivia Macif Mutuelle (fusion entre Macif-Mutualité et Apivia Mutuelle) :

► Périmètre Macif-Mutualité :

- un scénario financier «Taux bas» ;
- un scénario assurantiel et financier : « Dégradations techniques en contexte de taux nuls ;
- un scénario opérationnel : « Tempêtes et conséquences SI et frais» ;

► Périmètre Apivia Macif Mutuelle :

- un scénario changement de contexte : « fusion Macif-Mutualité et Apivia Mutuelle ».
- un scénario combiné : « Dégradations techniques en contexte de taux nuls et tempêtes et conséquences SI et frais » ;
- un scénario opérationnel : « Aggravation de l'absentéisme et du turn-over dégradant la qualité de service et le développement » ;
- un scénario stratégique : « Baisse de retour sur investissement du projet voile ».

La solidité d'Apivia Macif Mutuelle face à des scénarios adverses lui permet de poursuivre sa stratégie.



VI.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'Apivia Macif Mutuelle est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

VI.D.1 ACTIFS

VI.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	28 303	6 064	22 238
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 441 339	1 310 770	130 569
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	62 280	29 684	32 596
Actions	25 330	19 356	5 974
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	25 330	19 356	5 974
Obligations	1 092 276	1 022 639	69 637
Obligations d'État	264 908	249 799	15 109
Obligations d'entreprises	824 247	769 829	54 418
Titres structurés	3 122	3 011	110
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	226 845	204 483	22 362
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	34 609	34 609	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	939	939	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	33	33	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	906	906	-
Dépôts auprès des cédantes	28 051	28 051	-
TOTAL	1 498 632	1 345 824	152 807

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 1 092 millions d'euros, soit 73 % du total des placements en normes Solvabilité II.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VI.D.1.2 Autres actifs**Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)**

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	556	-556
Immobilisations incorporelles	-	5 013	-5 013
Actifs d'impôts différés	5 562	-	5 562
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	86 820	134 998	-48 178
Créances nées d'opérations d'assurance	54 772	68 050	-13 279
Créances nées d'opérations de réassurance	13 512	20 131	-6 619
Autres créances (hors assurance)	39 016	32 251	6 765
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 188	11 188	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	414	414	-
TOTAL	211 284	272 601	-61 316

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **frais d'acquisition reportés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 5,6 millions d'euros ;
- ▶ **actifs d'impôts différés** : l'écart est de 5,6 millions d'euros ;
- ▶ **montants recouvrables au titre des contrats de réassurance** : il s'agit des provisions techniques cédées aux réassureurs. La valorisation de ce poste selon les normes Solvabilité II est commentée dans la partie D2 (provisions techniques) ;
- ▶ **créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance** : les créances sur cotisations restant à émettre sont maintenues pour leur valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an ;
- ▶ les **autres créances nées d'opérations directes** sont :
 - valorisées à leur valeur nominale lorsque leur échéance est inférieure à un an et se rattache à l'exercice,
 - annulées, lorsqu'au bilan social ces créances concernent des primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1 et contrats santé avec une échéance à date anniversaire) pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif ;
- ▶ **autres créances (hors assurance)** : en normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés de la mutuelle au 31 décembre 2020 (indemnités de fin de carrière) valorisés à 6,8 millions d'euros.

VI.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VI.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Macif Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Macif Mutuelle.

► Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement d'Apivia Macif Mutuelle.

Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

► Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

► Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

► Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

► Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

► Prise en compte des taxes Covid 2020 et 2021

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance diminuaient. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur les exercices 2020 et 2021.

Conformément à l'article 3 du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, cette contribution étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit donc être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. En cohérence avec son traitement comptable, l'ACPR a demandé aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Apivia Macif Mutuelle pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Apivia Macif Mutuelle utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité, sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2020, génère :

- ▶ une hausse des provisions techniques nettes de réassurance de 8,1 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres de 6,1 millions d'euros ;
- ▶ un impact de -2 points sur le taux de couverture du SCR et de -11 points sur le taux de couverture du MCR.

VI.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	89 768	10 341	100 109	-5 767	94 342
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	347 215	43 442	390 657	-105 127	285 529
Vie	285 370	37 300	322 670	24 074	346 744
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	722 352	91 083	813 435	-86 820	726 615

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 722 millions d'euros et est composée de 60 % d'activités santé (vie et non-vie) et 40 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 86 millions d'euros, soit 12 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 11 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 91 millions d'euros.

VI.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

En net de réassurance au 31 décembre 2020, les provisions techniques nettes en norme Solvabilité 2 sont supérieures aux provisions techniques normes françaises de 27 millions d'euros, soit +3,8 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes) ;
- ▶ les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garanties Dépendance et Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques et Emprunteur) sont différentes entre les deux normes.

VI.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- ▶ le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- ▶ le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- ▶ le ratio de sinistralité et les taux de frais en santé individuelle et collective ;
- ▶ la loi de rachat du contrat Obsèques.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- ▶ l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- ▶ la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste assez peu sensible à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie et au taux d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur, mais le développement et le vieillissement des deux portefeuilles nécessitent de suivre ces risques avec une attention particulière.

Les paramètres exogènes, que sont l'inflation anticipée et la courbe des taux, font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles en raison des portefeuilles de la mutuelle à engagements longs (Obsèques, Dépendance, Rentes invalidité).

VI.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	1 225	2 326	-1 101
Provisions pour retraite	12 037	-	12 037
Dépôts des réassureurs	107 977	107 977	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	1 428	1 428	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	19 896	-	19 896
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	24 906	8 306	16 600
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 707	14 033	-325
Autres dettes (hors assurance)	82 309	86 064	-3 755
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 673	8 673	-
TOTAL	272 158	228 807	43 351

VI.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VI.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

► **Provisions autres que les provisions techniques**

Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges, les provisions pour pertes de change et les autres provisions pour risques et charges. En normes Solvabilité II, les amortissements dérogatoires sont annulés ;

► **Provisions pour retraite**

Ce poste comprend les engagements IFC et CET des salariés de la mutuelle au 31 décembre 2020, couverts par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe, qui en normes sociales, sont en hors-bilan. Sa valorisation est établie conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02. Il comprend également les engagements déjà comptabilisés dans les comptes sociaux en autres dettes ;

► **Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit**

En application d'IFRS 16, sur les locations, un passif financier représentatif de la somme actualisée des loyers à payer a été inscrit dans le bilan Solvabilité II ;

► **Dettes nées d'opérations d'assurance**

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif du bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées ;

► **Autres dettes (hors assurance)**

Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET, FET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne « provisions pour retraite ».

VI.E GESTION DE CAPITAL

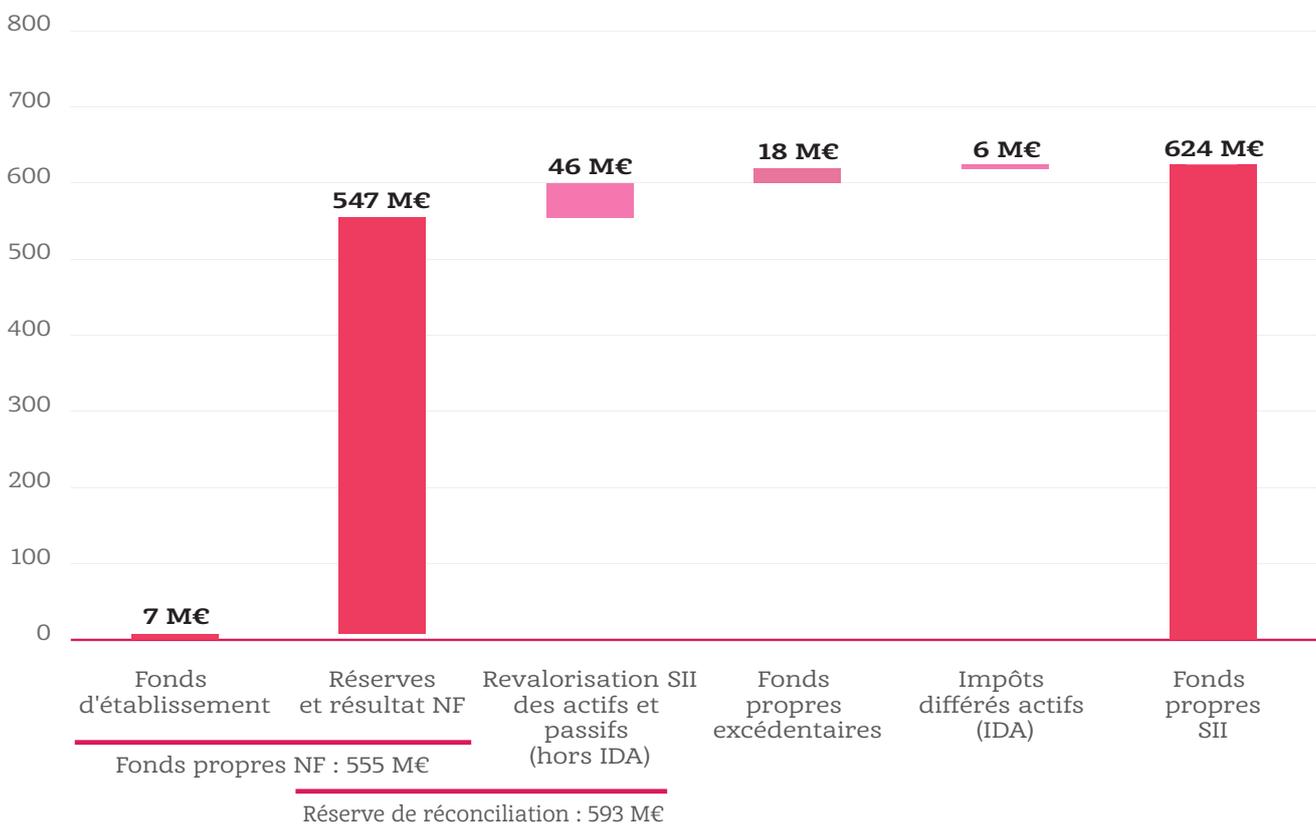
VI.E.1 FONDS PROPRES

VI.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VI.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Macif Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- ▶ +547 millions d'euros proviennent des réserves et résultats en normes françaises ;
- ▶ +46 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VI.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020 AMM	2019 Pro forma AMM	Var. 2020 AMM/ 2019 Pro forma AMM	2019 MM
Fonds propres de base de niveau 1	618 761	579 653	39 108	424 373
Fonds propres de niveau 1 non restreint	618 761	579 653	39 108	424 373
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	5 562	2 934	2 629	7 434
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	624 323	582 587	41 737	431 807

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 39 millions d'euros par rapport à 2019 soit +6,8 %.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des différences de valorisation des actifs et des passifs entre la norme Solvabilité II et les normes comptables françaises (+11 millions d'euros), par la prise en compte des dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2019 relatif à l'intégration de la provision pour participation aux bénéficiaires en fonds propres excédentaires (+ 18 millions d'euros) et le résultat de l'année 2020 (+10 millions d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont augmenté de 3 millions d'euros.

VI.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 624 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2020, contre 583 millions d'euros au 31 décembre 2019.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 619 millions d'euros contre 580 millions d'euros au 31 décembre 2019.

VI.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR d'Apivia Macif Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Apivia Macif Mutuelle utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VI.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020 AMM	2019 Pro forma AMM	Var. 2020 AMM/ 2019 Pro forma AMM	2019 MM
SCR marché	145 326	142 692	2 634	124 374
SCR contrepartie	15 370	21 985	-6 615	14 345
SCR souscription vie	27 811	25 872	1 939	25 872
SCR souscription santé	172 072	168 409	3 663	115 687
SCR souscription non-vie	-	-	-	-
Diversification entre modules	-93 544	-95 104	1 560	-75 499
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-	-
SCR de base	267 035	263 855	3 181	204 779
SCR opérationnel	30 988	30 703	285	21 387
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-	-
SCR NET TOTAL	298 024	294 557	3 466	226 167
MCR	90 127	84 769	5 358	68 080

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2020 à 298 millions d'euros, en augmentation de +1,2 % par rapport à 2019, suite à une hausse modérée des SCR souscription et marché.

Le MCR est égal à 90 millions d'euros, soit 30 % du SCR.

VI.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité d'Apivia Macif Mutuelle à fin 2020 s'établit à 209 %, en hausse de +11 points de pourcentage par rapport à fin 2019.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des fonds propres en couverture (+7,2 %) plus importante que celle du SCR (+1,2 %).

Le taux de couverture du MCR est de 687 %, en hausse de +3 points de pourcentage par rapport à 2019.

Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+6,7 %) et une augmentation un peu plus modérée du montant du MCR (+6,3 %).

ANNEXES APIVIA MACIF MUTUELLE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Détail des entités liées

Dénomination sociale	Forme juridique	% du capital détenu
GIE MMF 17 -21 place Etienne Pernet 75015 Paris	GIE	8,00%
APIVIA Courtage 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 Tours CEDEX 02	SAS	100,00%
GIE Couleurs Mutuelles 20 rue de la broche, 79000 Niort	GIE	86,00%
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	86,40%
SECURIMUT 40b rue Villette 69003 LYON	SAS	14,75%

Listes des filiales et participations (dont certaines sont aussi des entités liées)

Dénomination sociale	Forme juridique	% du capital détenu
a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	86,40%
GIE Couleurs Mutuelles 20 rue de la broche, 79000 Niort	GIE	86,00%
APIVIA COURTAGE 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 TOURS Cedex 02	SAS	100,00%
SCI APIVIA SPM 16 rue Maréchal Foch, 97500 SAINT-PIERRE	SCI	55,00%
SCI LE LOGIS DES FRANCS 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	100,00%
SCI LES MARAIS 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	100,00%
SCI POLYCLINIQUE D'OLORON SAINTE MARIE 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	100,00%
SCI SISMIPI 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	100,00%
b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)		
SECURIMUT 40b rue Villette 69003 LYON	GIE	14,75%
SARL SOLIDARITE ACTION 17 Avenue Gambetta, 17300 ROCHEFORT	SARL	18,87%



VII

Synthèse MNPAF	185
VII.A Activités et résultats	188
VII.A.1 Activités	188
VII.A.2 Résultats de souscription	190
VII.A.3 Résultats des investissements	191
VII.A.4 Résultats des autres activités	191
VII.B Système de gouvernance	192
VII.B.1 Exigences générales de gouvernance	192
VII.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	195
VII.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	196
VII.B.4 Système de contrôle interne	196
VII.B.5 Fonction audit interne	196
VII.B.6 Fonction actuarielle	196
VII.B.7 Sous-traitance	196
VII.B.8 Autres informations	196
VII.C Profil de risque	197
VII.C.1 Risque de souscription	198
VII.C.2 Risque de marché	198
VII.C.3 Risque de crédit	198
VII.C.4 Risque de liquidité	198
VII.C.5 Risque opérationnel	198
VII.C.6 Autres risques importants	198
VII.D Valorisation à des fins de solvabilité	199
VII.D.1 Actifs	199
VII.D.2 Provisions techniques	201
VII.D.3 Autres passifs	203
VII.E Gestion de capital	204
VII.E.1 Fonds propres	204
VII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	206

SYNTHÈSE MNP AF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 2 millions d'euros par rapport à 2019, impact de la réduction de l'assiette des cotisations dû au chômage partiel pour les salariés des contrats collectifs.
- L'activité de la santé des particuliers contribue à 58 % des cotisations acquises et la santé des entreprises à 42 %.



Chiffre d'affaires

107 M€

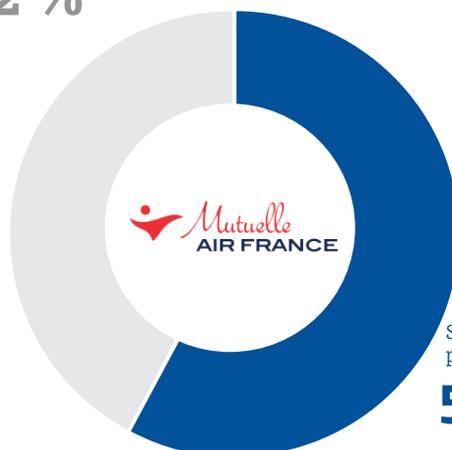
Résultat net

2,3 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

Santé des entreprises

42 %



Santé des particuliers

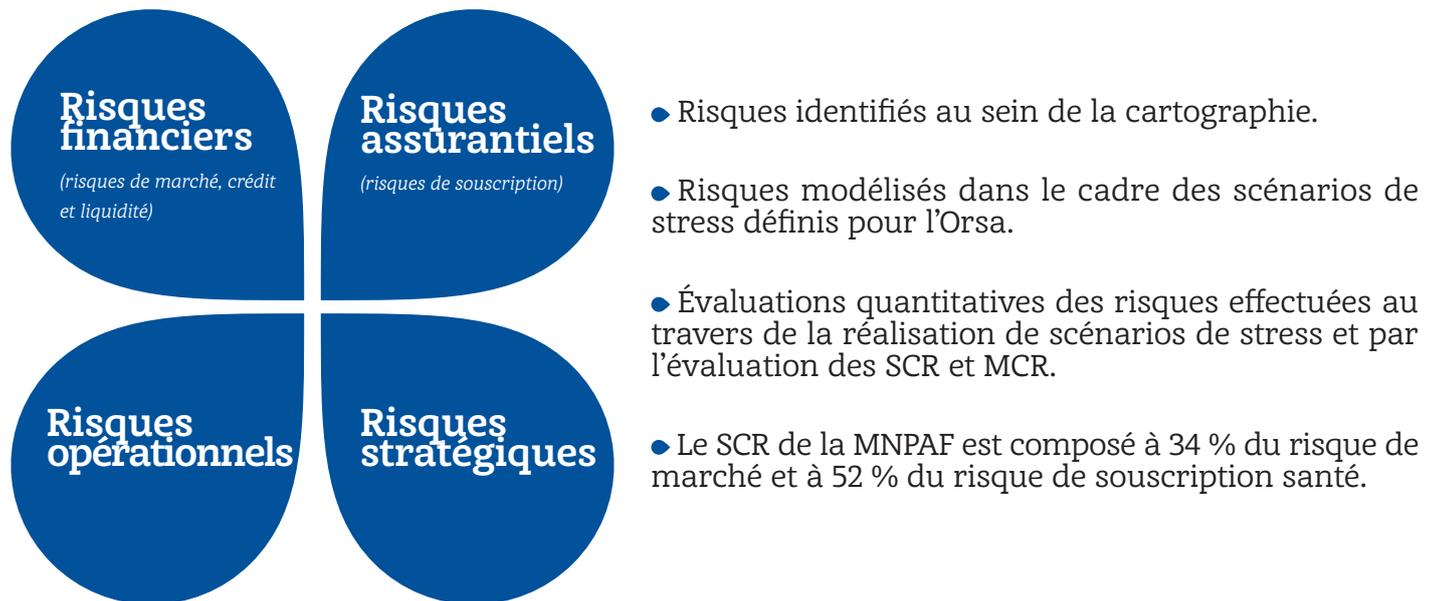
58%

GOVERNANCE

Le tiers du conseil d'administration a été renouvelé.

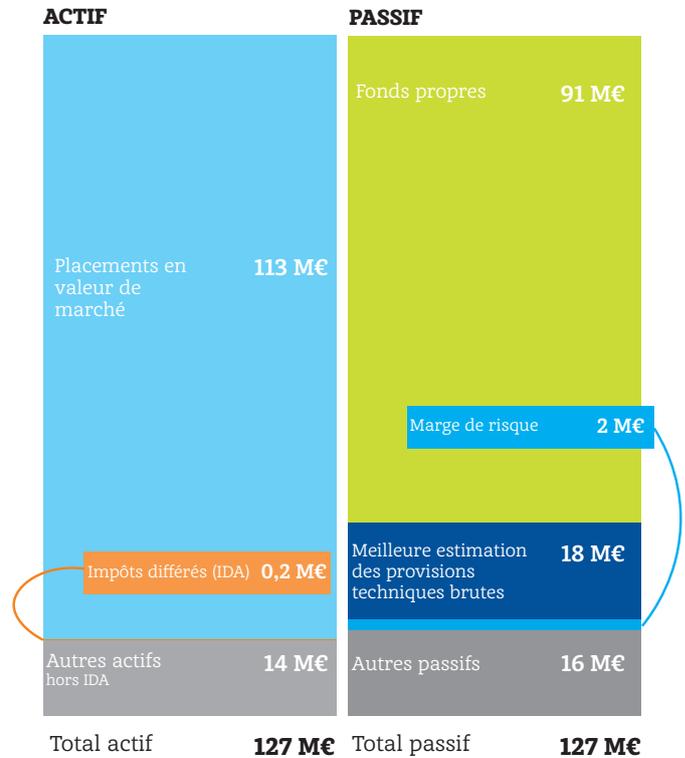
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels la MNPFAF doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- En 2020, les placements en valeur de marché s'élèvent à 113 millions d'euros, soit 89 % de l'actif.
- Les fonds propres représentent 91 millions d'euros soit 72 % du passif.
- Entre 2019 et 2020, les fonds propres sont relativement stables (hausse de +0,8 %).

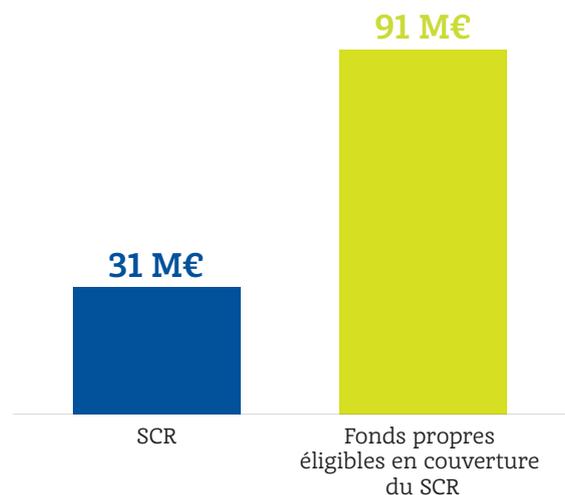


SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité de la MNPAF à fin 2020 s'établit à 296 %, en hausse de +7 points de pourcentage par rapport à fin 2019. Cette évolution s'explique par l'effet conjoint de la baisse du capital de solvabilité requis couplée à la hausse des fonds propres éligibles.
- La diminution du SCR est liée à celle des SCR marché et SCR santé similaire à la non-vie.

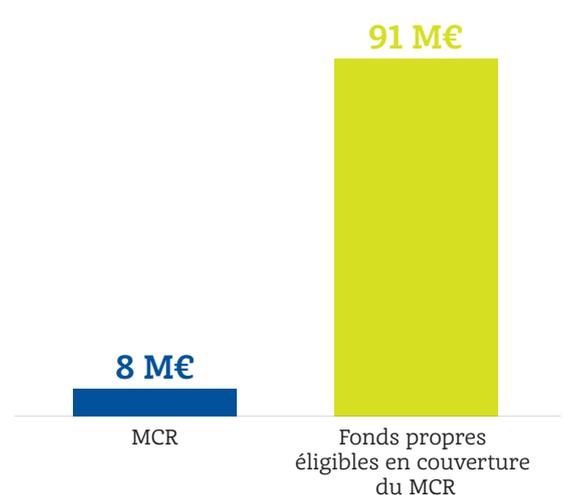
Couverture du SCR

296 %



Couverture du MCR

1 183 %



VII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VII.A.1 ACTIVITÉS

VII.A.1.1 Présentation générale de la MNPAF

DESCRIPTION

La Mutuelle Nationale des Personnels Air France, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres - 95 725 Roissy CDG Cedex. Les comptes de la MNPAF sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VII.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La MNPAF ne détient aucune participation.

VII.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS DE LA MNPAF

La MNPAF est dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 82 938 chefs de famille et 159 312 bénéficiaires au 31 décembre 2020.

La santé des particuliers représente 57,5 % des cotisations en 2020 et 42,5 % pour la santé des entreprises.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Santé des particuliers	61 468	61 201	0,4%
Santé des entreprises	45 379	48 190	-5,8%
TOTAL	106 847	109 391	-2,3%

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations baissent au global de -2,3 % de 2019 à 2020.

Les cotisations des particuliers évoluent légèrement de +0,4 % : hausse des effectifs moyens ouvrants droit pour la garantie socle de +0,7 %, progression des effectifs ouvrants-droit des surcomplémentaires de +0,8 % pour la surcomplémentaire Air France et +5,3 % pour les surcomplémentaires non responsables, baisse des effectifs des conjoints des collectifs de -1,3 % en lien avec les départs de salariés. Les barèmes des salariés sont restés stables en 2020, seules les évolutions, d'âge, de revenus ou de plafond Sécurité sociale ont un impact sur la cotisation unitaire.

Les cotisations des contrats collectifs baissent de -5,8 % du fait de la diminution de -1,8 % des effectifs et de -4,1% de la cotisation unitaire globale. Cette baisse de la cotisation unitaire s'explique par une baisse liée au chômage partiel dû à la crise sanitaire pour les contrats ayant leurs cotisations basées sur les salaires, malgré une évolution du plafond SS de +1,5 % pour les autres contrats avec en plus une revalorisation du barème pour HOP.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Covid-19

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, la priorité pour la MNPAF a été d'assurer une continuité de services vis-à-vis de ses adhérents tout en préservant la sécurité des salariés. Dès le début de la crise, les équipes du délégataire de gestion ont majoritairement adopté le travail à distance, sans modification de la qualité de service rendu. Mettant en œuvre son Plan de Continuité d'Activité testé en 2019, les 13 personnels du Siège Social se sont mis en télétravail à 100 %. L'activité a été assurée à 100 %, la MNPAF n'a donc pas eu recours au chômage partiel pour ses salariés ni à une demande de soutien de l'État.

Sur le plan financier, l'impact de la pandémie s'est traduit par une baisse des sinistres versés pendant le confinement, de mi-mars à fin mai avec un rattrapage partiel des soins durant le 2^{ème} semestre principalement sur novembre et décembre 2020. Pour faire face aux dépenses importantes de la Sécurité sociale liées à la pandémie de Covid-19, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a institué une contribution exceptionnelle à la charge des organismes d'assurance maladie complémentaire, au taux de 2,6 % des cotisations santé pour 2020 et 1,3 % pour 2021. Ces contributions exceptionnelles affectées à l'exercice 2020 compensent la baisse des règlements constatés en 2020.

Le portefeuille collectif de la MNPAF est constitué d'entreprises de l'aérien qui ont subi la crise de plein fouet avec l'arrêt quasiment total de leur activité suivi d'une faible reprise. Elles ont donc eu recours au chômage partiel pour leurs salariés se traduisant par une baisse des cotisations versées à la MNPAF pour celles calculées sur le salaire brut. Par ailleurs ces entreprises ont dû faire face à des difficultés de trésorerie et ont demandé à la MNPAF le report de paiement des cotisations patronales de mars, avril et mai 2020 avec un étalement du remboursement sur 12 mois à partir de juillet 2020.

Constitution du groupe Aéma

Ces éléments sont décrits dans le chapitre Groupe, partie A.1.3.

Projets techniques

Les projets techniques ont abouti en 2020 avec la refonte du site web mis en production le 15 juin 2020 ainsi que le développement d'un outil de souscription en ligne respectant les directives de la DDA (recueil du besoin et devoir de conseil) et permettant de digitaliser le processus de souscription des contrats individuels (mise en production prévue début 2021).

VII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	106 847	109 391
Charge sinistres (yc acceptations)	-95 282	-99 191
Autres charges	-8 558	-8 770
Solde de réassurance	-	-
Solde technique net	3 007	1 431
Produits des placements nets alloués au technique	207	286
Solde technique et financier	3 214	1 717
Solde des éléments non techniques	-876	756
Résultat net	2 338	2 473
<i>dont total des produits financiers nets</i>	<i>1 314</i>	<i>2 514</i>

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 2,2 % du chiffre d'affaires, comparable à l'exercice précédent et s'élève à 2,3 millions d'euros.

VII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	335	-	335	51	-	51
Placements en actions	-	-	-	-	1 295	1 295
Placements obligataires, prêts	618	364	982	725	449	1 173
Placements monétaires	-	-3	-3	-	-5	-5
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
Total des placements	953	361	1 314	775	1 739	2 514
Taux de rendement			1,5 %			2,9 %

Les produits financiers nets de charges baissent de -1,2 million d'euros entre 2019 et 2020, de 2,5 à 1,3 millions d'euros.

En 2019, les OPC de la poche dynamique ont été cédés en totalité afin d'investir dans un fonds dédié, les plus ou moins-values réalisées ont représenté 1,5 million d'euros en fonds d'actions et obligataires ; hors cette opération exceptionnelle les résultats 2020 sont comparables à ceux de 2019.

Les produits financiers des placements obligataires en 2020 sont constitués de revenus liés aux placements de taux qui diminuent, conséquence de la persistance des taux bas.

Les revenus des placements immobiliers correspondent aux dividendes.

Le taux de rendement comptable passe de 2,9 % en 2019 à 1,5 % en 2020.

VII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-234	-158	-76
Résultat exceptionnel	-	-2	2
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-1 749	-1 313	-436
Dépenses et revenus non techniques	-1 983	-1 473	-510
Produits financiers alloués au non technique	1 107	2 228	-1 121
Solde éléments non techniques	-876	756	-1 632

Les autres charges non techniques correspondent en 2020 aux dépenses du fonds social pour 0,1 million d'euros et aux dépenses de mécénat pour 0,1 million d'euros soit au total 0,2 million d'euros.

L'impôt sur les sociétés est de 1,7 million d'euros en 2020.

VII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPAF.

VII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNPAF

GOVERNANCE MUTUALISTE

La MNPAF est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité qui a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le dirigeant opérationnel et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNPAF s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MNPAF, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ le règlement intérieur ;
- ▶ les chartes de gouvernement du groupe Macif.

Le conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre membres. Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

L'élection se déroule à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Pour être éligible, les administrateurs doivent respecter les conditions régulières d'éligibilité et faire acte de candidature. Si ces conditions d'éligibilité venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

En cas de vacance en cours de mandat, le conseil d'administration peut procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur qui termine le mandat de son prédécesseur. Cette décision est ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration. Les administrateurs sont rééligibles et renouvelés progressivement par tiers tous les deux ans.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- ▶ de déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et de le présenter à l'assemblée générale ;
- ▶ de consentir au dirigeant opérationnel qu'il a nommé les délégations de pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la mutuelle.

Le conseil d'administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

Rôle du président

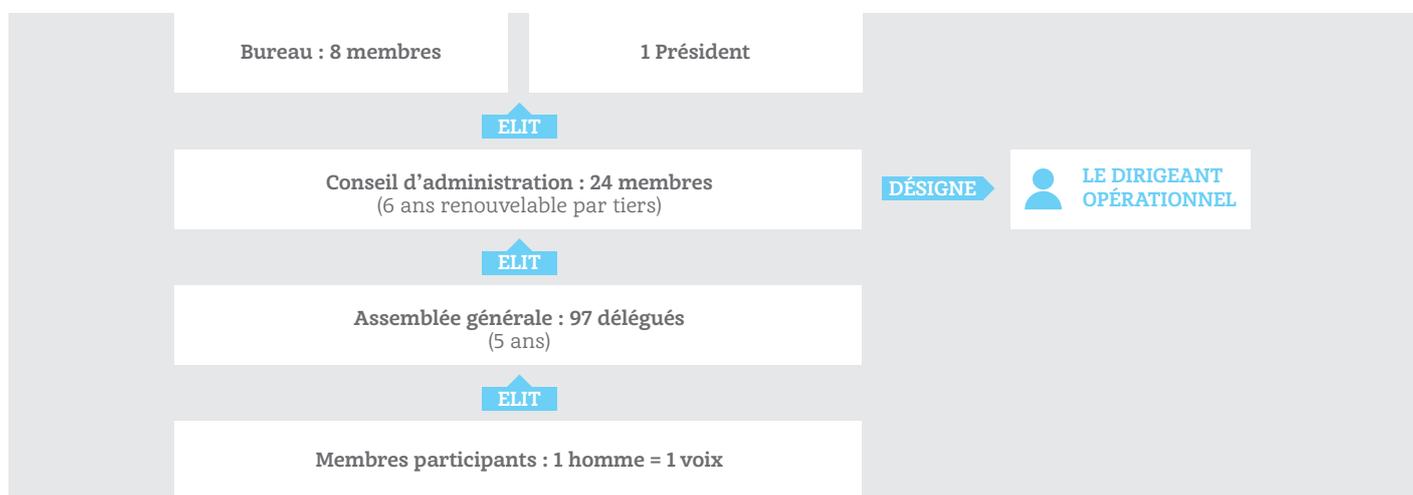
Le rôle du président est notamment :

- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et de s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de convoquer le conseil d'administration et d'en établir l'ordre du jour ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

Rôle du bureau

Le bureau assure la veille de l'activité de la mutuelle. Il suit les relations avec les prestataires et le groupe ainsi que l'avancée des travaux menés par le siège et les groupes de travail. Il prépare la tenue des conseils d'administration.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF



Composition et rôle de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la MNP AF est composée de délégués élus par et parmi les membres participants (adhérents) de la mutuelle. L'assemblée générale au 31 décembre 2020 comporte 97 délégués.

Les compétences de l'assemblée générale s'envisagent conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur. Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ les modifications de statuts ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

En 2020, l'assemblée générale s'est réunie une fois le 9 septembre.

VII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini aux statuts et dans un règlement intérieur. Il reconnaît les comités groupes suivants : audit, risques, sélection et rémunération/indemnisation. Ces derniers intègrent les éventuelles spécificités de la MNPAF. Par ailleurs, le conseil d'administration met en place des commissions pour éclairer ses avis.

COMMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de plusieurs comités et de commissions spécialisés permanents et de groupes de travail temporaires composés d'élus qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil.

Conseil financier : il veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être amené à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés.

Comité d'audit et de surveillance : il complète les missions exercées par le comité d'audit Groupe en matière de :

- ▶ suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▶ suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- ▶ suivi du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Commission fonds social : elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéficiaire des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap. La commission fonctionne dans le cadre du budget alloué chaque année par l'assemblée générale.

Commission prévention : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes.

Commission Innovation produit : elle a pour objet d'élaborer de nouveaux produits ou mettre en place de nouveaux services, elle étudie également sur demande du conseil d'administration tout sujet concernant l'adaptation ou l'évolution de l'offre proposée.

Enfin, le conseil d'administration s'appuie également sur la commission formation et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance.

VII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration, des commissions, et chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le dirigeant opérationnel

Conformément à la réglementation, le dirigeant opérationnel de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le dirigeant opérationnel peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le dirigeant opérationnel rend compte des activités de la mutuelle au conseil d'administration.

VII.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les dirigeants effectifs de la MNPAF

- ▶ le président de la mutuelle est désigné par le conseil d'administration ;
 - ▶ le dirigeant opérationnel est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du président de la mutuelle.
- Ces nominations sont réalisées au regard des compétences et expériences des candidats. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines et expérience collaborateurs du Groupe.

Pour les administrateurs

En amont de la prise de mandat :

Un dispositif d'évaluation des compétences est en place pour sécuriser le processus de désignation depuis 2016 sous l'égide d'un comité d'évaluation interne. Ce dernier a pour mission de contrôler la recevabilité des candidatures et d'émettre un avis sur les différentes candidatures pour le conseil d'administration.

Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

Au cours de leur mandat pour approfondir et élargir le champ de compétences :

D'un point de vue collectif, une démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs est mise en place. Cet accompagnement couvre a minima les domaines de compétences présentés à l'article 3.1 de la politique Compétence et honorabilité Groupe et s'articule autour de 3 modules :

- ▶ un socle de base constitué de 9 jours de formation ;
- ▶ un socle de formation continue permettant d'approfondir en cours de mandat certains sujets du socle de base ;
- ▶ un socle individualisé en lien avec certains mandats spécifiques (président, trésorier, etc.) ou postes occupés au sein de comités spécialisés (comité d'audit, conseil financier, etc.).

Plus précisément, à la prise de mandat, deux journées d'accueil sont organisées pour permettre aux nouveaux élus de développer :

- ▶ leur connaissance de la mutuelle, de son environnement métier et du cadre de sa stratégie de développement ;
- ▶ leur connaissance du Groupe, au travers de sa gouvernance et de ses métiers.

Les administrateurs bénéficient par ailleurs d'un plan de formation annuel.

La formation des administrateurs

Un plan annuel de formation des administrateurs est présenté chaque année devant le conseil d'administration. Ce plan est formalisé en collaboration avec le Groupe. Il se compose de 3 types de formation :

- ▶ des formations externes auprès de différents organismes de formation ou fédérations ;
- ▶ des formations spécifiques proposées par le Groupe et/ou l'UMG Macif Santé Prévoyance ;
- ▶ des formations intra (en moyenne 2 par an) organisées sur des thématiques que le conseil d'administration souhaite spécifiquement approfondir collectivement.

Au travers de son dispositif de formation proportionné, la mutuelle veille à la complémentarité des compétences de ses administrateurs et assure ainsi la compétence collégiale attendue par le régulateur. Par ailleurs, elle offre la possibilité aux élus le souhaitant d'aller plus loin dans la montée en compétences en répondant aux besoins de formation spécifique exprimés par ces derniers.

Ce plan tient compte du plan de formation triennal.

En 2020, 17 thématiques de formation au total ont été proposées aux administrateurs. L'offre de formation a été adaptée pour permettre un suivi des sessions à distance. Au total, les administrateurs ont suivi 60 jours de formation sur l'année. Une formation diplômante débutée en 2019 a été validée et les 4 nouveaux administrateurs élus en 2020 ont pu être formés.

VII.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.7 SOUS-TRAITANCE

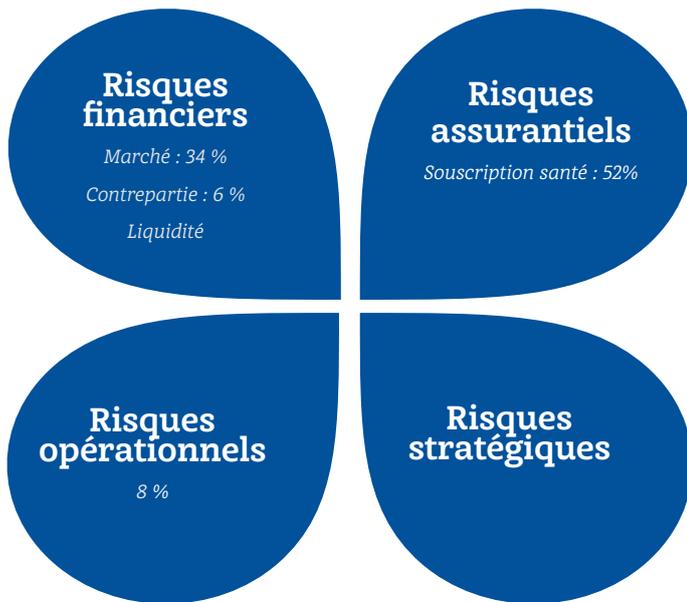
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

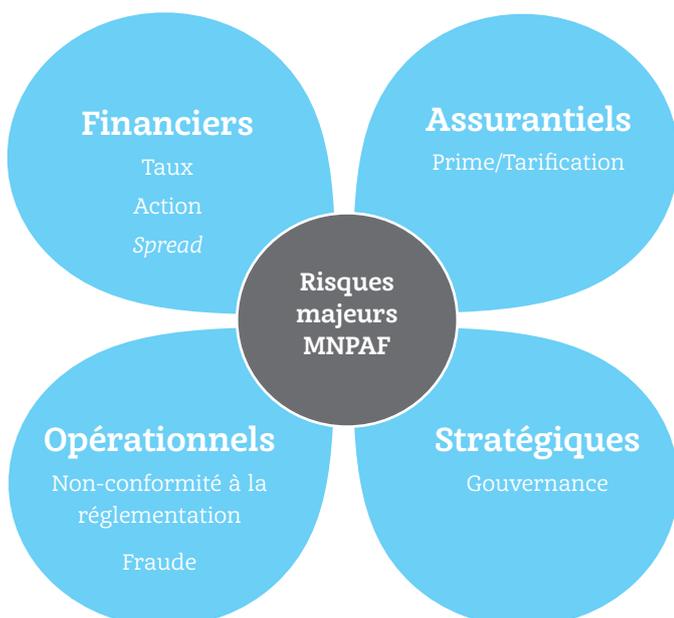
VII.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de la MNPAF



- La formule standard conduit la MNPAF à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, la MNPAF tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2020, l'évaluation du profil de risques de la MNPAF a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Les risques actions et *spread* apparaissent en 2020 comme majeurs, ce qui n'était pas le cas en 2019.
- Le risque de provisionnement majeur en 2019, n'est plus considéré comme tel en 2020.

VII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque santé en 2020 porte sur la tarification.

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût, moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- ▶ d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle ;
- ▶ d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque pour la MNPAF est principalement lié aux créances générées par les cotisations restant à émettre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2020, la MNPAF a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant 3 stress basés sur les scénarios suivants :

- ▶ un scénario financier défini par le Groupe : « taux négatifs » ;
- ▶ un scénario de pandémie mondiale pendant deux exercices – fragilisation de l'activité aérienne ;
- ▶ un scénario de non-conformité à la réglementation.

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la MNPAF face à la réalisation de risques majeurs.

VII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la MNPAF est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

VII.D.1 ACTIFS

VII.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	48	48	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	102 760	98 730	4 030
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	66 198	63 793	2 405
Obligations d'État	-	-	-
Obligations d'entreprises	66 198	63 793	2 405
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	26 048	24 423	1 625
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	10 513	10 513	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	10 276	10 276	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	10 276	10 276	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	113 084	109 054	4 030

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 66 millions d'euros, soit 59 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VII.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	157	-	157
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	9 284	9 284	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	93	93	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 755	4 755	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	21	21	-
TOTAL	14 311	14 154	157

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les deux normes provient de l'actif d'impôts différés

VII.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VII.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la MNPAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNPAF.

► Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNPAF.

► Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

► Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

► Prise en compte des taxes Covid 2020 et 2021

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance ont diminué. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur les exercices 2020 et 2021.

Conformément à l'article 3 du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, cette contribution étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit donc être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. En cohérence avec son traitement comptable, l'ACPR a demandé aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNPAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNPAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

VII.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	18 188	1 542	19 730	-	19 730
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	18 188	1 542	19 730	-	19 730

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 18,2 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 7,8 % du montant total des provisions techniques, soit 1,5 million d'euros.

VII.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2020 sont supérieures de 2,8 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par le contexte de crise sanitaire et les hypothèses retenues, notamment pour le calcul du BE de primes. En effet, celui-ci augmente significativement, notamment sur le segment collectif, en lien avec une hausse du ratio sinistres sur cotisations projeté.

VII.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VII.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	82	82	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	16 299	16 299	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	16 381	16 381	-

VII.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VII.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

VII.E GESTION DE CAPITAL

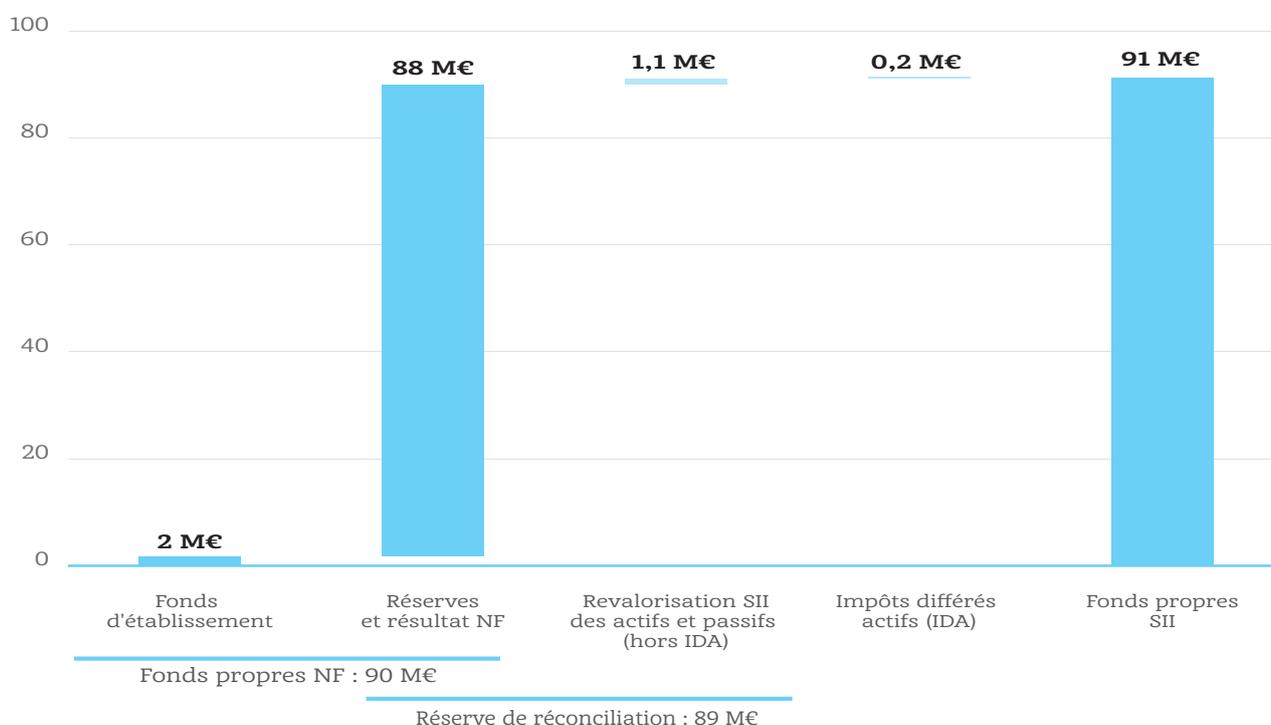
VII.E.1 FONDS PROPRES

VII.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la MNP AF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- ▶ 88,2 millions d'euros proviennent des réserves et résultat en normes françaises ;
- ▶ 1,1 million d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
FONDS PROPRES DE BASE DE NIVEAU 1	91 126	90 530	597
Fonds propres de niveau 1 non restreint	91 126	90 530	597
Fonds propres de niveau 1 restreint			
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2			
FONDS PROPRES DE NIVEAU 3	157	-	157
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	91 283	90 530	754

Les principes de classification des fonds propres de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de +0,6 million d'euros par rapport à 2019, soit une hausse de +0,66 %.

Les fonds propres de niveau 3 représentent 0,2 million d'euros et sont dûs aux impôts différés à l'actif au 31 décembre 2020.

VII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR.

VII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la MNP AF est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la MNP AF utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	13 400	14 572	-1 172
SCR contrepartie	2 277	1 479	798
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	20 103	20 742	-639
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-8 181	-8 123	-58
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	27 599	28 671	-1 072
SCR opérationnel	3 205	3 282	-76
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-669	669
SCR NET TOTAL	30 804	31 284	-480
MCR	7 701	7 821	-120

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2020 à 30,8 millions d'euros, en légère diminution de 1,5 % par rapport à 2019. La variation à la baisse du SCR est principalement la conséquence des baisses du SCR marché (-8 %) et SCR souscription santé (-3 %).

Le MCR linéaire demeure inférieur au plancher requis correspondant à 25 % du SCR notionnel, la valeur plancher est donc retenue au titre du MCR.

VII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2020 s'établit à 296 %, en hausse par rapport à fin 2019 (+7 points). Cette évolution s'explique par l'effet ciseau de la baisse des capitaux de solvabilité requis couplée à la hausse des fonds propres éligibles.

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2020 s'établit à 1 183 %, en hausse par rapport à fin 2019 (+26 points). Ceci s'explique à la fois par la baisse du montant minimum de capital requis (-1,5 %) et par la hausse des fonds propres en couverture (+1 %).



VIII

Synthèse la mutuelle IBAMEO	208
VIII.A Activités et résultats	211
VIII.A.1 Activités	211
VIII.A.2 Résultats de souscription	213
VIII.A.3 Résultats des investissements	213
VIII.A.4 Résultats des autres activités	214
VIII.B Système de gouvernance	215
VIII.B.1 Exigences générales de gouvernance	215
VIII.B.2 Exigences de compétence et honorabilité	218
VIII.B.3 Système de gestion des risques (dont Orsa)	218
VIII.B.4 Système de contrôle interne	218
VIII.B.5 Fonction audit interne	218
VIII.B.6 Fonction actuarielle	218
VIII.B.7 Sous-traitance	218
VIII.B.8 Autres informations	218
VIII.C Profil de risque	219
VIII.C.1 Risque de souscription	220
VIII.C.2 Risque de marché	220
VIII.C.3 Risque de crédit	220
VIII.C.4 Risque de liquidité	220
VIII.C.5 Risque opérationnel	220
VIII.C.6 Autres risques importants	220
VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité	222
VIII.D.1 Actifs	222
VIII.D.2 Provisions techniques	224
VIII.D.3 Autres passifs	226
VIII.E Gestion de capital	227
VIII.E.1 Fonds propres	227
VIII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	229

SYNTHÈSE IBAMEO

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires est relativement stable, en légère hausse de +2,1 % par rapport à 2019.
- L'activité santé contribue à 92 % des cotisations acquises.



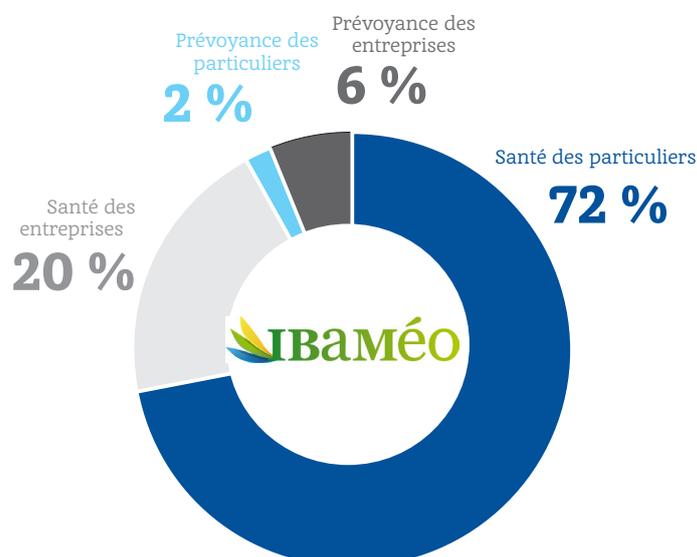
Chiffre d'affaires

41,3 M€

Résultat net

0,5 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

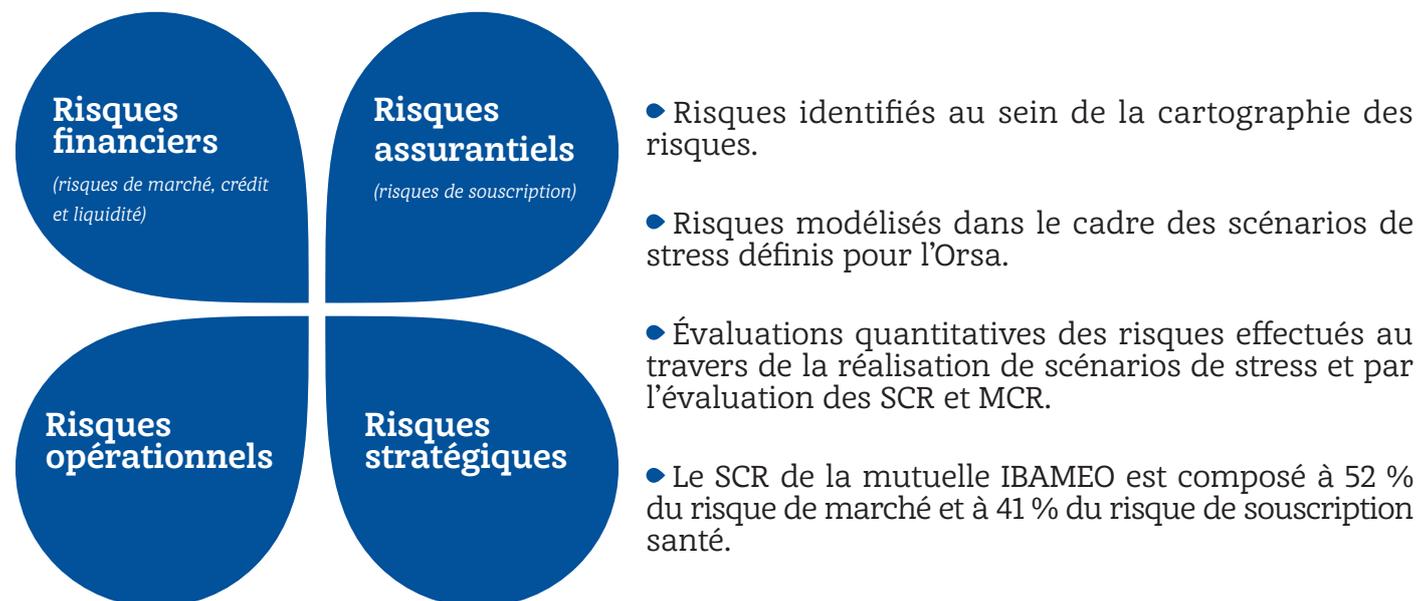


GOUVERNANCE

Aucune modification structurante n'est intervenue en 2020.

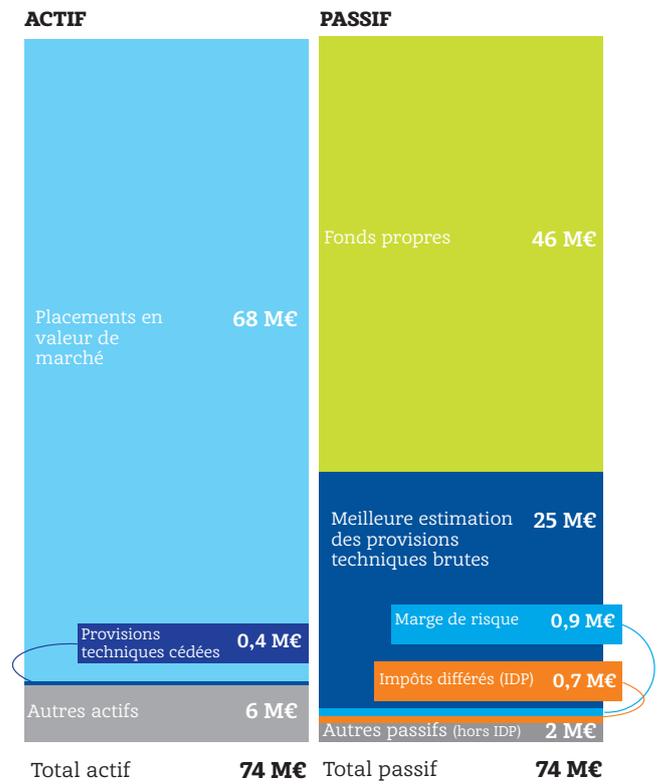
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels IBAMEO doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2020

- Les placements représentent 92 % du montant de l'actif à fin décembre 2020.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge de risque) s'élèvent à 26 millions d'euros, soit 35 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse par rapport à fin décembre 2019, en lien avec la hausse de la revalorisation des placements Solvabilité II / Normes françaises.

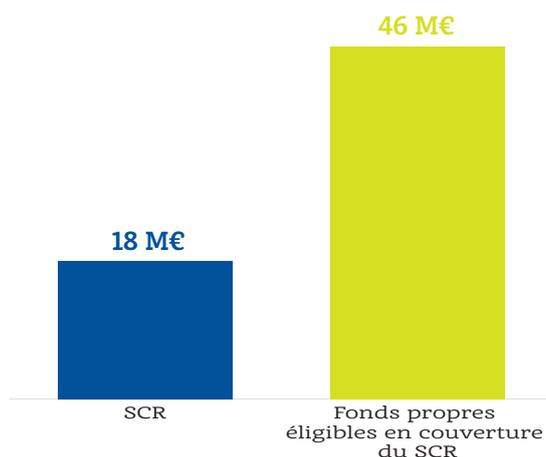


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR augmente de +9 points de pourcentage entre 2019 et 2020, du fait de la hausse des fonds propres (+4 %).
- L'augmentation des fonds propres est portée par la hausse des plus-values latentes sur placements.
- Le SCR reste quasiment stable entre 2019 et 2020 avec des variations qui se compensent entre sous-modules.

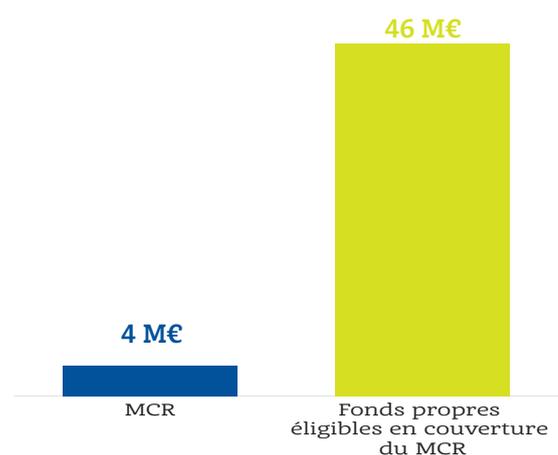
Couverture du SCR

259 %



Couverture du MCR

1 037 %



VIII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VIII.A.1 ACTIVITÉS

VIII.A.1.1 Présentation générale de la mutuelle IBAMEO

DESCRIPTION

La mutuelle IBAMEO est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 391346236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45 432 Chécy cedex.

Les comptes de la mutuelle IBAMEO sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MUTUELLE IBAMEO DANS LE GROUPE

La mutuelle IBAMEO est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VIII.A.1.2 Liste des entreprises liées

La mutuelle IBAMEO a pris des parts dans les GIE Macif-Mutualité Gestion (GIE MMG) et GIE Couleurs mutuelles (GIE CM). Ce type d'investissement représente moins de 0,1 % du total actifs du portefeuille de la mutuelle IBAMEO au 31 décembre 2020.

Le GIE CM intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins.

VIII.A.1.3 Activités et faits marquants de la période

ACTIVITÉS DE LA MUTUELLE IBAMEO

La mutuelle IBAMEO a pour objet de couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises affinitaires. Elle propose une offre de contrats individuels (gamme IBAMEO) qui a notamment pour objectif d'offrir une couverture aux adhérents sortant des contrats collectifs. Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Santé des particuliers	29 533	28 491	3,7%
Prévoyance des particuliers	922	869	6,1%
Santé des entreprises	8 181	9 475	-13,7%
Prévoyance des entreprises	2 629	1 576	66,8%
TOTAL	41 265	40 412	2,1%

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2020 a été fortement marquée par les impacts de la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19.

Outre l'impact sur la gouvernance s'étant traduit par un fonctionnement des instances en visio-conférence y compris de l'assemblée générale, il est à noter :

- ▶ la continuité des activités de la mutuelle, y compris en gestion déléguée ;

- ▶ une forte diminution de l'activité liée aux périodes de confinement et de reconfinement, puis une reprise des dépenses de santé constatée sur la fin de l'année 2020 et un effet report anticipé sur la fin de l'année 2021 pesant dans les comptes 2020 ;
- ▶ un très faible impact sur les cotisations recouvrées notamment en collectif ;
- ▶ une faible activité de développement sur les contrats collectifs et le courtage ;
- ▶ une baisse des frais de gestion liée à l'annulation des salons et au fonctionnement des instances en visio-conférence ;
- ▶ une forte contribution de la mutuelle via une taxe « Covid » pesant environ 1,4 million d'euros ;
- ▶ une année chahutée sur les produits financiers du fait de l'anticipation des marchés boursiers d'une chute brutale de l'activité économique (-7,13 % de performance des rendements financiers au 31/03/2020 et passage du portefeuille en moins-values latentes puis en redressement en fin d'année).

Les autres faits marquants sont :

- ▶ une refonte de la structure de cotisations de l'offre « Sérénité cotisation sur revenu » destinée à garantir à terme l'équilibre technique de l'offre et la réussite du plan de redressement tarifaire des offres individuelles ;
- ▶ le rééquilibrage technique des contrats collectifs de prévoyance, en particulier la hausse de la cotisation du contrat complément de salaire ;
- ▶ la création d'une offre « Sérénité transition attractive » en sortie des contrats collectifs devant contribuer à augmenter le nombre d'adhérents tout en contribuant à l'équilibre technique ;
- ▶ la poursuite de la mise en place du 100 % santé en dentaire et en audiologie ;
- ▶ l'évolution de l'UMG Macif Santé prévoyance, avec l'intégration d'AÉSIO Mutuelle et sa transformation en UMG AÉSIO Macif ;
- ▶ un projet de rapprochement avec une autre mutuelle qui a obtenu l'accord des conseils d'administration des deux mutuelles et qui sera soumis au processus d'approbation du groupe Macif (devenu Aéma Groupe avec l'arrivée d'AÉSIO), des assemblées générales des deux mutuelles et de l'ACPR. Ce projet a mobilisé les élus et les salariés des deux mutuelles.

Des travaux ont été menés sur la résiliation infra-annuelle, la transparence des frais de gestion, la directive relative à la distribution d'assurances (DDA) et sur le règlement général relatif à la protection des données (RGPD) afin que le parcours adhérent et les offres soient conformes sur ces points. Ces travaux sur le RGPD se poursuivront sur l'exercice 2021 pour la partie informatique. Ils sont menés en collaboration étroite avec le Groupe.

VIII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	41 265	40 412
Charges sinistres (yc acceptations)	-37 066	-38 097
Autres charges	-4 228	-4 475
Solde de réassurance	-351	-246
Solde technique net	-380	-2 405
Produits des placements nets alloués au technique	389	515
Solde technique et financier	9	-1 890
Eléments non techniques	541	902
Résultat net	550	-988
<i>dont total des produits financiers nets</i>	<i>1 077</i>	<i>1 586</i>

La perte de personnes protégées entraîne une baisse des cotisations largement compensée par une augmentation tarifaire sur l'individuel et la prévoyance.

Les frais de gestion diminuent fortement du fait des moindres dépenses liées au fonctionnement des instances de la mutuelle en distanciel suite à la crise sanitaire et au report de projets informatiques en 2021 (Internet et GED).

Le solde technique net s'améliore du fait d'une forte baisse des prestations payées liée à la crise sanitaire.

Le résultat net est positif et s'établit à 0,6 million d'euros à fin 2020.

VIII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers nets (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus financiers	175	225
Plus-values réalisées	1 039	1 554
Charges de placements	-137	-193
Produits financiers nets	1 077	1 586
Taux de rendement	1,66%	2,49%

Les produits financiers nets s'élevaient à 1 million d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de -0,5 million d'euros par rapport à 2019. Cette baisse provient d'une part d'un début d'année difficile sur les marchés financiers ayant obligé à couper des positions actions et obligataires et d'autre part d'un programme de cession de titres en plus-values latentes moins important.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 1,66 % au 31 décembre 2020, soit une baisse de -0,83 % par rapport à 2019 (2,49 %).

VIII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2020	2019	VAR. 2020/2019
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-157	-167	-6%
Résultat exceptionnel	9	-1	-939%
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Dépenses et revenus non techniques	-148	-169	-12%
Produits financiers alloués au non technique	688	1 071	-36%
Solde éléments non techniques	541	902	-40%

Les dépenses et revenus non techniques sont constitués principalement des autres charges non techniques qui s'élèvent à -0,2 million d'euros au 31 décembre 2020.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés car le résultat fiscal est déficitaire du fait du report de résultats comptables déficitaires, notamment sur 2019.

Les produits financiers non alloués au technique s'élèvent à 0,7 million d'euros.

VIII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la mutuelle IBAMEO.

VIII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

La gestion de la mutuelle est assurée par des délégués élus par des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires et conjoncturelles. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le bureau
4. Les commissions et groupes de travail

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Règles de constitution

L'assemblée générale est composée de délégués élus pour trois ans.

Ses attributions

Les attributions de l'assemblée générale sont notamment relatives :

- ▶ à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ à l'adhésion à une union ;
- ▶ à la fusion avec une mutuelle ;
- ▶ aux modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes ;
- ▶ aux montants ou taux de cotisations ainsi qu'aux prestations offertes dans le cadre des opérations individuelles mentionnées au II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité ;
- ▶ à toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Règles de constitution

Le conseil d'administration est composé de douze à vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les délégués réunis en assemblée générale.

Ses attributions

Orientations stratégiques

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- ▶ évolution et tarification des contrats collectifs ;
- ▶ évolution et tarification des offres individuelles ;
- ▶ engagement, suivi et adoption d'un projet de rapprochement avec une mutuelle affinitaire ;
- ▶ représentation de la mutuelle au sein des instances de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), de l'Union Mutualiste de Groupe Macif Santé Prévoyance (participation aux commissions, au conseil d'administration) et de Macif Sgam .

Examen des états financiers

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présente à l'assemblée générale pour approbation. Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- ▶ suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence) ;
- ▶ synthèse des prestations réglées ;
- ▶ synthèse des cotisations encaissées ;
- ▶ synthèse des frais de gestion engagés.

Approbation du budget

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévisionnelle de la mutuelle (évolution des dépenses de santé et de prévoyance, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

Suivi de l'activité opérationnelle

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que le taux d'appels décrochés, le délai d'enregistrement des courriers reçus, etc.

LE BUREAU

Règles de constitution

Le bureau est constitué de quatre à huit membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois ans.

Le bureau est composé de la manière suivante :

- ▶ le président du conseil d'administration ;
- ▶ un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice-président ;
- ▶ un secrétaire ;
- ▶ un trésorier ;
- ▶ un ou plusieurs chargés de mission.

Les attributions des membres du bureau

- ▶ Le rôle du président : il représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il veille à la régularité du fonctionnement de la mutuelle.

Il convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour.

Il constate les recettes et engage les dépenses. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées autorisées ;

- ▶ Le secrétaire est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des membres de la mutuelle et de leurs ayants-droit ;
- ▶ Le trésorier est responsable des opérations financières et de la comptabilité, il est aussi responsable des dépenses et des encaissements, il doit faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les commissions ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, réflexion et proposition.

Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

Les commissions ont été les suivantes :

- ▶ commission des recours amiables et des prestations qui s'est transformée en commission des affaires sociales au 01/01/2020 ;
- ▶ commission communication ;
- ▶ commission des placements ;
- ▶ commission financière.

Rôles des commissions et groupes de travail

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

Commissions

Commission communication : elle est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support. Elle élabore la publication régulière d'un bulletin et promeut la communication électronique dont le site Internet de la mutuelle. Elle relaie les questions posées qui nécessitent une action d'information et publie les données les plus significatives.

Commission des recours amiables : placée sous l'autorité du trésorier, elle examine en dernier ressort les recours des adhérents sur tout dossier individuel tels que les dépassements importants des tarifs, actes hors nomenclature, enfance handicapée, situations socio-économiques précaires rendant l'accès aux soins difficile. Elle peut attribuer dans le cadre d'un budget délégué à cet effet par le conseil d'administration des aides ponctuelles, rechercher et recommander des solutions et des moyens appropriés à la résolution des problèmes posés (information, orientation, etc.).

Commission des placements : placée sous l'autorité du trésorier, elle est chargée de définir et de proposer la politique de placements de la mutuelle. Elle est notamment chargée d'optimiser le rendement de l'ensemble des placements dans le respect des obligations légales et en conformité avec les décisions du conseil d'administration. Il lui appartient de proposer au conseil d'administration une politique de gestion des fonds de la mutuelle et les modalités de mise en œuvre.

Commission financière : placée sous l'autorité du trésorier, elle a les responsabilités suivantes : le suivi des résultats financiers. Elle examine les propositions de budget et leur révision éventuelle en cours d'année. Elle examine périodiquement et notamment en fin d'exercice, les résultats de ses diverses composantes, ainsi que les conséquences des propositions de modification des recettes et des dépenses envisagées par la mutuelle.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de cinq membres (quatre administrateurs et un membre participant). Il a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Le comité d'audit s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. Il doit se réunir au moins une fois par an et rend compte au conseil d'administration.

Le rôle du comité d'audit

L'objectif du comité d'audit est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration. Il doit s'assurer :

- ▶ de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- ▶ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'appuie notamment sur les travaux des commissaires aux comptes envers lesquels il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).

POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES

Règles relatives aux délégations au sein de la mutuelle

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

- ▶ conformément à l'article R.211-15 du Code de la mutualité, le président du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel dirigent effectivement la mutuelle, et doivent satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité ;
- ▶ le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au

bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;

- ▶ le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au dirigeant opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle ;
- ▶ le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à d'autres salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées.

VIII.B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Les formations suivantes ont été suivies par certains administrateurs :

- ▶ la gestion financière : fondamentaux et actualité ;
- ▶ la responsabilité individuelle de l'administrateur ;
- ▶ la conformité et le contrôle interne, la prévention de la corruption ;
- ▶ la transformation numérique ;
- ▶ les stratégies d'alliances et partenariats ;
- ▶ les innovations en santé au service de tous ;
- ▶ la perte d'autonomie et la 5^{ème} branche de la sécurité sociale ;
- ▶ le parcours du pharmacien.

Douze administrateurs ont suivi au moins une formation. Au total, quarante formations ont été suivies.

VIII.B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.6. FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.7. SOUS-TRAITANCE

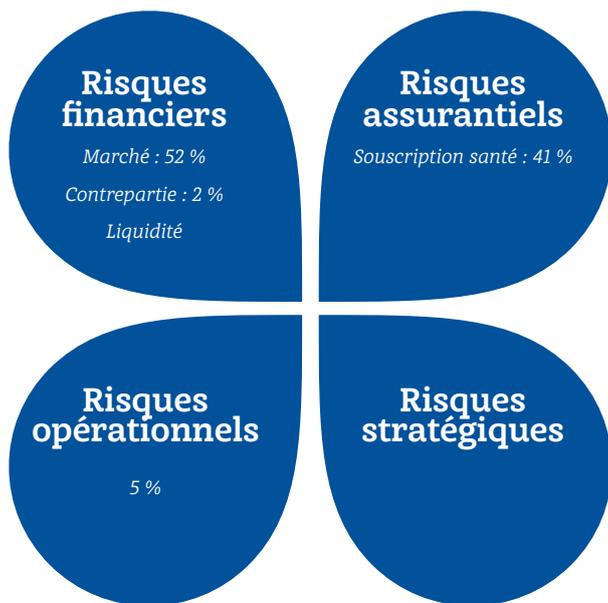
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.8. AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C PROFIL DE RISQUE

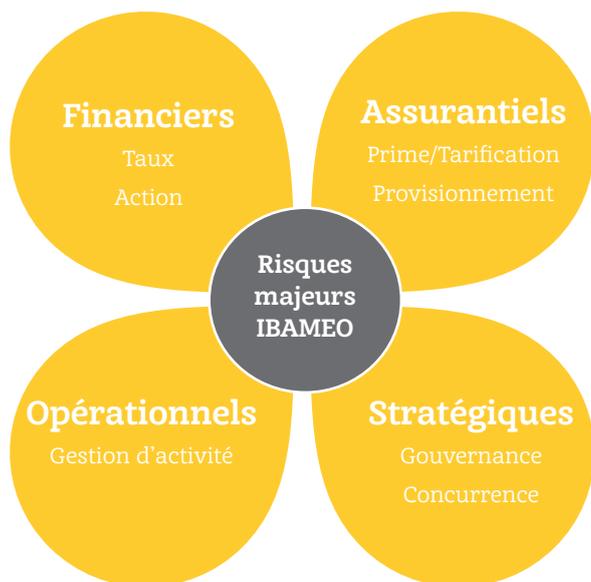
Composition du SCR de la mutuelle IBAMEO :



- La formule standard conduit la mutuelle IBAMEO à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

- Par ailleurs, la mutuelle IBAMÉO tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, la mise à jour du profil de risque de la mutuelle IBAMEO a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de gestion d'activité et de concurrence, non présents parmi les risques majeurs en 2019, y figurent en 2020.

VIII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

- ▶ risque vie, arrêt de travail : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- ▶ risque santé : plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, les risques retenus en 2020 pour la mutuelle IBAMEO portent sur la tarification et le provisionnement en santé.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour la mutuelle IBAMEO, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de crédit sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- ▶ la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- ▶ l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- ▶ l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- ▶ l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- ▶ l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

VIII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2020, la mutuelle IBAMEO a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant trois scénarios de stress basés sur les scénarios suivants figurant et évalués dans le rapport Orsa :

- ▶ un scénario de stress financier, définis par le Groupe : « taux négatifs » ;
- ▶ un scénario métier : « ambitions de développement réduites » ;
- ▶ un scénario assurantiel et stratégique « perte du contrat IBM sur la santé collective et maintien de la santé individuelle et de la prévoyance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la mutuelle IBAMEO face à la réalisation de risques majeurs.

VIII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la mutuelle IBAMEO est disponible en annexe A des QRT de l'entité.

VIII.D.1 ACTIFS

VIII.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	19	19	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	68 328	65 062	3 265
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1	1	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	28 878	28 538	341
Obligations d'État	26 137	25 828	309
Obligations d'entreprises	2 741	2 710	31
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	38 675	35 750	2 925
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	774	774	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	68 347	65 082	3 265

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VIII.D.1.2 Autres actifs**Valorisation des autres actifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)**

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	422	-	422
Créances nées d'opération d'assurance	680	680	-
Créances nées d'opération de réassurance	207	207	-
Autres créances (hors assurance)	-	-	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 797	4 797	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	13	13	-
TOTAL	6 120	5 698	422

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les deux normes provient des provisions techniques cédées (cf partie VIII.D.2).

VIII.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VIII.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la mutuelle IBAMEO ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la mutuelle IBAMEO.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la mutuelle IBAMEO.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables de maintien (en incapacité et en invalidité) sont utilisées pour les portefeuilles en complément de salaire et en invalidité.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres charges techniques et non techniques) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant la clause du traité en excédent de sinistres sur le portefeuille « invalidité ». Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Prise en compte des taxes Covid 2020 et 2021

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le gouvernement a souhaité que les organismes de complémentaire santé participent aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie dans la mesure où les sinistres enregistrés par le secteur de l'assurance ont diminué. Une contribution exceptionnelle a été instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021. La participation à cette contribution est assise sur les primes et lissée sur les exercices 2020 et 2021.

Conformément à l'article 3 du règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, cette contribution étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit donc être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. En cohérence avec son traitement comptable, l'ACPR a demandé aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la mutuelle IBAMEO pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La mutuelle IBAMEO n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2020.

VIII.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2020 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	12 479	848	13 327	-	13 327
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	12 462	88	12 550	-422	12 128
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	24 941	936	25 877	-422	25 455

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 24 941 millions d'euros et est composée de 50 % d'activités santé similaire à la vie.

Une partie des excédents techniques attendus est cédée au réassureur à hauteur de 0,4 million d'euros. La forte hausse par rapport à 2019 s'explique par l'approche prudente retenue cette année dans le calcul des provisions en santé et par la hausse des sinistres futures en invalidité.

La marge de risque représente 3,6 % du montant total des provisions techniques, soit 0,9 million d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (3,3 %) qu'en santé similaire à la vie (0,3 %).

VIII.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2020 sont supérieures de 0,4 million d'euros (2 %) aux provisions techniques normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes et d'un complément de provision (marge de risque).

VIII.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. À l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné (ratio de sinistralité et taux de frais) retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VIII.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	72	72	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	674	-	674
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	58	58	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	2 146	2 146	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	2 951	2 277	674

VIII.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VIII.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les deux normes provient du passif d'impôts différés.

VIII.E GESTION DE CAPITAL

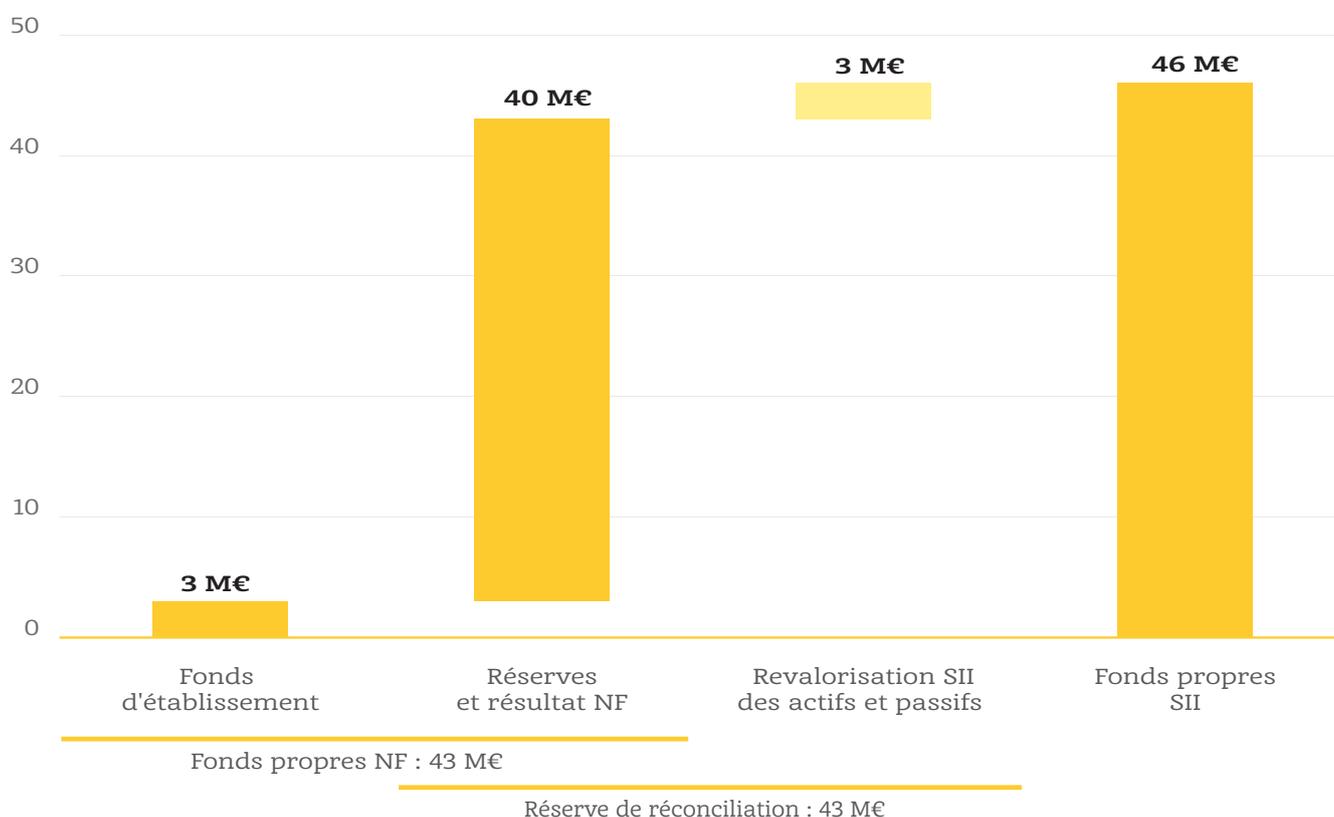
VIII.E.1 FONDS PROPRES

VIII.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VIII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2020



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la mutuelle IBAMEO sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2020 à 43 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 40 millions d'euros proviennent des réserves et du résultat en normes françaises ;
- ▶ 2,6 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VIII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
Fonds propres de base de niveau 1	45 639	43 883	1 756
Fonds propres de niveau 1 non restreint	45 639	43 883	1 756
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	45 639	43 883	1 756

Les principes de classification des fonds propres de la mutuelle IBAMEO sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 1,7 million d'euros par rapport à 2019, soit une hausse de +4 %. Cette hausse est portée par l'augmentation des plus-values latentes sur placements.

VIII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2020 comme en 2019, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres par niveau sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 45,6 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les niveaux de fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont constitués des niveaux 1 et 2. Au 31 décembre 2020, les limites sont respectées. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 45,6 millions d'euros.

VIII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la mutuelle IBAMEO est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la mutuelle IBAMEO utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VIII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2020	2019	Var. 2020/2019
SCR marché	12 312	12 048	263
SCR contrepartie	540	356	184
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	8 782	8 911	-129
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-4 641	-4 519	-122
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	16 992	16 796	197
SCR opérationnel	1 293	1 225	68
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-674	-474	-200
SCR NET TOTAL	17 612	17 547	64
MCR	4 403	4 387	16

Le SCR total de la mutuelle IBAMEO passe de 17,5 millions d'euros en 2019 à 17,6 millions d'euros en 2020. Il est quasiment stable entre les deux exercices.

Le MCR augmente de 16 milliers d'euros entre 2019 et 2020. Cette évolution est proportionnelle à la hausse du SCR. En effet, au 31 décembre 2020, le MCR retenu correspond au plancher c'est à dire 25 % du SCR notionnel.

VIII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de la mutuelle IBAMEO à fin 2020 s'établit à 259 %, en hausse de +9 points par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation des fonds propres (+4 %).

Le taux de couverture du MCR passe de 1 000 % en 2019 à 1 037 % en 2020, en lien avec la hausse des éléments éligibles en couverture du MCR (+4 %).

LEXIQUE

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)
AFAI	Association française de l'audit et du conseil informatique
AIFM	Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)
AMF	Autorité des marchés financiers
ANI	Accord National Interprofessionnel
Arcam	Association de réassurance commune d'assureurs mutualistes
BGS	Besoin global de solvabilité
BSCR	Basic solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis de base)
B2B2C	Business to business to Consumer
CCR	Caisse centrale de réassurance
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CET	Compte épargne temps
CIA	Certified internal auditor
CIC	Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway commission
DDA	Directive distribution assurance
DRH	Direction des Ressources humaines
Eiopa	European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Orsa)
ESG	(Critères) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
ETP	Équivalent Temps Plein
FCP	Fonds commun de placement
FCPR	Fonds communs de placement à risques
FET	Fonds épargne temps
FGAO	Fonds de garanties des assurances obligatoires de dommages
FNMF	Fédération nationale de la Mutualité française
GED	Gestion électronique des documents
GEMA	Groupement des entreprises mutuelles d'assurance
Gerap	Gestion épargne retraite assurance de personnes
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois des compétences Groupe
GRH	Groupe de risques homogènes
IARD	Incendie accident risques divers
IFA	Institut français des administrateurs
Ifaci	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFC	Indemnités de fin de carrière
IFRS	International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)
IJ	Indemnité journalière
IRD	Incendie risques divers
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LGD	Loss given default (ajustement pour risque de défaut des contreparties)
LoB	Line of business (en français, ligne d'activité)
M.A&S	Macif avantages & services
MARIE	Management des risques entreprise
MCR	Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)

MOPARI	Mode opératoire de l'analyse des risques
NF	Normes françaises
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération gestion assurance
Orsa	Own risk solvency assessment (en français, EIRS)
PB/PPB	Participation aux bénéfices/Provision pour participation aux bénéfices
PCA	Plan de continuité de l'activité
PFGS	Provision pour frais de gestion des sinistres
PJ	Protection juridique
POCA	Pratiques d'Organisation Communément Admises
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
QAE	Questionnaire d'Activités Externalisées
QRT	Quantitative Reporting Templates (en français, état de reporting quantitatif)
RC	Responsabilité civile
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROI	Return on investment
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
S/P	Ratio sinistres sur primes
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis)
SEPA	Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)
SEVESO	Série de directives européennes qui imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
SGP	Société de gestion de portefeuille
Sicav	Société d'investissement à capital variable
SID	Système d'information décisionnel
SII	Solvabilité II
TIP	Titre Interbancaire de Paiement
TME	Taux moyen de rendement des emprunts d'État
TSDI	Titres subordonnés à durée indéterminée
TSR	Titres subordonnés remboursables
UCITS	Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities (en français, OPCVM)
UMG	Union mutualiste de groupe
USP	Undertaking specific parameters (en français, paramètres propres de l'entreprise)
VNC	Valeur nette comptable
XP	Couverture de réassurance en excédent de plein (Surplus share)
XS	Couverture de réassurance en excédent de sinistre (Excess of loss)



**Le pouvoir
d'agir sur
l'essentiel**



**Annexes du SFCR
unique Groupe**

**États réglementaires
(QRT)**



2020



Essentiel pour moi

Sommaire

GROUPE MACIF	236
I.A. BILAN	237
I.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	239
I.C. IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DE MESURES TRANSITOIRES	241
I.D. FONDS PROPRES	242
I.E. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES GROUPES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	244
I.F. ENTREPRISES DANS LE PERIMETRE DU GROUPE	245
MACIF	247
II.A. BILAN	248
II.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	250
II.C. PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE	252
II.D. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	253
II.E. SINISTRES EN NON-VIE	255
II.F. IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DE MESURES TRANSITOIRES	256
II.G. FONDS PROPRES	257
II.H. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	259
II.I. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	260
MACIFILIA	261
III.A. BILAN	262
III.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	264
III.C. PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE	266
III.D. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	267
III.E. SINISTRES EN NON-VIE	269
III.F. FONDS PROPRES	270
III.G. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	272
III.H. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	273
THÉMIS	274
IV.A. BILAN	275
IV.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	277
IV.C. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	279
IV.D. SINISTRES EN NON-VIE	281
IV.E. FONDS PROPRES	282
IV.F. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	284
IV.G. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	285
MUTAVIE	286
V.A. BILAN	287
V.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	289
V.C. PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE	291
V.D. IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DE MESURES TRANSITOIRES	292
V.E. FONDS PROPRES	293
V.F. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	295
V.G. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	296

APIVIA MACIF MUTUELLE	297
VI.A. BILAN.....	298
VI.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE.....	300
VI.C. PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE	301
VI.D. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE.....	302
VI.E. SINISTRES EN NON-VIE	303
VI.F. IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DE MESURES TRANSITOIRES	304
VI.G. FONDS PROPRES.....	305
VI.H. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	307
VI.I. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR).....	308
MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)	309
VII.A. BILAN	310
VII.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	312
VII.C. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	314
VII.D. SINISTRES EN NON-VIE.....	315
VII.E. FONDS PROPRES.....	316
VII.F. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	318
VII.G. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	319
IBAMEO.....	320
VIII.A. BILAN	321
VIII.B. PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	323
VIII.C. PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE	324
VIII.D. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	325
VIII.E. SINISTRES EN NON-VIE.....	326
VIII.F. FONDS PROPRES.....	327
VIII.G. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD	328
VIII.H. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)	329



GROUPE MACIF

I

I.A. Bilan	237
I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	239
I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	241
I.D. Fonds propres	242
I.E. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard	244
I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe	245



I.A. Bilan

S.02.01.02.01 Bilan SFCR

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	12 636
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	661 027
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	37 811 283
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 460 496
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	770 752
Actions	R0100	337 473
Actions – cotées	R0110	285 810
Actions – non cotées	R0120	51 663
Obligations	R0130	25 775 513
Obligations d'État	R0140	7 859 640
Obligations d'entreprise	R0150	17 569 914
Titres structurés	R0160	345 959
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	8 536 859
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	930 189
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	729 842
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	55 951
Avances sur police	R0240	39 546
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	186
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 220
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	946 292
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	883 925
Non-vie hors santé	R0290	877 728
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 197
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	62 367
Santé similaire à la vie	R0320	62 221
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	146
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	217 568
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	134 596
Autres créances (hors assurance)	R0380	280 363
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	272 288
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	22 120
Total de l'actif	R0500	41 143 964



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	5 425 972
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 036 962
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 749 557
Marge de risque	R0550	287 405
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	389 010
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	342 751
Marge de risque	R0590	46 259
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	27 009 953
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 190 588
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 086 768
Marge de risque	R0640	103 820
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	25 819 364
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	25 521 476
Marge de risque	R0680	297 888
Provisions techniques UC et indexés	R0690	681 702
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	678 132
Marge de risque	R0720	3 570
Passifs éventuels	R0740	14 569
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	23 539
Provisions pour retraite	R0760	173 365
Dépôts des réassureurs	R0770	156 505
Passifs d'impôts différés	R0780	389 088
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	94 973
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	94 640
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	68 412
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	17 493
Autres dettes (hors assurance)	R0840	503 852
Passifs subordonnés	R0850	569 233
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	569 233
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	11 214
Total du passif	R0900	35 234 512
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 909 451



I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

5.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	877 490	322 333	0	790 501	1 334 769	118	829 889	114 527	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	19 704	1 667	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	38 318	1 193	0	20 547	16 202	0	92 681	1 150	0
Net	R0200	858 876	322 807	0	769 953	1 318 567	118	737 207	113 377	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	875 095	320 059	0	787 780	1 326 177	122	833 193	115 162	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	19 704	1 667	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	38 318	1 193	0	20 548	16 201	0	92 681	1 150	0
Net	R0300	856 481	320 533	0	767 232	1 309 975	122	740 512	114 011	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	653 368	110 144	0	750 329	816 895	-18	658 438	64 721	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	22 221	1 671	0	2	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	31 026	159	0	79 598	5 343	0	100 080	2 375	0
Net	R0400	644 563	111 655	0	670 733	811 552	-18	558 358	62 346	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-1 200	779	0	-6 664	-784	0	-6 554	14	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-93	184	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	1 768	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-3 062	963	0	-6 664	-784	0	-6 554	14	0
Dépenses engagées	R0550	194 014	84 346	0	231 232	320 755	28	276 478	39 885	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



GRUPE MACIF

I.B - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

					Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	38 436	0	1 398					4 309 461
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					21 371
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	170 092
Net	R0200	38 436	0	1 398	0	0	0	0	4 160 739
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	38 302	0	1 617					4 297 506
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					21 371
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	170 092
Net	R0300	38 302	0	1 617	0	0	0	0	4 148 785
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	22 278	0	-1 199					3 074 957
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					23 894
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	218 582
Net	R0400	22 278	0	-1 199	0	0	0	0	2 880 269
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-91	0	0					-14 500
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					91
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	1 768
Net	R0500	-91	0	0	0	0	0	0	-16 177
Dépenses engagées	R0550	12 761	0	649	0	0	0	0	1 160 149
Autres dépenses	R1200								-35 012
Total des dépenses	R1300								1 125 137

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	33 186	2 108 671	90 220	30 593	1 610	0	38 026	30 353	2 332 658
Part des réassureurs	R1420	14 197	4 887	0	7 331	294	0	158	156	27 024
Net	R1500	18 989	2 103 784	90 220	23 262	1 316	0	37 868	30 196	2 305 634
Primes acquises										
Brut	R1510	33 282	2 108 347	90 220	30 596	1 610	0	38 026	30 353	2 332 432
Part des réassureurs	R1520	14 197	4 887	0	7 331	294	0	158	156	27 024
Net	R1600	19 085	2 103 459	90 220	23 265	1 316	0	37 868	30 196	2 305 409
Charge des sinistres										
Brut	R1610	14 795	1 833 882	-25 027	30 152	2 587	-8 135	39 082	10 031	1 897 367
Part des réassureurs	R1620	5 038	2 515	0	2 724	175	-3	0	0	10 449
Net	R1700	9 756	1 831 368	-25 027	27 428	2 412	-8 132	39 082	10 031	1 886 917
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	4 937	535 852	113 792	4 002	38 184	13 031	4 368	4 953	719 119
Part des réassureurs	R1720	8 600	716	0	3 450	0	0	0	0	12 766
Net	R1800	-3 663	535 136	113 792	552	38 184	13 031	4 368	4 953	706 353
Dépenses engagées	R1900	12 087	140 148	5 538	12 172	759	1 251	3 589	13 528	189 070
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									189 070



I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	33 117 627	0	0	110 540	0
Fonds propres de base	R0020	5 585 459	0	0	647 721	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 688 482	0	0	-18 380	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 895 697	0	0	91 653	0



I.D. Fonds propres

S.23.01.22 Fonds propres Groupe

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	271 056	271 056		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	1 162 691	1 162 691			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	724 847	724 847			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 376 403	4 376 403			
Passifs subordonnés	R0140	569 233		129 937	439 296	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	10 858				10 858
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	1 735				1 735
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	73 954	73 954	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	49 804	49 804	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	102 350				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240	0	0	0	0	
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	790 875	789 141	0	0	1 735
Total déductions	R0280	790 875	789 141	0	0	1 735
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 585 459	5 007 102	129 937	439 296	9 123
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	673			673	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	673			673	0



I.E. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard

S.25.01.22 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 159 145		
Risque de contrepartie	R0020	92 387		
Risque de souscription vie	R0030	328 477		
Risque de souscription santé	R0040	381 446		
Risque de souscription non-vie	R0050	1 002 236		
Diversification entre modules	R0060	-1 219 682		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	4 744 009		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	280 309		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 849 784		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-376 452		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
SCR total hors exigences de capital supplémentaires	R0200	2 798 081		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 895 697		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe

S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macif	FR	LEI/969500QJ5BFB1NW4SX83		2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100%
Macif Sgam	FR	LEI/969500WASMUHWSB8TA47		5	SGAM	2	ACPR	100%
Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Compagnie Foncière Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		98%
Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		99	Société par actions simplifiée	2		100%
M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Siem	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		100%
SNC Paranjou	FR	SC/752693077		99	Société en nom collectif	2		98%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme	2	ACPR	29%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0AILW5FGSIB15		2	Société anonyme	2	ACPR	40%
Mutavie	FR	LEI/969500SA62KWQZDNQM27		4	Société anonyme	2	ACPR	98%
Socram Banque	FR	LEI/969500WFnV8R6THTZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	34%
Macifin'	FR	SC/501689988		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		49%
APIVIA Macif Mutuelle	FR	LEI/969500INLLRFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
MNFCT	FR	LEI/969500NVGY1C4HDAOL44		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
IBAMEO	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Mutelle	FR	LEI/969500ZZ6OUVPMY13X43		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Courtage	FR	SC/490625662		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
MNPAF	FR	LEI/9695003U92D3NUFOJ014		1	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Macif Participations	FR	SC/343421202		99	Société anonyme	2		100%
Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		61%
OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		61%
GIE Macif Finance Épargne	FR	SC/400 024 881		99	Groupement d'intérêt économique	2		100%
GIE Couleurs Mutuelles	FR	SC/798576245		99	Groupement d'intérêt économique	2		95%
Prévoyance Aésio Macif	FR	SC/841505787		4	Société anonyme	2	ACPR	50%
OFI Advisers	FR	SC/450 520 416		99	Société anonyme	2		61%
UMG Macif Santé Prévoyance	FR	LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38		5	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1		100%
Macif Innovation	FR	SC/501690770		99	Société par actions simplifiée	2		100%



Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Sgam	100%	100%		1	100%	1		1
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		1
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		1
Compagnie Foncière Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Foncière de Lutèce	98%	98%		100%	98%	1		1
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		1
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		1
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		1
Siem	100%	100%		100%	100%	1		1
SNC Paranjou	98%	100%		100%	98%	1		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	29%	29%		200%	29%	1		3
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		3
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		1
Socram Banque	34%	34%		200%	34%	1		3
Macifin'	100%	100%		100%	100%	1		1
AXE France	49%	50%		200%	49%	1		3
APIVIA Macif Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
MNFCT	100%	100%		100%	100%	1		1
IBAMEO	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Mutelle	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Courtage	100%	100%		1	100%	1		1
Securimut	100%	100%		100%	100%	1		1
MNPAF	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Participations	100%	100%		100%	100%	1		1
Ofi Holding	61%	61%		100%	61%	1		1
OFI Asset Management (OFI AM)	61%	100%		100%	61%	1		1
GIE Macif Finance Épargne	100%	99%		100%	100%	1		1
GIE Couleurs Mutuelles	95%	95%		100%	95%	1		1
Prévoyance Aésio Macif	50%	50%		200%	50%	1		2
OFI Advisers	61%	100%		100%	61%	1		1
UMG Macif Santé Prévoyance	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Innovation	100%	100%		100%	100%	1		1



MACIF



II.A. Bilan	248
II.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	250
II.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	252
II.D. Provisions techniques non-vie	253
II.E. Sinistres en non-vie	255
II.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	256
II.G. Fonds propres	257
II.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	259
II.I. Minimum de capital requis (MCR)	260

II.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	806 260
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	11 618 404
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	542 840
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 776 257
Actions	R0100	303 058
Actions – cotées	R0110	285 807
Actions – non cotées	R0120	17 251
Obligations	R0130	5 753 928
Obligations d'État	R0140	1 630 714
Obligations d'entreprise	R0150	4 105 604
Titres structurés	R0160	17 611
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 201 930
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	40 391
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 416
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	39
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 378
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	904 005
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	878 385
Non-vie hors santé	R0290	877 728
Santé similaire à la non-vie	R0300	657
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	25 620
Santé similaire à la vie	R0320	25 620
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	21 372
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	149 710
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	129 140
Autres créances (hors assurance)	R0380	308 980
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	77 495
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14 393
Total de l'actif	R0500	14 031 174



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	5 294 084
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 034 857
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 747 677
Marge de risque	R0550	287 180
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	259 227
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	225 548
Marge de risque	R0590	33 679
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 660 278
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	778 736
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	734 206
Marge de risque	R0640	44 530
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	881 542
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	828 226
Marge de risque	R0680	53 316
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	14 569
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	19 471
Provisions pour retraite	R0760	141 618
Dépôts des réassureurs	R0770	110 278
Passifs d'impôts différés	R0780	468 634
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	268 165
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	24 071
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	643
Autres dettes (hors assurance)	R0840	266 192
Passifs subordonnés	R0850	569 233
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	569 233
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 536
Total du passif	R0900	8 839 772
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 191 402

II.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	322 142	0	790 364	1 334 707	118	829 889	114 527	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	76	23	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 275	0	20 487	16 163	0	92 681	1 150	0
Net	R0200	0	319 867	0	769 953	1 318 567	118	737 207	113 377	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	319 905	0	787 623	1 326 104	122	833 193	115 162	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	97	35	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 275	0	20 487	16 163	0	92 681	1 150	0
Net	R0300	0	317 630	0	767 232	1 309 975	122	740 512	114 011	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	108 932	0	750 076	816 878	-18	658 438	64 721	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	19	0	197	23	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	717	0	79 621	5 318	0	100 080	2 375	0
Net	R0400	0	108 234	0	670 652	811 583	-18	558 358	62 346	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	-240	0	-27 945	-1 962	0	-12 842	59	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	-240	0	-27 945	-1 962	0	-12 842	59	0
Dépenses engagées	R0550	0	83 460	0	232 221	319 745	28	276 254	40 315	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	37 082	0	1 398					3 430 228
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					99
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	132 758
Net	R0200	37 082	0	1 398	0	0	0	0	3 297 570
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	36 948	0	1 617					3 420 673
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					131
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	132 758
Net	R0300	36 948	0	1 617	0	0	0	0	3 288 047
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	22 031	0	-1 199					2 419 861
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					239
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	188 110
Net	R0400	22 031	0	-1 199	0	0	0	0	2 231 989
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-381	0	0					-43 310
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-381	0	0	0	0	0	0	-43 310
Dépenses engagées	R0550	11 862	0	649	0	0	0	0	964 534
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								964 534

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	26 186	0	0	0	0	0	0	0	26 186
Part des réassureurs	R1420	26 186	0	0	0	0	0	0	0	26 186
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	26 186	0	0	0	0	0	0	0	26 186
Part des réassureurs	R1520	26 186	0	0	0	0	0	0	0	26 186
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	24 217	0	0	0	938	-8 142	0	-342	16 671
Part des réassureurs	R1620	23 883	0	0	0	0	0	0	0	23 883
Net	R1700	334	0	0	0	938	-8 142	0	-342	-7 212
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	1 946	0	0	0	36 741	13 113	0	0	51 800
Part des réassureurs	R1720	1 063	0	0	0	0	0	0	0	1 063
Net	R1800	884	0	0	0	36 741	13 113	0	0	50 738
Dépenses engagées	R1900	-1 218	0	0	0	626	1 251	0	4	662
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									662

II.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UQ)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0	825 478	2 747	828 226
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0	0	0	825 478	2 747	828 226
Marge de risque	R0100	0	0			0		53 139	177	53 316
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0		878 618	2 924	881 542

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		25 587	0	708 619	0	734 206
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		25 620	0	0	0	25 620
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-33	0	708 619	0	708 587
Marge de risque	R0100	401			44 129	0	44 530
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	25 988			752 748	0	778 736

II.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	-6 460	0	76 356	80 363	9	53 061	3 026	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-50	0	-1 143	-2 503	0	-14 747	-207	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-6 410	0	77 499	82 866	9	67 808	3 234	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	232 008	0	3 095 195	163 652	557	940 040	277 231	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	707	0	401 781	2 077	0	471 042	21 428	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	231 301	0	2 693 414	161 575	557	468 999	255 803	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	225 548	0	3 171 550	244 015	566	993 101	280 257	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	224 891	0	2 770 912	244 441	566	536 807	259 036	0
Marge de risque	R0280	0	33 679	0	120 389	60 906	47	75 008	26 476	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	259 227	0	3 291 940	304 922	613	1 068 110	306 733	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	657	0	400 638	-425	0	456 294	21 221	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	258 570	0	2 891 302	305 347	613	611 815	285 512	0

	Segmentation par							Total obligation non-vie
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	1 634	0	355	0	0	0	208 343
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	-18 650
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 634	0	355	0	0	0	226 993
Provisions pour sinistres								
Brut – total	R0160	51 219	0	4 979	0	0	0	4 764 882
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	897 035
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	51 219	0	4 979	0	0	0	3 867 847
Total meilleure estimation – brut	R0260	52 853	0	5 334	0	0	0	4 973 225
Total meilleure estimation – net	R0270	52 853	0	5 334	0	0	0	4 094 840
Marge de risque	R0280	3 647	0	705	0	0	0	320 859
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total								
Provisions techniques – Total	R0320	56 500	0	6 040	0	0	0	5 294 084
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	878 385
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	56 500	0	6 040	0	0	0	4 415 699



II.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100													57 784	R0100	57 784	9 563 266
N-9	R0160	1 116 082	460 692	110 451	76 786	52 422	36 167	33 085	19 561	11 827	12 398				R0160	12 398	1 929 471
N-8	R0170	1 198 395	418 643	94 462	52 002	37 292	31 784	19 864	19 227	10 760					R0170	10 760	1 882 430
N-7	R0180	1 217 326	449 252	96 761	61 394	32 586	22 073	20 985	11 865						R0180	11 865	1 912 242
N-6	R0190	1 241 903	472 539	103 730	60 251	51 533	33 221	15 035							R0190	15 035	1 978 213
N-5	R0200	1 165 559	385 888	94 606	62 886	42 720	41 706								R0200	41 706	1 793 364
N-4	R0210	1 260 426	422 051	100 747	75 529	44 937									R0210	44 937	1 903 691
N-3	R0220	1 198 974	418 944	111 518	58 731										R0220	58 731	1 788 166
N-2	R0230	1 300 786	481 224	121 398											R0230	121 398	1 903 408
N-1	R0240	1 329 589	542 892												R0240	542 892	1 872 481
N	R0250	1 176 236													R0250	1 176 236	1 176 236
Total											R0260	2 093 742	27 702 967				

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
Précédentes	R0100												733 470	R0100	685 172
N-9	R0160	0	0	474 421	379 239	317 171	276 440	248 780	228 879	182 727	171 865			R0160	159 383
N-8	R0170	0	534 653	401 213	340 725	295 903	249 094	228 525	179 357	165 312				R0170	153 565
N-7	R0180	1 146 124	598 812	451 980	342 171	286 194	255 924	210 063	200 581					R0180	175 768
N-6	R0190	1 189 788	601 110	454 703	377 970	334 548	247 682	234 239						R0190	204 127
N-5	R0200	1 070 387	617 286	497 125	415 723	317 498	263 903							R0200	229 984
N-4	R0210	1 095 758	658 464	569 696	452 826	404 526								R0210	366 168
N-3	R0220	1 119 878	632 115	485 774	442 249									R0220	401 330
N-2	R0230	1 201 656	843 364	735 027										R0230	675 262
N-1	R0240	1 230 585	729 073											R0240	682 268
N	R0250	1 053 847												R0250	1 030 756
Total											R0260	4 763 782			

II.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 954 363	0	0	43 598	0
Fonds propres de base	R0020	5 760 635	0	0	-69 938	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 761 308	0	0	-69 938	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 979 173	0	0	7 000	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 455 534	0	0	-69 433	0
Minimum de capital requis	R0110	670 974	0	0	2 525	0

II.G. Fonds propres

S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	257 034	257 034		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 934 368	4 934 368			
Passifs subordonnés	R0140	569 233		129 937	439 296	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 760 635	5 191 402	129 937	439 296	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	673			673	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	673			673	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 761 308	5 191 402	129 937	439 969	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 760 635	5 191 402	129 937	439 296	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 761 308	5 191 402	129 937	439 969	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 455 534	5 191 402	129 937	134 195	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 979 173				
Minimum de capital requis	R0600	670 974				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	291%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	813%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 191 402
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	257 034
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	4 934 368
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

II.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 719 912		
Risque de contrepartie	R0020	56 245		
Risque de souscription vie	R0030	65 303	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	224 994	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	1 001 872	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-776 748		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 291 579		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	156 228		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-468 634		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 979 173		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 979 173		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



MACIFILIA

III.A. Bilan	262
III.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	264
III.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	266
III.D. Provisions techniques non-vie	267
III.E. Sinistres en non-vie	269
III.F. Fonds propres	270
III.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	272
III.H. Minimum de capital requis (MCR)	273



III.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	40 021
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	83
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	33 794
Obligations d'État	R0140	24 343
Obligations d'entreprise	R0150	9 450
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 844
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	300
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	22 507
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	19 832
Non-vie hors santé	R0290	19 759
Santé similaire à la non-vie	R0300	73
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 675
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 675
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	48
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	28
Autres créances (hors assurance)	R0380	489
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 245
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	64 340



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	20 274
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 200
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	19 978
Marge de risque	R0550	222
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	74
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	73
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 771
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 771
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	2 742
Marge de risque	R0680	28
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	21 280
Passifs d'impôts différés	R0780	465
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	18
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	509
Autres dettes (hors assurance)	R0840	262
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	45 579
Excédent d'actif sur passif	R1000	18 761

III.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	47	30	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	47	30	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	59	39	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	59	39	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	70	0	-36	-234	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	70	0	-36	-234	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	-1	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	-1	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	16	-16	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					77
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	77
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					98
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	98
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					-200
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	-200
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					-1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	-1
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								0
Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie									
						Engagements de réassurance vie		Total	
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises									
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	0	0	0	72	0	0	72
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	72	0	0	72
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	0	0	0	22	0	0	22
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	22	0	0	22
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								0

III.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0	0	2 742	0	2 742
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	2 675	0	2 675
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	68	0	68
Marge de risque	R0100	0	0			0			28	0	28
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			2 771	0	2 771

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0			0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0			0	0	0



III.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	15	9	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	15	9	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	73	0	19 209	745	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	73	0	18 986	748	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	222	-3	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	73	0	19 224	754	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	222	-3	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	216	7	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	74	0	19 439	761	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	73	0	19 001	758	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	1	0	438	3	0	0	0	0



		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	24
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	24
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	20 027
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	19 808
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	219
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	20 051
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	219
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	223
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	20 274
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	19 832
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	442



III.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

		Année de développement											Année en cours		Somme des années (cumulé)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0170	C0180		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180		
Précédentes	R0100											6				
N-9	R0160	51 344	2 366	793	232	695	259	174	307	231	404		R0100	6	398 953	
N-8	R0170	6 629	3 816	622	256	165	71	197	16	29			R0160	404	56 805	
N-7	R0180	8 531	4 219	792	540	121	51	208	-21				R0170	29	11 801	
N-6	R0190	8 236	3 301	1 126	491	153	484	57					R0180	-21	14 441	
N-5	R0200	5 305	1 638	305	181	524	28						R0190	57	13 848	
N-4	R0210	859	181	103	46	7							R0200	28	7 981	
N-3	R0220	87	79	55	8								R0210	7	1 196	
N-2	R0230	88	48	29									R0220	8	229	
N-1	R0240	43	32										R0230	29	165	
N	R0250	23											R0240	32	75	
													R0250	23	23	
	Total												R0260	602	505 515	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100											7 532		
N-9	R0160	0	0	2 795	3 077	2 744	2 343	2 255	1 302	1 161	842		R0100	7 725
N-8	R0170	0	5 989	3 956	3 904	3 697	3 276	3 080	902	1 161			R0160	857
N-7	R0180	9 202	4 058	3 040	1 621	987	680	866	675				R0170	1 177
N-6	R0190	8 587	3 900	2 703	1 691	1 363	1 015	964					R0180	681
N-5	R0200	5 434	9 199	12 709	12 409	10 543	9 746						R0190	971
N-4	R0210	760	323	117	90	126							R0200	8 079
N-3	R0220	90	122	349	349								R0210	126
N-2	R0230	74	45	15									R0220	349
N-1	R0240	59	25										R0230	15
N	R0250	23											R0240	25
													R0250	23
	Total												R0260	20 027

III.F. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	8 840	8 840		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	4	4		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	9 917	9 917			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	18 761	18 761	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	18 761	18 761	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	18 761	18 761	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	18 761	18 761	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	18 761	18 761	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 732				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1083%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	507%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	18 761
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 844
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	9 917
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

III.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 612		
Risque de contrepartie	R0020	192		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	60	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-175		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	1 689		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	507		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-465		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 732		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 732		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

III.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	19	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	222	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _L	R0200	1	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	68	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	20	
Capital de solvabilité requis	R0310	1 732	
Plafond du MCR	R0320	779	
Plancher du MCR	R0330	433	
MCR combiné	R0340	433	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	3 700	



THÉMIS

IV.A. Bilan	275
IV.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	277
IV.C. Provisions techniques non-vie	279
IV.D. Sinistres en non-vie	281
IV.E. Fonds propres	282
IV.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	284
IV.G. Minimum de capital requis (MCR)	285

IV.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	7 175
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	5 178
Obligations d'État	R0140	3 872
Obligations d'entreprise	R0150	1 306
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 996
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	255
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	77
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	926
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9
Total de l'actif	R0500	8 441

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 421
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 421
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 355
Marge de risque	R0550	65
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	65
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	371
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	272
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	2 128
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 313

IV.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 206	0	0					1 206
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	1 206	0	0	0	0	0	0	1 206
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 214	0	0					1 214
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	1 214	0	0	0	0	0	0	1 214
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	128	0	0					128
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	128	0	0	0	0	0	0	128
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-8	0	0					-8
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-8	0	0	0	0	0	0	-8
Dépenses engagées	R0550	587	0	0	0	0	0	0	587
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								587

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0

IV.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	90	0	0	0	0	0	0	90
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	90	0	0	0	0	0	0	90
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	1 265	0	0	0	0	0	0	1 265
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 265	0	0	0	0	0	0	1 265
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 355	0	0	0	0	0	0	1 355
Total meilleure estimation – net	R0270	1 355	0	0	0	0	0	0	1 355
Marge de risque	R0280	65	0	0	0	0	0	0	65
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	1 421	0	0	0	0	0	0	1 421
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 421	0	0	0	0	0	0	1 421

IV.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année		Année de développement										Année en cours C0170		Somme des années (cumulé) C0180		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9					10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100													16		
N-9	R0160	128	216	185	85	46	32	26	11	4	7			R0100	16	3 346
N-8	R0170	87	188	95	77	39	23	10	10	5				R0160	7	739
N-7	R0180	101	196	117	98	35	31	15	7					R0170	5	534
N-6	R0190	103	280	171	57	74	38	22						R0180	7	601
N-5	R0200	113	214	98	50	44	24							R0190	22	746
N-4	R0210	51	73	47	35	9								R0200	24	544
N-3	R0220	66	121	77	39									R0210	9	216
N-2	R0230	64	74	45										R0220	39	303
N-1	R0240	39	75											R0230	45	183
N	R0250	26												R0240	75	114
														R0250	26	26
													Total	R0260	275	7 351

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
Précédentes	R0100													136		
N-9	R0160	0	0	319	182	157	113	98	82	68	51			R0100	139	
N-8	R0170	0	391	258	214	172	92	58	38	35				R0160	52	
N-7	R0180	793	439	281	276	160	144	102	64					R0170	36	
N-6	R0190	716	507	335	202	99	88	68						R0180	65	
N-5	R0200	808	485	250	181	89	70							R0190	69	
N-4	R0210	395	197	117	81	53								R0200	71	
N-3	R0220	437	224	159	92									R0210	54	
N-2	R0230	395	243	129										R0220	93	
N-1	R0240	450	263											R0230	131	
N	R0250	287												R0240	267	
														R0250	290	
													Total	R0260	1 265	

IV.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	3 809	3 809			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 313	6 313	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 313	6 313	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 313	6 313	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 313	6 313	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 313	6 313	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	583				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1083%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	253%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 313
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	3 809
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

IV.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	177		
Risque de contrepartie	R0020	83		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	489	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-142		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	608		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	41		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-65		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	583		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	583		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

IV.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NL}		R0010	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 355	1 206
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _L		R0200	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	233	
Capital de solvabilité requis	R0310	583	
Plafond du MCR	R0320	262	
Plancher du MCR	R0330	146	
MCR combiné	R0340	233	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	2 500	



MUTAVIE

V.A. Bilan	287
V.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	289
V.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	291
V.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	292
V.E. Fonds propres	293
V.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	295
V.G. Minimum de capital requis (MCR)	296



V.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	15 889
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	14 198
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	26 764 774
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 041 798
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 143
Actions	R0100	9 083
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	9 083
Obligations	R0130	19 029 731
Obligations d'État	R0140	5 963 861
Obligations d'entreprise	R0150	12 740 644
Titres structurés	R0160	325 227
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 857 682
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	819 336
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	729 842
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	39 746
Avances sur police	R0240	39 546
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	200
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 699
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 699
Santé similaire à la vie	R0320	1 504
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	195
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	35 508
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 222
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 930
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	68 696
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	375
Total de l'actif	R0500	27 695 878



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	24 777 516
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	80 403
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	65 103
Marge de risque	R0640	15 300
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 697 113
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	24 492 862
Marge de risque	R0680	204 251
Provisions techniques UC et indexés	R0690	681 702
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	678 132
Marge de risque	R0720	3 570
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 539
Provisions pour retraite	R0760	5 855
Dépôts des réassureurs	R0770	440
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	11 149
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	62 062
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	817
Autres dettes (hors assurance)	R0840	22 731
Passifs subordonnés	R0850	156 705
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	156 705
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	122
Total du passif	R0900	25 724 642
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 971 236



V.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300									
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



MUTAVIE

V.B – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	2 719	2 016 156	90 220	4 676	0	0	8 970	20 062	2 142 802
Part des réassureurs	R1420	170	0	0	638	0	0	0	0	809
Net	R1500	2 549	2 016 156	90 220	4 037	0	0	8 970	20 062	2 141 993
Primes acquises										
Brut	R1510	2 719	2 016 156	90 220	4 676	0	0	8 970	20 062	2 142 802
Part des réassureurs	R1520	170	0	0	638	0	0	0	0	809
Net	R1600	2 549	2 016 156	90 220	4 037	0	0	8 970	20 062	2 141 993
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-463	1 797 260	-25 027	19 308	0	0	9 261	2 710	1 803 050
Part des réassureurs	R1620	-425	0	0	82	0	0	0	0	-343
Net	R1700	-38	1 797 260	-25 027	19 227	0	0	9 261	2 710	1 803 393
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	7	516 274	113 049	-972	0	0	2 630	172	631 161
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	442	0	0	0	0	443
Net	R1800	7	516 274	113 049	-1 414	0	0	2 630	172	630 718
Dépenses engagées	R1900	1 745	124 033	7 270	1 596	0	0	4 102	9 725	148 470
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									148 470



V.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris Uc)	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100				C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0		0		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
Meilleure estimation brute	R0030	24 495 276	0	0	678 132	0	17 521	0	0	-19 934		25 170 994		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		195	0	0	0		195		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	24 495 276		0	678 132		17 325	0	0	-19 934		25 170 798		
Marge de risque	R0100	201 351	3 570	0	0	2 900	0	0	0	0		207 821		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0		0		
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0		0		
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0		0		
Provisions techniques – Total	R0200	24 696 626	681 702	0	0	20 421	0	0	0	-19 934		25 378 815		

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	C0170	C0180				C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030		19 974	0	0	45 129	65 103			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 504	0	0	0	1 504			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		18 470	0	0	45 129	63 599			
Marge de risque	R0100	7 911				7 389	15 300			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				0	0	0			
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0			
Marge de risque	R0130	0			0	0	0			
Provisions techniques – Total	R0200	27 885	0	0	0	52 518	80 403			



V.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	25 459 218	0	0	58 204	0
Fonds propres de base	R0020	2 127 940	0	0	-43 211	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 127 940	0	0	-43 211	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 030 428	0	0	64 781	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 048 085	0	0	-52 367	0
Minimum de capital requis	R0110	463 692	0	0	29 152	0



V.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	1 144 218	1 144 218			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	764 928	764 928			
Passifs subordonnés	R0140	156 705		0	156 705	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	15 889				15 889
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 127 940	1 955 346	0	156 705	15 889
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 127 940	1 955 346	0	156 705	15 889
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 112 051	1 955 346	0	156 705	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 127 940	1 955 346	0	156 705	15 889
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2 048 085	1 955 346	0	92 738	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 030 428				
Minimum de capital requis	R0600	463 692				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	207%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	442%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 971 236
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 206 308
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	764 928
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0



V.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 737 741		
Risque de contrepartie	R0020	40 856		
Risque de souscription vie	R0030	289 650	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	29 451	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-254 253		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 843 445		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	116 966		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 929 983		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 030 428		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 030 428		
Autres informations sur le SCR		0		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



V.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR	R0200	746 754	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	23 281 970	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 357 524	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	678 132	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	60 991	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		2 692 108

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	746 754
Capital de solvabilité requis	R0310	1 030 428
Plafond du MCR	R0320	463 692
Plancher du MCR	R0330	257 607
MCR combiné	R0340	463 692
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	463 692



APIVIA MACIF MUTUELLE



VI.A. Bilan	298
VI.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	300
VI.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	301
VI.D. Provisions techniques non-vie	302
VI.E. Sinistres en non-vie	303
VI.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	304
VI.G. Fonds propres	305
VI.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	307
VI.I. Minimum de capital requis (MCR)	308

VI.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	5 562
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	28 303
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	1 441 339
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	62 280
Actions	R0100	25 330
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	25 330
Obligations	R0130	1 092 276
Obligations d'État	R0140	264 908
Obligations d'entreprise	R0150	824 247
Titres structurés	R0160	3 122
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	226 845
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	34 609
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	939
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	33
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	906
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	86 820
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 767
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	5 767
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	81 053
Santé similaire à la vie	R0320	105 127
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-24 074
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	28 051
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	54 772
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 512
Autres créances (hors assurance)	R0380	39 016
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 188
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	414
Total de l'actif	R0500	1 709 916



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	100 109
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	100 109
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	89 768
Marge de risque	R0590	10 341
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	713 326
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	390 657
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	347 215
Marge de risque	R0640	43 442
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	322 670
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	285 370
Marge de risque	R0680	37 300
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 225
Provisions pour retraite	R0760	12 037
Dépôts des réassureurs	R0770	107 977
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 428
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	19 896
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	24 906
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 707
Autres dettes (hors assurance)	R0840	82 309
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	8 673
Total du passif	R0900	1 085 593
Excédent d'actif sur passif	R1000	624 323



VI.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut – assurance directe	R0110	731 781	350															732 131
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	19 704	1 589															21 294
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	38 319																38 319
Net	R0200	713 166	1 940															715 106
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	729 386	350															729 736
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	19 704	1 589															21 294
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	38 319																38 319
Net	R0300	710 771	1 940															712 711
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	528 671	612															529 282
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	22 221	1 671															23 893
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	31 027																31 027
Net	R0400	519 865	2 283															522 148
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	-1 557																-1 557
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-93	184															91
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440	1 768																1 768
Net	R0500	-3 419	184															-3 235
Dépenses engagées	R0550	179 418	767	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 185
Autres dépenses	R1200																	0
Total des dépenses	R1300																	0

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	39 426	94 763		45 961		29 056	10 291	219 497
Part des réassureurs	R1420	22 982	2 091		26 733		158	156	52 120
Net	R1500	16 443	92 673		19 228		28 898	10 135	167 377
Primes acquises									
Brut	R1510	39 519	94 725	0	45 961	0	29 056	10 291	219 551
Part des réassureurs	R1520	22 982	2 091	0	26 733	0	158	156	52 120
Net	R1600	16 537	92 634	0	19 228	0	28 898	10 135	167 431
Charge des sinistres									
Brut	R1610	22 850	35 036	0	13 652	0	29 821	7 321	108 680
Part des réassureurs	R1620	13 391	978	0	5 453	0	158	156	19 823
Net	R1700	9 458	34 058	0	8 199	0	29 821	7 321	88 857
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	5 663	20 721	0	5 141	0	1 721	4 780	38 026
Part des réassureurs	R1720	10 419		0	3 169	0			13 588
Net	R1800	-4 756	20 721	0	1 972	0	1 721	4 780	24 437
Dépenses engagées	R1900	11 191	34 602	0	10 382	0	190	5 466	61 832
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								0



VI.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	256 634	0	0	0		17 004	0	0	11 732	285 370
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	528					-24 602				-24 074
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	256 106					41 606			11 732	309 444
Marge de risque	R0100	9 865	0			17 014			0	10 421	37 300
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	266 499	0			34 018			0	22 153	322 670

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		221 651	79 643	0	45 920	347 215
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		50 352	54 775	0	0	105 127
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		171 299	24 868		45 920	242 088
Marge de risque	R0100	32 513			0	10 929	43 442
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200	333 808			0	56 849	390 657



VI.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par															Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
CD020	CD030	CD040	CD050	CD060	CD070	CD080	CD090	CD100	CD110	CD120	CD130	CD140	CD150	CD160	CD170	CD180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut - Total	R0060	-27 070	-47														-27 117
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	842															842
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-27 912	-47														-27 959
Provisions pour sinistres																	
Brut - total	R0160	114 080	2 805														116 885
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	4 925															4 925
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	109 154	2 805														111 960
Total meilleure estimation - brut	R0260	87 009	2 758														89 768
Total meilleure estimation - net	R0270	81 242	2 758														84 001
Marge de risque	R0280	10 313	29														10 341
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																
Meilleure estimation	R0300																
Marge de risque	R0310																
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total	R0320	97 322	2 787														100 109
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	5 767															5 767
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	91 555	2 787														94 342

VI.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement												Année en cours	Somme des années (cumulé)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0170			C0180		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100														R0100	0	0
N-9	R0160	198 336	19 995	732	36	12	18	7	3	3	0	0			R0160	0	219 142
N-8	R0170	222 241	28 657	866	72	24	19	4	9	0	0	0			R0170	0	251 202
N-7	R0180	222 571	28 318	1 212	89	44	52	4	-1	0	0	0			R0180	-1	251 620
N-6	R0190	400 410	47 446	1 644	281	97	37	2	0	0	0	0			R0190	2	449 044
N-5	R0200	398 269	51 419	2 305	391	107	10	0	0	0	0	0			R0200	8	451 625
N-4	R0210	427 252	56 508	2 692	380	40	0	0	0	0	0	0			R0210	39	485 715
N-3	R0220	441 767	59 287	2 297	274	0	0	0	0	0	0	0			R0220	267	502 637
N-2	R0230	470 960	59 228	2 948	0	0	0	0	0	0	0	0			R0230	2 899	531 991
N-1	R0240	487 632	56 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0			R0240	55 848	542 778
N	R0250	454 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			R0250	453 639	453 639
													Total	R0260	512 700	4 139 392	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement												Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0360				
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300					
Précédentes	R0100														R0100	0
N-9	R0160							0	0	0	0				R0160	0
N-8	R0170							0	0	0					R0170	0
N-7	R0180						0	0	0						R0180	0
N-6	R0190					0	0	0							R0190	0
N-5	R0200			155	0	0	0								R0200	0
N-4	R0210		1 595	20	0	0									R0210	0
N-3	R0220	48 974	901	1 147	0										R0220	0
N-2	R0230	45 576	5 034	278											R0230	279
N-1	R0240	70 932	2 931												R0240	2 941
N	R0250	108 902													R0250	109 174
													Total	R0260	112 394	



VI.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	813 435			9 927	
Fonds propres de base	R0020	624 323			-6 081	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	624 323			-6 081	
Capital de solvabilité requis	R0090	298 024			338	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	618 761			-8 199	
Minimum de capital requis	R0110	90 127			249	



VI.G. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 381	7 381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	18 473	18 473			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	592 908	592 908			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	5 562				5 562
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	624 323	618 761			5 562
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	624 323	618 761			5 562
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	618 761	618 761			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	624 323	618 761			5 562
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	618 761	618 761			
Capital de solvabilité requis	R0580	298 024				
Minimum de capital requis	R0600	90 127				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	209%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	687%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	624 323
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 416
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	592 908
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-3 150
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	27 959
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	24 809



VI.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	145 326		
Risque de contrepartie	R0020	15 370		
Risque de souscription vie	R0030	27 811	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	172 072	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050		Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-93 544		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	267 035		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	30 988		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	298 024		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	298 024		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			



VI.I. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L) Result
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	37 490	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	81 242	705 611		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 758	1 729		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	24 987	27 650

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			274 578	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	242 088		53 338	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		28 432 921		23 385 727

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	90 127
Capital de solvabilité requis	R0310	298 024
Plafond du MCR	R0320	134 111
Plancher du MCR	R0330	74 506
MCR combiné	R0340	90 127
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	90 127

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	62 477	27 650
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	123 970	174 054
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	55 787	78 324
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	30 993	43 513
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	55 787	43 513
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	55 787	43 513



MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

VII

VII.A.Bilan	310
VII.B.Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	312
VII.C.Provisions techniques non-vie	314
VII.D.Sinistres en non-vie	315
VII.E.Fonds propres	316
VII.F.Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	318
VII.G.Minimum de capital requis (MCR)	319

VII.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

Actifs		Valeur Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	157
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	48
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	102 760
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	66 198
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	66 198
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	26 048
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	10 513
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	10 276
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	10 276
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 284
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	93
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 755
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	21
Total de l'actif	R0500	127 395

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	19 730
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	19 730
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	18 188
Marge de risque	R0590	1 542
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	82
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	16 299
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	36 111
Excédent d'actif sur passif	R1000	91 283

VII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	106 847								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	106 847								
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	106 847								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	106 847								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	89 794								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	89 794								
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 739								
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	8 739								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								106 847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								106 847
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								106 847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								106 847
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								89 794
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								89 794
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								8 739
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								8 739



		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VII.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	4 927								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 927								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	13 261								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	13 261								
Total meilleure estimation – brut	R0260	18 188								
Total meilleure estimation – net	R0270	18 188								
Marge de risque	R0280	1 542								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	19 730								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	19 730								

		Segmentation par							Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								4 927
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								4 927
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								13 261
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								13 261
Total meilleure estimation – brut	R0260								18 188
Total meilleure estimation – net	R0270								18 188
Marge de risque	R0280								1 542
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								19 730
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								19 730



VII.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100	0											R0100	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	0		
N-7	R0180	84 640	10 151	266	21	4	0	1	0	R0180	0	95 083			
N-6	R0190	84 422	10 478	279	24	5	8	-7	R0190	-7	95 208				
N-5	R0200	85 856	10 738	320	17	15	-29	R0200	-29	96 918					
N-4	R0210	81 381	9 628	279	6	-50	R0210	-50	91 244						
N-3	R0220	83 095	9 160	304	-102	R0220	-102	92 457							
N-2	R0230	84 187	9 181	285	R0230	285	93 652								
N-1	R0240	87 997	7 985	R0240	7 985	95 983									
N	R0250	80 042	R0250	80 042	80 042										
Total	R0260	88 124	R0260	88 124	740 586										

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100	0											R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0		
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0			
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0				
N-5	R0200	11 166	280	5	5	0	R0200	0						
N-4	R0210	10 803	264	24	15	0	R0210	0						
N-3	R0220	10 605	292	28	-50	R0220	-50							
N-2	R0230	11 181	320	-103	R0230	-104								
N-1	R0240	10 387	188	R0240	188									
N	R0250	12 841	R0250	12 868										
Total	R0260	12 903	R0260	12 903										

VII.E. Fonds propres

S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	89 326	89 326			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	157				157
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	91 283	91 126	0	0	157
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	91 283	91 126			157
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	91 126	91 126			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	91 283	91 126			157
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	91 126	91 126			
Capital de solvabilité requis	R0580	30 804				
Minimum de capital requis	R0600	7 701				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	296%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1183%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	91 283
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 957
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	89 326
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

VII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21
Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	13 400		
Risque de contrepartie	R0020	2 277		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	20 103		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-8 181		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	27 599		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120			
Risque opérationnel	R0130	3 205		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	30 804		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	30 804		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VII.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
ResultatMCR _{NL}	R0010	5 877		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
		C0020	C0030	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	18 188	106 847	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
ResultatMCR _L	R0200			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	
		C0050	C0060	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250			

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 877
Capital de solvabilité requis	R0310	30 804
Plafond du MCR	R0320	13 862
Plancher du MCR	R0330	7 701
MCR combiné	R0340	7 701
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	7 701



IBAMEO



VIII.A.Bilan	321
VIII.B.Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	323
VIII.C.Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	324
VIII.D.Provisions techniques non-vie	325
VIII.E.Sinistres en non-vie	326
VIII.F.Fonds propres	327
VIII.G.Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard	328
VIII.H.Minimum de capital requis (MCR)	329

VIII.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	19
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	68 328
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	28 878
Obligations d'État	R0140	26 137
Obligations d'entreprise	R0150	2 741
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	38 675
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	774
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	422
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	422
Santé similaire à la vie	R0320	422
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	680
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	207
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 797
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13
Total de l'actif	R0500	74 467

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	13 327
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 327
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	12 479
Marge de risque	R0590	848
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	12 550
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	12 550
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	12 462
Marge de risque	R0640	88
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	72
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	674
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	58
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 146
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	28 828
Excédent d'actif sur passif	R1000	45 639

VIII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	37 714	922						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200	37 714	922						
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	37 714	922						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300	37 714	922						
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	32 082	1 099						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400	32 082	1 099						
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410		21						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500		21						
Dépenses engagées	R0550	4 070	103						
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300	4 070	103						

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens	
						C0150	C0160		
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								38 635
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								38 635
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								38 635
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								38 635
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								33 181
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								33 181
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								21
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								21
Dépenses engagées	R0550								4 173
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								4 173

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut	R1410				2 629				2 629
Part des réassureurs	R1420				351				351
Net	R1500				2 278				2 278
Primes acquises									
Brut	R1510				2 629				2 629
Part des réassureurs	R1520				351				351
Net	R1600				2 278				2 278
Charge des sinistres									
Brut	R1610				1 439				1 439
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700				1 439				1 439
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710				-2 342				-2 342
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800				-2 342				-2 342
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2500								



VIII.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S 12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris ICF)	
		Assurance Indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		CD020	CD030	CD040	CD050	CD060	CD070	CD080	CD090	CD100	CD110
Provisions techniques calculées comme un tout											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale – total	R0090										
Marge de risque	R0100										
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200										

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		CD160	CD170	CD180	CD190	CD200	CD210
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030				12 462		12 462
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				422		422
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale – total	R0090				12 040		12 040
Marge de risque	R0100				88		88
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0					
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200				12 550		12 550

VIII.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	3 222	68							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 222	68							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	7 424	1 765							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 424	1 765							
Total meilleure estimation – brut	R0260	10 646	1 833							
Total meilleure estimation – net	R0270	10 646	1 833							
Marge de risque	R0280	822	26							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	11 467	1 859							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	11 467	1 859							

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								3 290
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								3 290
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								9 189
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								9 189
Total meilleure estimation – brut	R0260								12 479
Total meilleure estimation – net	R0270								12 479
Marge de risque	R0280								848
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								13 327
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								13 327

VIII.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21
Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Ligne d'activité

Total

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

	Année	Année de développement										Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110	
Précédentes	R0100													0	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	30 173	4 147	124	10	11	0	0	0	0	0	0	0	34 466	
N-6	R0190	32 404	3 003	93	11	0	0	0	0	0	0	0	0	35 512	
N-5	R0200	32 643	2 777	78	3	0	0	0	0	0	0	0	0	35 501	
N-4	R0210	32 286	3 947	298	151	1	0	0	0	0	0	0	1	36 684	
N-3	R0220	31 652	3 402	403	192	0	0	0	0	0	0	0	192	35 649	
N-2	R0230	30 524	3 316	358	0	0	0	0	0	0	0	0	358	34 199	
N-1	R0240	30 624	2 884	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 884	33 508	
N	R0250	26 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 424	26 424	
	Total												R0260	29 858	271 941

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
Précédentes	R0100													0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	1 110	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	1 164	415	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	6 221	1 284	497	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	6 475	1 599	427	74	0	0	0	0	0	0	0	74	74
N-2	R0230	5 665	1 408	428	0	0	0	0	0	0	0	0	428	429
N-1	R0240	6 784	1 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 599	1 607
N	R0250	6 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 630	6 663
	Total												R0260	8 773

VIII.F. Fonds propres

S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 049	3 049			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	42 590	42 590			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	45 639	45 639	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	45 639	45 639			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	45 639	45 639			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	45 639	45 639			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	45 639	45 639			
Capital de solvabilité requis	R0580	17 612				
Minimum de capital requis	R0600	4 403				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	259%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1037%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 639
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 049
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	42 590
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-3 290
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	94
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-3 196

VIII.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	12 312		
Risque de contrepartie	R0020	540		
Risque de souscription vie	R0030		Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	8 782	Ecart type du risque de primes en santé ; Ecart type du risque de réserve en santé	
Risque de souscription non-vie	R0050		Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-4 641		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	16 992		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 293		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-674		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 612		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	17 612		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VIII.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Resultat MCR_{nl}	R0010	2 591	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	10 646	37 704
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 833	922
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Resultat MCR	R0200	253	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	12 040	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 844
Capital de solvabilité requis	R0310	17 612
Plafond du MCR	R0320	7 925
Plancher du MCR	R0330	4 403
MCR combiné	R0340	4 403
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	4 403

